



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



600075507U



DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR

L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE

10

TYPOGRAPHIE DE M^{re} WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45, A BRUXELLES

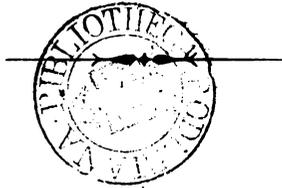
DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE



MÉMOIRES

DU

Général comte VAN DER MEERE



BRUXELLES
LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT
MERZBACH & FALK, ÉDITEURS
45, RUE DE LA RÉGENCE
MÊME MAISON A LEIPZIG

1880

Tous droits réservés

246. e. 636.



600075507U



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
INTRODUCTION	1
I. — Ma famille. — Je suis, à l'âge de 12 à 13 ans, invité à me rendre au Prytanée militaire de La Flèche. — Correspondance à ce sujet. — La Flèche, maîtres et élèves. — Napoléon et les mariages qu'il faisait.	15
II. — Fin de l'empire. — Gouvernement du prince d'Orange. — Bruxelles capitale. — Le duc d'Arcenberg et sa maison. — La société bruxelloise. — La famille royale. — L'armée et ses chefs. — L'hiver de 1814 à 1815. — Je suis nommé aide de camp du général Van Geen. — Le bal du 15 juin chez la duchesse de Richmond. — Wellington y apprend le débarquement de Cannes. — Le général Van Geen est appelé à Bruxelles. — Nous rencontrons le général Bourmont et son état-major. — La cour de Louis XVIII en Belgique.	23
III. — Je suis détaché près de Wellington. — La situation des armées avant Waterloo. — Batailles et rencontres préliminaires. — Le 18 juin, Waterloo. Les blessés arrivent à Bruxelles. — Le major Vandersmissen. — Création de l'ordre militaire de Guillaume. — J'en suis, et mon général n'en est pas. — Il se plaint. — Il en est, et je n'en suis pas. — En garnison à Namur. — Collisions avec les Prussiens. — En garnison à La Haye. — Le général Van Geen.	37
IV. — Ne pouvant accompagner Van Geen aux Indes, je pars pour Surinam le 7 décembre 1824. — Le personnel du bord. — Tempête. — Arrivée à Surinam. — Aspect du pays. — Le gouverneur. — La société de Surinam. — Les fonctionnaires. — Un traitement de 4,000 florins pour ne rien faire	55
V. — Paramaribo. — Mœurs et coutumes. — Les créoles et leurs esclaves. — Les Missies. — Voyage dans l'intérieur par la Surinam et la Samarica. — Les habitations de l'intérieur. — Chasses.	67
VI. — Les forêts de la Guyane. — Les Indiens Caraïbes et leurs villages. — Mœurs de ces peuples. — Leurs cultures. — Souvenirs de la guerre de l'indépendance dans l'Amérique espagnole, et de Bolivar. — Vie des colons européens. — Coup d'œil sur le système de gouvernement des Hollandais en Guyane.	79

	Pages.
VII. — La vie de la ville. — La vie des nègres. — Relations du clergé catholique avec les colons, et leur attitude devant les mœurs créoles. — Nouveaux détails sur les Indiens. — Nouvelles maritimes. — L'apathie hollandaise et la promptitude des Anglais. — Le tribut payé par la colonie aux nègres des bois. — Le commerce des bois. — Commerce de la colonie. — Voyage au Para. — Bières, vins et liqueurs frais sous l'équateur, gratis, chez un nègre esclave. — Chasse et mascarade. — Deuxième excursion au Para. — La reconnaissance des Indiens	93
VIII. — Les maladies de la colonie. — La lèpre ou boisi. — L'éléphantiasis. — Gisements aurifères. — Anecdote du xvii ^e siècle. Les plantations de caféiers. — Arrivée d'une commission française d'exploration. — Je deviens receveur général du timbre. — Crise financière. — Départ	113
IX. — Retour à Cruyshautem. — Ma famille. — Séjour à Paris. — Retour à Surinam. — J'apprends que ma place est supprimée. — Système des compensations du général Van Bos. — Hostilité des Hollandais pour les Belges. — Je loue une maison hantée. — Projet de ferme modèle. — Un tigre. — La banane à Surinam. — Le riz. — Dernière chasse. — Un serpent. — Les pirates des mers des Antilles. — Retour en Belgique.	122
X. — Arrivée à Bruxelles. — La fermentation populaire. — L'anniversaire de la naissance du Roi, en 1830. — <i>La Muette</i> . — On pille les armuriers. — Je suis nommé chef de leur compagnie par mes collègues de la Société du commerce, et appelé au conseil de la garde bourgeoise. — Le grand Conseil. — Sa composition. — Ses mesures. — Il députe vers le Roi. — Décision prise par le gouvernement. — Entrée du prince d'Orange à Bruxelles. — Je propose au prince d'Orange de le faire proclamer roi. — Je sauve la vie au général de Knyff. — Je suis chargé de réoccuper le château de Tervueren. — Ma lettre au prince d'Orange. — Mon rapport au commandant en chef. — Je suis chargé d'aller organiser le mouvement à Ath. — Entrevue avec le comte de Rouillé, commandant de la garde bourgeoise. — Je rends compte de ma mission au Conseil. — Disparition du livre des procès-verbaux des séances. — Projet de revue de la garde. — Je suis, en mon absence, proclamé dictateur par les membres du grand Conseil. — Portée de cette résolution. — Je me trouve seul à l'hôtel de ville. — Dépêche interceptée. — Je pars le dernier. — Combat du peuple. — Les revenants devant leurs successeurs. — Constitution du gouvernement provisoire. — Raisons de ma conduite. — Don Juan Van Halen. — Notre union. — On nous envoie des négociateurs	139

	Pages
<p>XI. — Retraite des Hollandais. — Ses causes. — Je suis appelé à la direction du personnel de la guerre. — Difficultés de ma tâche. — Contrat avec Malherbe. — Projets de M. de Lamarche. — Négociations avec le roi Louis-Philippe. — Deux billets de Gendebien. — Confusion et trouble des idées. — Le prince de Salm-Kyrbourg, candidature nouvelle</p>	161
<p>XII. — On décrète la création d'un ordre national, puis on le supprime. — Je suis nommé général et gouverneur militaire du Brabant. — Mon rapport au Congrès. — Proclamation au peuple. — Lettre au régent. Je donne ma démission. — Ma lettre au <i>Lynx</i>, et son appréciation par le <i>Messenger de Gand</i> et l'<i>Union</i>. — Je suis nommé commandant à Liège. — L'esprit de cette province. — L'<i>Industrie</i> et M. Teste. — Correspondance sur les événements qui se produisirent dans la province de Liège</p>	170
<p>XIII. — La minorité du Congrès. — Ce qu'elle aurait pu faire. — Ce que je n'ai pas voulu faire. — Visite du roi Léopold I^{er} dans les provinces. — Je reçois des pouvoirs <i>illimités</i>. — J'arme et j'organise des gardes civiques. — J'entre en communication avec Daine. — Je ravitaille l'armée à mes frais. — Je tire le général Daine d'affaire. — Je refuse le commandement qui m'est offert par les officiers de mon corps d'armée. — Mes services et ma récompense. — Le Roi refuse de me recevoir. — Lettre au Roi. — Correspondance. — M. Teste et mes rapports avec lui. — Je suis nommé chevalier de l'ordre de Léopold, nouvellement créé. — Pillages à Bruxelles. — Je suis nommé commandant de deux sections de la ville de Bruxelles. — Scrupules du roi Léopold. — Je publie le <i>Recueil des grandes manœuvres</i></p>	199
<p>XIV. — Coup d'œil sur la situation économique faite à la Belgique par la révolution de 1830. — Pourparlers avec MM. Max Delfosse, de Potter, Van Gobbelschroy et les chefs du parti orangiste en Belgique. — Contre-ordre. — Je suis arrêté trente-cinq jours après. — Mon procès. — Réquisitoire de M. de Bavay. — Appréciations de la presse. — Je tombe malade en prison. — Ma sortie et ma réintégration, après l'évasion du général Vander Smissen. — Ma peine est commuée en bannissement perpétuel. — Projet d'organisation d'une légion étrangère au service de l'Angleterre, lors de la guerre de Crimée (1854). — Correspondance et mémoires à ce sujet. — La guerre de 1870 en France. — Je m'inscris avec mes fils dans la légion « des Amis de la France », qui me nomme son commandant. — Correspondance avec le général d'Exéa</p>	234
<p>Avis des éditeurs</p>	262
<p>APPENDICE. (Colonisation du Brésil.)</p>	263

ERRATA.

Page 53,	<i>lisez soigneux au lieu de soigneuse.</i>	
— 109-133,	— Dangeon	— Danjeon.
— 117,	— p. 170	— p. 117.
— 200,	— ch. XIII	— ch. XII.
— 235,	— ch. XIV	— ch. X.
— 244,	— Crehen	— Crahen.
— 247,	— De Page	— Le Page.

LISTE

DES

NOMS CITÉS DANS L'OUVRAGE.

- Anethan (d'), 17, 29.
Aremberg (d'), 28, 29.
Arlincourt (d'), 228.
Artan, 149.
Artois (d'), 28.
Astier (d'), 21.
Aubremé (d'), 32.
Audigné (d'), 35.
Audry de Puyraveau, 167.
Auxy (comte d'), 156.
Barrère, 151.
Bartels (Jules), 245.
Barthélemy, 184.
Bastian, 104, 105, 107.
Bavay (de), 241, 244, 245, 248.
Beaumont, 245.
Beelen (de), 24.
Beissel (de), 21.
Bérangère (de la), 117.
Berry (duc de), 36.
Béthune (comte de), 228.
Biron, Intr., 10.
Blacas (duc de), 36.
Block (M.), 57, 58, 60.
Blücher, 38, 48.
Boëns (baron), 99.
Boens Vander Boyen, 99.
Bolivar, 85, 86, 87, 88.
Boremans, 147.
Borremans, 172, 174, 175, 179.
Bourmont (g^l c^{ie} de), 35.
Brabander (de), 142.
Brézé (de), 20, 36.
Brias (de), 49.
Brouckere (Ch. de), 184, 204, 210,
212, 218, 219, 221, 224, 230.
Buzen, 247.
Campan (M^{me}), 19.
Cantzelaer, 125, 126, 131.
Capiaumont, 231.
Carnot, 23, 24.
Carpentier, 53, 54.
Carthagène (comte de), 88.
Céva (dc), 37, 49.
Chade (de), 33.
Chambord (comte de), 241.
Chandenier (de), 21.
Charlier d'Odumont, 142.
Chateau, 79, 80.
Chazal, 213.
Chiron du Brossai, 117, 119.
Clancarty (lord), 33.
Clinton, 255, 256.
Clouët (colonel), 35.
Collar, 49.
Condamine (de la), 67.
Contades (Jules de), 21.
Coppin (baron F. de), 157.
Cornet de Grez, 16.
Cosnier (amiral), 258.
Costa (de), 21.
Coste (de la), 154, 156.
Crassier (de), 250.
Crehen, 241, 244, 245, 246.
Czartoryski (prince), 220.
Daine (général), 32, 188, 189, 190,
192, 193, 195, 196, 198, 202,
203, 206, 207, 214, 215.
Dangeon, 72, 73, 74, 75, 77, 84,
109, 153.
Debruyne de Basie, 32.
Decous, 147.

- Delaine, 52.
 Delcour (Victor), 242.
 Delfosse, 142.
 Delfosse (Max), 236, 237.
 Della Torre, 86, 87, 88.
 Delplace, 197.
 Derons, 245.
 Desaix, 45.
 Desautourg, 117.
 Desmanet de Biesme, 249.
 Ducpétiaux, 172, 194, 195.
 Dumouriez, 86.
 Dupont, 243.
 Durutte, 45, 47.
 Eckmühl (prince d'), 38.
 Elout, 55, 63, 64, 65, 119.
 Engelsbach-Larivière, 194.
 Erlou (d'), 45, 47.
 Esser, 62, 63.
 Evain, 229, 230.
 Evers (lieut.-gén.), 32.
 Exéa (général d'), 259, 260, 261.
 Fabvier, 167.
 Faily (de), 205.
 Felner (baron), 142.
 Feltre (duc de), 19, 25, 36.
 Fiente, 135.
 Fiquelmont (de), 156.
 Flahaut, 41, 42.
 Fleury-Duray, 142.
 Folling (d'), 57.
 Forest, 61, 62.
 Forest de Brandspunt, 89.
 Fournes (de), 258.
 Fournier, 137, 138.
 Frédéric (prince), 30, 144, 145, 147, 161.
 Gado, 76.
 Gambier, 149, 150.
 Gantois, 145.
 Gendebien, 141, 142, 157, 163, 166, 167, 194, 195, 213.
 Goethals, 207.
 Grast, 189, 194.
 Grave, 50.
 Grégoire, 239, 243.
 Grégoire (Ernest), 152.
 Gréville, 33.
 Grouchy, 42, 45, 47.
 Guillaume I^{er}, 27, 50, 53, 209, 243, 244.
 Guillaume II, 238, 243.
 Guizot, 250.
 H*** (M.), 94.
 Hamesse, 185, 186, 208, 226.
 Hamilton, 184.
 Hane de Steenhuyse (d'), 35.
 Hane (comte d'), 184, 213.
 Hauman (Adolphe), 142.
 Henri IV, Intr., 10.
 Heynderick, 245.
 Hill (lord), 34.
 Hooghvorst (général d'), 176, 177, 180, 213.
 Hooghvorst (Emmanuel d'), 141, 153.
 Hooghvorst (Joseph d'), 141.
 Hortsman (d'), 97, 109, 112, 133.
 Holton, 141.
 Houdetot (d'), 22.
 Humboldt (de), 89.
 Hurel, 229.
 Jaki, 74.
 Jamar, 245.
 Janssens (lieut.-gén.), 31, 50.
 Jolly, 156, 157, 172.
 Jomini, 37, 232, 233.
 Jones, 177, 228.
 Jonkier, 206.
 Knyff (de), 144.
 Krythoff, 71, 114, 127.
 La Fayette, 167.
 Lagarde (comte de), Intr., 4.
 Lagotellerie (de), 189, 192, 193, 202, 214.
 Lamarche (de), 164, 165, 167.
 Langermann, 219, 220, 222, 223.
 Lannoy (de), 244.
 Latour-Maubourg (comte de), 184.
 Lebeau, 184, 202, 230.
 Lefèvre-Desnouettes, 42.
 Le Flo, 259, 260.
 Legaré, 184.
 Lehon, 184.
 Lelouvier, 20.
 Lemarrois, 19, 20.
 Lemmers, 65.
 Léopold I^{er}, Intr., 9, 199, 200, 201, 202, 203, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 224, 226, 227, 228, 230, 234, 250.
 Léopold II, Intr., 7, 261.
 Lesbroussart (Ph.), 142.
 Lescaille (de), 156.

- Leuchtenberg (prince de), 166, 167, 168, 170.
 Libri Bagnano, 139, 140.
 Ligne (prince de), 228.
 Looz (comte de), 187.
 Louis (capitaine), 259, 260.
 Louis de Hollande, 53.
 Louis XVIII, 26.
 Louis Napoléon, Intr., 5, 31.
 La reine Louise (M^{lle} d'Orléans), 231.
 Louis-Philippe, 224, 168, 169, 224.
 Magnan, 219, 220, 222.
 Maison, 24, 25, 26.
 Malherbe (colonel), 181.
 Malherbes, 163.
 Marie (princesse), 31.
 Marie-Antoinette, 19.
 Marie-Louise, 18.
 Martinie (De la), 84, 85, 89.
 Mauduit, 37.
 May, 56.
 Meedewoort, 138.
 Merlin, 151.
 Mérode (Félix de), 141, 155, 157, 163, 216, 220, 223.
 Mertens, 52.
 Metternich (de), 21, 24.
 Mina, 159.
 Miranda, 86.
 Missie Gritge, 62.
 Morillo, 85, 86, 87, 88.
 Moyard (chevalier), 142, 143.
 Müller, 51.
 Mundy, 256.
 Muray (de), 24, 26.
 Nalop, 130, 132.
 Napoléon, 15, 18, 19, 22, 24, 29, 41, 43, 46.
 Nemours (prince de), 166, 167, 168, 170.
 Newcastle (duc de), 250, 251, 257.
 Ney, 41, 44, 47.
 Nicolay (J.), 142, 157.
 Niellon, 152, 213.
 Nique, 156.
 Nobel, 103, 104, 105, 107, 108.
 Nothomb, 229, 249, 250.
 Nypels (Dominique), 230, 240.
 Oosterloo, 123, 124, 125.
 Opdenbosch, 142.
 Opsomer (M^{lle}), 20.
 Orange (prince d'), 26, 27, 34, 49, 50, 143, 144, 145, 165, 173, 203, 204, 224, 225, 228, 238, 261.
 Orléans (duc d'), 232.
 Orts fils, 245.
 Oultremont (comte d'), 228.
 Paëz, 86, 87.
 Page (De), 244, 247, 248.
 Palmaert père, 141.
 Palmaert (Jean), 142.
 Panmure (lord), 257.
 Pardecooper, 123, 124, 131, 136.
 Parent, 242, 245.
 Parys, 242, 245.
 Pédro (don), Intr., 13, 265.
 Pepin, 72.
 Pirch, 39.
 Plaisant (Isidore), 142, 144.
 Platen (de), 52.
 Potter (de), 163, 237, 238.
 Poudrelé (de), 25.
 Prévinaire, 177.
 Raikem, 173.
 Réal, 16.
 Reede (de), 37, 48.
 Remond, 37.
 Renard, 162.
 Renesse (de) 21.
 Renses, 99.
 Rengueling, 119, 120, 127.
 Reuter (de), 37, 49.
 Richemond (duc de), 33, 34, 50.
 Richemond (duchesse de), 33.
 Ribeaucourt (de), 16.
 Ribeaucourt (comtesse de), 18.
 Rivierre, 117.
 Robaulx (A. de), 173.
 Robert Adair, 184.
 Rogier, 156, 157, 168.
 Rouillé (comte de), 149.
 Rouppe, 141, 142.
 Roussel, 245.
 Russell (John), 253.
 Salm-Kyrbourg (de), 168, 169, 170.
 Sauvage (de), 184.
 Saxe-Weimar (Bernard de), 56.
 Saxe-Weimar (prince de), 203.
 Sécus (Fréd. de), 141.
 Sieyes, 151.
 Somelsdyck (de), 89, 115.
 Songis (De), Intr., 1.
 Soudrat, 35.

- Soult (duc de Dalmatie), 44, 47.
 Spitaels, 174.
 Springler, 136.
 Steurs (de), 100.
 Stevens (Ed.), 142.
 Surllet de Chokier (le régent), 163,
 171, 190, 192, 196, 210.
 Tallenay (de), 184.
 Teichman, 142.
 Teste, 185, 224, 225, 226.
 Theyssens, 245.
 Thiers, 37.
 Thomassi, 108, 111, 112.
 Tilmont, 177, 228.
 Tindal (lieut.-gén.), 31, 37, 218.
 Tobar (comte), 87, 88.
 Trélat, 35.
 Tripe, 219.
 Valette (De la), 249.
 Valmy (comte de), 34, 42.
 Van Bommel, 118.
 Van Bommel, 128.
 Van Camp, 244.
 Vandamme, 40, 47.
 Van de Bos, 125, 126, 127.
 Van de Graff, 57, 59.
 Vandeneynde, 244.
 Van der Dilt, 16.
 Vanderfosse, 154.
 Vanderkelen, 154.
 Vander Linden (Ed.), 142.
 Vander Linden (Jos.), 151, 157,
 163.
 Vanderlinden d'Hooghvorst, 157,
 172.
 Vander Meere père, 18, 19, 21, 208.
 Vander Meere (M^{me} la douairière), née
 Catherine de Baelen, 18, 21.
 Vandersmissen, 50, 141, 242, 245,
 246, 247.
- Vandersmissen (M^{me}), 245.
 Vander Steen, 141.
 Vanderton, 245.
 Vandevolde, 96, 97.
 Vandevyver, 129.
 Vandewalle, 242.
 Van de Weyer (Sylvain), 141, 142,
 157, 163, 213.
 Van Dura, 57.
 Van Esse, 137.
 Van Geen, 32, 33, 34, 51, 52, 53,
 54, 55, 219.
 Van Gobbelschroy, 140, 236, 237,
 238.
 Van Halen (Juan), 159, 160.
 Van Heckeren, 65.
 Van Huffel, 243.
 Van Laethem, 242, 245, 247.
 Van Maanen, 140, 245.
 Vaningue, 110.
 Van Regemorter, 52.
 Veer (de), 62, 64, 66, 127.
 Veer (M^{lle} de), 94.
 Vereyden (baron), 29.
 Verpraet, 245, 247.
 Verwée, 242.
 Vincent (baron de), 26.
 Vipff, 57.
 Vleminckx, 142.
 Vogel, 109.
 W^{...} (M.), 27.
 Wellington, 33, 34, 37, 38, 45,
 48.
 Weysenbruck, 109.
 Wilkens, 93.
 Willoutreys, 35.
 Woestyne (général de la), 166.
 Zelstra, 121.
 Ziethen, 39, 40.

INTRODUCTION.



J'ai eu l'honneur de connaître un haut personnage du premier empire, qui joignait aux plus éminentes qualités militaires, une bonhomie qui faisait le charme de sa famille et rendait son commerce bien précieux à ses amis.

Jamais on n'aurait deviné, à le voir tailler sa vigne avec tout l'art du jardinier, que c'était là cet organisateur célèbre de l'artillerie, cet ami de Napoléon, qui répondait si bien à toutes les exigences du grand homme. Le lieutenant général de Songis, rentré dans la vie privée sous le règne des Bourbons, s'était fait marguillier de son village, vivant heureux, et chéri de ses concitoyens.

Il avait la manie d'écrire chaque soir tout ce qu'il avait fait, vu ou entendu dans la journée, et n'y

manqua jamais, m'a-t-il dit, depuis son entrée au service. Son dîner fini et son café pris, il se retirait dans son appartement, peu importe la société qui fût chez lui : ce qui ne nuisait en rien à sa noble hospitalité.

Il devait y avoir là de bien précieux documents pour l'histoire contemporaine; d'importantes relations, la clef de bien des mystères; mais pas d'élus pour pénétrer dans ce sanctuaire, pas même ses enfants; il voulait être seul en présence du temps passé.

Heureuse habitude, qui perpétue la mémoire, maintient l'ordre des dates et empêche la confusion des faits; qui permet au vieillard de retremper son âme dans les souvenirs de sa jeunesse, et qui donne en tout temps, lorsqu'on se sent le courage de publier sa vie, la faculté d'entremêler son passé d'anecdotes inédites, étrangères au sujet dont elles brisent l'uniformité.

Mais, pour ceux qui n'ont pas eu cette prévoyance, le jour où il leur prendra la velléité d'écrire, soit pour se distraire des ennuis d'un âge avancé, soit parce qu'ils n'auront d'autres moyens de dire ce qu'ils veulent qui soit connu, que d'efforts de mémoire n'auront-ils pas à faire!

Placé entre ces deux extrêmes, je me souviens de

loin, parce que ma jeunesse a traversé deux époques mémorables, l'Empire et la Restauration, dont, au besoin, les faits marquants serviraient de jalons à une mémoire plus ingrate que la mienne.

Lors de mes voyages aux Indes occidentales, j'ai compris l'utilité des notes et n'ai plus cessé d'en faire usage à toutes les époques intéressantes de ma longue carrière.

Comme tout s'enchaîne dans la vie, de là naquit un esprit d'ordre qui me permet aujourd'hui de consulter une volumineuse correspondance, et surtout toutes les paperasses de ma vie officielle, classées avec soin.

Ce n'est donc pas les mains vides que j'entre en scène; les matériaux ne me manquent pas, c'est la manière de bien les employer qui m'embarrasse, car je déclare tout d'abord que je n'ai pas la moindre prétention au talent d'écrire; si j'ose prendre la plume, c'est pour dire les choses à ma guise, comme elles se présentent à mon esprit; j'ai seulement à tâche de persuader, sans rien dire qui puisse être révoqué en doute. Si j'y parviens sans blesser les convenances ni les susceptibilités, j'aurai atteint le but.

A part les principales époques de ma vie, que je classe catégoriquement, j'écris sans suite et sans m'inquiéter si je m'écarte des règles officielles.

Je ne fais pas un roman, je recueille mes souvenirs pour faire passer sous les yeux de mes enfants une vie accidentée dont ils puissent tirer profit, et les mettre en garde contre les écueils auxquels j'ai été me briser. Nés dans l'exil, ne connaissant leur patrie que de nom, n'ayant entrevu le monde que sous les couleurs les plus sombres, je crois bien mériter d'eux en leur parlant du monde de mon temps, de cette société riieuse et de bon ton, où l'on ne parlait encore ni Chambre ni Bourse et où le bas de soie était de rigueur.

La causerie se ressent, beaucoup plus qu'on ne le pense, de la tenue; elle s'unit, me paraît-il, avec elle, et la monotonie lugubre de l'habit noir, le laisser-aller du pantalon, l'odeur du cigare l'ont gâtée; l'intérêt et la politique sont venus la corrompre, et nous chercherions en vain, dans les conversations du jour, ce bon goût, cet entrain, cette élégante légèreté qui savaient charmer sans rien approfondir.

Notre vieil ami le comte de Lagarde était bien resté en France le type de ces conteurs spirituels, et il avait su conserver l'art de dire des riens, avec cette grâce, cette urbanité et cet esprit d'autrefois.

Je n'écris pas davantage une histoire de la Révolution de 1830; je laisse ce soin à une plume plus exercée que la mienne. Je suis amené tout naturelle-

ment à en parler beaucoup, parce que j'y ai pris une grande part, et que ce que j'aurai à en dire ne se trouve dans aucun des écrits qui ont paru sur cette époque.

En effet, des auteurs, nos compatriotes, se sont bornés à en tracer l'esquisse à grands traits et au point de vue purement politique; de sorte qu'une partie des détails est restée dans l'ombre, et, avec elle, des hommes et des choses dont l'histoire finirait par perdre jusqu'à la trace si les mémoires intimes ne venaient de temps en temps jeter un peu de lumière sur cette partie trop négligée du tableau.

Or, nous qui avons pris une part si active à toutes les phases de ce grand drame, nous avons à cœur d'éclairer la génération nouvelle sur ce que nous avons été, sur ce que nous avons vu, sur ce que nous avons fait, et nous avons l'espoir que parfois nous attacherons le lecteur au récit d'épisodes curieux et piquants.

Nous sentons d'autant plus ce besoin, que nous nous sommes souvent trouvé en butte aux mauvaises passions, à la calomnie surtout, qui nous a poursuivi d'une manière occulte jusque dans l'exil, et lorsque nous étions sans moyen de nous défendre, car, comme l'a si bien dit le prince Louis Napoléon : « Si l'on te calomnie, ne réponds pas; si l'on t'offense,

« garde le silence, car les organes de la publicité
 « seront fermés pour toi; ils n'accueillent pas les
 « réclamations des hommes qui sont bannis; l'exilé
 « doit être calomnié sans répondre, il doit souffrir
 « sans se plaindre, la justice n'existe plus pour lui.»

Voici un exemple qui vient à l'appui de ces paroles :

En 1856, lorsque j'eus adressé une pétition aux Chambres belges, et après que celle des représentants en eut voté l'impression dans le *Moniteur*, je crus qu'il n'y avait aucun inconvénient à la reproduire sous forme de brochure, pour la soumettre à l'opinion de cette partie du public qui ne lit pas la feuille officielle; mais j'avais compté sans ceux qui voulaient en atténuer l'effet, et comme il me manquait quelques centaines de francs pour payer les frais d'impression, un bon parent se mit en mon lieu et place pour les acquitter et supprima le millier d'exemplaires que j'avais fait tirer. Quant au Sénat, son président jugea plus simple de n'en faire aucune mention.

A la vérité, cet acte d'indépendance du Parlement accordait une valeur historique aux paroles d'un proscrit, paroles qui avaient eu le malheur de blesser des amours-propres, de froisser des susceptibilités, de déplaire surtout en haut lieu.

On ne me pardonnait pas de m'être posé en homme à qui l'on devait quelque chose ; j'avais, m'écrivait-on, *comblé la mesure*.

Je n'en suis pas moins glorieux d'avoir vu consigner dans les archives de la Chambre un document qui relate les services que j'ai rendus à la patrie ; services que des envieux ou des flatteurs auraient voulu voir effacés pour une faute qui ne s'est manifestée qu'à l'état d'intention et que l'exécution seule eût rendue criminelle. Cette exécution ne devait jamais avoir lieu, ce qui n'empêcha pas une condamnation à mort, commuée en exil perpétuel, qui ne cessa qu'après l'avènement au trône de Léopold II.

Nous avons vu, durant cette longue période, gracier tous les condamnés politiques de l'Europe, sans excepter ceux des gouvernements les plus despotiques ; moi seul je restais, comme le type d'une sévérité sans bornes.

Cependant, après la chose jugée, je me suis abstenu de toute polémique, je me suis renfermé, pour mieux m'isoler de toute affaire politique, dans mes affections de famille, et si, au bout de treize ans (en 1856), j'ai protesté légalement, avec tout le respect que je devais aux députés de mon pays, contre un décret de bannissement à perpétuité, c'est que ce décret était une violation de la Constitution.

Mais pourquoi cette rigueur, me demandait-on tous les jours, vous êtes donc un homme bien à craindre? Hélas! Messieurs, j'ai beau me tâter, je vous jure que je ne trouve en moi rien de dangereux, ni pour le trône ni pour l'autel, et je dois avouer que des hommes les plus haut placés, m'ont fait la grâce de me dire qu'ils étaient de mon opinion. Néanmoins, comme il n'y a pas d'effet sans cause, vous saurez qu'il courait une foule de variantes sur les causes de mon exil sans fin. Les uns se contentaient de dire, et ceux-là étaient des indifférents, que le gouvernement avait sans doute de bonnes raisons pour me refuser ma grâce; séides du pouvoir, ils se refusaient jusqu'au droit d'examen. D'autres trouvaient que j'étais encore trop heureux qu'on m'eût fait grâce de la vie: le bannissement n'était, à leurs yeux, qu'une promenade à l'étranger. Il fallait avoir mauvais goût pour s'en plaindre. Ces braves gens sont de ceux qui frappent un ennemi à terre. Pour eux, une position incertaine, une existence décolorée, une vie triste et sans avenir, une femme et des enfants autour de vous dans la privation, d'autres élevés au loin, qu'on ne reverra peut-être jamais, la souffrance de l'exil, l'existence de la nostalgie, tout cela n'a rien qui soit fait pour remuer le cœur.

Si vous prêtez l'oreille à l'opinion publique, celle-ci

vous dira que je devais ma disgrâce à des intérêts de famille, à l'influence d'un parent en grande faveur, aux convoitises d'un riche héritage, dont l'oubli et l'absence devaient me priver. Vous aurez, comme moi, peine à croire à cette version, quoique ce soit la plus répandue.

Une autre encore est celle-ci, qu'on dit être exprimée par une bouche royale : « Je fais une énorme différence entre un complot civil et une conspiration militaire. Il y a là violation du serment et de l'honneur militaire; ce n'est pas assez qu'une armée soit brave, il faut encore qu'elle soit loyale et dévouée; quand elle manque à ce devoir sacré, loin d'être un élément de consolidation pour un État, elle en est la destruction. Sur ce point je serai toujours de la plus grande sévérité et c'est un devoir que je remplis envers la nationalité belge dont je suis le gardien. »

Je ne doute pas, lecteurs, que vous n'approuviez ces belles paroles qu'on prête au Roi. Des sentiments si bien exprimés ne peuvent inspirer que de l'admiration et de la reconnaissance, et sont bien faits pour imposer silence à celui qui a failli; mais il y avait *treize* ans passés depuis cet acte si énergiquement jugé.

Telles sont les raisons bonnes ou mauvaises qui circulaient depuis vingt-quatre ans sur mon exil, et

il n'est venu à l'esprit de personne d'en attribuer la cause à la crainte ; personne n'eût voulu accepter ce ridicule. Ce qu'il y a de plus curieux dans tout cela, c'est la ténacité que l'on mettait à dénaturer ma soi-disant conspiration restée sans exécution et dont on n'a pu attaquer que la pensée. Elle fut jugée en cour d'assises comme purement civile et l'armée n'a pas été mise en cause.

Qu'une dernière réflexion me soit permise. Supposons un instant que j'aie été un grand coupable. La charité chrétienne ne nous apprend-elle pas qu'à tout péché il y a miséricorde? N'avons-nous pas un vieux dicton qui dit : « Une faute avouée est à demi pardonnée » Eh bien! je l'ai fait, cet aveu, avec toute sincérité, le jour où j'ai vu mon pays prospère, honoré et content. Et pour finir par un trait d'histoire, n'est-ce pas aussi tout ce qu'attendait de Biron le généreux Henri IV, pour le presser dans ses bras? Moi, j'avais plus de titres que Biron à la clémence royale, je n'étais pas l'ami du Roi!

On nous critiquera, peut-être, d'anticiper sur le temps, en parlant trop tôt de choses qui seraient mieux placées ailleurs que dans une introduction ; mais la signification du mot nous rappelle aux devoirs de la politesse, et nous avons pensé que, pour nous présenter au lecteur sous des auspices favorables, il

ne fallait pas que nous fussions trop jeune et sans intérêt pour lui. Nous avons donc choisi pour introduceurs des récits détachés d'événements sérieux, où nous avons figuré dans l'âge mûr, lorsque nous avons nos grandes entrées dans le monde. Ainsi, nous espérons le mettre à même de se former une idée de notre caractère, de nos défauts, de nos qualités; cette manière de faire son portrait en vaut bien une autre. Nous lui donnons, de plus, un avant-goût de ce que promettent nos souvenirs, où nous tâcherons de lui parler beaucoup plus des autres que de nous-même. Toutefois, nous réclamons dès aujourd'hui son indulgence pour un style auquel manque, sans doute, le feu de la jeunesse et qu'alourdit la disposition d'esprit où nous a placé une lutte incessante avec l'adversité.

Ceci dit, nous reprenons toute l'indépendance de nos pensées.

Un caractère facile et généreux, s'il n'est accompagné d'un excellent jugement, attire toujours une foule de déceptions, surtout si vous entrez une fois dans la voie des services : alors vous ne pouvez plus vous arrêter, et des amis que vous aurez obligés dix fois, s'offenseront si vous leur refusez la onzième. J'en puis parler sagement, car la générosité a été trop souvent le mobile principal de mes actions. Aussi, que

d'erreurs ne m'a-t-elle pas fait commettre ! Dans ma jeunesse, elle était entraînante, enthousiaste, mais peu compromettante. Dans l'âge mûr, elle devint dangereuse, et je ne me pardonne pas de l'avoir si souvent mise au service d'intrigants et d'ingrats. Sourd aux conseils de la prudence, je ne pouvais croire à l'habileté dans les affaires de famille : il me paraissait que celles-ci marchaient avec les pulsations du cœur, et j'aurais rougi d'attacher plus de prix à la forme qu'à la lettre des conventions. J'ai appris, à mes dépens, qu'il n'en était pas ainsi.

Dans nos troubles politiques, ma première pensée fut de voler au secours de la propriété menacée. Ce fut à la tête de l'élite de notre bourgeoisie que je conquies mes premiers titres à la reconnaissance de mes concitoyens, je lui dois la grosse part des honneurs qui sont venus m'y chercher.

Dans le plan que j'ai adopté de faire précéder d'une introduction l'histoire de ma vie, j'ai eu pour but de me dessiner sans transition aux yeux du lecteur, tel que je suis au moment où j'écris ; c'est-à-dire comme un homme sérieux, dont les folies passées n'ont pu altérer les qualités, et à qui il a été permis d'arriver aux premiers rangs.

Le rôle que j'ai joué dans les événements politiques de mon pays m'a paru devoir être posé, avant de

relater les péripéties d'une vie bien agitée, il est vrai, mais qui, après tout, ressemble à tant d'autres et ne mérite pas d'occuper son attention. Je parlerai de mes voyages, parce que j'ai beaucoup à raconter sur ces contrées du nouveau monde, où j'ai longtemps séjourné, à différentes époques. J'ai commencé par celui de la Guyane hollandaise, en en parlant comme elle était à l'époque où j'y séjournai. Si le ciel me prête vie, je parlerai plus tard du Brésil, ce beau pays qui deviendra un des premiers empires du monde, lorsqu'il sera mieux apprécié de l'Europe et que l'émigration en grand ira développer toutes ses richesses naturelles.

J'aurai alors rempli un devoir de reconnaissance envers un peuple chez lequel j'ai reçu la plus noble et la plus généreuse des hospitalités. Je resterai toute ma vie sous l'impression des honneurs funèbres rendus spontanément à une épouse chérie, une mère vertueuse, la compagne fidèle de mes misères, que j'eus le malheur d'y perdre, et de l'assistance que des amis généreux ont donnée à ma famille dans un moment où nous en avions le plus pressant besoin.

Chargé d'une mission officieuse en France, où des intérêts privés étaient intimement liés aux désirs de l'empereur don Pedro et de son gouvernement, je

suis revenu en France en 1863, avec l'espoir de lier des opérations utiles au commerce et à l'industrie des deux États.



MÉMOIRES

DU

GÉNÉRAL VAN DER MEERE.

I

Je vins au monde au bruit du canon qui tonnait les victoires que le plus grand capitaine de tous les temps remportait en Italie, durant le siège de Mantoue.

Ma famille, peu fanatique du grand homme, avait la faiblesse, commune à l'aristocratie de cette époque, de personnifier en lui tous les malheurs de la Révolution. Son attachement à la maison d'Autriche lui rendait odieuse la domination française ; je fus donc élevé dans les principes de la légitimité la plus pure.

A l'époque du débarquement des Anglais à l'île de Walcheren (1809), Napoléon, pour s'assurer la fidélité des Belges, accomplit un de ces actes de despotisme,

incroyable aujourd'hui, et que Thiers n'a fait qu'indiquer dans son ouvrage *le Consulat et l'Empire*.

Il résolut d'enlever aux familles les plus considérables du pays leurs fils, surtout les fils uniques, pour les envoyer aux écoles militaires s'inspirer du fanatisme napoléonien. Le sénateur Real fut chargé d'en dresser une liste.

C'est ainsi qu'à Bruxelles nous fûmes quatre, tous à peu près du même âge, désignés pour le prytanée militaire de La Flèche : les comtes de Ribeaucourt, Cornet de Grez, Vander Dilft et moi.

Cette mesure avait encore ce cachet particulier, que, sans le moindre égard pour l'autorité paternelle, c'était aux enfants qu'elle s'adressait directement, comme s'ils pouvaient, dans un âge aussi tendre, disposer de leur personne.

Voici la lettre que je reçus, qui consterna ma famille et renversa tous les projets de mon père sur la carrière qu'il destinait à l'héritier de son nom.

Bruxelles, 1^{er} février 1810.

*Le Préfet du département de la Dyle,
à Monsieur Van der Meere, âgé de 12 à 13 ans.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, par décret du 21 janvier dernier, Sa Majesté vous a nommé élève pensionnaire du prytanée militaire de La Flèche. L'intention de Sa Majesté est que vous vous rendiez de suite près de Son Excellence le Ministre de la Guerre, qui est chargé de vous faire recevoir à l'École précitée.

Cet ordre doit être promptement et ponctuellement rempli ;

je me flatte, Monsieur, d'avoir à rendre compte à Sa Majesté de l'empressement que vous aurez mis à exécuter sa volonté.

Vous voudrez bien dans les vingt-quatre heures m'accuser réception de la présente et m'informer du jour que vous aurez fixé pour votre départ.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Pour le Préfet :
Le Conseiller de préfecture,
D'ANETHAN.

Sur les observations de mon père, il lui fut répondu par la lettre suivante :

Bruxelles, le 12 février 1810.

Le Préfet du département de la Dyle,
à Monsieur Van der Meere, rue Neuve, à Bruxelles.

Monsieur,

J'ai soumis à Son Excellence le Ministre de la police générale de l'Empire la réclamation que vous m'avez fait parvenir relativement à M. votre fils.

Son Excellence me charge de vous dire que vous ne pouvez être juge de l'aptitude de M. votre fils; celui-ci étant nommé, rien ne peut le dispenser d'obéir.

En vous transmettant la décision de Son Excellence, je ne puis me dispenser de vous faire observer que les ordres que j'ai reçus sont précis et que le moindre retard de votre part serait considéré par Sa Majesté comme une opposition formelle à exécuter ses volontés.

Je vous invite à m'accuser la réception de la présente, et à m'informer en même temps du jour que vous aurez fixé pour le départ de M. votre fils.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le Préfet :
Le Conseiller de préfecture,
D'ANETHAN.

Quelques mois plus tard, Bruxelles était en fête, Napoléon présentait Marie-Louise, la nouvelle impératrice, au peuple des grandes villes.

La comtesse de Ribeaucourt saisit l'occasion d'un bal à l'hôtel de ville, pour se jeter aux pieds de l'Empereur et obtenir de conserver son fils.

J'ai retrouvé, dans les papiers de mon père, les quelques paroles dont Napoléon, à ce même bal, honora ma mère. (16 mai 1810.)

Sa Majesté. « Êtes-vous mariée ? »

— Oui, Sire.

— Avez-vous des enfants ?

— J'ai un fils unique, Sire, que mon mari, d'après vos ordres, a conduit à La Flèche.

— Cela vous a fait de la peine ?

— Oui, Sire ; il est dur pour une mère de se voir privée de son enfant âgé seulement de douze ans et demi.

— Je sens vos peines, Madame ; mais votre fils y sera bien élevé. Que fait votre mari ?

— Il est de la garde d'honneur de Votre Majesté.

— Ah ! Votre nom, Madame ?

— M^{me} Van der Meere.

— Avez-vous accompagné votre mari à La Flèche ?

— Non, Sire ; mon mari y a conduit son fils sans réclamation.

— Que dit votre mari de l'établissement ?

— Il l'a trouvé fort bien, Sire, et est très satisfait des chefs qui le dirigent.

— J'en suis charmé ; votre fils y recevra une bonne éducation. Que vous écrit votre fils ? Est-il content ?

— Très content, Sire, et il y est tout accoutumé; si j'avais plusieurs fils, je ne me serais pas fait tant de peine de me voir privée d'un seul enfant.

— Votre nom, Madame?

— M^{me} Van der Meere.

— Je m'en souviendrai. »

Cette conversation ne prouve-t-elle pas que Napoléon comprenait bien tout ce que cette mesure avait de pénible pour les familles, mais qu'une raison d'État l'avait emporté sur ses sentiments?

En effet, l'isolement de la noblesse était pour son règne une menace permanente qu'il voulait faire disparaître en forçant ses enfants à s'associer à sa fortune et aux gloires de l'empire d'Occident qu'il rêvait!

A ce point de vue, l'odieux de la mesure n'était plus que dans la forme despotique avec laquelle les ministres de ses volontés la faisaient exécuter. Il l'étendit sur tous les pays conquis, et parmi les compagnons qu'il nous donna et qui devaient avec nous travailler à l'exécution de ses projets futurs, on comptait des Italiens, des Valaques, des Illyriens, des Allemands, des Hollandais.

A Paris, nous fûmes présentés au duc de Feltre, ministre de la guerre, par le général Lemarrois, aide de camp de l'Empereur, marié à une de nos compatriotes.

Ce mariage était encore le résultat d'une volonté impériale et voici comment il eut lieu :

M^{me} Campan, l'ancienne lectrice et amie de Marie-Antoinette, nous apprend, dans ses Mémoires, que Napoléon aimait à visiter le pensionnat qu'elle diri-

gèait avec toute la sollicitude d'une bonne mère et le tact exquis d'une grande dame.

Or, un jour que Napoléon y était allé, avec l'intention bien arrêtée de faire la fortune d'un de ses favoris, il s'arrêta brusquement dans sa tournée en face d'une des pensionnaires; c'était M^{lle} Opsommer, une des plus riches héritières des Flandres : « Mademoiselle, lui dit l'Empereur, vous êtes en âge de vous marier, vous épouserez Lemarrois. » Sans attendre de réponse, il continua sa tournée.

Il serait fastidieux de m'étendre sur mon séjour à l'école; mais qu'il me soit permis de déposer ici un souvenir de reconnaissance à la mémoire de ce brave général Duteil, notre gouverneur. Mon père fut heureux de trouver en lui les formes du gentilhomme de la bonne époque.

Il me donna pour mentor le fils du marquis de Brézé, ancien grand maître des cérémonies de France. Que de grâces n'ai-je pas eu à lui rendre pour m'avoir donné un ami si précieux, qui annonçait déjà ce qu'il devint plus tard sous la Restauration, un cavalier parfait et l'un des seigneurs les plus distingués de la cour! Il succéda à son père dans la grande-maîtrise, et chacun sait combien il occupa avec distinction le fauteuil de la pairie.

Brézé fut chargé de nous conduire chez le quartier-maître, M. Lelouvier, pour m'y faire inscrire au livre matricule. Là se passa entre lui et mon père un colloque trop curieux pour que je n'en parle pas.

Arrivé à la colonne où il fallait mentionner de qui

j'étais fils, mon père répondit : « De Charles-Aimé Van der Meere et de Catherine de Beelen. »

« Vos titres, Monsieur?

— Je n'en ai pas.

— Cependant j'ai ici des notes et des instructions de l'Empereur qui sont précises à cet égard : n'êtes-vous pas ancien noble?

— En effet, avant la Révolution, j'étais comte et baron ; mais depuis, je ne suis plus rien.

— Ce sont justement ces titres que je dois inscrire. »

Mon père et mon oncle furent très intrigués de cette exigence et s'en amusèrent beaucoup.

Je ne puis résister à dire quelques mots de la composition de notre groupe d'intimes à l'école, dont la plupart, hélas ! ne vécurent pas assez longtemps pour la gloire de leur pays. Puisse ce souvenir d'un vieux camarade monter jusqu'à eux !

En les nommant, une larme vient encore mouiller ma paupière. Là étaient le comte Jules de Contades, au cœur de roi, dont la perte a tant attristé le noble faubourg ; le marquis de Costa, à qui ses éminentes qualités ouvrirent les portes du ministère piémontais ; le comte d'Astier, que la mort arrêta au début de sa carrière ; le baron de Chandenier, qui, après avoir illustré son épée, entra dans la carrière administrative, qu'il poursuit avec distinction ; le comte de Renesse, dont la mémoire restera chère au Sénat belge, où il était une autorité ; le baron de Beissel, parent du prince de Metternich, dont j'ignore la destinée. Pourquoi faut-il que tant d'hommes d'élite aient disparu ?

Au commencement de 1813, j'attendais ma sortie de

l'école avec impatience, l'inspecteur général m'ayant fait espérer une prochaine nomination; mais mon père avait résolu d'en empêcher le succès, d'accord cette fois avec le préfet de la Dyle, M. le comte d'Houdetot. Celui-ci lui avait promis d'appuyer une demande de congé, sous prétexte que l'air natal était nécessaire pour me remettre d'une maladie grave, qui me retenait à l'infirmerie.

Au mois d'août, je pus donc rejoindre ma famille, qui, cette fois, était bien décidée à me garder.

L'horizon politique s'assombrissait, et malgré tous les soins que prenaient nos chefs pour nous sevrer de nouvelles, il en perceait toujours quelques-unes, car nous étions bien près du théâtre de l'ancienne chouannerie où les informations ne manquaient pas, mais restaient secrètes.

Il n'était que trop vrai que l'armée française avait éprouvé les plus terribles revers; le sort avait décidé de la gloire et des espérances de ces trois cent mille braves que Napoléon avait associés à sa trop gigantesque expédition. Il fallait tenir tête à tous les monarques coalisés du Nord; dès lors, il était permis de douter que le génie du grand homme pût suffire à réparer tant de désastres, et ce doute troublait l'esprit des uns et rendait l'espoir aux autres.

C'est en vain qu'on espérait se maintenir sur les rives de l'Elbe et conserver à la France ces conquêtes qui avaient coûté tant de sang : la journée de Leipzig rendit la partie trop inégale; il fallut céder, et la retraite ne s'arrêta plus que sur la rive gauche du Rhin.

II

La Hollande ne fut pas plutôt évacuée qu'elle se constitua en royaume et rappela le prince d'Orange.

Anvers, défendue par Carnot, tenait toujours ; mais le reste de la Belgique était libre à la fin de l'année. Elle assista silencieuse et digne au passage de l'armée, mais un cri de joie s'échappa de toutes les poitrines lorsque le dernier soldat eut quitté le sol de la patrie.

A Bruxelles, les manifestations, si longtemps comprimées, tenaient de la folie. On courait de maison en maison pour se complimenter ; on riait et l'on pleurait en même temps ; on s'arrêtait pour s'embrasser : on eût dit que la baguette d'un magicien avait frappé tout ce monde de vertige.

Je n'ai pas la prétention d'écrire l'histoire politique de cette époque, j'étais trop jeune pour que mon appréciation des grands événements qui allaient changer la carte de l'Europe puisse avoir quelque valeur. Je me borne à raconter ce qui se passait à ma portée, dans un monde où, par mes relations de famille, j'ai vécu, conversé avec ceux qui avaient pris part aux événements antérieurs et recueilli non seulement le récit des faits,

mais ces traditions sur les hommes et les choses qui dessinent une époque.

Là s'agitaient les destinées futures de mon pays, très incertaines tant que Carnot tenait Anvers et que le général Maison pouvait opérer de Lille un retour offensif.

Déjà la mauvaise fortune de Napoléon avait tellement ébranlé son pouvoir, que le parti légitimiste, dès qu'il eut appris les défaites de l'armée française en Allemagne, s'était mis à l'œuvre et, dans son désir de retourner sous le sceptre de la maison d'Autriche, avait voulu devancer les événements en exprimant les vœux prématurés du pays dans une protestation de fidélité signée d'un grand nombre de notabilités. Il s'agissait de la faire parvenir secrètement à Vienne et ce fut mon oncle, le baron de Beelen, qui se chargea de cette délicate et périlleuse mission. Il s'en acquitta en la remettant à M. de Metternich, qui ne put donner que de vagues promesses.

Après la retraite des Français, on s'attendait à une reprise de possession immédiate, tandis que l'Autriche ne pensait qu'à se débarrasser de provinces lointaines et turbulentes, qui lui avaient donné tant de soucis. On peut seulement supposer qu'elle eut un moment d'hésitation, à en juger par les deux gouverneurs généraux que les hautes puissances délèguèrent au gouvernement du territoire évacué. Tous deux étaient des lieutenants généraux autrichiens.

Le premier, le comte de Muray, installa un gouvernement provisoire, forma un ministère, leva des troupes auxquelles on donna la cocarde et l'uniforme

autrichiens : c'était bien fait pour confirmer nos espérances.

Le baron de Poulderlé, ministre de la guerre, qui sortait du service d'Autriche, donna des *commissions de colonels*, à charge par ceux-ci de lever leurs régiments, de les équiper et de les armer. C'est aux mêmes conditions que j'obtins mon brevet de capitaine le 13 mars 1814.

Tous les grands noms de la Belgique tenaient à honneur d'entrer dans l'armée et semblaient par là protester contre le régime qui, depuis tant d'années, avait pesé sur eux. Assurément, c'était jouer gros jeu, car tout n'était pas dit, et il s'en fallut de bien peu que ce nouvel ordre de choses ne fût violemment renversé.

On va voir que Napoléon, ignorant l'hostilité qui s'était élevée contre lui, ou s'en inquiétant peu, parlait de dégager Bruxelles, comme si c'était encore sa bonne ville, et donnait l'ordre à ses généraux de refouler l'ennemi jusqu'en Hollande.

Voici ce qu'il écrivait à son ministre de la guerre :

« 19 février 1814.

« Monsieur le duc de Feltre, donnez ordre au général Maison de réunir des détachements de toutes les garnisons des Flandres, et de marcher sur Anvers, de réunir également sous ses ordres la garnison d'Anvers, et de reprendre l'offensive.

« Dites-lui qu'il n'a pas justifié la confiance qu'il m'avait inspirée, mais que je suspends mon jugement : que ce n'est pas en s'enfermant dans les places qu'on agit : qu'il peut réunir de 15 à 18 mille

« hommes, et avec cela rejeter l'ennemi en Hollande, « au lieu que ces forces mortes dans les places laissent « l'ennemi maître de toute la Belgique, etc. »

Le grand capitaine avait raison, ce mouvement stratégique eût eu les plus grands résultats et eût infailliblement réussi. Mais on n'était pas à la hauteur de son commandement; mais s'il en eût été autrement, que de malheurs s'en seraient suivis! La Belgique eût été livrée au plus affreux désordre. Dieu ne l'a pas voulu!

Dès le mois d'avril, la défection d'Éssonne, l'abdication de l'Empereur à Fontainebleau avaient tranché la situation et rassuré les esprits. Louis XVIII avait été proclamé, la paix générale devait suivre.

Le comte de Muray eut pour successeur le baron Vincent, qui gouverna le pays jusqu'au moment où le prince d'Orange devait en prendre possession.

La question, qui pour nous restait vivace, était de savoir à qui nous allions appartenir? L'uniforme blanc et la cocarde noire ne suffisaient plus à fixer les opinions, surtout depuis que les Prussiens nous traitaient en pays conquis et nous donnaient l'avant-goût de tout ce qu'ils se promettaient d'exercer en France.

Je ne citerai qu'un seul fait pour faire voir jusqu'où peuvent aller la licence et l'oubli de tout sentiment d'humanité dans une troupe abandonnée à toute la fougue de ses passions, de ses vengeances, et qu'une discipline sévère ne retient plus dans le chemin de l'honneur.

Cinquante hommes reçoivent leurs billets de logement chez un riche particulier des environs de Bruxelles, fermier et distillateur. La famille s'empresse de bien traiter ceux qu'on nommait alors des libéra-

teurs; mais bientôt leurs exigences deviennent si déraisonnables, que M. W*** leur fait des représentations sur l'impossibilité de les satisfaire. Alors ils mettent la cave, l'office au pillage, et après s'être bien repus, ils attachent M. W*** sur une chaise, l'assassinent à petit feu, s'emparent de sa femme et la violent tous, sous les yeux du mari expirant.

Le prince d'Orange avait enfin pris possession de nos provinces comme « Altesse royale », en attendant la décision du congrès de Vienne. Dès lors il n'y eut plus de doute sur la constitution future d'un royaume à son profit.

L'uniforme blanc ne sert plus que de doublure au bleu qui le remplace; la cocarde orange fait disparaître la noire; une cour se forme, le prince reçoit des ambassadeurs. Il ne manquait plus que la couronne sur la tête de Guillaume.

La direction de toutes les affaires est confiée à des hommes d'une valeur incontestable, mais qui ne sont pas Belges. Le mécontentement qui en surgit, soulevé par des amours-propres froissés qui ne raisonnent pas, était injuste, car, nous devons l'avouer, l'expérience des Hollandais était nécessaire, indispensable à notre éducation politique. Seulement Guillaume eut tort de n'avoir pas mis un terme à cette tutelle qu'on avait acceptée tacitement, comme aussi d'avoir persévéré jusqu'à sa mort dans cette fausse idée, que la Belgique n'attendait qu'une occasion pour se donner à la France.

Ce fut cependant de là que partit cette antipathie, si vivace depuis entre les deux races, qui ne devait s'éteindre que dans les violences d'une révolution.

Cette décision des grandes puissances, qui disposaient de la Belgique en faveur du prince d'Orange, fut accueillie avec soumission, et rien ne vint arrêter la prompte organisation du nouvel ordre de choses.

Bruxelles, devenue ville de cour, allait se transformer sous l'influence du corps diplomatique. Nos vieilles réunions de société allaient disparaître à tout jamais, et ce n'était pas un malheur, car on ne s'y amusait guère qu'après avoir dépassé la quarantaine. C'était, à vrai dire, pour la jeunesse, une bien bonne école où les exigences de tenue et du bon ton étaient de rigueur. Il fallait forcément passer au scrutin de l'aréopage de nos grand'mères, qui recevaient toujours nos premiers hommages. Là il était impossible de se dissimuler dans la foule, ni d'affecter cet air distrait, ou abîmé dans ses réflexions, pour se soustraire aux politesses que réclame la présence des dames.

La maison d'Arenberg était la pierre de touche où tout gentilhomme qui brigait la palme du savoir-vivre devait venir se frotter. En sortant de là sans critique, il était assuré du suffrage du grand monde.

Le vieux duc, grand seigneur entre tous, était l'homme du monde le plus aimable : son majestueux regard, éclairé d'un sourire bienveillant, vous fixait avec tant de naturel, qu'on ne pouvait se persuader qu'il eût perdu la vue. Ce terrible malheur lui était arrivé dans sa jeunesse, à une partie de chasse avec le comte d'Artois.

La duchesse n'existait plus, mais sa mère, la duchesse douairière, vivait encore, et tous les soirs elle recevait une nombreuse société. Son jeu favori était le loto-

dauphin, suivi d'un grand souper. Le duc n'y faisait qu'une apparition pour lui baiser respectueusement la main, causait debout un instant, et se retirait dans ses appartements; jamais il ne soupait, mais tous les jours il donnait à dîner. Le couvert était pour dix convives, et les jeudis pour vingt-cinq; chaque convive avait derrière lui un valet à la grande livrée de la maison.

Il est à remarquer que tout ce service, tant personnel que matériel, était complètement changé au souper de la duchesse, qui avait lieu dans la même salle.

On n'a plus l'idée aujourd'hui de maisons princières tenues sur ce pied-là.

Le duc faisait régulièrement ses deux robes de whist après son dîner. Les deux joueurs quotidiens étaient les barons d'Anethan et Vereyden; j'avais quelquefois, pendant l'été, l'honneur d'être le quatrième. Cette partie curieuse se faisait au moyen d'un clavier caché sous la table, composé de cinquante-deux touches, qui indiquaient au duc la composition de son jeu.

Un des droits de la couronne est de donner la noblesse. Les souverains en ont toujours usé pour ajouter aux titres de ceux qui en étaient déjà pourvus. Napoléon, à son avènement au trône, voulut faire plus: il créa une noblesse, conféra les plus hauts titres. Jusque-là, rien de plus naturel, c'était suivre les traditions. Mais où la prétention commence, c'est d'avoir voulu faire d'un des plus grands noms de l'Europe, d'un prince souverain, un simple comte de l'empire français. Nous avons vu cet excès d'ambition atteindre le duc d'Areberg.

De l'empressement que nous mêmes à adopter les goûts étrangers, la société se trouva scindée, et l'on vit s'établir des catégories entre familles de même valeur.

Londres nous fit cadeau de ces réunions que les Anglais nomment raouts : réunion où le corps souffre et l'esprit sommeille, car la foule, semblable aux flots d'une mer agitée, vous presse, vous pousse sans vous donner le temps d'échanger une idée, sans vous permettre d'approcher une amie ; elle vous intercepte jusqu'à l'air, et vous quittez cette soirée, vrai tohu-bohu en bas de soie, étourdi, étonné et mécontent.

Vienne nous donna ses bals costumés et ses tableaux vivants qui reçurent un accueil mérité et se répandirent depuis partout.

Berlin nous initia au plaisir enivrant d'une valse rapide, étourdissante, où les couples volent et ne semblent pas toucher au parquet ciré, — nouveau moteur qui les emporte dans l'espace.

Jeune et aimant le plaisir, le prince héréditaire était l'âme de toutes les fêtes. D'une politesse exquise avec les femmes, il tenait de l'école anglaise cette manière leste de les traiter dès qu'il n'avait plus rien à désirer. J'oserais presque même affirmer qu'il ne connut jamais l'amour, et c'est probablement à cette cause qu'est dû le long règne de ces femmes déjà sur le retour, qui s'entendaient si bien pour l'accaparer et l'isoler du reste de la société. Aussi nommait-on cette coterie : la vieille garde.

Son frère, le prince Frédéric, à peine entré dans l'âge des passions, joignait déjà à un esprit sage et réflé-

chi un grand fonds d'instruction. Sa figure était douce et prévenante; il devait à sa grande timidité une nuance d'embarras qui disparaissait dans l'intimité, où brillaient alors des qualités solides.

La princesse Marie était trop jeune encore pour paraître à la cour.

Dans cette ère nouvelle, l'armée tenait une belle place; elle reçut de bonnes institutions militaires qui la mirent promptement sur un bon pied.

Le lieutenant général Janssens, qui, sous le roi Louis-Napoléon, avait été gouverneur du Cap, avait le portefeuille de la guerre.

L'inspection générale de l'infanterie fut confiée au lieutenant général baron de Tindal, l'ex-commandant en chef de la jeune garde impériale. Il nous arrivait avec une réputation de sévérité telle, que chacun craignait pour son grade, sachant que des pouvoirs illimités l'autorisaient à ne tenir aucun compte des nominations faites sous les deux gouvernements précédents.

Tindal avait une voix de stentor, une taille imposante, qui allaient bien à la mission délicate dont il était chargé. Il eut tort d'y mettre des formes rudes et soldatesques, mais c'était, comme je l'entendis plus tard de sa bouche, pour mieux se cuirasser contre les dispositions de son cœur qui allait se trouver en présence d'ambitions à froisser, d'espérances à détruire, de destinées à changer. Aussi, combien il fut heureux le jour où il put se dépouiller de cette enveloppe de commande, pour ne plus être que l'homme bon, juste et serviable, comme la nature l'avait formé!

Le lieutenant général Evers, qui avait été créé baron de l'empire français, eut l'inspection générale de la cavalerie. Le beau, le brave Evers, comme on le personnalisait alors, avait été une des illustrations de son arme. Engagé volontaire au temps de la République, il nous revenait lieutenant général et baron, honoré, considéré et, ce qui vaut mieux encore, adoré de tous. Sa popularité était immense, Bruxelles était fière de son enfant. Le trait suivant achèvera de le peindre :

C'était un de ses jours de réception, où toute la grande société s'empressait de se rendre. Ma mère était assise à ses côtés, un domestique annonce : le colonel Debruyne de Basic !

Le général fait un mouvement d'épaules, et dit tout bas à ma mère, « Voyez-vous, madame la comtesse, où la vanité va se nicher ? »

Puis, complétant sa pensée, il s'adresse au colonel venu pour le saluer : « Dites donc, Debruyne, que veut dire sur vos cartes *de Basic* ? Que diable, mon cher, c'est comme si je mettais sur les miennes : Evers du Marché-aux-Tripes. »

Pour comprendre la bonhomie de cette boutade, il faut savoir que son père avait été chapelier dans cette localité, et que le colonel était le fils d'un paysan du village de Basic.

Les colonels rentrés du service de France, tels que Van Geen, Daine, D'Aubremé, eurent un certain nombre de bataillons sous leurs ordres, en attendant le généralat.

L'hiver de 1814 à 1815 fut des plus brillants. Les Anglais, privés depuis si longtemps de leurs excursions

sur le continent, arrivaient en foule à Bruxelles; un grand nombre de bonnes familles avaient choisi cette ville pour résidence. Parmi elles on distinguait celles de Richemond et de Gréville. Lord Clancarty, l'ambassadeur d'Angleterre, était assez insignifiant, mais son conseiller d'ambassade, M. de Chade, était un homme aimable et fort spirituel; c'était un assidu du salon de lady Charlotte Gréville, lequel n'était pas ouvert à tout le monde.

Lorsque Wellington revint du congrès de Vienne pour prendre le commandement en chef des armées réunies, anglaise, hollandaise, belge, de Nassau et de Brunswick, notre bataillon, qui avait conservé le n° 1, était au mois d'avril à Mons, dans la brigade que commandait le colonel Van Geen. Quelques semaines après notre arrivée en cette ville, le colonel passait général, et me demandait au ministre pour aide de camp. J'en reçus le brevet le 29 avril, et m'empressai d'aller rejoindre mon chef à Bruxelles, où trois beaux chevaux m'attendaient dans les écuries de mon père.

Après les fêtes du carnaval, la cour et le corps diplomatique étaient partis pour La Haye. Les plaisirs avaient cessé pour faire place aux affaires sérieuses. Mon général avait pris le commandement militaire du Brabant, et pour quartier général Louvain, ce qui rendait nos visites à Bruxelles assez rares.

Vers la fin de mai, la duchesse de Richemond prenait ses mesures pour le grand bal du 15 juin, où devaient assister les princes et toutes les sommités de l'armée anglaise. Elle me pria de l'aider à faire ses listes d'in-

vation, notre monde ne lui étant pas encore assez connu.

L'on sait que c'est à ce bal que Wellington reçut la nouvelle de l'invasion française. Il se retira aussitôt, vers les dix heures, avec le prince d'Orange, lord Hill et le duc de Richemond.

Rien ne transpira de ce qui motivait leur retraite, mais à minuit il n'y avait plus de mystère, la générale se battait dans toutes les rues et hâtait le rassemblement de la fameuse division écossaise, qui devait le lendemain arracher la victoire aux cuirassiers de Valmy.

Toute la ville était sur pied; moi, je courais sur la route de Louvain, porter la nouvelle à mon général. Les officiers anglais, de leur côté, ne prenaient pas le temps de changer de costume; plusieurs furent même tués le lendemain en bas de soie.

J'eus bientôt franchi avec ma bonne jument anglaise les cinq lieues que j'avais à faire. Je trouvai mon général, selon ses habitudes matinales, présidant au pansement de ses chevaux. J'eus de la peine à lui faire ajouter foi à ma nouvelle : « Allons donc, est-il possible qu'une invasion pareille puisse avoir lieu sans que Wellington ait pris ses précautions. Toute l'armée est en cantonnement, pas un seul ordre de mouvement n'a été donné? Avez-vous vu le ministre de la guerre? » Il y avait, à la vérité, de quoi étonner un militaire de son expérience.

A peine eus-je pris quelque repos, qu'un courrier apportait à Van Geen l'ordre de se rendre à Bruxelles. Nous montâmes de suite à cheval, et en passant sur la place, devant le Grand Café, nos amis insistèrent pour

nous faire prendre le coup de l'étrier. Cette circonstance, qui nous retardait de quelques minutes, nous donna le temps d'apercevoir un chariot de paysan venant à nous grand train, du côté de la frontière française, et rempli d'officiers en grande tenue, la cocarde blanche au chapeau.

C'est bien fait pour nous intriguer.

« Allez voir quels sont ces messieurs, me dit le général; vous me rejoindrez sur la route de Bruxelles. »

Je rejoignis ces étrangers à l'Hôtel de Cologne, où se promenait dans la grande salle un général, que j'abordai en lui disant que j'étais l'aide de camp du gouverneur de la province, et le priais de vouloir bien me dire qui il était et où il allait.

« Je suis le lieutenant général comte de Bourmont, au service de S. M. Louis XVIII, que je vais rejoindre à Gand; voici le colonel Clouët, mon chef d'état-major; le chef d'escadron Willoutreys; les capitaines Soudrat, D'Audigné, Trélat, mes aides de camp. » Je pris ces noms sur mon carnet, je saluai, et rejoignis mon général, qui, à mon récit, poussa une exclamation qu'il est inutile de mentionner.

Avant de parler de cette campagne célèbre, j'ai quelques mots d'explication à donner sur le séjour de la cour de France en Belgique, qui avait cela de particulier que les deux cours ne se voyaient pas. Le prudent Guillaume donnait l'hospitalité au roi de France, mais sans communication officielle avec lui. Les princes mêmes n'allaient pas à Gand, où le Roi occupait l'hôtel du comte d'Hane de Steenhuyse. Les gardes du corps eurent défense de dépasser leurs

cantonnements, qui s'étendaient jusqu'à Alost, quartier général du duc de Berry, qui avait avec lui la garde royale.

Le public était admis aux repas du roi et s'émerveillait de son grand appétit; son ami inséparable, le duc de Blacas, avait la manie, en causant, de déchiqueter avec son canif les bras de son fauteuil.

C'est là que je revis mon ami de Brézé, qui était aide de camp du duc de Feltre, ministre de la guerre de Louis XVIII.



III

Je ne puis me donner le ridicule de vouloir écrire la campagne de 1815, après les hommes éminents qui, comme Jomini, Remond, Mauduit, Thiers, ont été à même de puiser aux sources officielles et d'en donner une relation détaillée. D'ailleurs, je n'assistai à cette bataille qu'en passant, détaché par le ministre de la guerre, le général Tindal, au grand quartier général de Wellington. Son premier aide de camp, le major de Reuter, était parti la veille au soir pour avoir des nouvelles. Le 18, à neuf heures du matin, n'ayant rien reçu, il expédia le capitaine de Céva pour la même destination, et c'est à une heure que je reçus mon ordre de départ. C'est ainsi que j'eus, quoique parti le dernier, la bonne fortune d'être porteur à Bruxelles du résultat de cette journée, tandis que le général comte de Reede se rendait en courrier à La Haye pour en informer le Roi.

Je ne parlerai donc de cette campagne que comme résultat de mes études, et seulement sous le rapport de la science militaire. Cette esquisse rapide de tout ce qui a été dit prouvera une fois de plus ce que la stra-

tégie offre de ressources à l'homme de génie, et combien le succès eût été grandiose si son application n'eût été paralysée par le mauvais vouloir de ses lieutenants.

« Napoléon, cet homme si grand aux jours de sa
« puissance, reste grand dans l'adversité : ses lettres
« au prince d'Ekühl, du 15 avril au 15 juin, sont des
« leçons écrites, où tout marche de front dans ce cer-
« veau si prodigieusement organisé. Sans s'émouvoir
« de l'Europe coalisée, qui déjà le cerne d'un million
« de baïonnettes, c'est lui qui prend l'initiative des
« mouvements et qui projette d'ouvrir la campagne
« par un coup de maître ¹. » Jamais un grand capi-
taine ne déploya plus de talents, plus d'activité, de
patience et de persévérance pour gagner l'ennemi de
vitesse, lui dérober ses marches, lui cacher son mou-
vement de concentration, le surprendre en pays
ouvert, le couper pour empêcher la jonction des deux
armées, les battre séparément ensuite. Mais aussi,
jamais capitaine n'a été si mal secondé par ses lieu-
tenants.

L'armée française, forte de 122,000 hommes et
350 bouches à feu, avait pour base d'opérations sa
ligne frontière de Dunkerque à Charlemont; pour pre-
mier objectif, de séparer Blücher de Wellington, pour
second, d'occuper Bruxelles. Sa ligne projetée d'opé-
rations, partant de sa base aux premier et deuxième
objectifs, était simple et sur une seule chaussée, la
grande route de Charleroi à Bruxelles.

¹ Maudit.

L'armée était concentrée le 14 juin dans un triangle entre Beaumont, Ham-sur-Heure et Philippeville, sans que l'ennemi se doutât que les Français fussent campés et à une lieue et demie de lui; il ne restait plus qu'à passer la Sambre.

L'armée prussienne avait pour base d'opérations le Rhin. Elle était forte de 120,000 hommes et 300 bouches à feu. Elle avait pour premier objectif sa réunion avec l'armée anglaise. Sa ligne d'opérations courait de Cologne et de Coblenz sur Luxembourg et sur Namur. Elle occupait les points stratégiques de Charleroi, Namur, Liège et Ciney. Son front stratégique était entre Namur et Ciney, formant avec Liège un front isocèle. Le corps de Ziethen s'étendait de Thuin à Chatelet; celui de Pirch entre le Chatelet et Namur, avec des postes avancés au delà de la Sambre, à Leroux, Vitrival, Fosse, Floreffe et Malonne, pour surveiller la rivière. Cette armée était donc dispersée en cantonnements au moment où Napoléon allait passer la Sambre.

L'armée anglo-batave, forte de 102,500 hommes et 258 bouches à feu, avait pour base d'opérations Anvers; pour ligne d'opérations la courte route de Bruxelles. Elle occupait les points de Bruxelles, Grammont, Ath, Nivelles, Braine-le-Comte, qui formaient son front stratégique. Son premier point stratégique était la défense de Bruxelles. Cette armée était donc aussi disséminée en cantonnements.

Ces deux armées présentaient un total de forces de 222,500 hommes et de 558 bouches à feu. Elles occupaient deux faces du théâtre des opérations.

Le 15, à deux heures du matin, les corps d'armée

français reçurent l'ordre de se mettre en mouvement sur Charleroi.

L'ordre de marche était un modèle de précision et de simplicité, mais l'état-major était si mal organisé, que son exécution ne laissa que trop à désirer. Par exemple, le général Vandamme, qui devait avoir l'ordre écrit de l'Empereur de franchir la frontière à trois heures du matin, n'arriva qu'à trois heures après-midi à Charleroi, au lieu d'y entrer à dix heures du matin, et cela parce que l'officier d'état-major chargé de la lettre pour Vandamme se cassa la jambe en route.

L'on a aussi le droit de s'étonner que l'état-major ignorât qu'il se trouvait sur la Sambre d'autres passages que ceux de Chatelet, Charleroi et Marchiennes, car l'on pouvait couper la retraite à tout le corps de Ziethen, en envoyant une division sur l'un des passages au-dessus de Charleroi.

Dès le début de la campagne nous trouvons l'occasion de signaler combien il est important que le service de l'état-major soit bien organisé et compris sur une base plus large qu'il ne l'est ordinairement. Il faut pouvoir y crever des chevaux aux frais de l'État, et un peu plus de culottes de peau qui savent bien manier un cheval. Voilà un ordre important, décisif, confié à un seul homme qui n'arrive pas à destination, parce qu'un malheur l'arrête en route! Mais c'est toujours le cas de prévoir un accident quelconque, et il faut toujours échelonner deux, trois et quatre messages lorsqu'ils ont une valeur au premier chef.

Quoi qu'il en fût, une fois la frontière franchie, le but de l'Empereur était atteint dans sa partie stratégique,

les vrais principes étant d'attaquer par le centre un ennemi placé en ordre disséminé. Il avait pris, au moyen d'une ligne intérieure, la position centrale, pouvant choisir entre les deux armées ennemies celle qu'il voulait écraser la première. Son mouvement de concentration est un chef-d'œuvre de l'art et une surprise stratégique des plus complètes.

Le maréchal Ney avait l'ordre de marcher avec les 1^{er} et 2^e corps sur les Quatre-Bras, et de pousser l'ennemi. Cette position, la clef de la campagne, n'était gardée que par quelques bataillons, à peine trois mille hommes. Le maréchal s'arrête à une lieue en deçà, en avant du village de Frasnes, et donne ainsi le temps à Wellington de diriger les divers corps de son armée sur les Quatre-Bras, qui était le point désigné à l'avance. Mais ce rassemblement général exigea de dix à vingt heures. Quel beau jeu avait Napoléon s'il eût été secondé par ses lieutenants !

Le lecteur a déjà compris, par les résultats de cette première journée, combien la grande tactique a fait défaut à la stratégie en exécutant mal ce que cette dernière avait si bien conçu.

L'Empereur, avant de livrer la bataille du 16 juin, temporisait pour donner à Ney le temps d'exécuter les ordres si clairs, si nets, qu'il avait reçus et que je répète ici ; mais, à deux heures et demie, pas de nouvelles du détachement qu'il attendait ! Au coup de trois heures, la lutte s'engage entre les deux vaillantes armées.

Ainsi, vers onze heures du matin, le général Fla-haut, aide de camp de l'Empereur, apportait l'ordre

d'enlever les Quatre-Bras, et de marcher sur Bruxelles.
Il était ainsi conçu :

« Mon cousin,

« Je vous envoie mon aide de camp, le général Flahaut, qui vous porte la présente lettre. Le major-général a dû vous donner des ordres, mais vous recevrez les miens plus tôt, parce que mes officiers vont plus vite que les siens. Vous recevrez l'ordre de mouvement du jour, mais je veux vous écrire en détail, parce que c'est de la plus haute importance.

« Je porte ma garde à Fleurus, et j'y serai de ma personne avant midi. J'y attaquerai l'ennemi si je le rencontre, et j'éclairerai la route jusqu'à Gembloux. Là, d'après ce qui se passera, je prendrai mon parti, peut-être à trois heures après-midi, peut-être ce soir. Mon intention est qu'immédiatement après que j'aurai pris mon parti, vous soyez prêt à marcher sur Bruxelles. Vous pouvez donc disposer vos troupes de la manière suivante : une division à deux lieues en avant des Quatre-Bras, s'il n'y a pas d'inconvénient ; six divisions d'infanterie autour des Quatre-Bras, et une division à Marbais, afin que je puisse l'attirer à moi à Sombreffe, si j'en ai besoin.

« Le corps du comte de Valmy, qui a trois mille cuirassiers d'élite, à l'intersection du chemin des Romains et de celui de Bruxelles, afin que je puisse l'attirer à moi, si j'en avais besoin. Aussitôt que mon parti sera pris, vous lui enverrez l'ordre de vous rejoindre.

« Je voudrais avoir avec moi la division de la garde, que commande le général Lefèvre-Desnouettes, et je vous envoie les deux divisions du corps de Valmy, de manière à le rappeler si j'en avais besoin, et ne point faire faire de fausses marches au général Lefèvre-Desnouettes, puisqu'il est probable que je me déciderai à marcher ce soir sur Bruxelles.

« J'ai adopté comme principe général, pendant cette campagne, de diviser mon armée en deux ailes et une réserve. Votre aile sera composée des quatre divisions du 1^{er} corps, des quatre divisions du 2^e corps, des deux divisions de cavalerie légère, et de deux divisions du corps de Valmy. Cela ne doit pas être loin de 45 à 50 mille hommes.

« Le maréchal Grouchy aura à peu près la même force, et commandera l'aile droite.

« La garde formera la réserve, et je me porterai sur l'une ou l'autre aile, selon les circonstances.

« Le major-général donnera les ordres les plus précis pour qu'il n'y ait aucune difficulté sur l'obéissance à vos ordres lorsque vous serez détaché,

les commandants des corps devant prendre mes ordres directement quand je serai présent. Selon les circonstances, j'affaiblirai l'une ou l'autre aile en augmentant ma réserve.

« Vous sentez assez l'importance attachée à la prise de Bruxelles. Cela pourra d'ailleurs donner lieu à des accidents, car un mouvement aussi prompt et aussi brusque isolera l'armée anglaise de Mons, Ostende, etc. Je désire que vos dispositions soient prises pour qu'au premier ordre vos huit divisions puissent marcher rapidement et sans obstacle sur Bruxelles.

« NAPOLEON. »

Est-il croyable que rien de tout cela n'a été exécuté? A tout ce qu'on a dit et écrit pour excuser le maréchal de ne s'être pas emparé de la position des Quatre-Bras, dans la soirée même du 15 juin, il n'y a qu'une seule question à faire : l'a-t-il essayé? Non, donc pas d'excuse possible, militairement parlant. Et moi, qui étais dans le camp ennemi, je puis certifier que rien n'était plus facile. De nos jours, un simple bataillon de zouaves eût eu raison de tout ce qui se trouvait d'ennemis aux Quatre-Bras. Cela fait voir qu'on ne s'arrête pas à de vagues renseignements, lorsqu'on n'a qu'une lieue à faire pour s'assurer de leur fausseté. La prudence est une bonne chose, mais quand d'un coup d'audace dépend le sort de la campagne, on a tort de ne pas le tenter.

Passons maintenant au camp des alliés et jetons un coup d'œil topographique sur le terrain qu'embrassent les armées contendantes.

La chaussée de Namur à Bruxelles était la ligne principale qu'il importait aux deux armées alliées de maintenir. De Namur à Sombreffe était la ligne d'opérations des Prussiens. De Bruxelles aux Quatre-Bras

était celle des Anglais, et la partie intermédiaire leur servait de communication.

L'armée française pouvait y arriver de Charleroi, ou par la chaussée de Bruxelles, ou par celle de Namur, ou bien encore par l'ancienne route des Romains.

Le point d'intersection de la première est aux Quatre-Bras; celui des dernières, auprès de Sombreffe, et à trois lieues de l'autre. Voilà les points stratégiques qu'il fallait couvrir et qui déterminèrent le champ de bataille. La tâche de défendre les Quatre-Bras échet naturellement aux Anglais, et celle de défendre Sombreffe, aux Prussiens.

Cette détermination des deux généraux alliés devait leur être funeste si tout s'était passé comme l'avait ordonné Napoléon, car ils violaient un principe de guerre qui veut qu'une longue ligne de cantonnements, lorsqu'elle est attaquée au centre, éloigne le point de son ralliement de son front d'opérations en raison directe de la longueur de son front stratégique.

Napoléon ne cessait de faire écrire par le duc de Dalmatie au maréchal Ney, qu'il eût à manœuvrer sur-le-champ, de manière à envelopper la droite de l'ennemi et tomber à bras raccourcis sur ses derrières; que le sort de la France était entre ses mains. Mais il attendait en vain les résultats infailibles qui, dans sa pensée, devaient lui reconquérir tout le prestige de sa gloire et son ascendant sur la France. Ney, après avoir manqué toutes les occasions de s'emparer des Quatre-Bras, au lieu de se borner à contenir les Anglais et à manœuvrer par sa droite, comme toutes les règles de l'art et les ordres de l'Empereur le lui prescrivaient, a

la velléité de combattre lorsqu'il a toutes les forces ennemies en présence, et qu'il doit user de toutes les siennes.

Je passe sous silence toutes les marches et contre-marches du corps de d'Erlon, les hésitations du général Durutte, qui furent en partie cause que la bataille de Ligny n'eut pas le résultat qu'en attendait l'Empereur. Toutes les déceptions qu'il avait éprouvées ont dû jeter le découragement dans cette âme si forte, et expliquent les fautes tactiques commises à Waterloo, où il n'a pas manœuvré. Il s'est conformé en tout point à la ligne de bataille qu'avait prise l'ennemi, et a accepté le champ de bataille comme l'avait choisi Wellington. Il s'est placé en ordre parallèle, en face d'une position forte et très défavorable pour lui, tandis que, s'il eût refusé sa gauche en renforçant considérablement sa droite, pour manœuvrer sur la gauche de l'ennemi, il eût fait perdre à Wellington tout l'avantage de sa position, et l'eût forcé de contre-manœuvrer pour s'opposer aux efforts successifs de l'armée française sur un seul point, pour s'ouvrir la route de Bruxelles. Je crois qu'avec les soldats de Waterloo bien conduits, et une bonne inspiration de Grouchy, imitant Desaix à Marengo, le succès n'était pas douteux. Dès lors, la jonction des armées alliées ne pouvait plus avoir lieu qu'au delà de Louvain. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, cette victoire n'eût servi qu'à prolonger la lutte.

Wellington a été attaqué dans la partie la plus forte de son ordre de bataille, au centre, ce qui n'empêcha pas d'autres attaques, livrées au hasard et laissées au courage des troupes, sans soutien, sans accord des trois

armes. Tantôt il manquait de la cavalerie pour compléter les efforts prodigieux qu'avait faits l'infanterie, tantôt celle-ci était stupidement décimée faute d'artillerie, comme cela eut lieu au château d'Hougoumont ; bref, l'art était éclipsé, le courage brutal ou un dévouement sublime, comme on voudra l'appeler, avait pris sa place.

Il est évident que tout cela fut cause que les forces, entraînées au combat par instinct, mais non guidées par une main sûre, se trouvèrent toutes engagées à la fois, et qu'au moment où il fallait donner le dernier coup de collier, il n'y avait plus un seul homme à lancer sur l'ennemi.

Napoléon, se voyant entouré d'hommes si peu à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise, n'espérait plus qu'une mort glorieuse.

Nous dirons encore, pour compléter nos remarques critiques sur cette campagne, que si la moindre mesure de prévoyance avait été prise au défilé de Genappe, la retraite de l'armée eût été protégée, et la poursuite de nuit arrêtée. Ce défilé était tellement près des derrières de l'armée, que cet oubli d'un principe de logistique est impardonnable.

Charleroi est un autre défilé où se trouvaient entassés tous les impedimenta de l'armée. On avait toute la nuit du 18 au 19 pour leur faire repasser la Sambre. Si l'état-major avait fait jeter un pont de bateaux sur la rivière pour faciliter l'écoulement, tout eût été sauvé. Le Trésor avait là 6 millions en or.

Cette esquisse d'une époque si malheureuse pour la France fait voir l'importance que les gouvernements

doivent attacher à la propagation des sciences militaires. Les fautes commises me serviront de réponse à ceux qui me disaient naguère que des cours de stratégie et de grande tactique étaient superflus en France, où l'éducation des écoles ne laissait plus rien à désirer. Je me permets de douter que ces matières y soient même traitées.

Que devons-nous penser de ces fautes commises par des célébrités militaires comme Ney, Soult, Vandamme, Grouchy, d'Erlon, Durutte? Toutes fautes capitales qui ont compromis le salut de l'armée, empêché de vaincre, et fait faire litière de braves qui se battaient avec un courage et une confiance aveugle dans les capacités de leurs chefs. Certes, ceux-ci ne l'ont pas fait exprès; mais alors nous devons reconnaître qu'il leur manquait quelque chose, que leur longue expérience n'avait pu leur donner. Ce quelque chose ne serait-il pas cette étude, cette instruction qui apprend à saisir l'esprit d'un ordre de mouvements, le raisonnement du pourquoi; l'habitude de suivre dans la pensée toute une opération et d'étudier les causes qui doivent la faire réussir et celles qui peuvent la faire échouer?

Nous sommes d'autant plus enclins à donner cette explication, que ce n'est qu'au commencement de notre siècle que la stratégie a pris rang comme science, et que l'on contestait auparavant jusqu'à son existence. Depuis cette époque, ses progrès ont été immenses, et nous possédons aujourd'hui des traités qui ne permettent plus l'ignorance.

Un dernier mot sur cette mémorable campagne. Le

17 juin, Wellington avait écrit au feld-maréchal Blücher pour le prévenir qu'il accepterait la bataille le 18. Il lui demandait s'il pouvait compter sur le secours de deux corps d'armée prussiens. Le prince Blücher, quoique souffrant des suites d'une chute de cheval, répondit spontanément et sans consulter personne :

« J'arriverai non seulement avec deux corps, mais
« avec mon armée entière, à condition que, si les Fran-
« çais ne nous attaquent pas le 18, nous les attaque-
« rons le 19. »

Belles paroles d'un vieillard de soixante-dix ans, le lendemain d'une défaite, que nous offrons ici comme exemple du plus noble courage et du patriotisme. Honneur à Blücher!!

La nouvelle du désastre de Waterloo se répandit promptement dans les provinces, et ramena un peu, dans les esprits, le calme que la brusque invasion de Napoléon avait troublé, ne sachant trop ce qu'il fallait craindre ou espérer.

Le parti français s'était réveillé et avait témoigné hautement sa joie de toutes les nouvelles qui arrivaient de l'armée, et qui étaient en sa faveur. On s'attendait à chaque instant à voir entrer l'avant-garde française. On alla même jusqu'à dire qu'elle était à la porte de Hal. La nuit vint sans qu'on fût renseigné sur le véritable état des choses. Ce ne fut qu'à deux heures du matin, le 19, que je revins du champ de bataille faire au ministre de la guerre le rapport verbal dont m'avait chargé le général comte de Reede. C'était assez pour dissiper les craintes, mais pas assez pour satisfaire à l'impatience de connaître les détails de la victoire,

qu'allaient certainement apporter le major de Reuter et le capitaine de Céva, envoyés au quartier général avant moi, et qui avaient eu la bonne fortune de suivre toutes les phases de cette mémorable journée du 18 juin 1815.

Le 19 fut un jour de deuil pour tous ceux qui eurent à regretter la perte d'un parent, d'un ami. Les abords de la porte de Hal furent de bonne heure envahis par une foule composée de toutes les classes de la société, qui n'était pas seulement là pour satisfaire sa curiosité, mais aussi pour offrir son assistance aux blessés. Le premier qui parut, étendu sur un brancard, fut le comte de Brias, grièvement blessé à la jambe. Aux témoignages de douloureux intérêt que ses amis lui prodiguaient, il répondit en souriant : « Voilà, messieurs, les roses du métier. » L'esprit, la bonne humeur de ce brave guerrier ne l'abandonnaient pas au milieu des plus atroces souffrances. Il fut suivi de près par le général des cuirassiers belges, le baron Collar, qui expira le lendemain à l'hôtel de Groenendael. Ce ne fut toute la journée qu'une procession des victimes du fléau de la guerre. Quant aux blessés de l'armée française, il y en eut qui restèrent cinq jours sur le champ de bataille, malgré un service organisé à la hâte pour les transporter aussi vite que possible dans les hôpitaux de Bruxelles, et la population s'empressait d'aller leur porter secours. Les familles les plus honorables de la ville se partagèrent les officiers, qu'elles traitèrent avec tous les égards qu'on doit au malheur.

Parmi nos blessés n'oublions pas le héros des Quatre-Bras, le prince d'Orange, qui occupait si naturellement

la sympathie publique. De là date l'attachement que les Belges lui vouèrent. Plus tard, il conquiert cette popularité due à sa manière affable et toute familière de se mêler à nos plaisirs et de serrer la main à ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. Nous n'étions pas habitués à cette familiarité de prince à particulier, elle servit d'autant mieux à celui qui n'y attachait pas la même importance.

Un autre blessé partageait avec le prince l'engouement public. Celui-là appartenait au peuple de Bruxelles, heureux et fier d'avoir aussi à chanter les hauts faits d'un des siens.

Le major Vandersmissen, jeune et beau garçon, sorti des armées françaises capitaine d'artillerie et officier de la Légion d'honneur, était le fils d'un simple bourgeois. Il commandait à Waterloo l'artillerie belge et, par un mouvement en avant de toutes ses pièces, il vint remplir un grand vide de la ligne de bataille, ce qui lui mérita les éloges et la reconnaissance de Wellington, qui ne l'oublia jamais. Lorsqu'on distribua les récompenses, on lui donna le choix entre le titre de baron et le grade de lieutenant-colonel. Il choisit le titre, pour faciliter son mariage avec une Anglaise, la fille de l'amiral Grave, parente du duc de Richmond. Le prince d'Orange lui fit cadeau d'un hôtel.

Peu après la campagne des Cent-Jours, on créa l'ordre militaire de Guillaume. Le lieutenant général Janssens en fut le grand chancelier. Le roi de Hollande, gouverneur général des provinces belges, avait signé à La Haye une liste de vingt-cinq premiers décorés. J'étais sur cette liste, pour avoir été porteur de la nouvelle

du gain de la bataille; mais, par une fatalité inexplicable, de tous les généraux, le nom seul de Van Geen n'y était pas.

Mon général court se plaindre au grand chancelier, au ministre de la guerre, mais eux-mêmes sont fort embarrassés, car impossible d'ajouter un nom à une liste signée par le roi. Il n'y avait qu'un moyen, celui de mettre le nom du général à la place du mien. Pour obtenir cela, il alla trouver ma mère. Il l'engagea à voir le grand chancelier et à lui assurer que la famille ne se plaindrait pas.

Plus tard, il n'y eut plus de raison pour me la donner.

Au mois d'août, le général reçut le commandement de la province de Namur, où nous eûmes souvent maille à partir avec les troupes de l'armée prussienne, qui passaient par cette ville pour se rendre en France. Entre autres, une affaire grave eut lieu un soir au théâtre. Mon général y fut même insulté : un duel de quatre officiers belges contre quatre officiers prussiens s'ensuivit le lendemain. J'eus la satisfaction de sauver la vie au lieutenant Müller, du 2^e régiment de la landwehr du Rhin, que j'avais désarmé; le même jour, tous les officiers étrangers en ce moment à Namur, vinrent en masse chez moi me remercier, et le commandant de place prussien m'écrivit comme suit :

« Namur, 16 décembre 1817.

« Si les événements malheureux arrivés hier m'ont mis dans la triste nécessité de provoquer des poursuites devant un conseil de guerre contre ceux qui y

ont pris part, je ne m'empresse pas moins de vous témoigner mes regrets bien sincères de ce que vous avez été impliqué dans cette malheureuse affaire d'honneur.

« En vous exprimant ma plus haute considération, je vous prie d'être persuadé que le corps des officiers de notre armée, lorsqu'il aura connu et apprécié votre conduite généreuse, vous en conservera à jamais la plus vive reconnaissance.

« *Le commandant royal prussien,*
« DE PLATEN. »

Ce duel, où j'avais pour partenaires les capitaines Mertens, Delaine, Van Regemorter, eut un grand retentissement et occupa la diplomatie pendant quelques mois; puis on finit par étouffer cette affaire.

Le Congrès de Vienne venait de décerner la couronne du royaume des Pays-Bas à Guillaume I^{er}.

Après les fêtes qui eurent lieu à son inauguration, le général reçut le commandement d'une brigade, et eut pour quartier général Bréda.

Vers la fin de 1817, je dus, à mon grand regret, quitter, par ordre du roi, le général Van Geen et rentrer dans la ligne. Ma nouvelle destination était au 6^e bataillon, en garnison à La Haye. Sous tous les rapports, c'était un corps d'élite des mieux composés, dont tous les capitaines étaient instructeurs. Je fus désigné au commandement des voltigeurs.

Je passai ainsi sept années en Hollande très agréablement. Elles tiennent tellement à la vie privée, qu'elles ne sont d'aucun intérêt pour l'histoire.

Le général Van Geen a trop influé sur ma jeunesse pour ne pas lui consacrer quelques lignes. C'était un militaire hors ligne, tacticien consommé, d'une bravoure qui lui valut l'honneur d'occuper une belle page dans les « fastes de l'Empire. » Il avait fait toutes les guerres d'Espagne et de Portugal, comme colonel du 82^e régiment de ligne.

Engagé volontaire dans les Canaries, au temps de la République, il fit un avancement rapide en Hollande sous le roi Louis, passa en France à la réunion des deux États, et sous Guillaume I^{er} devint, à trente-deux ans, général-major. Sept années plus tard, il commandait en chef l'armée des Grandes-Indes, et termina sa carrière comme général d'armée, grade qui correspond à celui de maréchal en France.

D'une taille ordinaire, très soigneuse de sa personne, il avait une belle prestance militaire. Ses mœurs n'étaient pas à l'unisson de ses autres qualités. Il n'était certes pas un bon mentor pour la jeunesse.

L'anecdote suivante achèvera de le dépeindre :

Lors de notre séjour à Bruxelles, il brûlait du désir d'aller à Gand, revoir sa ville natale. Un jour que, dégagé de tout service, il se disposait à partir, il me dit : « Prenez votre uniforme, car nous aurons des visites officielles à faire. » En effet, nous visitâmes à Gand toutes les autorités supérieures.

En rentrant, Van Geen me dit : « Connaissez-vous M. Carpentier ?

— Certainement ! le receveur général de la province est un ami intime de ma famille.

— Bon ! allons lui faire visite. »

Nous partons, nous sommes reçus. M. Carpentier, ne sachant ce qui lui vaut l'honneur de cette visite, n'en témoigne pas moins au général combien il en est flatté.

« Mais, monsieur Carpentier, nous sommes de vieilles connaissances.

— Mon général, je ne me rappelle pas où je puis avoir eu cet honneur.

— Parbleu! cela ne m'étonne pas, je suis un peu changé depuis ce temps-là! Vous rappelez-vous ce petit polisson à qui vous donniez de la cravache pour avoir mal ciré vos bottes? Eh bien! c'est moi. »



IV

En 1824, le général Van Geen est nommé commandant en chef de l'armée des Grandes Indes. Il me demanda pour aide de camp ; le roi refusa obstinément, en disant à mon père qu'il avait besoin du général pour commander son armée, mais qu'il avait ses raisons pour ne pas lui confier un fils de famille. « Si votre fils a le désir des voyages, qu'il aille en Guyane, j'aurai soin qu'il y soit bien placé. »

Le ministre des colonies, M. Elout, que je m'empressai de voir, me dit qu'il n'avait pas de place vacante à me donner. J'en fis rapport au cabinet du roi qui, pour parer à la mauvaise volonté de son ministre, me fit remettre une lettre, par laquelle il était ordonné au gouverneur de la colonie de Surinam de me nommer à la première place supérieure vacante.

Voilà comment je m'expatriai pour la première fois.

Je partis du château de mon père le 25 du mois de novembre 1825, pour La Haye, où, après avoir pris congé du roi et des princes, je me rendis à Helvoetsluys pour m'embarquer sur le brick de guerre la *Sirène*,

qui n'attendait qu'un vent favorable pour mettre à la voile. Il lui manquait quelques matelots ainsi qu'un timonier, qui devaient arriver de Flessingue. J'étais fort contrarié de ce retard qui me donnait le temps de réfléchir à ce que j'allais entreprendre, et je dois l'avouer, malgré toutes les belles promesses qui m'étaient faites, c'était à contre-cœur que j'allais en Guyane. J'avais rêvé les Grandes Indes, la vie accidentée des camps, la guerre aux sultans, les odalisques, la vie joyeuse dont j'étais assuré auprès du général en chef de l'armée, et je ne savais ce que j'allais trouver dans un pays où la vie était d'une uniformité désespérante. Aussi je me sentais faiblir et l'amour-propre m'empêcha seul de reculer.

Durant cet intervalle, je reçus une lettre des plus flatteuses du contre-amiral May, qui me recommandait chaudement à son ancien ami le gouverneur de Surinam.

A mon lever, le 3 décembre, je vis le bâtiment en rade. A quatre heures de l'après-midi, une chaloupe vint nous prendre pour nous conduire à bord. Le 7 décembre, le vent étant favorable, le capitaine fit lever l'ancre. Pendant que cette manœuvre s'opérait, nous eûmes en vue la corvette la *Pallas* revenant d'Amérique. Elle avait conduit aux États-Unis le prince Bernard de Saxe-Weimar. Notre commandant envoya tout de suite à son bord un officier saluer l'équipage, et lui souhaiter la bienvenue. La *Pallas* s'empressa de rendre cette politesse et son officier nous apprit que le prince de Saxe-Weimar était resté dans le sud des États-Unis, et qu'on était fort mécontent à bord de la manière

peu polie avec laquelle il avait pris congé de l'équipage.

Nous voilà décidément en route. J'étais le seul passager à bord. MM. les officiers étaient tous des hommes de bonne société : M. Van de Graff, le commandant, était un de ces braves militaires dont la bonté fait exécuter le service par amour pour le chef ; M. Van Dura, son premier officier, bon marin, mais un peu sauvage ; M. Vipff, aspirant de 1^{re} classe, charmant jeune homme, d'une grande instruction ; M. le docteur Folling avait toujours une anecdote prête, qu'il savait raconter d'une manière pleine de charmes ; M. Block, le comptable, chargé de l'administration des vivres, tout jeune, mais grand et fort, était le vrai type du bon enfant. Sa générosité nous fit passer de bien bons moments. Je ne puis assez me louer des égards et des attentions que ces messieurs eurent pour moi durant le voyage.

Maintenant, chers lecteurs, que vous avez fait connaissance avec mes compagnons, je vais vous raconter à grands traits les événements les plus marquants du voyage, sans vous ennuyer des détails d'un journal de bord, qu'en apprenti-marin je tenais exactement.

Le 8 décembre, nous entrâmes dans le canal. Le temps brumeux nous empêcha de jouir de la vue des côtes de l'Angleterre : c'était le précurseur de celui qui nous attendait dans la mer de Biscaye.

Le temps se gâtait de plus en plus ; du 13 au 19, tempête continue, et nous avons déjà perdu deux chaloupes. Toutes ces nouvelles n'étaient pas rassurantes pour moi, que l'affreux mal de mer tenait cloué sur

mon lit et assez indifférent à ce qui se passait au-dessus de ma tête.

Le 19, la scène change, la tempête se transforme en orage épouvantable, nous sommes en danger. Le commandant m'envoie l'ordre de me lever et de monter sur le pont. Rien ne m'a plus frappé dans ma vie que le tableau qui se présenta à mes yeux : les vagues semblaient descendre des nues, nous étions au fond d'un entonnoir; au-dessus de nous un point bleu, grand comme le fond d'un chapeau, c'est tout ce qu'on peut voir du ciel. Ce spectacle sublime et grandiose me guérit complètement du mal de mer, qui ne m'a plus tourmenté une seule fois dans les douze voyages de long cours que je fis depuis.

Les officiers donnent l'exemple de la plus grande tranquillité, les ordres s'exécutent sans confusion, mais chacun est à même d'apprécier le danger commun.

On prépare tout pour couper les mâts au premier signal; ces préparatifs faits, tous reprennent leur poste en silence, attachés à tribord avec des cordes, car tout bâbord est dans la mer.

Nous étions, M. Block et moi, près du cabestan, attachés tous deux avec les cordes de l'escalier. On ne pouvait s'entendre qu'en se parlant à l'oreille. Pour comble, la nuit approchait, le baromètre descendait toujours. A cinq heures, les cordes qui tiennent la petite voile du mâst d'artimon se rompent. Pour un instant le bâtiment est sans voile; on met promptement un morceau de toile goudronnée, nommé préart, contre les échelles dudit mâst. Une lame d'eau couvre le pont, le danger augmente de minute en minute; heureuse-

ment que la lune vient éclairer cette scène horrible, mais grandiose. Le vent élève la surface des vagues en poussière qui retombe en pluie et nous mouille jusqu'aux os. Le brick ne se relevant plus qu'avec peine, l'ordre est donné de prendre les haches pour se débarasser de la mâture. C'est alors que j'admirai le sang-froid de ces hommes, se passant de main en main un morceau de graisse pour frotter le tranchant de leur hache sans laisser échapper le moindre signe de crainte dans un si terrible moment, et plusieurs d'entre eux n'avaient cependant jamais navigué.

Quelques secondes après, le coup de sifflet part, se répète, un craquement épouvantable, joint aux cris des matelots et au bruit des haches, annonce que le dernier espoir de salut vient d'être essayé.

Un silence solennel y succède, la *Syrène* se relève majestueusement et la confiance revient à bord. Dès lors, le navire, abandonné au courroux des éléments, n'était plus soumis à l'obéissance humaine.

On ne peut plus fatigué tant par l'émotion que par la position gênante qu'il me fallut conserver si longtemps, je descendis me jeter sur mon lit. Tout à coup je vis l'eau descendre en cascade le long des escaliers; je crus que nous sombrions. Mais ce n'était qu'une vague qui, passant sur le pont, venait d'inonder la cabine, et la pression de l'air qui avait en même temps éteint les lumières. Toutes communications avec le pont étant coupées, je ne savais plus si nous étions encore de ce monde.

A neuf heures, M. Van de Graff vint me dire que le danger était passé. Ce brave marin n'avait pas quitté le

pont durant dix heures consécutives et sans rien prendre ; il y avait dix jours qu'il ne s'était déshabillé.

Le 20 décembre nous ramena le beau temps ; une activité extraordinaire régnait à bord. Chacun en chantant réparait les avaries. Une mâture improvisée remplaça celle que nous avions perdue. Le 27, nous étions à hauteur de Madère.

Nous fûmes beaucoup divertis par un bâtiment portugais qui, nous prenant sans doute pour un corsaire, faisait tout son possible pour nous éviter, mais qui enfin, coupé dans sa retraite, dut se mettre en travers et répondre à nos questions.

La nuit suivante, nous fûmes, à notre tour, poursuivis par un bâtiment beaucoup plus grand que le nôtre, et qui, toutes voiles déployées, nageait dans nos eaux.

M. Block vint m'éveiller de la part du commandant, qui m'attendait sur le pont pour me faire voir la chasse qui nous était faite, et l'impossibilité de nous éloigner. Il n'y avait plus qu'à nous préparer au combat. A tout événement on commanda le branle-bas, on chargea les canons, et je descendis chercher ma bonne carabine. Le capitaine fit amener toutes les voiles à l'exception d'une seule. Cette manœuvre laissait à penser que nous étions sans crainte ; après trois heures de chasse, par un beau clair de lune, il changea de direction et nous le perdîmes de vue.

Il est probable que notre qualité de navire de guerre avait été reconnue au moyen de ses lunettes de nuit, et qu'il eût été impolitique de nous attaquer, car nous supposâmes que nous étions menacés par un bâtiment indépendant en croisière devant Madère.

Le reste du voyage s'est passé sans le moindre incident digne de remarque. Le 13 janvier au matin, le cri « terre » vint agréablement me réveiller, mais c'est le 17 seulement que nous jetâmes l'ancre dans la rivière de Surinam, vis-à-vis la pointe de terre nommée Brant-Spunt. Là, un poste militaire est chargé de signaler les navires au poste de Jagt-Lust, et celui-ci télégraphie toutes les entrées au fort Zelandia ou Paramaribo.

Le commandant ne savait comment envoyer à terre faire sa déclaration, car nous avions perdu toutes nos chaloupes. Il fit tirer un coup de canon qui ne fut pas compris du poste, ce qui obligea un équipage déjà bien fatigué à dégager la barcasse pour la mettre à l'eau.

L'aspirant de marine envoyé à terre nous revint avec le lieutenant Forest, commandant du poste. Il dina avec nous, et dans un moment d'épanchement il nous parla de sa femme (à la mode de Surinam), de son bonheur intérieur, surtout de celui dont il jouissait depuis qu'il habitait Brand-Spunt. Il nous fit ensuite une description si séduisante de son habitation, et nous pria avec tant d'instance de l'accompagner pour en juger, que le docteur et moi nous acceptâmes sa chaleureuse invitation.

Quel affreux désappointement nous attendait là ! La plage ressemblait au chaos. Des milliers d'arbres, couchés sans ordre, empêchaient de faire deux pas de suite sans les enjamber. Enfin, après plusieurs détours, nous parvînmes à son palais, mauvaise hutte composée de quelques planches mal jointes, où les premiers moustiques nous saluèrent de leur bourdonnement,

concert déjà fort ennuyeux sans le désagrément de leurs piqûres. Nous dûmes forcément accepter quelque chose. C'est là que nous attendait notre lieutenant pour jouir de notre admiration, car le porter offert allait nous être servi par sa chère moitié, une de ces créatures que Dieu n'a pu créer que dans un jour de mauvaise humeur, tellement elle était laide. M. Forest nous vanta toutes ses bonnes qualités, et je lui en accordai de bien secrètes, pour avoir pu ainsi tourner la tête à notre pauvre lieutenant. Il nous dit avoir affranchi ce laideron, qui, avec un perroquet, un singe, un jeune tigre, et force pigeons, forme toute sa société.

Cette pointe est un désert affreux, où l'on doit finir par s'assimiler aux bêtes qui vous entourent. M. Forest se croit cependant un petit potentat, et à l'imitation de César, il aime mieux être le premier à Brand-Spunt que le second à la ville.

Le 19, nous jetions l'ancre devant le fort Amsterdam, distant d'une lieue de la ville, sur la rive droite de la Surinam, au confluent de la rivière la Comwine. Je me jetai dans un des canots qui tournaient autour de la *Sirène* pour me rendre à Paramaribo, au gouvernement.

Le gouverneur, S. E. le général de Veer, me reçut avec distinction, m'invita à dîner non seulement ce jour-là, mais m'offrit très galamment sa table pendant la durée de mon séjour à Paramaribo. Il s'excusa, quant au logement, sa nombreuse famille occupant tout le palais. Son adjudant, M. Esser, se chargea de me conduire chez une vieille mulâtresse, Missie Gritge, où je me trouvai fort bien, quoiqu'un peu cher. C'est

si rare d'héberger un voyageur ici, qu'il faut bien profiter de l'occasion lorsqu'elle se présente. D'ordinaire, l'étranger loge chez le négociant auquel il est recommandé ; mais j'avais négligé cette précaution si utile, et j'appris à mes dépens ce qu'il en coûte d'avoir été imprévoyant.

M. Esser eut encore l'obligeance de me présenter dans plusieurs bonnes maisons, où je reçus l'accueil le plus gracieux. Ainsi, dès le premier jour, je me trouvais en pays de connaissance.

A la table du gouverneur, j'étais assis près de M. Elout, le fils de notre ministre des colonies, qui m'accabla de prévenances, un peu suspectes peut-être, car lui aussi brigait une belle place, et mon arrivée aux colonies devait le contrarier.

J'avais en quelques heures vu beaucoup de choses qui excitaient ma curiosité. Tout, sous ce beau ciel, me paraissait admirable. L'on ne peut s'imaginer combien la vue de toutes ces maisons peintes de couleurs tendres inspire de gaieté, avec cette double rangée d'orangers qui bordent les côtés des rues, protègent de l'ardeur du soleil et vous enivrent d'un parfum délicieux, qui se mêle à celui qu'exhalent ces touffes de jasmin dont les grilles des maisons sont couvertes. C'est à se croire dans l'île de Cythère, surtout si l'on s'arrête devant ce ruban féminin, qui, chaque soir, prend le frais en dehors de la cour des esclaves, dans un costume oriental qui vous prépare à bien des folies.

Plus tard, je dirai des choses plus sérieuses de ce beau pays et de ce qu'il est susceptible de devenir entre

les mains d'un homme de génie qui serait libre d'y développer ses moyens.

Au premier abord, on s'étonne qu'un peuple aussi industriel que le peuple hollandais n'ait pas exploité toutes les ressources de cette colonie. Mais lorsque l'on est au fait de la politique qu'il a adoptée, l'étonnement cesse, et l'on souffre de voir tant de richesses oubliées, pour ne donner cours qu'à celles qui découlent des produits coloniaux. Ceux-ci vont en décroissant depuis nombre d'années. Aussi Surinam, de riche qu'elle était jadis, est devenue pauvre et victime du système gouvernemental, d'une part, et de la paresse de ses habitants, d'une autre ; ils ne peuvent comprendre qu'il y ait encore autre chose à faire chez eux que de récolter sucre, café et coton.

M. Elout me présenta chez tous les fonctionnaires publics, et me mit au fait en gros des usages et coutumes du pays, qui commençait à me plaire beaucoup.

Le général De Veer m'emmena un jour de grand matin à sa campagne, petite habitation près de la ville, qu'il avait fait construire avec beaucoup de goût. Il me l'indiqua comme le lieu où il comptait finir ses jours en paix. Cet homme, excellent père de famille, n'avait pas l'idée des devoirs de sa place. Sans ambition comme sans talents, il ne voyait rien au delà de la routine ordinaire du service journalier. Sa grande faiblesse fut une calamité pour la colonie, qu'il laissa un peu trop exploiter par ses subordonnés et par les membres de sa famille. Il vint me voir, désireux, me dit-il, de savoir si j'étais bien, et content de mon hôtesse, à qui il me recommanda chaudement. Cela prouve qu'il

était bon, et m'aurait fait promptement du bien s'il eût été abandonné à lui-même; mais les conseillers intéressés étaient là pour paralyser ses bonnes intentions.

Le baron Van Heckeren était, comme fiscal, la seconde autorité de la colonie, mais d'une influence bien plus grande que celle du gouverneur. Je reçus aussi sa visite. Comme je déteste la médisance, je ne dirai rien de lui, si ce n'est pour rendre justice à son esprit et à une politesse de commande dont il savait fort bien faire usage.

Je n'avais plus parlé à Son Excellence de la lettre du Roi qui ordonnait mon placement, pour ne pas avoir l'air de presser sa bonne volonté. Cependant, comme il ne m'en parlait plus, je voulus savoir à quoi m'en tenir et demandai une audience. Le général me reçut, comme toujours, amicalement, mais avec un certain embarras de mauvais augure. « Je regrette, me dit-il, qu'il n'y ait pas de place vacante pour le moment. Je suis vraiment bien embarrassé avec vous, Monsieur le comte, car je ne sais comment répondre aux ordres du Roi. Dans quelques jours, nous verrons. »

En effet, le lendemain, M. Elout vint me sonder pour savoir si j'accepterais une nomination dans la garde nationale, ce qui permettrait à Son Excellence de me prendre pour aide de camp. Bien m'en prit de refuser, car mon ami le lieutenant-colonel Lemmers m'apprit confidentiellement que si j'avais accepté, on m'aurait envoyé au Nikeri, avec le titre de Landrost. Le Nikeri est une dépendance de la colonie à huit journées de Paramaribo, habitée par des Anglais et où j'aurais été bientôt oublié.

Pour se tirer d'affaire, le général de Veer me fit donner un traitement d'attente de 4,000 florins. C'était ne pas manquer à la recommandation du Roi, tout en ménageant l'influence du ministre qui m'avait témoigné sa mauvaise volonté.

Comme mon caractère ne s'est jamais prêté au rôle de solliciteur, je n'allai que rarement au palais et résolu de profiter de ma liberté pour bien étudier la colonie.



V

La ville de Paramaribo, qu'on nomme vulgairement le Fort, n'est plus ce qu'elle était avant l'incendie de 1824. On y voit encore les ruines des maisons incendiées. On n'a rebâti que çà et là dans les anciennes rues. On en a percé de nouvelles, droites et larges. Jadis, elles étaient toutes garnies de deux rangées d'orangers; aujourd'hui, il n'y en a que quelques-unes qui jouissent de cet agrément. Lors de la floraison de ces arbres, l'air en est embaumé; le soir, d'un parfum délicieux.

Il n'y a dans toute la ville que deux bâtiments en pierre, la cour de justice et la maison du docteur Vandeviver. Devant la première, on remarque, incrustée dans le sol, la large pierre bleue que M. de la Condamine y plaça, pour marquer les quatre points cardinaux, après la découverte de la Guyane. Toutes les autres maisons sont en bois et d'un bon effet. Mais leur construction laisse à désirer, car aux colonies l'homme est pressé de jouir, et ici surtout l'art du charpentier est resté dans l'enfance. Son travail se réduit à superposer en travers des planches l'une sur l'autre, ce qui

laisse les joints ouverts et donne pleine liberté aux lézards et aux insectes de grimper chez vous.

Il est certain qu'en construisant les maisons avec plus de soin, on ne serait que peu ou point incommodé des insectes.

Une bonne maison a ordinairement deux étages et est double aux quatre faces. Une galerie règne tout autour de l'étage supérieur, couverte d'un toit qui s'avance dans la rue. En fermant les volets du côté du soleil, on peut jouir d'une fraîcheur continue. Les meubles viennent d'Europe et des États-Unis. Les personnes aisées recherchent le confortable anglais.

Toutes les maisons ont deux entrées. Celle qui ouvre sur la cour des esclaves est la plus grande et ne sert qu'à eux. Les cuisines occupent un bâtiment séparé dans la cour, dont les côtés sont garnis de cases pour les nègres de service : les femmes d'un côté, les hommes de l'autre. Celles des femmes sont admirables de propreté, et quelquefois d'élégance ; cela dépend de la générosité de l'amant.

Le luxe des créoles est d'avoir beaucoup d'esclaves femelles dont la plupart n'ont rien à faire qu'à s'amuser et à chercher à plaire, ce qu'elles font avec une coquetterie de toilette qui, tout en relevant leurs grâces naturelles, ne cache rien des trésors que la nature leur a prodigués.

L'amant commence toujours par l'envoi d'un lit, qui lui coûte plus cher que la plus belle couche en Europe, car ces dames sont fort difficiles et désirent faire envie à leurs compagnes. Les cadeaux de toilette viennent après, ainsi que les bijoux. Les maîtresses de maison ont ainsi sans frais des esclaves de luxe.

Un étranger reste frappé de la mise élégante de plusieurs d'entre elles. Aussi faut-il dire que ces femmes sont d'une beauté rare ; à Surinam les Cabrougresses sont les plus en réputation.

En vous promenant le soir, devant les grandes maisons surtout, vous trouvez un essaim de beautés qui prennent le frais en s'amusant entre elles, car elles ne permettent pas la moindre familiarité aux hommes de leur couleur.

Si vous avez fixé votre choix sur l'une de ces belles, vous envoyez votre nègre aux informations, pour savoir si elle est libre et si vous lui plaisez. Dans l'affirmative, elle va prévenir sa maîtresse et demander la permission de vous prendre pour amant. Cette formalité accomplie, la voilà toute à vous. C'est elle qui va avoir soin de votre linge, de vos effets, qui va partager avec votre homme de confiance tous les petits soins d'intérieur qui rendent la vie si aisée aux colonies. Leur fidélité est à toute épreuve.

Les femmes créoles élèvent leurs enfants comme ceux de leurs esclaves, nus comme eux dans leur première enfance. Dès l'âge de onze ans, les petites filles commencent à se mettre avec coquetterie, à se promener seules ou avec une ou deux compagnes, à s'asseoir des heures entières sur le perron de leur porte, tout cela pour se faire remarquer. Dès qu'elles atteignent l'âge de puberté, elles ne pensent plus qu'à une seule chose, avoir ce qu'elles nomment un mari, et c'est alors une joute entre elles, si elles apprennent l'arrivée d'un nouveau venu célibataire.

En général, ce sont des familles juives d'où sort la

classe des Missies. Pour les obtenir, il est de rigueur de les courtiser trois mois. Une fois accepté, si le père est riche, il dote sa fille ; vous promettez de lui rester fidèle, et après une fête de noce, vous la conduisez chez vous. La voilà devenue votre ménagère, elle a la haute main sur le personnel de votre maison, elle a soin de votre table, surveille le service, mais sans prendre place près de vous, car elle reconnaît son infériorité comme femme de couleur. Elles ne se permettraient jamais d'intervenir dans votre manière de vivre, vous êtes libre comme l'air de vos faits et gestes, mais quant à les abandonner, c'est une autre affaire. En voici un exemple :

Un négociant, que ses affaires appelaient en Europe, annonce à sa Missie qu'il doit s'absenter : « Fort bien, mon ami. Combien de temps pensez-vous être absent ? — Six mois à peu près. — Je ne pense pas vous revoir de sitôt, le voyage d'aller et retour est au moins de trois mois. Croyez-moi, ne vous pressez pas. J'aurai bien soin de tout ici, je ne vous attends que dans neuf à dix mois. »

Notre homme part, les neuf mois s'écoulent, ses affaires ont tellement prospéré qu'il n'a plus besoin, pour augmenter sa fortune, de retourner à Surinam, où son correspondant peut réaliser ce qu'il a laissé. Il ne rêve que joie et bonheur dans sa ville natale, qu'il avait quittée au printemps de sa vie. Ses parents, ses amis lui ont fait une existence pleine de charmes. Mais il n'a pas compté sur la permission de neuf mois, qui lui a été accordée avec tant de libéralité.

Au bout des neuf mois, il éprouve un malaise indé-

finissable, les médecins y perdent leur latin. Un vieux docteur d'Amsterdam, qui avait pratiqué longtemps en Guyane, n'hésita pas à lui déclarer que la science était impuissante à sa guérison, qu'il n'avait qu'un seul moyen de recouvrer sa santé, un prompt retour à Surinam.

En effet, il n'y fut pas plutôt arrivé, que la santé lui revint comme par enchantement. Il avait été empoisonné à terme.

Ces mœurs faciles font que le libertinage n'existe pas dans la ville.

Le terrain sur lequel est bâti la ville forme un arc, dont la rivière Surinam est la corde. Autour de l'arc, un grand chemin qui longe une grande savane sert de promenade aux cavaliers et aux équipages.

Mon intention n'étant pas d'user mon existence dans un cercle aussi restreint, j'acceptai avec empressement les invitations que voulurent bien me faire mes nombreux amis de visiter leurs habitations.

M. Krythoff, le contrôleur général des finances, m'avait fait espérer un voyage avec lui dans l'intérieur, mais ses nombreuses occupations le retenaient en ville. Je regrettai toujours ce plaisir manqué dans la société d'un homme si aimable, si instruit, planteur lui-même, et connaissant à fond tous les besoins de la colonie. Je désirais aussi profiter d'une excursion pour commencer une collection d'histoire naturelle, qui est ici une affaire qui passionne tout le monde chasseur.

Heureusement, la bonne fortune voulut que depuis peu de temps je fusse au mieux avec un jeune homme des plus distingués, Parisien pur sang, d'un commerce

charmant; bref, M. Dangeon, beau garçon, élégant, du meilleur ton, était bien le compagnon qu'il me fallait dans ce pays si arriéré.

Administrateur d'une plantation de café, l'Anna-Catherina, appartenant à son beau-frère, M. Pépin, de Paris, il me proposa de l'accompagner chez lui. Le départ était pour le 25 février au soir, pour profiter de la marée.

Nous prîmes place dans son yacht, nommé ici *barge*, très bien aménagé, la cabine très confortable et de bons coussins pour sommeiller à l'aise. Six nègres sont aux rames, et un au gouvernail.

Nous remontons ainsi la Surinam jusqu'au Vanica, crique assez étroite, bordée de quelques pauvres habitations qui ne font que du bois.

Après une couple d'heures de navigation, nous entrons dans ce qu'on nomme le Canal, qui a été creusé pour établir une communication plus directe de la Surinam à la Saramaca. On retrouve le Vanica à la sortie du Canal, qui a là une belle largeur et présente de temps en temps des échappées superbes, où l'œil se repose avec plaisir. De loin en loin, on aperçoit quelques cabanes de nègres libres qui végètent sur ses bords.

L'on ne saurait s'imaginer, sans l'avoir éprouvé, combien ce genre de navigation vous impressionne. Le silence des lieux, le chant plaintif et monotone du nègre, dont les rames fouettent en cadence la surface des eaux, a quelque chose de religieux et vous invite à de douces rêveries. Seul, le cri rauque et sauvage de quelque oiseau indiscret vient en rompre le cours, pour ramener vos esprits à des idées terrestres.

Du Vanica, nous entrâmes dans la Samarica, presque aussi large que sa rivale la Surinam, mais d'un aspect plus sauvage. Les terrains au milieu desquels elle serpente sont encore vierges, leur seul défaut est d'être trop riches, aussi y voit-on des champs immenses de bananiers, qui, en appauvrissant les terres, les préparent à d'autres cultures.

Pour la seconde fois, M. Dangeon fit descendre du tillac l'immense corbeille aux vivres, que nous attaquâmes sans pitié. Nos vigoureux rameurs en prirent aussi une bonne part. C'était mérité, car depuis neuf heures consécutives qu'ils ramaient, notre marche n'avait pas diminué un seul instant.

Nous passâmes devant plusieurs habitations fort belles, mais avec trop de rapidité pour y donner l'attention nécessaire.

Vers le soir nous débarquions à Anna-Catherina, où M. Dangeon fut reçu en petit souverain. Le directeur, les officiers blancs, les chefs noirs l'attendaient au débarcadère pour le conduire jusqu'à l'habitation, où les nègres et négresses de l'atelier, au nombre de 176, l'attendaient pour lui souhaiter la bienvenue. Il répondit, en langue taki-taki, très affablement, au nègre orateur, dont le compliment était, ma foi, très bien tourné.

Après force cris de joie, une douzaine de nègres vinrent l'enlever de terre pour le promener en triomphe devant la maison. Les autres dansaient en avant comme David devant l'arche. Il eut la malice de me faire partager cette espèce d'ovation, qui vous secoue d'une manière peu agréable; mais, heureusement, ayant

moins d'honneurs à me rendre qu'à leur maître, ils abrégèrent mon supplice.

M. Dangeon leur promit du *drame* (espèce de tafia), et une danse, et tous se retirèrent joyeux. Dès que le directeur eut fait son rapport, nous allâmes nous coucher.

Déjà mon hamac se trouvait tendu d'un coin à l'autre d'une bonne chambre joignant celle de mon ami. Mon fidèle petit nègre Jaki déroula sa natte à mes pieds, et nous ne tardâmes pas à jouir d'un profond sommeil.

Je me levai avant le jour, tellement j'étais impatient de faire connaissance avec la nature sauvage. Je me trouvais enfin réellement aux Indes, dont le séjour des villes ne donne aucune idée, car tous y passe comme en Europe, tandis qu'à la campagne, tout porte le cachet du pays.

La maison du maître est, comme toutes celles du pays, en planches et d'assez belle apparence. La galerie, de plain pied, sert quelquefois de salle à manger. La cour est entourée d'un parterre de fleurs et soigneusement recouverte de coquillages pillés. La grille ouvre sur une belle allée de palmiers, laquelle a cent pieds de long jusqu'à l'embarcadère. A vingt pas sur la droite de la maison s'élève celle du directeur, qui fait corps avec la loge à café, vaste bâtiment où l'on sépare avec soin les différentes qualités de fèves, qui y étaient de prime-abord jetées et confondues. Plus loin sont les nègreries ou villages des nègres. Près de la rivière et sur la gauche de la maison du maître, est un grand hangar, qui s'appelle loge des charpentiers; derrière est une vaste cour qui confine aux diverses plantations. Là vont et viennent continuellement les esclaves, qui

sont heureux à Anna-Catherina où règne une justice patriarcale.

A l'exception du terrain propre à la culture, tout est forêts. A peu de variations près, cette description convient à toutes les habitations.

M. Dangeon ne tarda pas à me rejoindre, nous visitâmes toute la plantation, qui est à café. Elle donne aussi de très bon cacao, et une grande quantité de bananes, qui partout remplacent le pain. On les mange bouillies, rôties, ou comme fruits; ses qualités sont diverses, comme ses espèces. Elles manquent dans les terrains primitivement desséchés et deviennent rares dans d'autres. Il en résulte souvent des effets désastreux qu'il me paraît facile d'éviter en fumant les terres, au lieu de les abandonner comme on fait aujourd'hui.

Mon ami dut consacrer la matinée aux affaires. Nous chassâmes un couple d'heures l'après-midi, et après avoir tiré quelques perroquets, nous allâmes nous préparer pour le dîner, car il faut vous dire que l'étiquette est de rigueur à la campagne comme à la ville; on change de toilette trois fois par jour, mais le costume blanc reste le même.

Le second jour, nous fîmes une chasse à la grosse bête, qui ne fut pas heureuse. On lança deux cerfs, mais sans les voir. Je tuai deux singes que les créoles nomment Sanki-Sanki.

La manière de chasser ici mérite d'être décrite : après avoir traversé la rivière dans des troncs d'arbres appelés Curiales, nos nègres poussèrent les embarcations sur la vase, et une fois sur la terre ferme, on se

mit en marche l'un derrière l'autre, précédés de deux hommes la hache à la main, pour frayer un passage dans le bois. Le fusil se tient dans la main gauche, la droite est armée d'un sabre court nommé Manchada, indispensable tant pour couper les branches et arbustes qui vous gênent, que pour vous défendre du serpent, et même du tigre, dans le cas où il viendrait sur vous. Mais en général il fuit l'homme, à moins qu'il ne soit blessé ou n'ait des petits.

Nous avançons à travers bois, les chiens et les nègres commençant un tapage épouvantable. Nous faisons sans doute bien peur à une quantité de gibier, entre autres à des singes, qui grimpaient sur des arbres d'une hauteur gigantesque et nous échappaient en sautant de branche en branche. Deux s'arrêtèrent sur un arbre d'une beauté sans pareille ; je les abattis tous deux, à la grande indignation des noirs, car cet arbre est leur dieu, qu'ils appellent Gado. Ils m'assurèrent que si je répétais de pareilles impiétés, il m'arriverait malheur avant mon retour en ville. Comme partout il est bon de ne pas fronder les croyances, je me suis promis de ne plus tirer sur l'arbre-dieu. J'en ai vu que dix hommes n'auraient pu embrasser.

Nous trouvâmes des traces fraîches de pakirs, sangliers de la Guyane, qui ne sont jamais que quatre ou cinq ensemble, tandis que le pingo, autre espèce de sanglier, va en troupes de plusieurs centaines, et toujours droit en avant, sans s'inquiéter des obstacles.

A peine nos chiens eurent-ils débusqué un cerf, que nos piqueurs remarquèrent l'empreinte des grosses pattes d'un tigre, qui se confondaient tellement avec

les traces de notre gibier, qu'ils jugèrent que c'était lui qui avait profité de notre chasse.

D'après ce que dirent nos nègres, ce tigre était de grande taille, au poil roux, et n'est pas comme l'once, moucheté, et de moyenne grandeur.

La chasse manquée, il fallut retourner à l'habitation, harassés de fatigue, car il s'agit dans ces forêts de vaincre toutes sortes de difficultés. Ici, vous enfoncez dans un terrain noyé; là, il faut escalader des troncs d'arbres, et si vous mettez un pied dessus, il disparaît sous son écorce pourrie. Ajoutez à cela le tourment que vous causent les moustiques et l'on sera d'accord que le plaisir du chasseur a ses épines. Pour moi, tout cela était compensé par l'attrait du nouveau, les émotions de l'inconnu et je ne regrettais pas ma journée.

La chasse suivante fut plus intéressante que la première. On y tua plusieurs pakirs; ces animaux, poursuivis par les chiens, finissent toujours par se retirer dans les creux d'arbres couchés par terre, ou dans des trous qu'ils ont creusés au bas d'un arbre vide. Les chasseurs arrivent à la voix des chiens, qui gardent la bête à vue; on la tue alors avec facilité et sans adresse.

Nous fîmes une mauvaise rencontre, mais heureusement le domestique de M. Dangeon nous prévint à temps, en nous criant de nous arrêter. A quelques pieds de nos têtes, deux serpents entrelaçaient les branches d'un petit taillis qu'il fallait traverser. Mon ami se recula un peu et les tira à bout portant.

En revenant de cette chasse et sur le point de nous embarquer, nos chiens se jettent avec fureur sur un fourré épais, et nous voilà forcés de rentrer en chasse;

mais impossible de les suivre. Après deux heures de fatigue, sept revinrent; il nous en manquait neuf, que nous appelâmes en vain. Il fallut laisser le nègre chasseur dans le bois avec son meilleur chien, pour quêter les autres. Il ne rentra que fort tard avec le pauvre Poletero tout déchiré et la moitié du crâne enlevée; ce brave avait, comme ses camarades, combattu un tigre et succombé comme eux.

Le tigre, lorsqu'il est trop pressé par les chiens, s'accule à un gros arbre et là leur fait tête. D'un seul coup de patte et sans se déranger, il tue celui qui l'approche de trop près. Si les chasseurs arrivent, il grimpe sur l'arbre, où on le tire.



VI

La végétation des tropiques est ici dans toute sa vigueur, la nature n'a rien fait en petit : la Guyane, prise dans son ensemble, est un vaste territoire couvert de forêts, traversé par de larges cours d'eau qui vont se jeter dans la mer. Ses forêts merveilleuses sont tellement denses et tellement emmêlées de parasites gigantesques, qu'elles forment une masse compacte de verdure que traversent des fleuves au cours majestueux.

Je me permets une réflexion sur toutes les relations de voyages que des auteurs font de ces pays tropicaux, qu'ils ont soi-disant visités. A les en croire, on n'oserait, dans les forêts, mettre un pied devant l'autre sans courir les plus grands dangers. Moi qui les ai parcourues en tous sens, je puis certifier que je n'y ai jamais trouvé que par une exception assez rare ces prétendus dangers.

Le mauvais temps nous força de garder quelques jours la maison. Aussitôt le retour du beau temps, nous visitâmes plusieurs habitations de la Samaraca. Toutes me parurent inférieures à Anna-Catherina.

Un planteur de nos amis, M. Chateau, nous engagea

à visiter un village indien situé près de chez lui. Le jour convenu, mon ami avait fait préparer une délicieuse embarcation, longue et légère, armée de six jeunes négresses dans le costume d'Ève, qui la gouvernaient avec des pagaies. L'usage l'a consacré, les jeunes filles ne portent le pagne qu'alors qu'elles sont nubiles.

M. Chateau nous attendait à déjeuner ; nous partîmes ensuite à pied. A quelques milles dans l'intérieur, nous vîmes des cultures de cassaves, et peu après le village des Indiens Caraïbes. A notre approche, ils se sauvèrent presque tous, à l'exception de quelques vieilles femmes et d'un seul homme, qui ne fit pas semblant de nous voir. Il venait de s'enduire tout le corps de roucou et se séchait à un petit feu devant sa hutte. Ces huttes ne sont en général que des toits de paille supportés par de gros piliers ; elles sont ouvertes des quatre côtés. Il y a de ces toitures travaillées comme nos nattes d'Europe, et couvertes d'arabesques. Ce n'est que par hasard qu'on découvre ces hameaux, tellement ils sont bien cachés. Ils contiennent rarement plus de cinq à dix familles.

Mes courses dans les bois m'ont souvent mis en contact avec ces débris des anciennes nations, éteintes depuis longtemps. Ces peuplades sont nomades et d'une humeur très pacifique, mais la civilisation n'a eu aucune prise sur elles. Ces sauvages aiment à s'isoler dans les vastes forêts et à vivre par petits groupes dans une indépendance absolue.

De croyances religieuses, ils n'en ont pas. Seulement ils ont la crainte d'un esprit du mal, qu'ils s'efforcent de conjurer à la naissance de leurs enfants.

Ils courent pour cela autour de leur case en faisant grand bruit.

Lorsqu'ils vont en voyage, ils s'arrêtent à la première habitation qui leur convient et y agissent comme s'ils étaient dans leur propre demeure. Ce qu'il y a de particulier chez ces nomades sans gêne, c'est qu'ils n'ont aucun principe d'hospitalité chez eux.

Les plus pénibles travaux sont laissés aux femmes et aux enfants; la chasse et la pêche sont les seules occupations des hommes. Ces sauvages ont une passion effrénée pour les liqueurs fortes. Ils vont tout nus, les femmes portent au bas du ventre un petit tablier brodé en perles de couleurs, de cinq à six pouces de largeur, et s'ornementent en se passant dans les lobes des oreilles et dans le cartilage du nez des plumes, des épingles ou des épines.

Ces remarques s'appliquent à la généralité. Il y en a aussi de particulières. Ici, vous rencontrez une peuplade toute différente de celles que vous avez vues là-bas. Le seul point commun, c'est la couleur de la peau, d'un blanc brun, qu'ils teignent tous en rouge avec le roucou. Les Indiens des terres basses, qui sont en communication avec les blancs, ont presque tous les mêmes habitudes, ce sont les seuls que j'aie étudiés. J'ai entrevu seulement ceux des rivières Maroni et Coppenhame. Je ne puis parler que par ouï-dire des Indiens de l'intérieur, qui sont guerriers, cruels et anthropophages. Ceux-ci n'ont jamais voulu entrer en communication avec les blancs; même les Indiens des terres basses les redoutent à tel point que lorsqu'ils font quelque commerce d'échange avec eux, c'est toujours du

bord d'une rivière à l'autre. Ils posent à terre l'objet à échanger, puis se retirent. Les autres viennent, et mettent à côté ce qu'ils veulent donner en place. Les premiers reviennent et, s'ils sont satisfaits, emportent ce que les seconds ont déposé. Les ouvrages qu'on peut se procurer de ces tribus sont d'un travail exquis, de beaucoup supérieurs à ceux des Indiens que nous visitons.

Il est à croire que ces peuples ont conservé par tradition le souvenir des cruautés exercées par les premiers conquérants du nouveau monde et qu'ils perpétuent leur haine contre tous les blancs sans distinction. Plusieurs mots de leur langue attestent le souvenir des Espagnols; entre autres celui d'« arquebusa », un fusil, tandis que les autres Indiens le nomment « Goon ». Ils ont donc conservé le nom que les Espagnols donnaient à cette arme.

Leur costume est tout guerrier. Ils ont une espèce de cotte d'armes fort bien travaillée; mais c'est sans succès que j'ai tâché de m'en procurer.

Quelles que soient les tentatives qu'on ait faites pour civiliser ces Indiens qui visitent nos villes, et qui ont sans cesse devant les yeux nos costumes, notre manière de vivre, nos plaisirs, rien n'a pu les séduire, ils sont restés dans le même état où le Créateur les a placés ici-bas. Ils choisissent toujours pour s'établir les environs d'une rivière, sans jamais en habiter les bords. Il est même difficile de les découvrir, car les sentiers qui conduisent à leurs hameaux font beaucoup de détours. Ils cultivent la cassave, dont ils font des galettes; très peu cultivent du riz. Autour de leurs

cabanes, ils plantent force pimentiers. Lorsqu'un des leurs vient à mourir, ils changent de place.

Leurs cabanes consistent en quelques piliers, avec des traverses auxquelles ils suspendent leurs hamacs, paniers, arcs, flèches; le tout recouvert d'un toit en feuilles de maka, choux palmiste ou autres, artistement tressées. Toute la famille loge dans cette cabane au milieu de laquelle brûle un petit feu qui les enfume et chasse les moustiques.

Les Indiens ont plusieurs femmes, qui vivent ensemble en bonne intelligence. Lorsque l'une d'elles est accouchée, l'homme reste couché, se plaint, reçoit la visite de ses amis et s'enivre de *drame* avec eux. Quant à la femme, elle part pour le travail, sans égard pour son état. Le sentiment paternel n'existe pas chez ces Indiens. Ils ne tiennent pas plus à leur femme et à leurs enfants qu'à un perroquet. L'égoïsme poussé à l'excès est la base de leur caractère. Ils sont d'une nature douce parce qu'ils sont nés ainsi, mais ils n'ont aucune vertu. Faites-leur tout le bien possible, donnez-leur tout ce qu'ils demandent, vous pouvez être assuré qu'ils ne vous en tiendront pas compte. Un guide de cette nation vous perdra avec intention dans les bois si vous avez l'imprudence de ne pas le surveiller. Votre embarras va lui servir de divertissement. Caché derrière un arbre, il assistera à toutes les phases de votre agonie et vous laissera mourir avec la plus parfaite indifférence.

A la campagne, les mœurs, les usages ne sont plus les mêmes qu'à la ville. Ainsi une des premières politesses est de vous offrir une femme. Ceci trouve sa raison d'être dans l'intérêt du propriétaire de l'habitation,

désireux d'augmenter le personnel de son atelier d'un enfant mulâtre. Toutes les formalités à remplir, lorsqu'on a fait un choix, sont curieuses, mais trop difficiles à raconter pour une plume aussi inexpérimentée que la mienne.

Après une quinzaine de jours passés à Anna-Catherina, nous retournâmes à Paramaribo. Pendant le trajet, M. Dangeon me proposa d'aller faire une visite à M. de la Martinie, un Français de Bordeaux, ce qui fit que nous ne restâmes que quelques heures au Fort, le temps de prendre d'autres effets, et nous voilà rembarqués.

Cette fois, nous descendons la Surinam jusqu'au fort Amsterdam, où nous entrons dans la Commewine. Cette magnifique rivière est bordée de plantations à café et à sucre plus belles les unes que les autres. Elles sont en général plus riches que celles de la Saramaca, les bâtiments ont un grand air et témoignent de l'opulence des anciens propriétaires. Je me suis laissé dire qu'il y en a dont toutes les portes ont leurs gonds en argent massif.

Nous quittons la Commewine pour entrer dans la Matapica, petite rivière enjolivée par ses sites et ses habitations. Nous sommes arrivés, après vingt-quatre heures de route, chez M. de la Martinie, qui nous attendait depuis plusieurs jours. Son habitation est assez jolie, mais les terres en sont pauvres et épuisées, comme toutes celles de ce quartier, le premier qui fut mis en culture de la colonie. Il y a même beaucoup de ces habitations des premiers temps, qui sont complètement abandonnées, ne rendant pas les frais d'exploitation.

Cette partie du pays ne ressemble en rien à celle de la Samaraca, où l'aspect des forêts vierges inspire un mélange de terreur involontaire et d'admiration. Ici c'est un terrain ouvert, dont la vue se perd dans l'espace, tout couvert de cotonniers. C'est à se croire au milieu d'une steppe de la Russie couverte de neige, éclairée par le soleil des tropiques.

Le cotonnier ne veut pas une terre trop riche. On le récolte deux fois dans l'année. Un hectare donne à peu près 422 livres par récolte; pour les deux 844 livres, à 20 centimes la livre, ce qui fait un rendement de 675 francs par hectare.

Le coton avait complètement manqué cette année à cause de la grande sécheresse. Les vers avaient tout dévoré.

M. de la Martinie, chez qui nous étions, était un homme qui avait beaucoup vu, d'un commerce très agréable, conteur charmant et aimant à se faire écouter. Un jour que nous étions seuls à prendre le thé, il me fit l'émouvant récit suivant :

« Pendant la guerre de l'Indépendance, lorsque j'étais fournisseur de l'armée espagnole et, comme tel, en rapports journaliers avec son chef le général Morillo, comte de Carthagène, « Bolivar, me dit-il, est « un poltron des plus avérés. Toujours, au commence-
« ment d'une action, il se retire en arrière. Il est débau-
« ché et a commis des horreurs à Carracas. » Mais Morillo était bien son pendant en cruauté. D'une bravoure à toute épreuve, toujours on le vit sabrer le premier à la tête de ses troupes. L'origine de sa fortune a sa source dans l'ancienne guerre d'Espagne, lorsqu'il faisait partie d'un corps de guérillas qui avait réduit à toute extré-

mité la garnison française d'un petit fort. Comme elle déclarait ne vouloir se rendre qu'à un colonel avec qui leur chef pût traiter, Morillo, simple sergent de marine, n'hésita pas à se revêtir des insignes de ce grade, traita de la reddition du fort, accorda une capitulation honorable aux Français et leur retour en France. Mais à peine la compagnie eut-elle quitté ses retranchements qu'il la fit massacrer. Les Cortès décidèrent que Morillo, ayant pris l'uniforme de colonel pour s'en servir si bien, devait le garder. Voilà la première action qui le fit connaître. Il continua de servir sous Wellington, qui le recommanda plus tard au Roi comme le seul homme capable de rétablir la tranquillité dans ses possessions américaines.

« Bolivar ne fit que suivre le chemin tracé par le général de Miranda, ancien aide de camp de Dumouriez. Il fut enlevé par ordre de l'Espagne et mourut dans les fers. Bolivar n'avait pas une grande fortune, comme on le croyait en Europe. Il jouissait seulement d'un majorat créé pour lui par un de ses oncles. Il avait fait son éducation en France, et à son retour dans son pays il avait si peu d'influence, qu'il dut aller à Saint-Domingue chercher le premier noyau de troupes, composées de bandits, avec lesquelles, secondé par Paëz, il alla attaquer la ville de Langustura. Le colonel Della Torre était enfermé dans cette ville avec trois cents hommes, ce qui suffisait alors pour commander à toute la province.

« La troupe de Bolivar, jointe à celle de Paëz, montait à deux mille hommes. Elle ôta tout moyen de faire entrer des vivres dans la place, ce qui força

Della Torre à capituler. C'est là le premier fait d'armes de Bolivar.

« Paëz est mulâtre, natif de Curaceas, de parents esclaves. Sa première manière de combattre, ainsi que celle de ses hommes, est originale et n'a rien de militaire; mais elle eut du succès et mérite d'être décrite.

« Il faut savoir que les fortunes à la côte ferme, surtout dans l'intérieur, consistent en bestiaux qui sont quelquefois réunis dans les savanes au nombre de trois à quatre cent mille, et à l'état sauvage. Des indigènes, nommés Llianos (gens de la plaine), race d'Indiens brute et même féroce, gardent ces troupeaux et ont la charge de prendre les bœufs dont on a besoin, ce qu'ils font à la course, montés sur d'excellents mulets. Ils ont une adresse incroyable à lancer au loin leur lasso. Pour tout costume, ils ont une ceinture de cuir où est passé un grand couteau.

« Paëz réunit quelques-uns de ces hommes et fit si bien, qu'il les décida à le suivre. Il était, comme eux, nu et sans selle sur sa mule. C'est avec cette cavalerie improvisée, à nulle autre pareille, qu'il courait à l'ennemi, laçait de préférence les officiers et fuyait avec la même rapidité, en entraînant sa victime. Peu à peu cette troupe se forma et devint le noyau des cosaques de l'Amérique centrale.

« Un jour, Bolivar envoya à Morillo les oreilles d'un colonel espagnol. Pour ne pas rester débiteur d'un pareil cadeau, Morillo fit périr le jeune comte Tobar, qu'il avait fait prisonnier. Toutes les dames du pays avaient été se jeter à ses pieds pour l'attendrir, mais rien ne put émouvoir le cœur de ce monstre, qui

ajouta à ce crime l'action horrible de faire arracher les yeux du comte pour les envoyer à Bolivar.

« Cette famille des Tobar était d'une richesse immenses; elle était de la race des premiers Indiens, qu'elle conservait pure, s'alliant chez elle. Un des Ferdinands d'Espagne leur conféra le titre de comte.

« Chaque enfant allait faire son éducation en Europe et revenait dans son pays pour se marier dans sa famille. Le nom de Tobar est le même que portaient leurs ancêtres avant la conquête du nouveau monde.

« L'on prétend encore, me dit M. de la Martinie, que Morillo était, l'homme de l'Angleterre, choisi par Wellington. Ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est le fait suivant arrivé à la première attaque de Bolivar contre Langustura.

« Lorsque le colonel Della Torre se vit serrer dans cette ville, il envoya un aide de camp à Morillo, campé avec toute son armée à peu de distance de lui, pour lui demander seulement cinq cents hommes pour débloquer la place. Morillo venait de Santa Fé de Bogota et retournait à Carracas. C'était un devoir d'accueillir favorablement cette requête. Il préféra faire cette réponse arrogante : « Dites à votre chef que partout « où commande un colonel espagnol avec trois cents « hommes, mille bandits ne peuvent exister. » Sur ces paroles, il leva le camp et partit.

« Si Morillo eût agi autrement, c'en était fait de Bolivar et de sa troupe qui, une fois maître de Langustura, étendit facilement ses conquêtes.

« Le comte de Carthagène avait été à Santa Fé de Bogota pour y rétablir la tranquillité et y avait réussi.

en faisant couper la tête à cent jeunes gens des meilleures familles du pays. Il revenait, chargé de trésors immenses, en traversant les steppes dont parle M. de Humboldt, s'y dirigeant avec la boussole et nourrissant son armée avec les bœufs de la plaine. »

M. de la Martinie attendait un navire négrier qui venait de lui être signalé; c'était un nouveau sujet de curiosité à satisfaire pour moi, et je me proposais bien de l'accompagner à bord. En attendant, nous étions tous les jours en fête, allant de l'une à l'autre habitation, dont les propriétaires résident presque tous en Europe. Aussi les directeurs vivent ici en seigneurs, tous ont chevaux et voitures, ne pensent qu'à s'amuser au lieu de faire valoir le bien de leurs patrons, et le bien finit par passer aux mains des administrateurs.

Je visitai une habitation de grande apparence, appartenant à M. de Somelsdyck, qui rend plus de quatre-vingt mille francs de coton par an, et c'est à peine s'il en touche la huitième partie en Europe, au dire même du directeur, qui me conta la chose.

Nous allâmes différentes fois au bord de la mer dans l'attente du négrier. Un jour, j'abattis cent vingt-sept bécassines d'un seul coup de fusil. Leurs volées sont si épaisses que M. Forest de Brandspunt m'avait dit en avoir abattu trois cents, ce que j'avais alors accueilli comme une bourde de chasseur.

J'étais de retour en ville le 20 mars. Cinquante navires étaient arrivés de Hollande et pas un seul ne m'apportait de nouvelles, ce qui fait voir que celui qui reste croit n'avoir rien à apprendre au voyageur, tandis qu'il exige de lui des nouvelles incessantes.

Je passe sous silence tous les déboires que j'éprouvais du côté du gouvernement colonial, que j'appréciais à sa juste valeur, depuis que je m'étais mis à même d'étudier cette belle colonie, qui, en d'autres mains, pourrait tenir un rang si distingué parmi les établissements des Indes occidentales. Un changement complet serait nécessaire qui mît en place des hommes amis du bien public et non des pillards qui ne pensent qu'à leurs intérêts personnels.

Une des causes qui paralysent la prospérité de cette colonie, c'est l'abandon que la plus grande partie des propriétaires ont fait de leurs habitations pour retourner en Europe. Celles-ci sont gérées par des administrateurs qui, pressés de faire fortune, n'hésitent souvent pas dans les moyens d'y parvenir. En voici un exemple : Un administrateur chassa, de mon temps, son directeur, parce que celui-ci se refusait à l'aider pour faire du tort au propriétaire en faisant couper les cannes avant parfaite maturité; car il faut savoir qu'en cet état, elles donnent peu de sucre, mais beaucoup de mélasse, avec laquelle l'administrateur spéculait largement.

Pour bien me faire comprendre, il me faut expliquer comment le grand commerce se fait ici. Les administrateurs ont tous comptoir et magasin en ville, ils sont donc planteurs, banquiers et commerçants. Les États-Unis d'Amérique fournissent la colonie de toutes les provisions pour la nourriture des nègres et prennent en échange des mélasses, avec lesquelles les Américains font un rhum supérieur, nos mélasses n'étant pas recuites comme celles des autres colonies. C'est

pourquoi, ne peut pas faire le commerce américain qui veut. Pour première condition il doit avoir des mélasses à donner en paiement de marchandises qu'il obtient alors à bon marché et qu'il revend fort cher. Or, ce commerce des objets de première nécessité est tout entier entre les mains des administrateurs de sucreries. Ajoutez à cela 10 p. c. qu'ils prélèvent en nature sur le sucre brut, et rien d'étonnant qu'en peu d'années ils deviennent millionnaires.

Le manque de nègres est encore une cause du dépérissement de la colonie, le peu qu'on en introduit en fraude ne pouvant suffire, à beaucoup près, au vide qu'y fait la mortalité.

Le papier-monnaie n'inspire qu'une confiance éventuelle, et on ferait bien de le retirer. Un florin en papier qui, il y a trente ans, était au pair, ne vaut plus que six sels et demi. Pour avoir du bon papier sur la Hollande, il faut faire de grands sacrifices. Une société de planteurs dont les bureaux sont à Amsterdam profite de cet état de choses en faisant de son crédit un agiotage arbitraire, ce qui fait, car tout s'enchaîne dans la vie, que le café, le sucre, enfin toutes les denrées coloniales, s'achètent plus cher à Surinam qu'elles ne se vendent en Hollande, et les remises enlèvent de cette façon la plus grande partie des bénéfices qu'avait procurés le commerce d'importation.

Le cours du papier-monnaie était à 220 p. c. et un peu plus tard au change de 202 p. c. D'année en année ce papier perd de sa valeur. Aussi est-il question de le retirer. M. le contrôleur des finances me confia le rapport qu'il faisait au gouvernement sur cet objet. Le

plan qu'il propose est d'amortir le capital en quinze années. Nous verrons plus tard ce qui fut adopté.

Le papier de la plus petite valeur étant de trente centimes à peu près, il en résulte que les premières nécessités de la vie, portant sur les petites choses, sont fort chères.



VII

L'insouciance du colon l'empêche de chercher les moyens de réparer ses pertes. Il est prouvé que tous les arbres à épices prospéreraient dans notre colonie aussi bien qu'à Cayenne; mais l'on est encore très arriéré sur la plus riche terre du globe. Pourquoi, se demande-t-on, n'y a-t-il pas à Paramaribo un jardin botanique, où l'on ferait des essais d'où résulteraient peut-être des découvertes qui indemnifieraient des frais et des peines qu'ils auraient coûtés?

Il n'y a en ville aucun amusement public. Après le travail de la journée, on dîne chez un ami, ou il vient chez vous. On fume, on cause jusqu'à l'heure du coucher, à moins qu'on n'ait à se rendre à un bal, que donnent à des Missies quelques gais camarades qui vivent ici sans préjugés et éloignés de la mesquine société du Fort. Celle-ci a ses prétentions à Surinam, comme en Europe on en a en province. Je parle en général, car j'avais le bonheur d'être reçu en ami dans de bien bonnes familles et le salon de l'aimable M^{me} Wilkens m'a fait oublier bien des ennuis.

J'avais fait chez les Wilkens la rencontre d'un de

leurs parents, qui me rappela l'avoir vu à Naarden, chez son oncle le capitaine Roupel. Il me témoignait beaucoup d'amitié. Sa confiance en moi me toucha et je n'hésitai pas à lui ouvrir ma bourse, car son tuteur le tenait très serré. Mon jeune homme, qui n'avait que dix-huit ans, était très pressé de jouir de sa fortune. Pour arriver à ses fins, il joua un rôle peu délicat avec la famille du gouverneur. Il feignit d'être amoureux de la fille de Son Excellence et poussa la plaisanterie jusqu'aux conventions de mariage. Le gouverneur, flatté de cette alliance, fit émanciper M. H***, qui s'empressa de faire rendre ses comptes à son tuteur. Une fois en possession de sa fortune, il leva le masque, abandonna M^{lle} de Veer et épousa, peu de temps après, une très jolie personne. Cela lui valut un rude châtiement que lui administra un des fils du général.

Les nègres sont plus favorisés que nous sous le rapport du plaisir ; ils ont l'habitude de consacrer quelques jours de l'année à des danses, et j'ai été témoin d'une des grandes fêtes pour lesquelles ils ont la permission d'établir une grande tente dans la savane près de la ville. On a beaucoup restreint ce genre d'amusement et la permission ne leur est plus donnée que deux fois dans l'année. La tente est très bien décorée et illuminée le soir, avec des lanternes vénitiennes. Ce bal se nomme un Dou, commence à quatre heures de l'après-midi et finit le lendemain, à six heures du matin.

Les nègres sont infatigables à la danse, qu'ils aiment avec passion. Leur musique se compose de trois instruments, si toutefois on peut leur donner ce nom. Une

grande planche, d'un bois dur, est élevée des deux bouts sur le sol, un vieux nègre accroupi frappe dessus avec deux petits bâtons, pour marquer la mesure, tantôt lente, tantôt précipitée. Le second instrument se compose d'un morceau d'arbre creux de la longueur de quatre pieds, fermé des deux bouts, l'un avec une peau de mouton bien tendue. Un nègre se met à cheval dessus et frappe la peau de ses deux mains, toujours en cadence. Le troisième est un morceau de métal quelconque dont le son plus aigu accompagne les deux autres.

Les femmes ont une espèce de hochet garni de graines dures ou de petites boules creuses, qu'elles frappent l'une contre l'autre, les changeant de main avec beaucoup de grâce. Elles accompagnent tout le tintamarre de leur chant et les yeux baissés. Leur corps ne fait presque aucun mouvement; l'on dirait des statues glissant de place en place plutôt que des danseuses. L'homme se livre autour de sa danseuse à des gestes et des sauts diaboliques jusqu'à ce que, épuisé, il cède sa place à un autre aussi intrépide que lui. Peu à peu, ces femmes qui, au début, ont l'air de prudes effarouchées, s'animent et impriment aux hanches des mouvements saccadés inexplicables, que les danseuses du jardin Mabille ne sauraient imiter. Elles jouent du châlè très agréablement en faisant des passes d'une épaule à l'autre, et toute leur pantomime, un peu lascive, a un cachet d'originalité fort curieux. J'en ai vu plusieurs dont la toilette était très riche, leurs maîtresses les parent quelquefois de leurs propres bijoux.

L'ordre et la politesse président à ces fêtes, sans

doute très bruyantes, mais elles ne sont jamais troublées par des disputes.

Vers le 20 avril 1826, le navire la *Maria* était prêt à faire voile pour l'Europe. Je chargèai à son bord pour environ 2,000 florins courants de marchandises et une fort belle collection d'oiseaux et de papillons que j'offrais à mon père. Ce navire avait amené les prêtres catholiques dont Paramaribo était privé depuis plusieurs années. C'était un événement qui remuait toutes les classes de la société, car les prêtres ont ici une grande influence. Que d'espérances leur arrivée avait fait naître ! On s'attendait à des conversions superbes, car c'était un moyen d'obtenir la protection des prêtres, qui alors vous protègent, écrivent en Hollande, vous font obtenir l'administration d'une plantation ou vous font ouvrir des crédits. Voyons comment ces messieurs allaient exploiter ce terrain si bien préparé.

Le curé, M. Vandavelde, était un homme du monde âgé de vingt-cinq ans, fort aimable, d'une belle figure, et maniant fort bien la parole. Son vicaire, quoique plus âgé, n'avait pas son prestige. Ils avaient équipage, magnifique logement, et des honoraires importants.

Ils eurent le tort de débiter par vouloir convertir plusieurs protestants au catholicisme, refuser le baptême aux enfants dont les parrains n'étaient pas venus se confesser et, par dessus tout, marier les ménagères des blancs avec ceux-ci. C'était se heurter à des usages invétérés, qui ont d'ailleurs leur raison d'être dans la répulsion qu'éprouve le blanc à épouser une femme de couleur et à braver l'opinion du monde.

L'homme qui vient aux colonies s'occuper de travaux sérieux, pour un temps souvent illimité, a besoin d'une compagne à qui il puisse confier le soin de sa maison. Il est donc entré dans les mœurs un usage qui a permis d'allier ce besoin avec les convenances sociales, en donnant une certaine sanction à ces unions avec les Missies, lesquelles ont cependant une valeur reconnue, quoiqu'elles ne soient pas sanctionnées par l'Église. Toutes les tentatives des prêtres catholiques ou protestants pour déraciner cet usage ont échoué.

M. Vandevelde, marchant sur les traces de ses devanciers, ne pouvait manquer d'échouer comme eux.

Je n'ai encore rien dit d'un de mes compagnons de chasse à qui je dois les moments les plus agréables que j'aie passés en Guyane, et de qui j'ai beaucoup appris, car sa complaisance était inépuisable. Le docteur Hortsman était du pays de Nassau, médecin distingué, ayant exploré tout l'intérieur et vécu des années au milieu des Indiens et des nègres marrons, remarquable comme naturaliste. Il avait une collection d'animaux, d'insectes et d'oiseaux qui faisait l'admiration des savants et des curieux.

Le docteur me donna sur les Indiens des renseignements qui compléteront ceux que j'ai pu recueillir par moi-même. Il m'apprit que l'Indien, avant de partir pour la chasse, frotte le nez de ses chiens avec une pommade qui leur indique le gibier qu'ils doivent chasser. Ces chiens sont petits, maigres, au museau allongé et aux oreilles droites comme nos levrettes. Ils chassent fort bien le tigre, le pakir et les pingos. Quant à ce qu'en a dit le voyageur Stetman, qu'ils n'aboyaient

pas, c'est à douter qu'il en ait jamais vu, car ces chiens vous étourdissent lorsqu'on approche de la case dont ils sont les gardiens.

Les Caraïbes se reconnaissent à la manière dont les femmes ont le dessous et le dessus des mollets comprimés avec des ligatures couvertes de petites perles. Elles portent les cheveux longs.

Les Arouwaques, à l'exception de quelques tatouages, restent comme la nature les a formés; aussi voit-on parmi eux d'assez jolies femmes et bien faites. Les usages des deux nations sont les mêmes.

Dans les grands villages, le chef ou capitaine reçoit du gouvernement hollandais une canne de commandement, à pomme d'or, sur laquelle sont gravés, d'un côté, le nom du district, de l'autre, les armes du royaume; un chapeau rond galonné et un habit rouge. Rien n'est plus étrange que de le voir lorsqu'il se rend au palais de gouverneur, soit pour lui apporter la main d'un nègre déserteur qu'il a été forcé de tuer, soit pour une réclamation quelconque. Il marche fièrement à la tête de ses hommes, tous à la file, et nus comme la main. Lui seul a son habit rouge passé sur une chemise blanche, son chapeau et sa canne dont il frappe à terre à chaque pas.

Le 28 avril, le brick l'*Hirondelle*, chargé des dépêches du gouvernement, entrait en rade. Il apportait un grand sujet de mécontentement pour les planteurs. Il s'agissait d'une loi qui obligeait tout propriétaire d'esclaves à déclarer combien il en avait, à un bureau de recensement qu'on allait établir à cet effet. Cette loi rendait impossibles les achats clandestins de nègres

de la côte. C'était le meilleur moyen d'en finir avec la traite.

Il fut question de moi pendant quelques jours pour cette place, mais elle fut donnée au baron Boens, exilé ici depuis quatre ans par les ordres du Roi, pour une affaire mystérieuse avec le prince d'Orange, dans laquelle M. Boens Vander Boyen se trouvait impliqué.

Le gouverneur, qui ne recevait pas M. Boens au palais, m'assura qu'il avait la main forcée par le ministre, qui avait disposé de la place en Europe, et que lui ne faisait que suivre ses instructions.

Au mois de mai, le paquebot la *Barbade* nous apporta une nouvelle fâcheuse. Le navire hollandais la *Liberté*, capitaine Renses, chargé de sucre et de café, avait été capturé par un pirate presque au sortir de la Surinam. Il n'avait heureusement dévalisé que le personnel à bord et enlevé tous les vivres, ce qui força le capitaine à gagner la *Barbade* pour se ravitailler.

Ce qui suit prouve avec quelle promptitude les Anglais savent agir dans pareille occurrence : le capitaine hollandais entre à onze heures du matin dans le port et fait son rapport au gouverneur. A quatre heures de l'après-midi, un bâtiment de guerre, qui était en réparation, sans vivres, sans munitions, sans hommes d'équipage, se trouva pourvu de tout et mettait à la voile pour chercher le pirate. C'est vraiment merveilleux.

Quel contraste avec ce qui se passait ici : le brick de guerre le *Veau*, en station à Surinam pour protéger nos bâtiments de commerce, devait croiser au moins vingt jours par mois ; mais depuis trois mois il restait

stationnaire, le général de Veer aimant à augmenter son état-major de MM. les officiers de marine. Cette vanité puérule fut cause du malheur arrivé au navire la *Liberté*. On était fort contrarié à Paramaribo de cet événement, car il pouvait en arriver autant à d'autres de nos navires qui étaient en partance.

Le brick de guerre la *Sirène*, qui faisait toujours le service de paquebot entre la mère patrie, Surinam et Curaçao, venait d'entrer en rade. Je courus à bord pour serrer la main à mes anciens compagnons de voyage. Une surprise bien agréable m'y attendait. Un bon ami à moi, M. de Steurs, envoyé comme consul général en Colombie, était à bord. Je l'emmenai avec moi, bien heureux de pouvoir lui offrir l'hospitalité, car j'occupais une grande et belle maison près du port. Il me resta jusqu'à son départ et parut satisfait des politesses que je lui fis.

Après la saison des pluies, dans le courant du mois d'août, commence la grande sécheresse. A cette époque, on se préparait à porter aux nègres des bois (anciens nègres marrons) les présents d'usage, car il faut savoir que c'était un impôt auquel se soumettait chaque année le gouvernement colonial, pour conserver la paix avec ces Bos-Nègres, qui s'étaient rendus redoutables dans les guerres qui avaient désolé la colonie il y a une vingtaine d'années.

On venait de nommer la commission chargée de se rendre au Maroni, et ce n'était pas sans frayeur que ses membres se disposaient à remplir cette mission.

Depuis plusieurs années les nègres étaient mécontents de la manière dont on exécutait le traité fait avec

eux. C'étaient des hommes audacieux qui connaissaient la mollesse du gouvernement. L'année précédente, ils avaient été jusqu'à maltraiter les députés et voulaient retenir en otage le secrétaire de la commission.

Cette fois, ces messieurs avaient donc quelque raison pour ne pas être trop à leur aise.

Soixante-quinze hommes de troupe les accompagnaient, mais que signifiait cette force vis-à-vis de douze à quinze cents nègres armés, qui se réunissent dans cette circonstance pour les recevoir?

Les membres de la commission se livrèrent, avant le départ, à toutes les arlequinades possibles, les uns en faisant leur testament, les autres en bénissant leurs enfants avec ostentation, et s'écriant qu'on ne les reverrait plus jamais! Enfin, toute espèce de choses qui, sous un autre gouvernement, les auraient fait mettre aux Petites-Maisons! C'était honteux de couardise, là où il fallait de la fermeté pour remplir dignement une mission qui touche de si près à la sûreté de la colonie.

C'est à ces nègres des bois que les planteurs doivent recourir pour certaines pièces de bois de grande dimension, ce qui leur donne l'occasion de communiquer et d'entretenir avec les nègres des habitations, des intelligences dangereuses. L'on ne saurait s'imaginer avec quelle rapidité ils peuvent s'entendre entre eux et répandre au loin une nouvelle.

Le nègre de garde d'une habitation se sert d'une conque marine pour annoncer qu'il veille. Il en tire, d'heure en heure, des sons qui s'entendent et se répètent de poste en poste. Ces sons leur servent à transmettre une nouvelle. Le gouvernement, en s'em-

parant de ce commerce des bois, ferait en même temps cesser ce danger. Il a sept à huit cents nègres qui, annuellement, lui coûtent, sans profit, entretien et nourriture, tandis qu'en les employant à la coupe des bois de construction, ils seraient d'un grand rapport. La plupart des îles qui nous avoisinent en manquent, principalement la Martinique. Cela éclaircirait en même temps le pays et donnerait une bonne valeur aux terrains défrichés.

Outre les espèces propres aux constructions, les forêts de la Guyane produisent plusieurs bois d'ébénisterie, entre autres le bois de lettres, le bois violet, le bois sang de bœuf, tous susceptibles de recevoir les plus beaux polis.

On trouve encore dans les forêts une grande quantité d'arbres à gomme, à résine, à baume, dont on pourrait utiliser les produits. On y rencontre le vanillier, grimpant sur les troncs des vieux palmiers, qui s'annonce de loin par son parfum; mais tout cela est méprisé par le planteur, dont la paresse égale l'ignorance et qui ne veut connaître que son sucre et son café.

Le port était vide de tous ces navires qui étaient venus chercher les produits de la colonie et y apporter des vivres seulement pour la consommation locale. Aussi les comptoirs d'Amsterdam et de Rotterdam envoient ici leurs navires sur lest, abandonnant à leurs capitaines la chance de faire avec les provisions de bouche un commerce avantageux.

Il part annuellement pour la mère patrie de cent à cent vingt bâtiments chargés de produits coloniaux, qui y font circuler un capital d'une dizaine de millions

de florins, dont cinq à six millions de livres de café, de deux millions à deux millions cinq cent mille livres de coton, de vingt et un à vingt-deux millions de livres de sucre, de soixante-dix mille livres de cacao. Quant à l'indigo, il était encore à l'état d'essai.

Pour l'Angleterre, il part annuellement de vingt à trente bâtiments qui chargent au Nikeri pour compte de maisons anglaises.

J'avais depuis longtemps le désir de visiter un quartier de la colonie, dont le docteur Hortsman, comme naturaliste, m'avait dit des merveilles. On le nomme le Para, il a un tout autre aspect que celui où l'on cultive la canne, il s'avance dans l'intérieur jusqu'aux parties élevées qui sont la limite extrême du territoire colonial. Au delà, le pays appartient aux Indiens.

Je dois à M. Nobel l'accomplissement de ce désir. Nous partîmes de Paramaribo, dans un yacht à huit rames, par une chaleur de 93° Fahrenheit, en remontant la Surinam jusqu'au Paracrique, où l'on me baptisa comme entrant pour la première fois dans ce passage. Nous déjeunâmes à bord et visitâmes quelques habitations le long de la crique. Un peu avant d'arriver à Honoribo, M. Nobel abattit de ses deux coups de fusil trois superbes canards sauvages aux couleurs d'émeraude et gros comme nos oies. Fatigués d'avoir passé toute une journée en barge, sous un soleil tropical, nous étions pressés d'aller nous coucher.

Le lendemain, à cinq heures du matin, nous partions à pied pour le petit Honoribo, en suivant un chemin délicieux. Je dois vous donner un rapide aperçu de cette belle habitation. A une certaine dis-

tance de la maison s'étend une avenue à perte de vue, aussi large que les Champs-Élysées à Paris, bordée de chaque côté de petites cabanes en bois, élevées sur pilotis, imitant des chalets suisses. Presque toutes ont des vérandas; c'est à ne pas croire que les esclaves habitent là, mais il m'était réservé bien d'autres surprises. Le seul défaut de la localité est d'être mal abritée, tous les gros arbres ayant été coupés pour faire des planches, qu'on transporte à Paramaribo pour les chantiers des entrepreneurs de bâtisses.

La chaleur et le soleil me gênaient donc beaucoup; M. Nobel, le remarquant, me demanda s'il ne me serait pas agréable de prendre quelque chose de rafraîchissant? « Sans doute, lui dis-je, mais c'est cruel, cher ami, de me faire cette question à une demi-lieue de chez vous.

— Mais, pas du tout! J'aperçois là-bas mon vieux Bastian qui fume sa pipe sous sa galerie. Ce gaillard va nous tirer d'affaire. »

En effet, je ne voyais pas pourquoi nous ne profiterions pas d'un bon verre d'eau auquel je pouvais mêler du drame de ma gourde. J'avance donc avec un nouveau courage vers cette case bienfaisante; le nègre s'empresse d'en descendre pour saluer son maître.

« Bastian, tout va bien?

— Oui, maître; la tâche est faite depuis hier soir.

— A propos, l'étranger a soif. »

Puis, se tournant vers moi : « Que voulez-vous prendre, cher ami, du bordeaux, du madère ou de la bière? ne vous gênez pas! »

Je commençais à trouver que la mystification allait trop loin, et je lui dis :

« Nous ne sommes pas ici au Café de Paris. Je me contente d'un verre d'eau, à défaut de bière.

— Oui-da, c'est comme cela que vous méprisez mes esclaves? vous allez voir. Bastian, l'étranger demande de la bière. »

Le nègre, d'un air joyeux, fait un salut en retirant le pied droit en arrière, remonte chez lui, d'où peu après il revient, suivi de sa femme qui tenait sur la paume de la main, renversée en arrière, un plateau en argent massif de la bonne époque où brillaient deux gobelets en cristal taillés à facettes. Ils furent bientôt remplis d'un porter frais et excellent, que j'avalai, n'en pouvant croire ni mes yeux ni mes sens. J'en étais stupéfié.

M. Nobel en rit de bon cœur, et, comme tout en marchant je le remerciais d'avoir fait porter ce rafraîchissement sur notre route, il me détrompa en m'expliquant que rien n'était plus simple que ce qui venait de me frapper si fort.

« Nous avons rendu aujourd'hui mon vieux Bastian
« bien heureux, et il l'eût été davantage si vous aviez
« demandé une boisson plus recherchée. Ce nègre a
« non seulement une cave que peu de nous possèdent
« aussi bonne, mais il ne se laisserait pas couper le
« petit doigt pour une cinquantaine de mille francs.
« Lorsque j'ai du monde et qu'il me manque du
« madère, je suis toujours assuré d'en trouver chez lui.
« Il collectionne le bon vin comme vous les papillons,
« et sans en faire abus. Il n'y a pas de nègre plus
« sobre, mais il n'a pas de famille. Sa femme, déjà
« âgée, a depuis longtemps plus de bijoux qu'elle n'en
« peut mettre. Ce couple vit donc comme de bons

« bourgeois qui n'ont rien à se refuser, mais qui sont
« raisonnables et peuvent thésauriser. N'oubliez pas
« que vous êtes ici au milieu d'une population de
« nègres charpentiers qui ont plus d'un moyen de se
« faire une bonne bourse. »

« Dans les premiers temps de la colonie, le travail
« était dur. Sur tous les points il a fallu vaincre la
« nature, et ce n'a pas été sans perdre beaucoup de
« monde, car la cupidité du colon, son désir immodéré
« de gagner vite, forçait le travail à tel point, que les
« esclaves, poussés au désespoir, se révoltèrent; un
« grand nombre prirent la fuite et se firent marrons.
« Voilà l'origine des Bos-Nègres. Aidés des Indiens, ils
« firent une guerre cruelle aux blancs, qui dura plu-
« sieurs années et menaçait l'existence de la colonie.

« Le gouvernement dut faire des sacrifices pour
« obtenir la paix. Dans sa sagesse, il pensa que le
« meilleur moyen de la conserver était de réglementer
« le travail par des lois. On fit un code des noirs, avec
« des peines sévères pour ceux qui les puniraient
« injustement ou exigeraient d'eux plus que le règle-
« ment.

« Le rapport dans chaque genre de culture fut réglé,
« et n'a pas changé, ce qui fait qu'il est facile au nègre
« aujourd'hui de faire sa tâche en moitié de temps
« qu'il fallait y mettre dans le principe. On ne peut
« rien exiger d'un enfant avant ses douze ans accom-
« plis. Jusqu'à cet âge, il allège le travail du père de
« famille.

« Ces sages mesures ont ramené la confiance; l'es-
« clave, se sentant soutenu, protégé par la loi, pouvant

« bénéficié du temps qui lui reste à élever des porcs,
« de la volaille, à vendre des œufs, etc., à jouir enfin
« d'un bonheur relatif, s'est attaché au sol et à ses
« maîtres, et regarde aujourd'hui l'habitation comme
« son village.

« Ainsi, chez moi, le rendement par tête est calculé
« par pied de planches et par semaine; ce sont les
« Bastians que cela regarde, ils s'arrangent entre eux
« pour que le travail d'ensemble soit complet, ce qu'ils
« exécutent en trois jours au lieu de huit. Ils ont donc
« cinq jours qu'ils peuvent employer à confectionner
« des caisses, des malles en bois de cèdre que leur
« demandent mes visiteurs. Ajoutez à ce bénéfice net
« celui que fait la femme avec le produit de la basse-
« cour, et vous cesserez d'être étonné que mon vieux
« Bastian, qui depuis trente ans est ici, ait pu faire
« fortune. »

Que dites-vous de cela, messieurs les philanthropes européens?

Nous rencontrâmes en chemin quatre des messieurs de notre société, qui se rendaient à cheval chez M. Nobel. Ils avaient devancé encore d'autres amis que nous avons trouvés au petit Honoribo. M. Nobel, en sa qualité d'officier de la division, devait passer l'inspection des nègres désignés pour le nettoyage des criques, ce qui l'obligea d'y coucher.

Une nuit passée en forêt me séduisait trop pour lui fausser compagnie; nos autres compagnons partirent pour l'habitation.

La nuit, les chiens sauvages vinrent aboyer tout autour de notre cabane à plusieurs reprises, probable-

ment en chassant le chevreuil. On les nomme crapodago. Ils se réunissent quelquefois en meute de plusieurs centaines. Je craignais de les voir forcer notre porte, qui n'était pas trop solide.

Les personnes qui n'ont pas passé de nuit dans ces bois ne peuvent s'imaginer le tapage infernal qui y règne : le coassement des grenouilles, du gros crapaud, le cri du singe hurleur, auquel se mêle la voix du tigre et de mille autres animaux, forment un concert qui vous glace de terreur. Avec le jour, tout disparaît et rentre dans le silence.

En retournant seul au grand Honoribo pour chasser à mon aise, je rencontrai quelques nègres qui se rendaient au rassemblement, entre autres un gaillard qui avait au moins six pieds, armé d'une énorme scie. Il tremblait si fort que je le crus malade ; mais non, il avait tout bonnement peur du tigre, répétant : Tigri, tigri, Massera !

M. Nobel, quoique parti deux heures après moi, me devança, car j'avais trop de plaisir pour me presser là où il y avait tant à admirer et à récolter. J'étais dans la région où Cramer a puisé les sujets de son magnifique ouvrage. J'aperçus aussi des singes qu'on nomme babous.

A mon arrivée à l'habitation, je trouvai la société augmentée d'un individu que ces messieurs avaient grotesquement costumé, un Indien dont j'aurai plus tard l'occasion de parler ; il se nommait Thomassi, et n'était pas si bête qu'il en avait l'air.

Le 13 septembre, nous envoyâmes nos bagages au plantage la Prospérité, où nous nous rendîmes à che-

val, par un temps superbe. Ces messieurs, voulant faire quelque chose de drôle, se costumèrent le plus ridiculement possible avec des habits de théâtre qu'avait apportés M. Vogel, le richissime colon, et comme tel le coq du village. Nous cheminions sur deux rangs, trompette en tête, ce qui ne donna à rire qu'à quelques nègres que nous trouvions sur notre route. Ce plaisir, pour des hommes de notre âge, était bien puéril, il faut l'avouer.

La Prospérité est un plantage à bois, comme tous ceux du Para, appartenant à M. Weysenbruck, et ressemblant à tous les autres, c'est-à-dire laid et sombre, car les bâtiments ne sont pas peints. La situation est jolie, au bord d'une crique assez large, où l'eau est d'une fraîcheur remarquable. Nous y prîmes tous un bain vers le soir. On y récolte aussi des paillettes d'or en mettant des fagots en travers, qu'on secoue ensuite sur un drap blanc.

Le lendemain, chacun voyagea à sa fantaisie pour gagner Berlin, l'habitation la plus éloignée dans cette partie de la colonie. Elle touche au chemin de ronde, limite extrême du territoire des blancs. Les nègres y sont d'une beauté rare et ont le privilège d'être armés de fusils, pour la belle conduite qu'ils avaient montrée au temps des guerres, en restant fidèles aux blancs et en combattant avec eux.

Le docteur Hortsman, son frère et moi retournâmes à Honoribo au bout de deux jours. L'harmonie était rompue, MM. Vogel et Danjeon prolongèrent seuls leur séjour; ce voyage finissait mal.

Après quelques jours de repos en ville, le docteur

vint me proposer de retourner au Para, mais en chassant à travers le bois. Je n'avais garde de refuser une partie si attrayante. Nous partîmes tous trois bien armés, son frère étant de la partie, ainsi que trois nègres qui portaient les vivres et nos hamacs. A quatre lieues du fort nous nous arrêtâmes dans une clairière ravissante d'où nous vîmes deux biches se lever à notre approche. Dans l'impossibilité de nous charger d'un pareil gibier, nous les laissâmes aller en paix. Après douze heures de marche, nous arrivions à Honoribo. Le lendemain, oubliant les fatigues de la veille, nous chassâmes toute la journée, et deux jours après nous étions à Berlin.

Son approche est ravissante par le chemin que nous avons pris. L'habitation, qui est dans une vallée entourée de collines, a, de loin, l'aspect d'un village de France, aux toits des maisons en chaume. La crique et surtout un pont rustique assez élevé sont d'un effet des plus pittoresques; puis une grande montagne où paissaient une quantité de bœufs, qui servent au transport des bois, fait fond au tableau.

A notre arrivée chez M. Vaningue, je dévorai un morceau de viande et avalai une bouteille de vin avec tant d'avidité que j'en fus indisposé toute la nuit; mais le matin il n'y paraissait plus et bientôt nous fûmes en forêt.

Je remarquai une montagne remplie de mottes d'une terre douce et tendre, qui me parut métallifère; mais, après un plus mûr examen, je vis que c'était du mica.

Cette partie du pays est sans coquillages, on y trouve

beaucoup de bois rares, entre autres le *Letter-Hout* (bois de lettres), bien moucheté. J'en achetai deux morceaux de cinq pieds de long. Je demandai aux nègres pourquoi il était si rare, quoiqu'il y en eût beaucoup dans les bois? Ils me répondirent que lorsqu'ils abattent un de ces arbres, ils sont obligés de le laisser cinq à six ans pourrir à terre avant de pouvoir enlever le cœur, seule partie convenable.

La Solitude, petite habitation qui dépend de Berlin, a aussi une situation charmante; je ne m'y arrêtai point. Nous sommes retournés à Honoribo, chargés des dépouilles de ces magnifiques forêts. Il n'y avait plus de place dans nos boîtes pour un puceron. Nous avons longé les criques, la Crapina et la Paracrique. Elles changent si souvent de nom, qu'il faudrait toujours avoir ses notes à la main pour les noter avec une exactitude topographique.

A la fin de septembre, nous étions de retour au fort.

Le Para avait tant d'attraits et nous avait laissé de si agréables souvenirs que nous nous concertâmes pour nous réunir tous encore une fois à Honoribo, avant la saison des pluies. L'Indien Thomassi s'y présenta comme par hasard et fut reçu, par la bande joyeuse, cordialement. Il mangeait à notre table avec fourchette et cuillère, car on ne lui permettait pas de se servir de ses doigts. Il avalait une assiette pleine de piment sans sourciller. Il buvait à proportion, seulement on ne lui permettait de boire qu'après avoir porté la santé de chacun de nous en particulier, ce qu'un Indien fait en prononçant très lentement les mots : Tatacé-Macera, tel ou tel, ou bien : Tatacé-

Panaris. On doit lui répondre : Waan. Rien ne pouvait l'émouvoir. Il se prêtait à toutes nos farces, en malin qu'il était, car pourvu qu'il pût bien se griser, le reste lui importait peu. Au bout de quelques jours, après avoir été copieusement hébergé, il disparut sans nous faire ses adieux.

Quelques jours après son départ, le docteur Hortsmann et moi nous nous trouvions en forêt, harassés de fatigue, mourants de soif, lorsque nous nous aperçûmes que nous étions près du village de Thomassi. Nous espérions bien y trouver un verre d'eau; mais nous allions éprouver la reconnaissance que les Indiens conservent des bons traitements qu'ils ont reçus des blancs.

Notre homme était assis par terre devant sa cabane sur une grande et fort belle natte, en train de raccommoder un dard de pêche :

« Bonjour, Thomassi; avez-vous de l'eau? » lui demande le docteur.

Pas de réponse, il ne lève pas même la tête pour nous regarder.

« Ah! c'est comme cela! »

Le docteur me fait signe de le suivre dans la case, où des paniers remplis d'oranges faisaient plaisir à voir. Nous en remplîmes nos poches et nous partîmes. Thomassi nous laissa faire, ne se retourna pas, son visage resta impassible. Nous n'avions pas même fait sur lui l'effet d'une vision.

VIII

Je ne pouvais mieux m'adresser qu'au docteur pour me renseigner sur le caractère des maladies qui désolent cette colonie, où la lèpre existe encore, sous le nom de boisi :

« Il est heureux, me dit-il, que ces maladies n'affligent que les nègres qui en ont apporté le germe de la côte. La mortalité chez les esclaves l'emporte de beaucoup sur les naissances, car ils sont sujets à des maladies inconnues en Europe, et qu'on ne peut étudier qu'ici. Le pian, par exemple, est regardé comme incurable et des plus familiers. Cette maladie consiste en d'énormes boutons qui sortent sur tout le corps en forme de grappe et sécrètent continuellement un pus dégoûtant. Elle se gagne par contact.

« L'éléphantiasis consiste en un gonflement des jambes qui les rend semblables à celles de l'éléphant ; la peau devient écailleuse et gerce en tous sens ; des humeurs coulent en dessous et élèvent la chair qui change la forme du pied et le rend, ainsi que la jambe, semblable à un vieux tronc d'arbre.

« Les grosses bourses se gagnent on ne peut plus

« facilement. Il suffit d'un froid ou d'un courant d'air
 « pour les rendre aussi grosses que la tête. C'est une
 « espèce d'hydrocèle à laquelle sont sujets beaucoup
 « de blancs.

« Il y a encore le ver qui sort de la cuisse et qui a
 « quelquefois vingt pieds de longueur. »

Le docteur ne m'a rien dit d'un petit insecte dont j'ai eu beaucoup à me plaindre. On le nomme *patate luis* (pou de bois). Il s'introduit dans les pores de la peau et cause une démangeaison insupportable. Pour s'en débarrasser, il faut se faire frotter avec du gravier fin, puis avec des citrons. On se lave ensuite, et l'on finit la cure avec de l'eau-de-vie.

A part ces légers inconvénients, le pays est superbe. Considéré sous le rapport de la salubrité, le climat a été trop calomnié. Ce qui était vrai il y a deux cents ans ne l'est plus aujourd'hui que les grands défrichements ont permis à la circulation de l'air d'enlever les miasmes qui sortaient d'un sol pour la première fois remué. Le danger n'a existé que dans les premières années.

Les fièvres intermittentes, qui y règnent comme au Brésil, sont certes incommodes, mais peu dangereuses.

Ces contrées tropicales ne sont pas, comme on le croit, impropres à l'industrie, lorsqu'on voudra employer, pour se défendre contre le soleil, un peu de cette prévoyance que les peuples du Nord ont employée à se défendre contre le froid.

M. Krythoff me fit part d'une anecdote bien curieuse, qu'il apprit lui-même en fouillant dans les vieilles

archives de la colonie. Un jour viendra peut-être où elle aura son prix. La voici :

C'était vers la fin du xvii^e siècle, sous le gouvernement de M. de Somelsdyck. Nous avons déjà dit que le grand chemin, qu'on appelle ici cordon, sert de limite au territoire colonial. Or, sur ce cordon, de distance en distance, on a établi des postes militaires. Celui du Maroni avait pour commandant un capitaine, qui, son année de service finie, demandait à permuter avec son successeur pour rester à son poste, ce qu'il fit trois années de suite. C'était toujours accepté avec reconnaissance, car rester éloigné une année tout entière de la civilisation n'a guère de charmes. Ses camarades du fort ne comprenaient rien à cette envie persévérante de faire un service si désagréable, et dont ils étaient si heureux de s'affranchir.

Au bout des trois années, aussitôt son retour à Paramaribo, il se rend au palais et demande une audience, que M. de Somelsdyck lui accorde de suite. Le capitaine fait son rapport militaire et ajoute qu'il a fait une découverte importante qu'il vient communiquer à Son Excellence :

« Fort bien, capitaine; de quoi est-il question?

— D'or, Excellence; j'ai trouvé un placer.

— Vraiment, monsieur?

— Pour preuve, voici deux chandeliers que j'ai grossièrement fondus et que je prie Votre Excellence de bien vouloir accepter.

— Monsieur, avant de vous rendre ici, n'avez-vous communiqué votre trouvaille à personne?

— Non, Excellence; je connais trop mes devoirs pour avoir commis cette indiscretion.

— Vous m'en donnez votre parole, capitaine?

— Oui, Excellence.

— Veuillez m'attendre un instant, je reviens tout de suite. »

En effet, l'absence du gouverneur ne fut pas longue; il venait d'envoyer l'ordre à un navire de guerre d'appareiller sans retard pour se rendre en Hollande. Puis, retournant près du capitaine :

« Apprenez, dit-il, que je n'ai pas besoin ici de chercheur d'or; vous allez partir de suite pour l'Europe sans voir ni entretenir personne; le navire est sous voile, mes dépêches au gouvernement vous accompagnent, et rappelez-vous bien que la moindre indiscretion vous coûtera la vie. Mon aide de camp vous conduira à bord, on y fera transporter vos effets. »

On n'entendit jamais rien transpirer de cette histoire, ce qui fait croire que le capitaine a bien gardé son secret. Quel sera l'heureux mortel qui le découvrirra?

Les plantations de caféiers à Surinam sont remarquables sous tous les rapports, mieux tenues que celles que j'ai vues au Brésil. On plante les arbres en quinconce, leurs têtes font une voûte où le soleil ne pénètre que juste ce qu'il faut pour que le fruit mûrisse convenablement. Un plançon de caféier a besoin de cinq ans pour devenir un arbre en plein rapport qui peut donner une livre de café. Lorsqu'il a atteint cinq pieds, on casse les tiges de la couronne pour qu'il prenne sa croissance par les côtés. On le dégarnit deux fois par an d'une partie de ses branches, pour l'éclaircir et ajouter de la vigueur à celles qui

croissent latéralement. Cette manière rend la cueillette très aisée. Le fruit est mûr lorsqu'il prend une teinte rosée. Chaque gousse a deux grains. Un nègre cueille de trente à trente-cinq livres de café par jour, et seulement de quinze à seize livres de coton.

Vers la fin du mois d'octobre, une goélette de guerre française entrait en rade, arrivant de Cayenne. Elle avait à son bord une commission du gouvernement, chargée d'étudier chez nous la culture des terres basses.

Cette commission était composée de MM. B. Rivierre, négociant de Bordeaux et député de Cayenne, et Faucou, négociant de Marseille. M. de la Bérangère, aide de camp du gouverneur de la Guadeloupe, le baron Desautourg, accompagnait ces messieurs. La goélette était commandée par M. Chiron du Brossai, lieutenant de vaisseau.

C'était une bonne fortune qui allait donner un peu de vie à notre triste société et, en effet, on ne s'est jamais plus amusé que pendant le séjour de ces messieurs. Nous nous partageâmes ces aimables visiteurs; M. de la Bérangère logea chez moi, et tous les matins MM. Chiron du Brossai et Rivierre venaient prendre le café avec nous.

Je fournis à M. Rivierre tous les renseignements qu'il désirait avoir sur la colonie et lui fis visiter plusieurs habitations. Il me remercia chaudement de l'avoir si bien piloté et aidé à remplir sa mission.

Chiron du Brossai me fit présent d'un beau singe de la côte d'Afrique. Un jour que nous causions ensemble à mon balcon, on m'annonce la visite du fils du gou-

verneur, ce qui m'intriguait d'autant plus qu'il était à peine cinq heures du matin et qu'une visite si matinale n'était pas d'usage. Il venait par ordre de son père m'apprendre la mort de M. Van Bommel, négociant et receveur général du timbre, qui avait eu lieu à minuit, et m'offrir sa survivance :

« Si vous acceptez, mon père vous attendra à neuf heures pour aller déjeuner avec lui à sa campagne.

— J'accepte, lui dis-je, et je serai chez Son Excellence à l'heure dite. »

Me voilà donc casé. Je regrettais seulement de devoir cette belle place à la mort d'un ami qui avait été si bon pour moi et qui laissait des regrets éternels à tous ceux qui l'avaient connu.

Jamais je n'avais vu le général si aimable, si empressé de partir avec moi pour sa campagne :

« Je fuis la ville, me dit-il, car figurez-vous que j'ai déjà un panier de lettres de sollicitateurs que je n'ai pas même lues; j'ai de suite pensé à vous. Elle ne vous donnera que six mille huit cents francs, mais nous verrons à en ajouter une autre à la première occasion. Cette place vous prouve mon désir de répondre aux ordres de Sa Majesté. »

Les devoirs de ma place allaient rompre les plaisirs de ma vie errante. Celle-ci allait devenir bien monotone. Heureusement que j'avais bien profité de ma liberté pour connaître un pays curieux et original sous tant de rapports, car si l'on réfléchit à tout ce que les Hollandais ont eu à vaincre pour rendre cette colonie habitable, on reste dans l'admiration en face des résultats obtenus.

Avant de penser aux cultures coloniales, pour obtenir des vivres seulement, ils ont été obligés de bâtir à grands frais sur la vase, de recueillir l'eau de pluie dans des citernes, de faire des digues et des canaux ; le dessèchement des terres basses et les espérances qu'on devait en concevoir étaient à ce prix. Toutes les entreprises du gouvernement et des particuliers ont été faites avec le même esprit de conquête sur la nature, et la richesse finit par couronner ces colonisateurs intelligents.

La goélette *la Rose* fit voile le 4 novembre pour la Guadeloupe. M. Chiron du Brossai donna la veille de son départ un bal à bord à toute la société de Paramaribo, et il en fit les honneurs avec cette grâce et cet entrain qui caractérisent les officiers de la marine française.

Vers cette époque, l'influence de M. Élout sur les affaires publiques mécontentait beaucoup de monde. Le gouverneur venait d'ôter à son beau-fils, M. Rengueling, toutes ses charges, parce qu'il se conduisait mal avec sa femme, et les donna presque toutes à M. Élout. Ce jeune homme était, à la vérité, rempli de moyens, mais il avait une manière de voir singulière pour le fils d'un républicain. Toutes ses idées tendaient au despotisme. Il disait qu'à la place du roi, il ne voudrait ni chambre, ni états généraux ; que le bonheur du peuple doit dépendre de la volonté d'un seul, et toujours, au dessert, il régala son auditoire d'un discours modelé sur ces principes. Devenu secrétaire du gouvernement, il attira de nouveaux ennemis au gouverneur et lui créa de grands embarras.

M. Rengueling, déchu de tous ses emplois, n'avait plus même de quoi vivre. Il occupait une petite chambre près de ma maison. Il m'apprit alors avec certitude des choses que je n'avais fait que soupçonner et qu'il est mieux de passer sous silence.

Un nouveau droit de patente venait d'être imposé aux négociants, que ceux-ci trouvaient exagéré. Le prix des denrées coloniales baissait journellement en Hollande. Le café était réduit à si peu de chose que les planteurs pouvaient à peine suffire à en récolter pour l'entretien de leurs nègres. On accusait le gouvernement de tous les malheurs de la colonie, et l'on soupirait après l'arrivée d'un commissaire royal, avant même que l'intention royale fût connue. Le contrôleur général des finances était mandé en Europe pour rendre compte de la situation. M. Rengueling se proposait aussi de s'y rendre pour dénoncer, sans égard de rang ni de parenté, toutes les exactions passées sous ses yeux.

Pour annuler le papier-monnaie, on venait de recevoir un papier créé à la Banque de Bruxelles et une petite quantité d'argent blanc, avec beaucoup de cuivre. A peine cet argent entra-t-il en circulation, qu'il était aussitôt enlevé par les capitaines de navires qui le préféraient comme de juste aux denrées coloniales. Ils donnaient même une forte prime. On s'aperçut trop tard que ce système d'amortissement était défectueux et paralysait toutes les affaires. On ne doit jamais donner à une colonie un argent qui a cours au dehors, car alors on n'est plus forcé d'acheter ses produits.

En 1827, l'ennui me prit à tel point, que j'obtins un congé du gouverneur pour passer quelques mois en Europe. Je m'embarquai le 6 juillet, à bord du navire *la Maria*, capitaine Zelstra, et vingt-huit jours après, nous débarquions au Helder.



IX

Malgré mon impatience de revoir ma famille, d'embrasser ma bonne mère, je dus m'arrêter deux jours à Amsterdam, où j'avais à régler avec la maison Jacob une petite affaire de café. Je n'arrivai au château de Cruyshautem que le 10 du mois d'août. Mon père ne se portait pas bien. La maladie qui devait l'emporter plus tard lui rendait l'humeur sombre, et son accueil s'en ressentit; mais, sur un signe de ma mère, je compris qu'il ne fallait pas m'en émouvoir. En effet, le lendemain, il me comblait de caresses et prenait plaisir à m'entendre lui raconter mes aventures.

J'attendais que la saison d'été, qui ne m'offrait à la campagne aucune des distractions que j'étais venu chercher en Europe, fût finie pour revoir ce Paris que j'aimais tant. Après la Saint-Charles, patron de mon cher père, la famille rentrait en ville. Moi, je pris la route de Lille, où deux amis m'attendaient, pour nous rendre ensemble dans la ville des plaisirs.

Le lecteur ne s'attend certainement pas à ce que je lui fasse un récit de mes folies de jeunesse. C'est dans un tout autre but que je me suis décidé à raconter ma

vie, un peu pour instruire mes enfants et assurément toujours les intéresser; car je me flatte de ne pas avoir été un homme désœuvré dans ce monde. Mes enfants sont souvent heureux de s'en souvenir; les particularités de ma vie sont pour eux des points de repère sur la route de l'histoire.

Je ne dirai donc rien d'un séjour d'à peu près treize mois en Europe, qui n'a aucun intérêt pour personne. J'en arrive à mon second voyage au delà des mers, que j'entrepris le premier du mois d'octobre 1828.

Cette fois, c'est à Amsterdam que je m'embarquai, à l'endroit où commence le canal qui conduit au Nieuwendeepe.

Le capitaine désirait conserver sa chambre jusqu'au Helder, sa femme et ses enfants devant l'accompagner jusque-là; je ne fis aucune difficulté de lui donner cette satisfaction, ne pensant pas que cela allait durer longtemps; mais le vent en avait décidé autrement. Il se mit à souffler en poupe de telle force qu'on dut mettre jusqu'à quatorze chevaux de halage au navire, et encore il avançait si lentement, qu'il fallut quatre jours pour atteindre le Nieuwendeepe.

Nous fîmes une visite, en passant, à M. Pardekooper, ami du capitaine Osterloo, et habitant la petite ville de Permarent depuis son départ de Surinam, où il avait exercé avec succès l'état de maçon-architecte et s'était amassé une petite fortune. Il nous reçut avec cordialité et voulut nous mener jusqu'au relais, dans son charaban, attelé de deux chevaux, trotteurs admirables. Il nous fit voir quelques belles fermes de cette partie de la Nord-Hollande où

tout respire la richesse du propriétaire. Chacun sait que l'amour-propre du fermier père de famille est de pouvoir donner en dot à chacun de ses enfants une tonne d'or, c'est-à-dire cent mille florins. Ces tonnes servent de sièges à table aux visiteurs qu'il veut honorer.

M. Pardekooper s'arrangea avec le capitaine pour le passage de son frère, qui allait aussi chercher fortune à Surinam.

Nous fûmes forcés d'attendre au Nieuwendiep dix jours, avant de pouvoir mettre en mer, le vent étant contraire. Enfin, le 15 octobre, il changea et l'on fit ses préparatifs.

L'on sait combien la sortie du Texel est dangereuse; aussi il y a un bateau à vapeur pour remorquer les navires à l'entrée et à la sortie. Il y en avait quatorze dans le port en destination de Surinam, tous prêts à partir. Nous avions le n° 4, ce qui nous obligea d'attendre jusqu'à midi.

Au moment où le vapeur se démarrait du troisième navire, il s'éleva un gros temps qui fit craindre pour ceux déjà sortis, et notre capitaine eut un moment d'hésitation à les suivre. Mais, ne voulant pas être accusé de retarder son départ par manque de courage, il se résolut à partir et nous passâmes la terrible pointe avec bonheur. Un des bâtiments sortis avant nous n'avait pas su éviter le danger, nous le vîmes échoué contre les talus de pierres qui soutiennent les dunes.

Le capitaine Osterloo était, heureusement pour moi, un amateur passionné des jeux de dames et d'échecs.

Nous étions continuellement aux prises, ce qui m'empêcha de maudire la lenteur avec laquelle nous marchions.

Nous finîmes cependant par arriver le 21 décembre vis-à-vis la forteresse Amsterdam, et le lendemain, nous étions en rade.

Je reconnus du premier coup d'œil qu'on m'avait dit vrai à Amsterdam, car le port, qui, d'ordinaire, est très animé, paraissait mort. Les premières personnes que je vis ne m'entretenaient que du grand changement que j'allais trouver dans la colonie.

Je me rendis de suite chez le nouveau gouverneur, accompagné du capitaine Osterloo, qui devait lui présenter ses passagers. Le contre-amiral Cantzelaer, gouverneur général des Indes occidentales, — tel était son titre, — nous reçut avec une froideur qui me prévint peu en sa faveur. Après avoir demandé à chacun qui il était et ce qu'il venait faire dans la colonie, il congédia tout le monde, ne retenant que moi, avec qui, dit-il, il avait à causer.

Il débuta en m'annonçant que le commissaire du roi, le général Van de Bos, avait compris au nombre des réformes qu'il avait faites, ma place de receveur général du timbre, qu'elle était jointe au contrôle général des finances, et qu'à partir du 1^{er} janvier prochain elle cessait d'exister. J'étais réduit à un traitement d'attente de deux mille deux cents et quelques francs. Pour comble d'agrément, M. Cantzelaer me dit qu'il ne voyait pas moyen de me donner une place. Je n'en fis pas moins bonne mine à mauvais jeu, et après avoir donné quelques nouvelles d'Europe à Son

Excellence, je pris congé d'elle en lui demandant la faveur de présenter mes hommages à sa famille dans quelques jours.

J'allai faire ma visite aux autres autorités et aux connaissances que la mort avait épargnées, car elle avait été impitoyable cette année. De dix-neuf célibataires, bons vivants, habitués à vivre ensemble, il n'en restait plus que neuf, parmi lesquels je retrouvais avec bonheur mes plus intimes.

Les réformes du général Van de Bos avaient découragé les employés du gouvernement, sans bien pour la colonie, car si la caisse gagnait par la suppression de quatre bureaux comptables, elle perdait beaucoup plus par l'augmentation du traitement du nouveau gouverneur, fixé à cinquante mille florins, tandis que celui de son prédécesseur n'était que de dix-huit mille. Mais M. Cantzelaer était un ancien ami de M. Van de Bos. Cette raison dispense de tout commentaire. Au reste, c'est toujours comme cela qu'on fait des économies.

Les mauvaises langues disaient que l'administration de M. Cantzelaer à son gouvernement de Curaço, qu'il venait de quitter, était des plus embrouillées. On parlait même de connivence avec des pirates. Les gazettes anglaises avaient même eu l'indélicatesse d'en parler, mais Dieu me garde d'en rien croire. Un fait certain, c'est que le gouverneur déplaisait généralement par un abord froid et composé qui lui valut pendant quelque temps la réputation d'un homme de tête, causant peu pour mieux écouter. Mais on ne tarda pas à reconnaître que ce n'était qu'un moyen de cacher sa grande nullité.

J'appris par M. Krythoff que le gouverneur n'osait prendre une résolution sans le consulter et que presque tout le travail du gouvernement se faisait encore chez lui, ce qui retardait son départ pour l'Europe, où il était pressé de se rendre, sachant qu'il avait été dénoncé au roi par M. Rengueling, comme l'avaient été le fiscal et le général De Veer. Ce dernier fut honorablement acquitté par le tribunal extraordinaire qu'avait installé, à cette effet, le commissaire royal M. Van de Bos.

Les juges déclarèrent le fiscal coupable sur plusieurs points d'accusation; mais, en fin de compte, il resta en place et ne fut nullement inquiété.

Je ne pouvais tarder à rendre mes devoirs à la famille du gouverneur. Je fus donc un soir au palais, où, par fatalité, je me trouvai seul d'étrangers toute la soirée. Je dis fatalité, parce qu'il me fallut soutenir une conversation en hollandais et suer sang et eau pour me tirer d'affaire dans une langue que je parle fort mal. Cela amusait sans doute beaucoup ces dames, heureuses de se moquer de moi, car il faut savoir que toutes, ainsi que l'amiral, parlaient fort bien le français, comme je l'appris plus tard. J'étais cependant loin de me douter qu'à ce manque de politesse se joignait une aversion pour les Belges, que cette aimable famille regardait comme Français.

Le premier jour de l'an, je me rendis à la réception officielle fixée par le gouverneur. Puis, voyant que ceux qui me précédaient allaient aussi chez la présidente, je les suivis. J'entendis un des visiteurs adresser à l'une des demoiselles la parole en français; cela me

donna l'occasion de l'entretenir un instant dans la même langue. J'en exprimais ma reconnaissance à sa mère, lorsque celle-ci me répondit, d'un ton que je ne veux pas qualifier : « Monsieur, dans une colonie hollandaise, on doit parler hollandais. » Attrape, me suis-je dit, te voilà fixé ; prive-toi à l'avenir de fréquenter des gens si polis.

J'avais déjà pris, vous le pensez bien, la résolution de ne pas végéter à Surinam, et comme je ne dépendais pas d'une place pour vivre, je repris gaiement ma vie d'autrefois et commençai par chercher une bonne maison.

M. Van Bommel, qui avait continué les affaires de son frère, me dit qu'il n'y en avait qu'une seule de libre et qu'elle n'était à louer que pour six mois, devant être vendue à cette époque. « Personne n'en a voulu, me dit-il, parce qu'elle passe pour être hantée par les revenants, surtout depuis que le vicaire de l'église catholique, pour faire tomber ces bruits ridicules, y a fait porter son lit pour y passer la nuit, et qu'au bout de deux jours il l'a quittée sans vouloir s'expliquer sur le motif de sa retraite.

— Parbleu, mon très cher, répondis-je, louez tout de suite cette maison pour moi, je vous prie ; il me tarde de faire connaissance avec les êtres de l'autre monde ; vous avez excité ma curiosité au plus haut point. »

Lorsque mon petit nègre Jaki eut appris où nous allions loger, il n'y a pas de supplications qu'il n'employât pour me détourner de ma résolution ; mais il surmonta sa frayeur et alla prévenir mes autres domestiques d'emménager au plus vite.

Me voilà donc installé dans une maison qui a tout le confortable désirable, fraîche à plaisir, élevée sur de beaux souterrains, car c'est la seule de tout Paramaribo construite en pierres, que feu son propriétaire, M. le Dr Vandeviver, avait fait venir d'Europe comme lest sur ses navires. Un magnifique jardin s'étendait jusqu'au canal Somelsdyck qui bordait la forêt. Pour surcroît d'agrément, grâce à la mauvaise réputation de la maison, je n'en payais qu'un très faible loyer.

Un soir, après avoir eu à dîner plusieurs de mes amis, je veillais très tard, contre mon habitude, absorbé dans une lecture intéressante, à la clarté d'une lampe dont la lumière commençait à vaciller. Le plus grand silence régnait autour de moi, lorsqu'un bruit étrange grandit peu à peu, en même temps que ma pendule sonnait minuit. — Bon, me dis-je, les farceurs ont bien choisi l'heure des apparitions, mais je leur réserve une bonne correction.

J'écoute, le bruit semble venir de dessous terre. Bientôt le tapage devient infernal, sec, aigu, sonore, indéfinissable; il semblait s'avancer du côté du grand escalier. Je prends alors ma lampe et me dirige de ce côté, où j'aperçois ouverte la trappe qui conduit aux souterrains. Je veux descendre, mais à peine mes yeux ont-ils pu plonger dans une salle basse qui servait de crédence ainsi que de remise pour la desserte de la table, et où l'énorme vaisselle de la maison était empilée sur de larges planches le long des murs, que je reste stupéfait, ma lampe à la main, sans oser ni reculer, ni avancer, tellement j'étais terrifié de voir à

quelle espèce d'ennemis j'avais affaire. Des milliers de rats des bois, énormes et dangereux, couvraient les murs en plusieurs couches les unes sur les autres.

D'autres, au milieu des verres et des assiettes, se disputaient les restes de mon dîner, gambadant à qui mieux mieux, et tout cela à quelques pieds au-dessous de moi. Mon immobilité me sauva; la lampe dont les rayons se projetaient sur cette scène fit sans doute sur ces hôtes dangereux l'effet du soleil, et je les vis peu à peu disparaître sans pouvoir me rendre compte par où ils opéraient leur fuite. La place vidée, j'osai descendre, et j'aperçus alors un énorme trou au bas du volet de bois qui fermait une lucarne donnant sur l'ancien poulailler; je compris tout.

Ces rats des bois ont plus de dix-huit pouces de long, sans la queue, qui n'a qu'une touffe de poils à son extrémité. Leur apparition n'a probablement lieu qu'à de longs intervalles. Cette aventure, que je racontai partout le lendemain, a été heureuse pour les héritiers d'un immeuble qui avait beaucoup perdu de sa valeur depuis qu'on le croyait livré aux mauvais esprits.

J'avais, dans mes chasses, remarqué un endroit charmant, mais presque inabordable par terre dans la saison des pluies, et par eau au temps de la sécheresse, la crique qui y mène manquant d'eau. Le chemin qui longe celle-ci porte le nom de sentier du Vanica et fait partie du chemin dit le Cordon. Cet endroit n'est qu'à quatre lieues de la ville.

M. Nalop, ancien capitaine de navire de commerce, avait une petite indigoterie dans les environs, qu'il

m'invita à visiter. Je formai un instant le projet d'y établir une ferme modèle, d'y mettre pour fermier M. Pardecooper, qui était au fait de l'élevage des bestiaux et des travaux de la campagne, qu'il avait pratiqués dans son pays natal. Il aurait pu y joindre l'industrie des fours à briques, qui à elle seule eût été une source de fortune.

J'avais déjà prouvé qu'on pouvait cultiver la pomme de terre avec succès, pour en avoir planté, récolté et fait manger à mes amis en l'espace de trois mois.

Plusieurs personnes d'âge m'ont assuré que ma manière de voir était si juste, qu'une douzaine d'années auparavant un Anglais avait mis une partie de mon plan en exécution, et avait réussi au delà de toute attente. Malheureusement cet homme mourut et ne laissa personne pour continuer des travaux si bien commencés.

Je savais aussi que l'intention du roi était de rendre autant que possible les colons de Surinam cultivateurs. J'en parlai à M. Cantzelaer, je lui remis un plan où je démontrais qu'une grande quantité de pauvres familles créoles y trouveraient une honnête aisance, étant pauvres seulement parce qu'elles ignoraient les moyens de tirer parti d'une terre aussi généreuse. Je demandais à S. E. de pouvoir mettre toujours les producteurs en communication facile avec la ville, où ils seraient assurés de vendre leurs denrées journellement. Il fallait, pour l'exécution de ce projet, que le sentier du Vanica fût réparé et que la petite crique fût nettoyée. Ces deux choses pouvaient s'exécuter sans frais avec les nègres du gouvernement.

Le gouverneur approuva fort mon projet, me dit qu'il était louable, que sans doute il ferait plaisir au roi, mais qu'il avait reçu l'ordre de former une sucrerie avec les nègres du gouvernement, de faire en même temps des essais de cultures européennes, et qu'il était impossible de faire travailler ces nègres de ce côté. Je ne pus rien entreprendre, car autant mon plan était bon avec la facilité de se rendre chaque jour au marché de la ville, autant il était absurde si cela était impossible. S. E. me promit de réfléchir !

J'avoue que ce n'était pas sans regrets que j'abandonnais un projet qui, sans vanité, j'ose le dire, méritait d'être mieux apprécié. J'en pris mon parti bravement et continuai de diriger mes excursions du côté du désert que j'avais rêvé de peupler, désireux d'attacher mon nom à une chose utile.

Le capitaine Nalop, lorsqu'il recevait ma visite, me permettait de tendre mon hamac dans sa chambre à coucher, qui, avec la pièce d'entrée, formait toute la maison. Son nègre de service nichait dans une soupenne au-dessus de la porte. Une nuit que celle-ci était restée ouverte, nous fûmes éveillés par les cris du nègre : Tigri, tigri, massera ! (le tigre, maître). Nous entre-bâillons notre petite porte, et nous apercevons deux ronds brillants immobiles sur le seuil de la porte ; c'étaient les yeux du tigre. Nous sautons sur nos armes, mais le bruit et les cris avaient fait fuir la bête que nous tuâmes cependant au moment où elle gravissait la berge de la crique qu'elle venait de traverser. L'animal alla mourir à une cinquantaine de pas dans la forêt, où nous l'avons trouvé le lendemain.

Je n'avais plus de compagnon de chasse, comme l'année précédente. Le docteur Hortsman s'était éloigné de la ville et ne s'occupait plus que d'indigo. M. Danjeon aussi me manquait. Depuis six mois il était en France pour se faire guérir d'une maladie inflammatoire des yeux. Il me restait des hommes d'une société très agréable sans doute, mais qui n'avaient pas mes goûts. Aussi j'attendais avec impatience l'arrivée de la flotte marchande pour m'en retourner avec elle.

Nous avons déjà dit que la banane était la nourriture première et indispensable au créole de Surinam, au nègre et même à l'Européen, comme l'est celle du pain au Français, du manioc au Brésilien. Puisque le bananier joue ici un si grand rôle, on me pardonnera d'en dire encore quelques mots.

On plante cet arbre intéressant partout, mais tous les terrains ne lui sont pas propres, beaucoup se refusent à sa culture, ceux par exemple qui sont déjà épuisés par une longue succession de produits. Le bananier demande une terre riche, aussi sert-il à appauvrir les terres dont l'humus est trop violent pour la canne et le caféier. Il sert d'abri aux plantes coloniales et rafraîchit la terre tout autour d'elles, car la partie du tronc qui s'enfonce de cinq à six pieds en terre contient une quantité d'eau qui ne s'épuise jamais.

Le bananier acquiert toute sa force en douze ou quinze mois. Il donne quantité de rejets qui atteignent bientôt la hauteur et la grosseur de l'arbre même, et qui tous ensemble font une masse de quinze à vingt pieds de tour. Lorsqu'un bananier ne porte plus, on le

coupe à trois pieds de terre, et du centre de son tronc sort un nouvel arbre.

En quelque grande quantité qu'on plante le bananier, il en manque toujours et son régime a une valeur qui varie en raison des besoins. Il ne se vend jamais en dessous d'un certain prix. Je l'ai vu varier de 30 centimes à 3 fr. 20 c.

Les spéculateurs, qui font des marchés avec les habitations qui en manquent, vont au loin chercher des terrains vierges pour y faire de grandes plantations de bananiers.

On donne une *regine* par semaine à chaque nègre, ce qui fait un total énorme pour tous ceux que contient la colonie, sans compter les créoles et les blancs. Il n'y a donc rien d'étonnant dans les fréquentes disettes, lorsque les communications sont interrompues soit par les grandes pluies, soit par la grande sécheresse.

Lorsqu'on manque de bananes, le riz augmente de prix ainsi que la cassave.

La culture du riz est ici assez originale pour en parler. Il n'y a que les nègres libres et les Indiens qui s'y adonnent. Cette culture ne leur demande pas un grand savoir-faire : un abattis de bois dans la forêt ; le feu se charge de déblayer le terrain ; on sème sans s'inquiéter ni des troncs d'arbres, ni de leurs racines, et l'on attend la maturité, qui a lieu au bout de trois mois. Pour faire la récolte, on coupe la tige à un pied de terre, puis on trépigne tout le champ en écrasant et en battant ce qui reste de la tige, et l'on attend la récolte suivante. Le champ s'est ressemé de lui-même par les grains qui se sont échappés des épis pendant la récolte.

Deux fois je courus un véritable danger en traversant la Surinam pour me rendre dans les bois : la dernière me dégoûta tout à fait de braver les éléments pour satisfaire une passion éphémère, car je n'étais qu'un naturaliste d'occasion et sans prétention. J'avais pour ces sortes d'excursions une barque légère et deux rameurs. Nous étions à la sortie d'une crique qui débouchait dans la Surinam, et en route pour la ville. Un orage épouvantable avait bouleversé les eaux, déraciné des arbres que charriait la rivière ; les coups de tonnerre, la pluie tombant en torrents ne cessaient pas. Mes nègres eurent beau me représenter le danger, je persistai à vouloir gagner la ville ; mais tous nos efforts furent vains et, pour comble d'angoisse, ma barque courait chance de sombrer ; nous n'avions qu'unealebasse pour ôter l'eau qui la remplissait. Je luttai ainsi depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures et demie du soir, sans pouvoir ni avancer, ni m'approcher du rivage. Nous finîmes par atteindre la crique que nous avions quittée le matin, et trouver un refuge au plantage Livourne, où le directeur, M. Fiente, un Portugais, me fit ôter mes vêtements pour me donner les siens, me fit prendre un bain chaud, frotter le corps avec du drame, et c'est sans doute à ses bons soins que je dois la conservation de la vie.

La saison des départs approchait. Je m'apprêtais à en profiter. Le gouverneur lui-même m'y engageait, disant qu'il ne voyait pas jour à me replacer. Le système d'éloigner les Belges des emplois avait déjà gagné Surinam.

Je voulus aller faire un dernier adieu à mon coin

favori, le Vanica. Un jour que je remontais sa petite crique, il fallut, faute d'eau, tirer la barque à la corde une vingtaine de pas. Je priai M. Pardecooper de me rendre ce service, lorsque, au moment où il s'y disposait, un serpent s'élança après lui de la rive opposée avec un cri perçant, se dressant tout raide au milieu de l'eau, en nous fixant d'un air menaçant. Mon fusil rate deux fois, j'ordonne à un nègre de l'assommer à coups de rames; mais le serpent n'attendit pas et rentra dans le bois. Il était d'une couleur orange foncé, à tête plate et d'un beau noir. Je ne cite cet incident que pour l'étonnement qu'il m'a causé, car j'étais persuadé que le serpent n'attaque jamais l'homme et fuit au moindre bruit. Il a fallu cet exemple pour me détromper.

Avant de quitter ces parages, il me reste à parler des pirates qui infestaient alors la mer des Antilles. Depuis quelque temps, il n'était bruit dans les gazettes anglaises que des actions abominables que commettaient ces mécréants. On assurait qu'ils étaient protégés par les autorités supérieures des îles hollandaises. On citait même le gouverneur Springler de Saint-Eustache comme recevant 40 p. c. des prises, pour les laisser entrer dans son port. Enfin, les Anglais firent tant de plaintes, qu'elles provoquèrent une enquête sérieuse.

Sur ces entrefaites, une de nos corvettes de guerre, en station dans cette partie de l'Amérique, aperçut, en venant de Curaçoa, près de la petite île de Saba, une goélette qui lui parut suspecte. En même temps, le poste militaire de l'île qui l'avait aperçue aussi et qui

s'en était approché, dépêcha un canot pour donner avis au commandant de la corvette que la goélette en vue était un bâtiment pirate, monté de cinquante hommes d'équipage.

Le colonel Van Esse l'attaqua sans hésiter. Mais quel ne fut pas son étonnement de voir le pirate se rendre sans combat. Le chef de ces bandits lui dit que depuis quelque temps il manquait de vivres, que son équipage s'était mutiné et avait refusé de se battre. Il avait à la remorque une prise fort riche, un Brésilien tout chargé de soieries, qui devenait, ainsi que la goélette, le butin de la corvette.

Quelques jours après, ils arrivèrent à Paramaribo, où les pirates furent mis en prison. On instruisit leur procès, et le substitut du procureur du roi me communiqua quelques-unes des pièces, entre autres le journal du pirate, qui donnaient la preuve que, depuis sept mois qu'il était en mer, il avait fait neuf prises dont tous les équipages avaient été massacrés.

Le chef de ces pirates se disait lieutenant de marine au service de la république de Buenos-Ayres. Il avait ses lettres de marque signées par un certain général Fournier.

M. le substitut eut l'obligeance de m'emmener avec lui un jour qu'il allait visiter la prison, ce qui me procura l'occasion de causer avec ces messieurs. Vus de près, ce sont vraiment de charmants jeunes gens, d'une éducation distinguée, menant bonne vie, et dégustant très proprement le champagne. Ils ne paraissaient pas du tout s'inquiéter de leur sort. Le chef était Biscayen de naissance, et il en appelait à son

gouvernement de son arrestation, qu'il soutenait illégale. Ce n'était pas maladroit, car, heureusement pour lui, ses juges ne savaient rien de l'histoire de ce général Fournier, dont il tenait ses lettres de marque ; sinon son affaire eût été vite faite.

Nous n'étions que trois dans le secret de cette histoire.

Le général Fournier, ancien officier français du premier empire, était devenu amiral de la république de Buenos-Ayres, et en cette qualité il avait le pouvoir de délivrer des lettres de marque pour courir sur les ennemis de son gouvernement.

Lui-même s'embarqua, monté sur une magnifique corvette, parfaitement armée. Il se mit à écumer les mers pour son compte particulier et ne fut plus reconnu par son gouvernement, qu'il trompait avec tant d'audace. Dénoncé au monde entier comme pirate, il fut naturellement déchu de tous ses titres. Il n'en délivrait pas moins papiers et pavillons aux aventuriers qui le rejoignaient en mer à des rendez-vous convenus. A l'époque dont je parle, il était encore la terreur des mers du Sud. Je quittai la colonie avant la fin de ce procès, qui pouvait devenir une cause célèbre, ou tout au moins palpitante d'intérêt.

Je pris passage, le 26 juin 1829, à bord du navire le *Faam*, capitaine Meedewoort, et nous fîmes la plus détestable de toutes les traversées. J'arrivais en Belgique mécontent, désappointé. Je fus mal reçu par le roi, qui ne voulut pas me permettre de lui parler français. J'étais donc tout préparé pour prendre part aux événements qui s'annonçaient dans un avenir prochain.

X

A mon arrivée à Bruxelles, j'appris qu'un sourd mécontentement fermentait depuis plusieurs années contre le gouvernement, même contre le roi. Il grandissait en grondant, et depuis 1828, il devenait de l'aigreur, de l'aversion, de la haine; c'était incontestable.

Le journalisme augmentait, propageait, envenimait, généralisait ce mécontentement, que combattait un seul journaliste méprisé de l'opinion publique, *Libri Bagnano*, réfugié italien et soudoyé par le gouvernement.

Je laisse à l'histoire, à la politique, à la diplomatie à raconter l'origine et les causes de la révolution; je me borne à narrer les faits que j'ai vus et auxquels j'ai participé.

« Le 24 août 1830 était le jour anniversaire de la
« naissance du roi des Pays-Bas, entré alors dans sa
« cinquante-neuvième année. On avait fait de grands
« préparatifs pour célébrer cette fête annuelle. Un feu

« d'artifice était préparé, le Parc entier devait être illuminé ; mais une sourde fermentation existait, elle redoublait à chaque instant, l'on ne pouvait la définir. Elle parvint sans nul doute aux oreilles de la régence et du gouvernement. On eut peur, et les fêtes furent indéfiniment remises ¹. »

Le 25, on donnait au spectacle la *Muette de Portici*, que deux fois déjà la régence avait fait remettre ; mais M. Van Gobbelscroy avait ordonné qu'elle fût jouée. Les allusions furent saisies avec une exaltation extraordinaire, qui se propagea bien vite au dehors. Vers dix heures, et avant la fin du spectacle, le volcan avait fait éruption. Des groupes, excités par des meneurs, criaient : « A bas le forçat libéré ! » qui n'était autre que *Libri Bagnano*, et se ruèrent sur les bureaux de son journal, le *National*, qu'ils dévastèrent. Ils allèrent de là rue de la Madeleine, pour s'emparer de lui ; mais il avait heureusement eu le temps de fuir la vengeance du peuple.

Cette nuit, la révolution était faite et ne devait plus s'arrêter.

Déjà un grand nombre d'hommes du peuple se rassemblaient sur la Grand'Place, après s'être armés en pillant les armuriers. La maison du ministre Van Maanen venait d'être brûlée, le danger devenait pressant. C'est alors que la bonne bourgeoisie résolut de réprimer ces excès.

J'étais membre de la Société du commerce ; ces messieurs se formèrent en compagnie et me demandè-

¹ Esquisses historiques.

rent de les commander militairement. C'est donc à leur tête que du 26 au 28 août on me vit risquer ma vie pour sauver les propriétés publiques et particulières. Nous étions devenus la terreur des malveillants.

Le 28, je fus appelé au conseil de la garde bourgeoise. Depuis cette époque, je figurai en première ligne dans tous nos événements politiques, sans jamais abuser de l'ascendant que j'avais acquis sur le peuple. Je m'en servis toujours pour le ramener à des sentiments de modération.

Le grand Conseil prit diverses mesures pour assurer la tranquillité publique. M. le baron de Sécus proposa l'envoi d'une députation au roi, qui fut voté par acclamation. MM. Félix de Merode, Sylvain Van de Weyer, Joseph d'Hooghvorst, Rouppe et Gendebien furent nommés pour rédiger, séance tenante, un projet d'adresse au roi. Les citoyens qui furent désignés pour faire partie de la députation, MM. de Merode, Palmaert père, Frédéric de Sécus, Gendebien et le baron Joseph d'Hooghvorst, furent invités à partir sur-le-champ. Ce fut l'événement le plus remarquable de cette journée et le plus fécond en grands résultats.

Le grand Conseil était composé comme suit :

État-major.

MM. le baron Emmanuel d'Hooghvorst, commandant en chef.

le baron Vandersmissen, commandant en second.

le colonel Hotton, commandant la garde à cheval.

Vander Steen, commandant de l'artillerie.

Majors.

MM. le comte Van der Meere, commandant la 1^{re} et la 2^e section.

Fleury-Duray, commandant la 3^e et la 4^e section.

Jean Palmaert, commandant la 5^e et la 6^e section.

le chevalier Moyard, commandant la 7^e et la 8^e section.

Aides de camp.

MM. Delfosse, Charlier d'Odomont, Isidore Plaisant, Joseph Nicolay, Ed. Stevens, Opdenbosch, de Brabander, Vleminckx, Adolphe Hauman, baron Felner.

Civils, adjoints au Conseil.

MM. Rouppe, ancien maire de Bruxelles.

Sylvain Van de Weyer, avocat.

Alexandre Gendebien, id.

Ph. Lesbroussart, professeur.

Ed. Vander Linden, notaire.

Teichman, ingénieur.

« Aux premières nouvelles des événements de Bruxelles, le roi et toute la famille royale, qui étaient au château du Loo avec le prince Albert de Prusse, revinrent en hâte à La Haye. Le conseil des ministres s'assembla sous la présidence du roi, les princes présents. Il dura six heures. On ne connaissait encore

alors que les événements de la nuit du 25, et cependant trois grandes mesures furent dès lors décidées : 1° la convocation des états généraux pour le 13 septembre ; 2° l'ordre à toutes les troupes de se porter à marches forcées sur Bruxelles ; 3° le départ des deux princes pour Bruxelles. Ils quittèrent en effet La Haye, le 28, à minuit.

« On apprit, dans la journée du 30, le passage des deux princes à Anvers. On sut que pendant la nuit du 29 étaient arrivés à Anvers six bateaux à vapeur, emmenant de La Haye des troupes de toutes armes, qui formaient déjà un corps d'armée de cinq à six mille hommes, qui se réunit vers Vilvorde, où les deux princes établirent leur quartier général ¹. »

Le 1^{er} septembre, le prince d'Orange fait son entrée à Bruxelles ; toutes les autorités se rendent au palais. On y rédige une adresse au roi, au bas de laquelle le prince joint son nom aux nôtres. En ville, l'effervescence était grande. Aussi le 3, au matin, les chefs de la garde bourgeoise se rendirent chez le prince, lui déclarèrent que la veille encore ils avaient répondu de sa sûreté, mais qu'ils ne pouvaient plus offrir la même assurance ; qu'ils se voyaient obligés, par devoir, d'engager S. A. R. à quitter Bruxelles avec toutes les troupes. C'est à cette séance que le mot séparation fut pour la première fois prononcé par M. Moyard. Prenant alors le prince un peu à l'écart, je lui dis : « Eh bien, mon Prince, je vous dis de ne pas nous quitter, je me fais fort de vous faire proclamer roi par le

¹ Esquisses historiques.

peuple, dans une heure. — Je ne puis oublier, me répondit le prince, que je suis le premier sujet de mon père. — Alors, tout est perdu. »

Avant de nous séparer, nous nous engageâmes, sur l'honneur, en posant tous nos mains sur celle du prince, à ne pas souffrir de changement de dynastie.

Le ministre d'Autriche et le général de Knyff, aide de camp du prince d'Orange, vinrent à la maison de ville demander un permis de sortie. Je le leur remis, étant officier supérieur du jour, en leur faisant la recommandation expresse de quitter la ville avant quatre heures du soir. Mais le général ne sortit de chez lui que bien avant dans la nuit, et comme il longeait les boulevards extérieurs pour gagner la route de Dieghem, il dut passer devant le poste de la porte de Schaerbeek, où il fut signalé par la sentinelle et pris pour un gendarme déguisé. On allait le fusiller lorsque, par un heureux hasard, comme je faisais ma ronde de nuit, j'arrivai à ce moment même à temps pour lui sauver la vie et le laisser passer.

Le retour de la députation, partie pour La Haye le 29 août, aggrava la situation par la teneur de son rapport peu favorable. Néanmoins l'ordre et la tranquillité régnaient partout, grâce à la vigilance de M. Is. Plaisant, qui avait accepté d'être le chef de la sûreté publique.

Le prince d'Orange, avant son départ, avait accepté d'être colonel général de la garde bourgeoise, et lui avait confié la garde des palais.

Le 5 septembre, le grand Conseil apprend que le prince Frédéric a fait occuper le château de Tervueren

et que la route est interceptée aux Liégeois, qui accouraient aux secours de Bruxelles. Le commandant en chef me donna l'ordre de me mettre à la tête d'un corps de troupes et de reprendre possession du château.

J'arrêtai immédiatement mes mesures pour exécuter cet ordre. Au sortir de la forêt de Soignes, je vois la route occupée par les troupes hollandaises; j'arrête mon monde et me porte seul en avant pour conférer avec le major Gantois qui les commandait. Nous convinmes que j'irais au château écrire une lettre au prince Frédéric, qu'un de mes gardes à cheval irait porter au camp de Vilvorde, que nous attendrions la réponse. Voici ma lettre :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de faire part à V. A. R. que, conformément à mes ordres, je me suis rendu ici pour occuper le château de Tervueren, dont le gouverneur avait sollicité, près de notre commandant en chef, une garde de sûreté, S. A. R. le prince héréditaire ayant mis spécialement tous les palais sous notre garde.

« J'ai lieu, Monseigneur, d'être étonné qu'une force militaire occupe un poste mis sous ma garde, la promesse formelle de S. A. R. le prince d'Orange étant que les troupes sous le commandement de V. A. R. ne quitteraient pas le camp de Vilvorde.

« D'après les renseignements qui me parviennent, j'apprends que les communications sont déjà coupées sur plusieurs routes. Des ordres sont, dit-on, donnés pour intercepter des armes que nous attendons, et qui

doivent compléter l'armement de nos gardes, dont votre illustre frère est le colonel général.

« J'ai l'honneur de faire observer à V. A. R. que j'ai besoin qu'elle daigne me faire connaître ses intentions pour croire à ce qu'on me dit, et diriger ma conduite d'après sa réponse.

« J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, un des fidèles serviteurs attachés à la dynastie des Nassau.

« Comte A. VAN DER MEERE. »

Mon rapport sur les événements de cette journée, au commandant en chef, et qui fut publié le même jour, remua tout Bruxelles. Le voici *in extenso* :

« J'ai l'honneur de porter à la connaissance de M. le commandant en chef de la garde bourgeoise que, conformément à ses ordres, je me suis rendu à Tervueren, avec un corps de quatre-vingt-dix-sept hommes, pour occuper le pavillon royal de S. A. R. le prince héréditaire et veiller à sa sûreté.

« Je me mis en route vers les huit heures du matin, le 5 septembre. Avant d'arriver à Auderghem, je reçus un renfort de la septième et huitième section, ce qui porta mes forces à cent vingt hommes.

« Je reçus, à Auderghem, un ordre du quartier général, qui m'enjoignait de veiller à l'embranchement de la route de Wavre, lorsque j'aurais rempli ma mission à Tervueren. Je continuai à porter ma troupe en avant, jusqu'à l'extrémité de la forêt, où je fus arrêté par un de nos gardes à cheval qui, de poste depuis la veille au pavillon royal, vint m'annoncer

que des troupes composées de cuirassiers et de lanciers occupaient Tervueren et empêchaient l'entrée de ma troupe.

« Après avoir fait faire halte à mon détachement, je me portai de ma personne en avant, accompagné de mon adjudant, M. Boremans, que j'envoyai prier le commandant des forces que j'avais en présence de venir me trouver, pour connaître ses intentions et lui expliquer les miennes.

« Un major des lanciers s'avança et m'assura qu'il n'avait que des intentions pacifiques, mais qu'il avait ordre d'empêcher toute force quelconque d'avancer. Je lui fis observer que mes ordres portant l'occupation du palais de Tervueren, je ne pouvais me retirer. Je le prévins donc que j'allais occuper toute la lisière du bois avec ma troupe, mais que j'espérais pouvoir me rendre personnellement au palais, voulant écrire sans délai à S. A. R. le prince Frédéric. Le major des lanciers ayant acquiescé à ma demande, je me rendis chez M. Decous, d'où j'envoyai un de mes gardes à cheval au camp du prince.

« Je déclarai au major que j'attendais la réponse à la tête de mes troupes. Aussitôt que je fus de retour près d'elles, je pris toutes les mesures de défense, en cas que la cavalerie voulût m'attaquer. La route fut barricadée comme par enchantement. Mes volontaires se portèrent en tirailleurs avec la plus grande rapidité, et je n'ai que des éloges à donner aux chefs ainsi qu'aux simples gardes. Une pluie abondante ne cessa de tomber toute la matinée.

« Vers une heure, une ordonnance me pria de me

rendre au centre des deux troupes, pour m'aboucher avec le général commandant des forces que j'avais en présence. Je m'y portai sur-le-champ. Après une conférence peu importante, nous nous séparâmes.

« Un escadron de cuirassiers couvrait la campagne vis-à-vis le château de Tervueren. Un piquet de lanciers était entre les cuirassiers et la route. Sur la chaussée, derrière les premières maisons du village, était en bataille un escadron de lanciers. Je vis la ligne qui m'était opposée s'étendre sur la gauche de la route dans la campagne, et se rapprocher de ma ligne. Je crus reconnaître dans ce mouvement l'intention de couper ma retraite par la route de Wavre sur Auderghem. J'ordonnai aussitôt à ma troupe de se porter, par pelotons de six à huit hommes, sur le travers du bois jusqu'au bas de la première montagne qui masquait mon détachement, enjoignant au capitaine Nique d'occuper le village d'Auderghem, pour protéger ma retraite en cas de besoin. Je laissai des sentinelles à toutes les extrémités du bois, ainsi que mes vedettes à cheval. Je fis parcourir, par mon adjudant, la lisière du bois pour laisser croire que ma troupe se tenait encore derrière les broussailles, et je restai de ma personne derrière mes barricades. Je vis le général hollandais parcourir, avec tout son état-major, son corps d'armée, et je trouvai assez plaisant d'occuper, pendant plus de quatre heures consécutives, par un temps abominable, avec une force de cent vingt hommes, plus de six cents hommes de cavalerie de troupes réglées.

« A trois heures moins un quart, M. l'aide de camp

Artan, envoyé du quartier général du prince, vint m'annoncer que les troupes allaient se mettre en retraite pour reprendre leurs cantonnements primitifs et m'abandonnaient le village de Tervueren, d'où j'envoyai immédiatement un piquet de vingt hommes pour la garde du pavillon. Ma mission étant ainsi remplie, je repris la route de Bruxelles. »

Le mouvement insurrectionnel contre le nom hollandais se généralisait et devenait de plus en plus intense et redoutable. Dans les provinces, on se levait en masse, toujours au nom des Bruxellois, et pour les secourir.

Dans sa séance du 8 septembre, le Conseil reçoit la nouvelle que le peuple s'était soulevé à Ath, et que cette ville forte était en son pouvoir. On prend immédiatement la résolution d'y envoyer un délégué du Grand-Conseil, chargé de ses pouvoirs, et d'y organiser la révolution. C'est encore moi qu'on désigne pour cette mission ; le capitaine Gambier m'est adjoint comme le commandant futur de la place.

Il faut savoir que la presque totalité des villes et forteresses suivaient l'exemple de Bruxelles et de Liège, et quoique dominées par la force militaire, elles organisaient partout leur garde bourgeoise, comme prétexte du maintien de l'ordre et de la défense des propriétés. A Ath, elle avait pour commandant M. le comte de Rouillé.

Nous partîmes en poste. Arrivés en vue de la forteresse, nous ne fûmes pas peu surpris d'apercevoir sur les remparts des factionnaires se promener très-paisiblement. La chaise de poste était arrêtée durant cet examen.

« Que pensez-vous de cela, dis-je à Gambier?

— Je pense, commandant, que votre mission est remplie; on nous a trompés, la ville n'est pas rendue.

— C'est vrai, mon cher; mais nous sommes trop avancés pour reculer. En avant, postillon; vous entrez en ville au galop, et droit à l'hôtel du Cygne. »

La porte était bien gardée, mais nous filions trop vite pour donner le temps au poste de nous reconnaître. Quelques minutes après, nous descendions à l'hôtel, dont le maître était capitaine de la garde bourgeoise. Ce brave homme était dans l'enthousiasme de ma démarche, sur laquelle au reste j'étais sans crainte, car j'avais depuis longtemps des intelligences dans la place.

— Allez prévenir votre commandant, lui dis-je, qu'un commissaire du Grand-Conseil vient d'arriver, et que je l'invite à me présenter son corps d'officiers.

— J'y cours, et après il faudra convoquer les officiers de la garnison, n'est-ce pas commandant?

— Non, cela serait trop fort. »

Le comte de Rouillé, à la tête de son corps d'officiers, ne tarda pas à se rendre à mon appel en traversant la place où bivouaquait un bataillon des troupes du roi le sac au dos. Cela était un signe certain d'une autorité respectée. Je demandai au colonel pourquoi il n'en profitait pas pour organiser un coup de main. M. de Rouillé me répondit que, le moment venu, il était assuré du succès; que les Athois attendaient que nous établissions à Bruxelles un gouvernement provisoire, que pour l'heure tout était encore trop indécis. Il me dit de ne pas me montrer; ce serait provoquer un sou-

lèvement qui serait, me dit-il, le signal du pillage de toute la ville. Je dus me rendre à ces raisons, tellement elles étaient graves, et renoncer, moi deuxième, à prendre une ville forte.

Le 10 septembre, la plupart des vieillards français, exilés de leur patrie depuis plus de quinze ans, et qui avaient trouvé l'hospitalité en Belgique, purent revoir leurs foyers. Sieyes, Merlin, Barrère, et dix-huit autres quittèrent Bruxelles.

Mon rapport au Conseil fit voir qu'il ne fallait pas hésiter à prendre des mesures plus fortes, plus décisives, qu'il était temps enfin de placer des chefs en tête du mouvement de Bruxelles qui devait entraîner celui de toute la Belgique.

Cette séance fut des plus orageuses. Les timides étaient en majorité. Je m'élevai alors contre tout acte de faiblesse. « Si vous reculez, dis-je, nous sommes perdus; je demande que quiconque fera une proposition d'accommodement soit déclaré traître à la patrie. » Cette motion fut votée et acceptée, nous signâmes tous le procès-verbal de la séance.

Dès ce jour, toutes les autorités furent effacées, l'unique dépositaire de la force publique était bien réellement l'état-major de la garde bourgeoise qui représentait d'ailleurs l'opinion et la volonté de toute la population bruxelloise.

Le livre des procès-verbaux de nos séances que notre secrétaire, M. Joseph Vander Linden, tenait sous clef, disparut le 21 septembre, et n'a jamais été retrouvé. C'est une perte pour l'histoire véridique.

Le courage de l'exécution manquait encore, on ne

parlait que vaguement de gouvernement provisoire. Le peuple, impatient d'attendre une résolution, se mit à désarmer une partie de la garde bourgeoise et à envahir l'hôtel de ville, à briser des vitres, des meubles, des portes. Toutefois, il n'était pas méchant, et le soir même, sur l'injonction du major Vander Meere, il vida la place. Il était commandé par Ernest Grégoire et Niellon. Il avait voulu avoir des armes et il n'en avait pas abusé, mais la panique était générale. Nous étions à la veille d'événements décisifs et imprévus.

Le commandant en chef ordonna pour le lendemain une revue de toute la garde sur la Grand'Place. On aurait cru cette tentative impossible, cependant elle fut couronnée du plus grand succès. Le peuple armé y prit sa place à la suite des sections et dans le meilleur ordre. Ceci imposait à la multitude, en lui montrant qu'elle ne pourrait pas tout oser.

Il n'y avait plus de doute que Guillaume, qui traitait sa capitale de rebelle et son peuple de factieux, n'allât en appeler au dieu des batailles. Le 21 septembre, tous les membres du Grand-Conseil étaient réunis de bonne heure à l'hôtel de ville en attendant l'heure de la revue. Je sortis un instant pour aller déjeuner, et j'étais loin de me douter de ce qui allait se passer durant mon absence.

Pressés par la situation qui s'aggravait, d'une part, par l'impatience d'un peuple soulevé, d'une autre, enfin par l'attitude d'une armée menaçante à nos portes, les chefs de la révolution se virent dans la nécessité de prendre une résolution immédiate. A l'imi-

tation du Sénat romain dans les grandes crises de la République, les membres du Grand-Conseil décidèrent que le pouvoir serait remis aux mains d'un seul. A l'unanimité, je fus proclamé dictateur, sous le titre plus modeste de commandant suprême, et sans me donner le temps de me reconnaître, ils m'entraînent sur la place où M. d'Hooghvorst, me tenant par la main, passe la revue de la population armée en me présentant comme venant d'être élu leur chef.

Si j'avais été présent à cette séance mémorable, j'aurais sans doute décliné cet honneur, non par crainte des périls dont il était environné, mais par respect pour la valeur de quelques-uns de mes collègues. En tout cas, j'aurais exigé leur concours.

Cette résolution eût été un acte de grande énergie, si elle n'avait été inspirée par la défiance du succès et la crainte de l'avenir. J'étais sans doute de force à prendre seul la responsabilité de proclamer un gouvernement provisoire, mais avec la certitude d'être soutenu par mes amis politiques, par ceux enfin qui avaient poussé le peuple dans la voie où il se trouvait engagé, et d'où, grâce à son héroïque inspiration, il sut si bien se tirer tout seul.

Hâtons-nous de le dire, mon élection ne fut qu'un expédient qui favorisait la fuite de mes anciens collègues. Leur abandon annihilait le succès de ma proclamation au peuple, où je lui promettais la coopération à mes actes, de ces hommes en qui il avait mis sa confiance, et ils nous faisaient défaut à tous deux, à lui et à moi.

J'eus un serrement de cœur, lorsque je rentrai à

l'hôtel de ville, vide de mes amis, et que je trouvais des figures nouvelles, étrangères pour la plupart, m'offrant leurs services. Je n'avais cependant aucun soupçon de cette fugue, lorsqu'on m'annonça le capitaine Vanderkelen, commandant du poste de la porte de Laeken. Il était accompagné d'un jeune homme qu'il me dit avoir arrêté comme espion, et porteur de dépêches. Celui-ci prévenant mes questions, me dit : « Commandant, il est inutile de me faire fouiller, je vais vous remettre mes dépêches; » et soulevant sa blouse, il me remet un large pli cacheté, adressé à M. Vanderfosse, l'ancien gouverneur civil, par son neveu, M. De la Coste, ministre du roi. — Je m'empresse de prendre connaissance de son contenu, qui était : « Que le roi Guillaume accordait une amnistie pleine et entière à tous les citoyens, à l'exception des chefs, dont on ferait un exemple qui dégoûterait à tout jamais les révolutionnaires. »

Je ne perdis pas une minute pour convoquer une réunion des membres du Conseil, qui, il y avait deux heures à peine, m'avaient juré de se rendre à mon premier appel. Tous mes adjudants revinrent avec mes lettres, me disant que ces messieurs étaient partis! C'était un coup de foudre qui m'ouvrait les yeux. Avant de prendre une résolution, je voulus relire l'acte qui me conférait le pouvoir qui devenait la dictature, mais le livre des délibérations avait disparu et avec lui toute trace légale de ma nomination. Le premier élément qui constitue la force de l'homme au pouvoir me manquait. J'étais placé dans l'alternative d'encourir le soupçon d'une complicité compro-

mettante, ou d'un manque d'énergie. Pour me soutenir, il fallait dénoncer mes amis à la colère du peuple en me faisant un marchepied de leur faute; je préfèrai la partager. Je quittai Bruxelles le 21 septembre, à 9 heures du soir¹.

¹ *Esquisses historiques sur la Révolution belge en 1830*. Bruxelles, chez H. Tarlier, libraire-éditeur, rue de la Montagne, n° 36, 1830.

« Les uns croyaient cette défense illusoire, impraticable, impossible; ils ne voulaient point répandre le sang inutilement, ils pensaient qu'il valait mieux se retirer, céder pour le moment à la loi de la force et de la nécessité, ne pas attirer sur Bruxelles les derniers malheurs et peut-être la destruction, sans espoir ni chance de succès, attendre les événements au loin, et essayer de faire soulever les campagnes, de harceler l'armée envahissante, etc.

« Ceux-là quittèrent Bruxelles dans la nuit, et surtout le matin, au moment de l'approche des troupes; ils s'éloignèrent beaucoup; plusieurs d'entre eux, imitant l'exemple précédemment donné par les membres de la commission de sûreté, passèrent même les frontières méridionales, et ne reparurent qu'aux cris de victoire; un grand nombre de familles riches les suivirent; on était heurté dans les rues par le transport des malles et des paquets.

« Ces émigrants formaient le plus grand nombre; loin de nous la pensée de déverser le blâme sur leur conduite ou leurs intentions; cela serait d'ailleurs impossible, puisque l'on comptait parmi eux M. le comte *Félix de Mérode*, parti dès le 20, et qui depuis l'a déclaré lui-même avec autant de franchise que de publicité et de noblesse. »

Page 308. « Nous avons vu que, dès la veille, presque toutes les uniques autorités restantes avaient disparu et quitté Bruxelles et leurs postes; ce jour-là les fauteuils furent encore plus déserts, et l'on ne comptait plus que deux ou trois exceptions individuelles. Mais il faut être juste; disons-le encore une fois, toute résistance efficace paraissait impossible aux gens sensés et sages, et propre seulement à nous attirer les derniers malheurs! On ne pouvait songer à empêcher une armée entière d'occuper une ville ouverte. »

Page 338. « Nous avons vu que, depuis cinq jours, toutes les autorités civiles de Bruxelles s'étaient éclipsées et avaient disparu avec la garde bourgeoise, qu'il en était à peu près de même des autorités militaires dépourvues d'un centre d'action, etc. »

Ce n'est qu'aux frontières de France que j'appris que tous étaient à Valenciennes. Seul M. Rogier s'était réfugié à Boitsfort. Il rentra le premier à Bruxelles et y fonda un nouveau gouvernement le 24, avec MM. Vander Linden, d'Hooghvorst et Jolly, sous le nom de *commission administrative*.

C'est à tort qu'on a accusé le prince Frédéric d'avoir attaqué Bruxelles sans ordre. Cette missive du ministre La Coste, disait que le 23, la ville serait attaquée de quatre côtés à la fois; aussi avant mon départ avais-je donné l'ordre de dépaver les rues et de transporter les pavés aux étages supérieurs des maisons, pour en assommer les troupes sur leur passage. Cela fut admirablement exécuté rue Haute et décida la victoire du peuple à cette première journée de combat, où il était abandonné à lui-même. Il y avait eu de l'hésitation chez le prince, mais elle avait cessé lorsque des citoyens comme le comte d'Auxy, de Fiquelmont et le colonel de Lescaille, le commandant de place, allèrent l'assurer qu'il ne trouverait pas de résistance sérieuse. L'auteur qui a écrit les esquisses historiques sur la révolution belge ne pouvait connaître toutes ces particularités.

Le frère du capitaine Nique, parti en courrier pour m'annoncer la victoire du peuple et m'engager à revenir, arriva avant moi à Valenciennes. Cette nouvelle décida les déserteurs à se constituer, sur la terre étrangère, en gouvernement provisoire dont je refusai de faire partie.

Le retour au pouvoir des mêmes hommes qui, peu de jours auparavant, l'avaient quitté pour le déposer

en mes mains, n'éprouva qu'une résistance assez vive, à la vérité, de ceux qui, trouvant la place vide, s'en étaient emparés pour organiser un centre d'action. Il est juste de dire qu'ils surent réparer et faire excuser une faute, en inaugurant avec dignité notre régénération politique.

Quant au dehors, le peuple n'avait pas eu le temps de s'occuper de ces questions d'ambition. Son affaire à lui était de se battre, et il s'en acquittait fort bien. Bref, la promenade à Valenciennes n'avait que faiblement altéré sa confiance. Il se trouvait satisfait d'apprendre que son courage avait permis l'établissement d'un gouvernement provisoire.

En cela, il fit preuve d'une grande sagesse, et eût-il eu toute la réflexion qui manque dans l'enivrement de la victoire, il n'eût pu mieux prouver son aptitude à se gouverner lui-même qu'en choisissant ceux dont le courage civique n'avait failli qu'une fois, et qui, depuis, n'ont cessé de bien mériter de la patrie.

Le gouvernement provisoire fut constitué de la manière suivante : MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, Ch. Rogier, le comte Félix de Mérode, Gendebien, S. Vandeweyer, Jolly, J. Vanderlinden, trésorier, baron F. de Coppin, J. Nicolay, secrétaires, le 26 septembre 1830.

Honteux de la faute des autres, j'avais déserté le pouvoir pour me jeter dans les rangs du peuple, combattre avec lui, me laver à mes yeux du reproche que je m'adressais d'avoir suivi mes compagnons, et regagner la satisfaction de moi-même. Mais le peuple, qui avait pris au sérieux mon élection, qui l'avait acclamée

sur la place publique, se rangea sous mes ordres dès que je reparus au milieu de lui, et, pour peu que j'eusse aidé aux murmures qui bourdonnaient autour de moi, un second voyage à Valenciennes était infail-
lible.

Il fallait être doué d'une certaine dose de vertu pour résister à la tentation qui s'offrait si naturellement de reprendre mon rang, en renversant mes oubliés collègues. Qui eût pu me blâmer? En effet, des trembleurs se servent de mon nom, disposent de ma personne, sans même me consulter, pour se débarrasser d'un pouvoir qui devenait dangereux. Ils y mettent tout l'appareil nécessaire pour en imposer au peuple. Le danger passé, ils reparaissent sous une autre forme, et oublient celui sous le couvert de qui ils avaient pu disparaître.

Mais ma seule ambition était dans le triomphe de notre cause, j'étais décidé à soutenir le nouveau pouvoir, j'avais compris qu'il fallait commencer par imposer silence aux déclamations, et étouffer sous des lauriers le ridicule qui pesait sur nous, avant de reprendre un pouvoir compromis. N'était-ce pas les servir que de courir droit au feu, pour montrer au peuple prévenu comment savaient s'y comporter ceux qui lui avaient mis les armes à la main? Ne devaient-ils pas me savoir gré d'un dévouement qui allait leur assurer le peuple victorieux, dans l'entreprise scabreuse de s'imposer à la nation? En historien fidèle, je raconte, je ne juge pas.

Il faut savoir que, quelques heures avant mon retour au milieu de nos braves, un Belge de naissance, don

Juan Van Halen, officier supérieur espagnol, qui fut jadis l'ami et le chef d'état-major du célèbre et infortuné Mina, venait d'être nommé commandant en chef. J'allai de suite le trouver, pour l'assurer qu'il n'y aurait pas conflit de pouvoirs, que j'étais d'autant plus content de sa nomination, que je m'étais empressé de lui offrir cette charge, lors de ma dictature, convaincu que son expérience acquise en Espagne dans la défense des places, nous rendrait les plus grands services. Nous convînmes de partager le commandement et que j'agiserais à l'aile gauche à ma guise. Il s'établit spontanément entre nous une confraternité militaire qui ne s'est jamais démentie depuis.

De cette union l'on tira des conséquences fatales. Déjà s'accréditait le bruit que nous allions renverser le gouvernement. Celui-ci, qui siégeait loin de nous durant cette lutte de quatre jours, s'inquiétait de ne plus voir autour de lui ces jeunes hommes si patriotes, au cœur fort et généreux, sur lesquels il comptait, sachant qu'ils étaient tout-puissants sur l'esprit du peuple. Il comprit que le pouvoir réel était passé avec eux au grand quartier général. Alors il fut résolu qu'à tout prix il fallait nous séparer.

La retraite de l'armée hollandaise était une raison plausible pour dissoudre le grand quartier général, cependant le gouvernement provisoire crut devoir transiger avec lui. On nomma des ambassadeurs pour négocier avec nous.

Aux premières ouvertures qui me furent faites, je compris qu'il était temps d'aller rassurer mes ingrats amis et les détromper sur mes projets ambitieux.

J'avais l'âme trop patriote pour embarrasser leurs premiers pas dans la voie d'une réorganisation gouvernementale, et ils ne doutèrent bientôt plus qu'ils pouvaient compter sur moi. J'acceptai le grade de colonel-chef de l'état-major général.

Don Juan fut plus difficile à contenter ; il s'agissait de le faire renoncer à un commandement qui lui donnait une influence énorme sur les combattants. On lui offrait, avec le grade honoraire de lieutenant général, une rente viagère de dix mille francs, dont moitié réversible sur la tête de sa femme et de ses enfants, à titre de récompense nationale. Lui voulait être gouverneur militaire du Brabant et avoir le rang effectif de lieutenant général dans l'armée. Il finit cependant par se rendre au conseil de ses amis, et accepta les termes du gouvernement. Au sortir de cette crise, le gouvernement provisoire put respirer et se croire affermi.



XI

La retraite de l'armée ennemie se fit en bon ordre sans être d'abord inquiétée, car on ne s'en aperçut que le 27 au matin. Les sentinelles avaient été abandonnées, de peur que leur disparition n'avertît le peuple du départ de l'armée.

Les hommes de guerre n'ont pas compris cette résolution du prince Frédéric, parce qu'ils ne l'ont envisagée qu'au point de vue militaire; mais, au point de vue moral, ils auraient compris la responsabilité qui pesait sur lui dès que, pour le déloger de ses positions, on était allé jusqu'à l'incendie. Oh! alors, son grand cœur recula devant l'opprobre qui allait ternir l'honneur de son nom et perdre à jamais la cause de son père dans le reste du pays qui n'avait pas encore fait défection. Et puis n'avait-il pas dans son armée une masse de Belges qui partageaient nos opinions et se battaient bien à contre-cœur?

La victoire de Bruxelles allait décider les autres provinces à se rallier au nouveau pouvoir. L'autorité hollandaise s'écroulait de toutes parts avec rapidité. Le retour de De Potter, reçu à Bruxelles avec un enthous-

siasme des plus exagérés, avait abattu la confiance de ceux qui restaient dévoués au roi. L'immense popularité de cet homme qui rompait son ban allait entourer le gouvernement et le fortifier; mais cette popularité ne devait durer que quarante-sept jours et finir par un charivari que lui donneraient ceux qui l'avaient acclamé.

Le 4 octobre, je fus appelé à la direction du personnel de la guerre. Sans aides, sans documents aucuns, je parvins en peu de jours à former la division la plus intéressante du ministère. C'est avec bonheur que j'acceptai cette charge, car j'allais être à même de faire des heureux et de récompenser les services des braves avec lesquels j'avais combattu. C'était donc à moi qu'était dévolue la tâche de contenter et d'occuper cette jeunesse ardente, dont les bons services réclamaient une prompte récompense, et qui ne demandait pas mieux que de donner des garanties au parti de l'ordre, qu'elle seconda toujours si bien par son zèle et son dévouement.

Mon premier soin fut d'appeler l'élite de nos jeunes gens à former le noyau de l'état-major général de l'armée dont j'étais également le chef. Je n'eus qu'à me louer de l'assistance que j'en reçus pour l'organisation du ministère de la guerre. La plupart devinrent des officiers de grand mérite. Je n'en citerai qu'un seul pour faire voir combien j'ai eu la main heureuse, M. Renard, qui nous était venu à la tête des volontaires de Tournai, lieutenant général, aide de camp de S. M. Léopold II, ministre de la guerre.

Me voilà donc chargé d'organiser l'armée; mais le

gouvernement, sans argent, sans crédit, ne sait comment se procurer des armes. Il me donne le pouvoir ci-après, dont je profite pour contracter avec la maison Malherbes, de Liège, non seulement pour telle quantité que je voudrais, mais encore au prix le plus avantageux qui jamais ait été fait.

(N^o 191.) *Le gouvernement provisoire de la Belgique.*

COMITÉ CENTRAL.

Autorise M. le comte Vander Meere à traiter avec M. Malherbes, pour un marché de quatre mille cinq cents fusils, à fournir à dater du sept novembre au sept décembre, à raison de mille par semaine. Ils seront conformes au modèle déposé au commissariat de la guerre. Le prix est fixé à vingt-cinq francs.

Bruxelles, 22 octobre 1830.

Par ordonnance :

Le Secrétaire,
J. VANDERLINDEN.

DE POTTER.
A. GENDEBIEN.
SYLVAIN VAN DE WEYER.
Comte FÉLIX DE MÉRODE.

Les membres du gouvernement, pour hâter l'organisation de toutes les provinces, — car il s'agissait de remplacer partout les autorités hollandaises, tant militaires que civiles, — s'étaient partagé les diverses branches du pouvoir. On nomma des gouverneurs dans les provinces, à l'exception de celle du Limbourg. La citadelle d'Anvers et l'Éscout restaient encore à la Hollande. Les collèges électoraux avaient envoyé

leurs députés au congrès national qui s'était réuni à Bruxelles et allait nommer une régence.

Nous étions entrés dans la période d'agitation des partis. On s'en fera une idée assez exacte par la lecture de quelques lettres qui m'ont été adressées à ce moment.

M. De Lamarche, que j'avais attaché à mon cabinet, m'écrivait le 13 octobre :

« Mon colonel,

« Après la question d'indépendance, il me paraît
« urgent de régler sans retard la forme de gouverne-
« ment, afin de prévenir autant que possible, par une
« prompte décision, les dangers qu'à la longue entraî-
« nerait la lutte des partis.

« Voici le plan que je proposerais d'adopter. Le
« Congrès nommerait un chef indigène avec le titre de
« prince des Belges-Unis. Le prince devrait accepter
« la constitution qui lui serait imposée par la nation.
« Un article de cette constitution porterait que dans
« cinq ans il serait décidé, par un congrès national
« souverain, si la dignité de prince des Belges-Unis
« sera t à vie ou héréditaire.

« Je crois être plus qu'un autre à même, par mes
« relations antécédentes, de faire adopter ce plan par
« la France. Au reste, je prépare un mémoire à cet
« effet, et si l'on juge quelqu'un plus capable que moi
« de développer mes idées, je mettrai de côté tout
« amour-propre. Mon principal but est d'être utile à
« ma patrie d'adoption, il n'importe comment.

« Dimanche, j'aurai l'honneur de vous soumettre le
« mémoire susnommé. »

« Le 18 octobre 1830, à 9 heures du matin.

« Mon colonel,

« J'ai reçu ce matin, de France, des avis confidentiels que l'idée de la réunion faisait de jour en jour plus de progrès. Il devient donc urgent de se fixer sur la forme de notre gouvernement. Le plan que j'ai eu l'honneur de soumettre à M. le comte, n'est sans doute pas le meilleur possible, mais il peut servir de base à une sage discussion.

« Si monsieur le colonel n'y voit pas d'inconvénients, j'en parlerai à M. de Chokier, que j'ai l'honneur de connaître depuis longtemps.

« H. DE LAMARCHE. »

La Belgique, rentrée dans l'ordre sous la régence de M. Surlet de Chokier, se prépare, pour assurer son indépendance, à élire un roi.

Les patriotes comprenaient qu'avant tout il fallait assurer les intérêts matériels et sortir des embarras de la diplomatie. Mais, comme le congrès national, pour rompre le cercle étroit dans lequel les puissances l'enfermaient, eût pu faire sortir de son urne le nom du prince d'Orange, le parti exalté conçut le projet de faire précéder l'élection de la déchéance perpétuelle de la famille des Nassau.

Cette exclusion d'une candidature redoutable et que le congrès eût pu accueillir, ouvrait la carrière à des intrigues et à des irrésolutions sans nombre.

La couronne est tour à tour offerte, sollicitée, refusée. La France rêve une réunion volontaire; la Belgique pense à un prince national. La couronne est

offerte au prince de Ligne, qui n'ose y toucher. Enfin, l'opinion se dessine en faveur du prince de Leuchtenberg, en même temps qu'une commission part pour Paris, demander à Louis-Philippe le second de ses fils. Sa première réponse est un refus, basé sur l'engagement pris entre les grandes puissances de n'accepter la couronne belge pour aucun des membres de leur famille. Mais, sur l'avis qu'on chante la Beauharnaise dans les rues de Bruxelles, que l'inauguration du prince a eu lieu en effigie au spectacle, on s'émeut. Le fils d'Eugène, aux portes de France, devenait trop dangereux à la dynastie naissante. A tout prix, il faut déjouer cette combinaison. La commission est rappelée, amusée; on ne lui dit pas encore qu'on acceptera, mais on lui en donne l'espoir, et elle s'empresse de nous revenir en disant partout que Nemours acceptera s'il est nommé. Cette déclaration, et ceci est plus sérieux, nous est confirmée le lendemain, jour même de l'élection, par le général de la Wœstyne qui vient, au nom du roi des Français, engager sa parole d'honneur qu'il acceptera au cas d'une majorité absolue.

Le général de la Wœstyne m'entretint longuement. Son caractère jouissait d'une telle estime en Belgique que je n'osai plus douter de sa parole. En même temps, je recevais les deux billets suivants :

« Bruxelles, 29 janvier 1831.

« Mon cher ami,

« Ce que je vous ai assuré ce matin est pleinement
« confirmé; vos doutes doivent disparaître. Il faut agir
« maintenant de commun accord. »

« Tout à vous.

(Signé) GENDEBIEN. »

Même jour :

« Mon cher Van der Meere,

« Je vous envoie deux portraits de Nemours, jugez-en et agissez. Notre patrie sera sauvée. »

« Tout à vous de cœur, à la vie à la mort.

« GENDEBIEN. »

Le parti du prince de Leuchtenberg convient que, s'il n'emporte pas la majorité au premier tour du scrutin, au second tour, tous voteront pour le prince de Nemours. Ce qui fut fait, et Nemours est proclamé roi. Courrier par courrier, le refus d'acceptation arrive de Paris.

J'avais reçu quelques lettres qui ouvraient d'autres perspectives. Pour donner une idée de la confusion qui régnait alors, j'en donne ici quelques extraits :

Paris, le 26 janvier 1831.

Mon colonel,

Non seulement j'ai passé la soirée d'hier chez le général La Fayette, où j'ai vu Fabvier, Audry de Puyraveau et autres amis de la liberté; mais ce matin encore, de midi à une heure, quoique vingt personnes attendissent dans le salon, j'ai causé de notre Belgique avec l'ami de Washington.

Il m'a promis de parler demain à la tribune de notre affaire. Je ne sais si son discours et celui que prépare Mauguin satisferont le congrès et le peuple belge Il est aussi par trop pitoyable qu'on cherche à nous exciter les uns contre les autres pour s'autoriser de nos dissentiments à faire un morcellement de la Belgique, car, Dieu le leur pardonne! c'est là le but de ces misérables diplomates!

H. DE LAMARCHE.

Paris, 29 janvier 1831.

... Le bruit a couru hier soir et s'est accrédité ce matin dans les journaux, que M. Rogier avait reçu la nouvelle de la nomination du duc de Nemours. Si cette nouvelle est vraie, tant pis et tant mieux : tant pis, puisqu'elle ne change pas la position des choses; tant mieux, parce qu'elle prouve la force du parti français. Je vous le répète, le seul moyen d'arriver à un résultat, c'est de faire demander la réunion par le congrès. C'est le seul moyen de forcer notre ministère. Ce matin, j'ai vu les chefs de l'opposition et leur opinion est unanime. Agissez, parlez, mettez en jeu vos patrons, leurs adhérents, et avant dix jours nous serons à Bruxelles...

(Cette lettre était adressée à un de mes officiers d'état-major.)

Immédiatement après le refus de Louis-Philippe, un nouveau concurrent à la couronne belge se présente et me fait l'honneur de s'adresser à moi. Certes, le prince de Salm-Kyrbourg n'était pas à dédaigner; ses antécédents militaires le recommandaient. Fort du patronage de Louis-Philippe, il m'écrivit plusieurs lettres; je ne copie ici que les plus importantes. Mais il avait compté sur un pouvoir qui s'était usé dans la lutte pour le prince de Leuchtenberg. Mes amis ne répondirent que bien faiblement à ses avances.

Paris, le 15 février 1831.

Mon cher général,

Le refus est positif; ce qui eût été il y a quinze jours présomption et folie est maintenant approuvé en haut lieu comme une ambition légitime et fondée.

Méditez les deux pièces ci-jointes; celle qui est écrite à la main doit être insérée dans le journal belge le plus répandu, et doit l'être le plus tôt possible, n'importe à quel prix.

Le moment est venu d'assurer l'indépendance de la brave nation belge, en lui donnant un chef qui ait la fermeté et la volonté de se dévouer pour elle, qui s'entoure de sages conseils et sache élever le mérite au poste qui lui convient.

Vous êtes l'ami de votre patrie, mon cher général ; vous êtes digne de m'entendre. (Prudence, fermeté, succès.)

FRÉDÉRIC, P^{ce} DE SALM-KYRBOURG.

P. S. Un emprunt de cinquante millions de florins est assuré pour le jour même de l'élection, où tout l'arriéré sera soldé.

A Monsieur le comte Van der Meere, à Bruxelles.

Paris, 20 février 1831.

J'ai reçu hier soir, mon cher général, votre aimable lettre, et je m'empresse de vous annoncer que demain à midi je partirai pour Bruxelles et que j'y arriverai après demain vers huit heures du soir. Seriez-vous assez bon pour me retenir pour moi le n° 1, à l'*Hôtel de Flandre*, et trois autres chambres pour trois messieurs.

Je suis vraiment honteux de toutes les peines que je vais vous donner, mais je suis bien aise de contracter envers vous des obligations, et je vous assure que quand on vous connaît, elles ne sont nullement pesantes.

J'ai officiellement annoncé à S. M. Louis-Philippe que je me mettais sur les rangs de candidat au trône de Belgique. Je suis rempli de bonnes intentions et je n'ai surtout en vue que le bonheur des Belges ; c'est ce que je tâcherai de prouver le lendemain de mon arrivée.

Au revoir, mon cher général ; je compte sur votre amitié comme vous pouvez compter sur la mienne.

FRÉDÉRIC, P^{ce} DE SALM-KYRBOURG.

Toutes ces correspondances font voir où nous en étions avec les lenteurs de la conférence de Londres,

et combien elles ouvraient la porte aux espérances les plus insolites.

Si le prince de Salm-Kyrbourg se fût présenté quelques mois plus tôt, il eût peut-être réussi; mais il était trop tard. Après le refus de Nemours, la combinaison Ponsomy marchait sans concurrence sérieuse. La défaite du parti de Leuchtenberg ne permettait plus de revenir à un projet qui eût été un pis aller. Le prince de Cobourg reçoit à son tour une députation à Londres.



XII

Il ressort de tout ce qu'on vient de lire, qu'il y avait à cette époque fiévreuse, en Belgique, un parti orangiste qui maudissait la révolution, un parti français qui désirait la réunion à la France, un parti républicain, un parti monarchiste. Ce dernier finira par triompher au profit de l'Angleterre, car l'élection de Léopold lui garantira, sur nos destinées futures, l'influence qu'elle aurait pu perdre, ainsi que son pied à terre sur le continent, le port d'Anvers.

La politique m'a entraîné au delà de l'époque où le provisoire cessa pour faire place à un gouvernement légalement établi. Je dois donc faire quelques pas en arrière pour reprendre la suite de mes souvenirs, au moment où le Congrès venait de voter la régence.

Quelques jours avant l'élection de M. de Chokier comme régent, le gouvernement provisoire avait pensé que, pour son dernier acte de pouvoir, il lui convenait d'instituer une décoration nationale. Elle fut décrétée et divisée en trois classes : commandeurs, officiers et chevaliers. Il n'y avait de nommé que trois commandeurs, dix officiers, vingt-cinq chevaliers.

Les trois commandeurs étaient MM. le baron E. Vanderlinden d'Hooghvorst, le comte Van der Meere, E. Ducpétiaux. J'étais en même temps nommé président du chapitre de l'ordre, qui allait avoir la mission de prononcer sur le mérite des ayants droit aux mêmes honneurs.

M. Jolly, membre du gouvernement provisoire, vint me remettre en main le décret et la nomination qui me conférait à la fois le grade dans l'ordre et mes hautes fonctions.

Le lendemain, le gouvernement, sur l'observation d'un de ses membres, qu'il eût été plus convenable de laisser au chef qu'on allait élire une belle occasion de se populariser en récompensant les services rendus à la nation, se ravise et me fait prier instamment de vouloir bien lui rendre son décret; ce que je fis sans hésitation.

Plusieurs me reprochèrent d'avoir mal fait en disposant d'un bien qui ne m'appartenait pas à moi seul.

Le 27 janvier, je reçois ma nomination de général-major et gouverneur militaire de la province de Brabant.

Le gouvernement craignait de sérieux désordres: il lui fallait un homme ferme et populaire, et l'on crut pouvoir compter sur moi.

En effet, les orangistes crurent le moment favorable pour tenter un mouvement. Ils avaient des intelligences avec plusieurs chefs de l'armée, tant à Anvers qu'à Malines et à Bruxelles, où Borremans, le colonel des chasseurs à pied, était gagné à leur cause. Ce colonel était l'homme du peuple, il s'était distingué

pendant les quatre journées, il faut en convenir; mais il n'avait ni les moyens, ni l'esprit de comprendre qu'il n'entraînerait jamais le peuple dans une autre voie que celle où la révolution l'avait lancé. Aussi, dès que le peuple eut vent de ses menées, il s'insurgea, voulut le pendre et accusa le gouvernement d'imprévoyance et de tiédeur. Je me voyais sur les bras tout un peuple déchaîné.

Le rapport que je dus faire au Congrès — car de son côté il avait pris l'alarme — expliquera ce qui s'est passé dans ces journées néfastes. La commission d'enquête, présidée par M. Raikem et dont M. A. de Robaulx était le secrétaire, m'avait posé huit questions auxquelles je répondis par ordre. Pour ne pas allonger inutilement mon récit, je ne donne ici que ma réponse à la première :

« Les derniers mouvements populaires ont eu, selon moi, deux causes : 1° une conspiration ourdie par des factieux pour favoriser le retour du prince d'Orange en Belgique ; 2° la faiblesse que le gouvernement n'a cessé de montrer dans ces circonstances périlleuses, tant en tardant à punir les coupables qu'en hésitant à s'assurer des suspects. Le peuple n'a pu contenir son indignation et il a voulu prouver, par une démonstration non équivoque, combien il conservait le souvenir du sang qu'il versa en septembre 1830 et combien peu il donnerait la main aux traîtres qui espéraient se servir de lui pour assujettir leur pays. »

Voici, messieurs, l'historique de ma conduite pendant ces journées, avec les pièces à l'appui :

« Le 25 mars, les bruits qui accusent le colonel Borremans parviennent jusqu'à ses chasseurs. Indignés, ils se révoltent et chassent leurs officiers. Je me rends à leur caserne, consacre deux heures à leur parler et parviens à les calmer. Au moment de les quitter, le peuple, réuni à la porte de la caserne, fait des efforts pour l'enfoncer. Je la fais ouvrir et les soldats, se mêlant à lui, m'accueillent par des acclamations, tout en demandant à grands cris la mort de Borremans. Je leur parle de nouveau et mes efforts sont heureux.

« La scène du matin se renouvelle le soir à la prison des Petits-Carmes, d'où le peuple, maîtrisé, se rend avec moi chez le régent, à qui il demande la punition des traîtres. Après cette démonstration, il se retire, et la nuit est tranquille.

« Le 26 mars, quoique la journée se soit passée sans trouble, la garde civique est sous les armes. Le soir, le peuple se réunit et se porte rue de Berlaimont, où il eut bientôt brisé les presses du journal *le Vrai Patriote*. Une compagnie de la garde civique survient et blesse plusieurs hommes en chargeant à la baïonnette.

« La foule se porte alors rue de la Paille pour dévaster le domicile de M. Spitaels. Déjà la porte était enfoncée, lorsque l'arrivée de nos soldats citoyens empêche le sac total de cette maison. »

Le 27 mars, j'écris à M. le général en chef des gardes civiques :

« Des rapports viennent de m'être faits et à M. le ministre de la guerre sur les dispositions du peuple à

ouvrir de force la prison qui soustrait le colonel Borremans à sa vengeance, Afin d'éviter une catastrophe qui souillerait à jamais les pages de notre révolution, je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour qu'une force assez imposante de votre garde empêche le peuple de commettre une action dont il se repentirait sans doute, mais qu'il est de notre devoir d'empêcher.

« L'amour de l'ordre public qui vous a toujours animé me donne la certitude que vous joindrez vos efforts aux miens dans ces circonstances difficiles, afin de maintenir la tranquillité dans mon commandement.

« *Le général commandant militaire de la province,*
« C^{te} VAN DER MEERE. »

« Le 28 mars, les mesures prises la veille ayant été insuffisantes, je me rends de bonne heure chez M. le régent, et il y est décidé qu'on réprimera le mouvement populaire par la force, s'il ne peut l'être par la persuasion. La garde civique recevra des cartouches et les chevaux seront attelés aux canons.

« (M. le ministre me donne des ordres par écrit en conséquence.)

« Je me préparerai à faire seconder par les troupes de ligne les efforts de la garde civique. »

J'adressai en même temps une proclamation au peuple :

Proclamation au peuple de Bruxelles.

« Mes amis,

« J'en appelle au bon esprit qui vous avait animé

jusqu'à présent : cessez, je vous en conjure, des troubles qui doivent affliger tout vrai patriote.

« Vous avez manifesté votre opinion contre le retour d'un prince que des hommes égarés ou coupables voulaient rappeler parmi nous. Amis, cette démonstration a fait plaisir au gouvernement; mais il ne faut pas qu'elle soit le prétexte du pillage et de l'incendie.

« Écoutez donc ma volonté; vous allez rentrer dans l'ordre et cesser des scènes qui déshonorent notre belle révolution, sinon vous me mettez dans la cruelle nécessité d'employer de violents moyens pour les réprimer.

« *Le général commandant militaire de la province,*
« VAN DER MEERE. »

« Le 28 mars, à midi, les dispositions prises le matin chez M. le régent, entre MM. le ministre de la guerre, le bourgmestre, le général d'Hooghvorst, le gouverneur civil, le commandant de place et moi, n'ont pas l'approbation des ministres, et je reçois l'ordre de ne pas y donner suite.

« Je me rends au conseil des ministres où ma voix n'est pas écoutée; je rentre chez moi et j'envoie ma démission de commandant de la province. »

« Monsieur le régent,

« Je viens vous prier de vouloir bien accepter ma démission de commandant de la province. Je ne puis plus longtemps conserver un commandement où mes pouvoirs sont soumis à la décision d'hommes qui peuvent voir plus juste que moi, mais qui sont en opposi-

tion avec ma manière d'agir pour rétablir la tranquillité que les malheureux événements de ces jours passés ont troublée.

« Et moi aussi, Monsieur le Régent, j'aime ce peuple qui a conquis sa liberté. J'ai toujours été prêt à verser mon sang pour lui, mais en ma qualité de commandant de la province, ma réputation est attachée au rétablissement de l'ordre. Sans moyens violents, je n'y puis parvenir ; je dois donc en honneur céder ma place à un plus habile. Je demande à être remplacé sur l'heure. »

Je fus remplacé par le colonel Malherbe.

« Le 18 mars, à 1 heure, le nommé Simon, de cette ville, était venu m'offrir cent hommes et plus s'il en est besoin, pour les opposer au peuple et faire cesser les désordres. Son intention est de mettre le peuple en présence du peuple. Il n'a pas besoin d'armes et répond sur sa tête du succès de son entreprise. Je me rends avec lui chez M. le régent et j'obtiens l'autorisation d'accepter ses offres.

« Au moment où le peuple dévastait les maisons de MM. Jones, Tilmont, Prévinaire, je croyais au moins la démonstration d'une grande force nécessaire, tandis qu'il suffit d'envoyer parmi eux quelques-uns de ces braves qui ont combattu en septembre, et dont l'influence fut telle, que tout désordre cessa à l'instant.

« Je n'étais plus, Messieurs, commandant de la province, mais je suis trop ami de mon pays et trop fier de notre révolution pour la laisser souiller par de semblables excès. Je montai à cheval, j'accompagnai le général d'Hooghvorst toute la journée, et ma pré-

sence ne fut pas inutile au rétablissement de la tranquillité publique. »

Ce rapport est resté secret, et la commission du congrès n'a plus donné signe de vie ¹.

Voici une lettre du général Van der Meere au journal le *Lynx*, qui l'avait attaqué, et son appréciation par le *Messenger de Gand* et l'*Union* :

A Monsieur le rédacteur du *Lynx*.

Monsieur,

Je lis dans le n^o 58 de votre journal une lettre d'un de vos abonnés, dans laquelle mon caractère comme gouverneur militaire du Brabant est indignement calomnié. Quoi ! l'on m'accusera d'être un des instigateurs des horreurs commises en mars 1831, moi qui n'hésitai pas à sacrifier le haut rang où j'étais placé, précisément parce qu'on voulut m'empêcher de réprimer ces désordres. Votre correspondant me juge d'après ma proclamation où, pour peu qu'il eût réfléchi, il n'eût vu que les expressions d'un homme qui, à tout prix, voulait le rétablissement de l'ordre ; en effet, qu'on se rappelle la situation du gouvernement vis-à-vis du peuple dans la soi-disant conspiration orangiste ; qu'on envisage le peu de troupes de ligne en garnison à Bruxelles et dont on ne pouvait faire usage, vu son mauvais esprit, et puis le peuple refusant de reconnaître aucune autorité : alors on verra que mes moyens se réduisaient à l'influence de ma personne surtout dans les premiers moments.

Fort de ma popularité et de la confiance que le peuple m'avait témoignée jusqu'alors, je crus qu'il fallait le ramener par des moyens de douceur et de persuasion, avant d'employer une force dont les suites eussent été terribles, car je devais recourir à une batterie d'artillerie de campagne que j'avais à ma disposition.

Dans la chaleur de la composition, j'ai employé une phrase que j'ai cru propre à arrêter des malheurs qui menaçaient de devenir incalculables.

Je fais ici un narré fidèle de ma conduite comme gouverneur militaire, dès la nuit du 24 mars. C'est, je crois, le meilleur moyen de me laisser juger par un public impartial : j'attends de la vôtre, Monsieur, la publication de ma lettre.

Votre correspondant dit :

« ... Ces horribles scènes de pillage contre lesquelles le faible régent n'osa pas sévir, et qui furent en quelque sorte approuvées par le fan-

« tôte de gouvernement d'alors, et même publiquement encouragés par quelques fonctionnaires. (Note.) On n'a pas oublié que le général Van der Meere, gouverneur militaire, et l'un des principaux instigateurs du mouvement populaire, fit savoir aux pillards que leur démonstration avait fait plaisir au gouvernement. »

Je n'entrerai, Monsieur, dans aucune discussion politique; je répondrai à cette grave inculpation par des faits.

Je remis à la commission d'enquête, nommée par le congrès national, un rapport circonstancié sur les événements de mars 1831. Jamais on n'entendit parler du travail de cette commission, et certes, si on eût lu mon rapport en séance publique, je ne devrais pas aujourd'hui vous écrire cette lettre.

Je dois commencer par déclarer que je n'assistai qu'à la première réunion du club de l'association patriotique. Je fus donc étranger à toute résolution prise dans le sein de cette assemblée.

Le 24 mars, à minuit, M. l'administrateur de la sûreté publique vint chez moi m'apprendre l'arrestation du colonel Borremans, l'effervescence qui régnait dans le peuple et les justes craintes que cet état de choses inspirait au gouvernement. J'écrivis de suite au général d'Hooghvorst, au commandant de la place et au major commandant les troupes de ligne.

Le lendemain 25, les chasseurs Borremans se révoltent contre leurs officiers et veulent se joindre au peuple; je me rends au milieu d'eux, rétablis l'ordre, parle au peuple assemblé devant la caserne, et reçois la promesse qu'il ne commettra aucun désordre. La scène du matin se renouvelle le soir à la prison des Petits-Carmes, que le peuple voulait démolir pour sacrifier Borremans à sa vengeance. Le colonel Anoul, commandant la place, vient chez moi en bourgeois me faire son rapport, et me dit que les autorités courent le plus grand danger de se montrer en uniforme. Je n'écoute que mon devoir et le désir de rappeler à lui un peuple égaré; je vole, en uniforme, au lieu du rassemblement. Peu s'en fallut que je ne payasse de ma vie ma témérité. Je ne parvins à me dégager des mains de ces furieux qu'en conduisant chez M. le régent une députation du peuple qui demandait la tête de Borremans. La nuit fut tranquille. Cette journée et les suivantes, la garde fit un service admirable, particulièrement rue de Berlaimont et rue de la Paille: nos soldats citoyens se conduisirent avec prudence et courage; ils furent obligés de charger à la baïonnette, n'ayant pu recevoir de cartouches. Le peuple, sachant que la garde civique ne peut tirer sur lui, ne met plus de bornes à son audace. Les gardes déclarent ne plus vouloir exposer une vie qu'on ne veut plus qu'ils défendent.

Le 28, au matin, les autorités supérieures sont convoquées chez M. le régent. Là il est convenu entre MM. le ministre de la guerre, le général d'Hooghvorst, le gouverneur civil, le bourgmestre, le commandant de la place et moi qu'on réprimera le mouvement populaire par la force. La garde civique aura ses cartouches et l'artillerie se mettra en mouvement. Mais on veut faire un dernier effort pour engager le peuple à rentrer dans l'ordre et pour le prévenir à quoi il s'expose. *Je fais en toute hâte cette proclamation dont on veut faire une arme contre moi. J'y insère la phrase : « Le gouvernement est content, etc., etc., »* parce que, voyant que le gouvernement était soupçonné, il fallait commencer par faire voir au peuple qu'il ne voulait pas d'une contre-révolution. Et puis le grand but était d'arrêter les pillages. Ce qui suit va prouver combien je fus en dehors de toute intrigue.

Les ministres assemblés en conseil apprennent les dispositions que je viens d'ordonner. Ils m'invitent à me rendre sans délai près d'eux et de suspendre à l'instant l'exécution des mesures qui avaient reçu un commencement d'exécution. Ne concevant rien à un pareil message, dans un moment où il fallait agir au lieu de délibérer, je me rends au conseil, où ma voix n'est point écoutée. Ces messieurs rejettent les mesures vigoureuses que je regardais comme indispensables. Je fais voir une liste où plus de vingt maisons sont désignées au pillage; je m'élève avec chaleur sur la nécessité d'arrêter ces abominations. Toutes mes représentations sont vaines. On me répond qu'agir contre le peuple, c'est *tuer la révolution*. A ces mots, je ne puis contenir mon indignation et demande d'être remplacé immédiatement. Jamais, leur dis-je, mon nom ne sera attaché à des scènes de pillage. Dès le premier jour de la révolution, on me vit, à la tête d'une compagnie d'hommes courageux, risquer maintes fois ma vie pour garantir les propriétés publiques et particulières. Aujourd'hui que je suis ici gouverneur militaire, je ne reconnais à personne le droit de m'empêcher de faire mon devoir. C'est en vain qu'on essaya de me faire changer de résolution. Je rentrai chez moi et écrivis au régent la lettre que je joins ci-contre.

(COPIE.)

« Monsieur le régent,

« Je viens vous prier de vouloir bien accepter ma démission. Je ne puis plus longtemps conserver un commandement où mes pouvoirs sont bornés et soumis à la décision d'hommes qui peuvent voir plus juste que moi, mais qui sont en opposition avec ma manière d'agir pour rétablir la tranquillité que les malheureux événements d'hier ont troublée.

« Et moi aussi, Monsieur le Régent, j'aime ce peuple qui a conquis sa liberté. J'ai toujours été prêt à verser mon sang pour lui; mais, en ma qualité de commandant militaire de la province, ma réputation est attachée au rétablissement de l'ordre; sans moyens violents je n'y puis parvenir. Je dois donc en honneur céder ma place à un plus habile; je demande à être remplacé sur l'heure. Rien ne peut plus m'engager à conserver le commandement de la province.

*Le commandant militaire de la province
du Brabant, général de brigade,*

Comte VAN DER MEERE.

Ma démission fut acceptée et le colonel Malherbe me remplaça. — Je ne discontinuai pas de rendre dans cette journée des services personnels; je ne quittai pas d'une minute le général d'Hooghvoorst, qui mieux que tout autre peut rendre justice à mes actions.

Veuillez recevoir, Monsieur, les expressions de ma parfaite considération.

Le général de brigade en non-activité,

Comte VAN DER MEERE.

Messenger de Gand, 4 mars.

On lit dans le *Lynx* une lettre adressée au rédacteur de cette feuille et dans laquelle M. le général comte Van der Meere s'attache à se disculper de certaines imputations contenues dans une autre lettre que ce journal avait publiée. Il s'agissait des pillages du mois de mars de l'année dernière. M. Van der Meere se défend d'y avoir coopéré soit directement, soit indirectement. Au contraire, il assure avoir pris, comme gouverneur militaire du Brabant, les mesures les plus propres à les réprimer. Nous citerons textuellement un passage de sa lettre.

« Les ministres assemblés en conseil apprennent les dispositions que je viens d'ordonner. Ils m'invitent à me rendre sans délai près d'eux et de suspendre à l'instant l'exécution des mesures qui avaient reçu un commencement d'exécution. Ne concevant rien à un pareil message, dans un moment où il fallait agir au lieu de délibérer, je me rends au conseil, où ma voix n'est point écoutée. Ces messieurs rejettent les mesures vigoureuses que je regardais comme indispensables. Je fais voir une liste où plus de vingt maisons sont désignées au pillage; je m'élève avec chaleur sur la nécessité d'arrêter ces abominations. Toutes mes représentations sont vaines. On me répond qu'agir contre le peuple, c'est TUER LA RÉVOLUTION.

A ces mots, je ne puis contenir mon indignation et demande d'être remplacé immédiatement. Jamais, leur dis-je, mon nom ne sera attaché à des scènes de pillage. »

Nous sommes portés à ajouter foi à cette partie de la justification de M. Van der Meere; cependant il nous paraît qu'il n'eût pas dû hésiter à nommer les hommes qui s'opposaient ainsi au rétablissement de l'ordre et autorisaient le brigandage; on ne conçoit point par quels motifs M. Van der Meere a usé de ménagements à leur égard.

Le même, 6 mars.

L'*Indépendant* se targue encore aujourd'hui du silence forcé des personnes qui ont comparu devant la justice dans les affaires des pillages, pour soutenir que ces désordres n'avaient point été organisés. Que l'*Indépendant* et les siens tirent parti des circonstances pour accuser de calomnie des hommes qui, tout en disant la vérité, n'auraient pu, sans danger, désigner individuellement des coupables qu'ils pouvaient indiquer en masse, il n'en restera pas moins vrai que la nation et l'étranger savent à quoi s'en tenir sur les pillages et que le régime légal et l'ordre parfait ne seront pas rétablis de huit jours; que des lettres qui ordonnent ces excès, et d'autres preuves seront produites aux yeux de ceux qui simulent maintenant l'incrédulité. En attendant, la lettre de M. le comte Van der Meere doit suffire pour rendre l'*Indépendant* et les siens un peu modérés dans leur victoire éphémère, si toutefois victoire il y a, car ils doivent craindre que, d'un moment à l'autre, il ne prenne envie à ce général de nommer les individus qui composaient le conseil des ministres qui l'a empêché de réprimer les brigandages et qui lui a fait insérer dans sa proclamation une phrase qui les approuve. Le confrère doit concevoir que sa béatitude tient à bien peu de chose.

Le même, 8 mars.

Il est curieux de voir comment l'*Indépendant* justifie ses patrons de n'avoir pas voulu permettre à M. le comte Van der Meere d'employer la force pour arrêter les pillages. « Mes maîtres, dit-il, étaient à cette époque des gens assez sages pour ne pas compromettre l'autorité, en permettant la collision de la troupe de ligne avec le *peuple* (la horde pillarde, bien entendu, le peuple de l'*Indépendant*.) M. Van der Meere est un inconséquent d'avoir voulu dans cette circonstance employer cette troupe dont il disait lui-même qu'il n'était pas sûr. » Admirablement raisonné; c'est bien dommage que le rédacteur ministériel, oubliant quelques lignes plus loin

ce qu'il vient de dire en faveur de ses patrons, les enfonce de plus belle dans le borbier : écoutez-le : « *Les pillages ont cessé sans autre intervention que quelques coups de crosse.* »

M. Van der Meere ne demandait que la permission de faire administrer ces coups de crosse si efficaces. Pourquoi donc les ministres ont-ils paralysé dans ses mains cet instrument, pour s'en servir eux-mêmes quelques jours après ? La réponse est toute naturelle, c'est qu'au moment où M. Van der Meere voulait agir, nos faiseurs n'avaient point encore achevé leur œuvre, et qu'après l'avoir commencée et perpétrée, ils voulaient se réserver le droit de la terminer eux-mêmes lorsqu'ils le jugeraient à propos.

Voilà ce que l'*Indépendant*, sans le vouloir, nous dit ingénument, tout niaisement, et c'est ce que nous devons croire.

Le même, 9 mars.

L'*Industrie* publie les réflexions suivantes, sur le contenu de la lettre de M. le comte Van der Meere au *Lynx*. (Voyez notre numéro du 6 de ce mois.)

« Cette lettre est un acte d'accusation contre le ministère qui venait d'être constitué et qui, le 28 mars, entrait à peine en fonctions. Le général affirme avoir fait toutes ses dispositions pour empêcher les pillages et les dévastations, pour les réprimer même, au besoin, par la force militaire. *Les ministres assemblés en conseil* lui ordonnent de s'abstenir. C'est en vain qu'il insiste pour l'emploi de mesures vigoureuses, c'est en vain qu'il expose toute l'étendue du danger, qu'il montre la liste où PLUS DE VINGT MAISONS sont désignées au pillage ; on lui répond qu'*agir contre le peuple, c'est TUER LA RÉVOLUTION*. Il faut donc, pour que la révolution vive, qu'elle s'abreuve de sang et de rapines. Il faut laisser à Bruxelles, à Gand, à Anvers, à Liège, à Namur et dans beaucoup d'autres villes, les amis dévoués à cette révolution retremper à leur aise l'*esprit public*. Partout c'est la même tactique, partout, avec des forces plus que suffisantes pour arrêter le mal, l'autorité sommeille et attend pour sévir que le mal soit consommé. L'accusation formelle élevée par M. le général Van der Meere puise une nouvelle force dans cette organisation patente, systématique de cette série effrayante de crimes qui se commettent partout en même temps, de la même manière et sous la direction d'hommes de même trempe, agissant visiblement par suite d'instructions identiques. Que si l'on interroge encore les dépositions qui ont été faites en justice, dans toutes les poursuites qui ont eu lieu jusqu'ici, il résultera de cet ensemble de preuves un témoignage accablant d'une autorité immense, qui implique de la manière la plus apparente, la plus grave, le ministère d'alors.

« Répondez donc, MM. Lebeau, De Sauvage, Barthélemy, d'Hane de Steenhuyse et de Brouckère; répondez aux imputations du commandant militaire du Brabant, dont vous avez arrêté le zèle et enchaîné le bras. Répondez à ces révélations importantes qui de toutes parts éclatent, s'accroissent et imposent aux convictions même les plus rebelles; faites au moins donner suite à cette enquête si solennellement annoncée, que commandaient votre honneur et le nôtre; car c'est au peuple que vous avez attribué ces horreurs, et le peuple en rejette la responsabilité sur vous-mêmes.

« N'arrêtez pas le cours de la justice si vous voulez échapper au jugement d'une opinion qui sera peut-être plus rigoureuse, plus inflexible qu'elle. »

L'Union. Distribution des drapeaux à la garde civique, 29 septembre 1832.

A onze heures, les autorités civiles et militaires prirent place sur les galeries à côté du trône. Les tribunaux y arrivèrent au milieu d'un détachement d'infanterie. La galerie de droite était occupée par les sénateurs et les représentants, les membres de l'ordre judiciaire, de la haute cour militaire, de la cour des comptes, des gouverneurs du Brabant, du Hainaut, de la province d'Anvers, les administrateurs de la banque, la commission des secours, les fonctionnaires des divers ministères, les professeurs de l'athénée, etc. Dans la galerie de droite étaient placés les officiers supérieurs de la garde civique de Bruxelles, de l'artillerie et du génie. On remarquait, parmi les officiers généraux, le baron d'Hooghvorst, les généraux Daine, Van Halen, Mellinet, de Wauthier, Van der Meere, le général américain Wolf, l'inspecteur général de l'artillerie de Liem, les colonels Criquillion, commandant militaire de la province, et P. Rodenbach, commandant de la place.

Dans la tribune au-dessus de la galerie de gauche se placèrent successivement sir Robert Adair, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne; M. le comte de Latour-Maubourg, envoyé de France; M. Lehon, ministre du roi des Belges à Paris; M. Legaré, ministre des États-Unis en Belgique; M. de Tallenay, secrétaire de légation; M. Hamilton, et plusieurs autres personnages.

Le 20 avril, je reçois le commandement de la province de Liège, où pas un de nos vieux généraux n'avait pu tenir. Le 21, on y ajoute celui de la pro-

vince du Limbourg, formant ensemble le 3^e grand commandement territorial. J'avais pour chef d'état-major le colonel Hamesse.

C'était une époque où la nation était le plus divisée d'opinions sur les moyens qui devaient la rendre heureuse. A Liège, en général, on ne la concevait qu'orangiste ou française. Ma mission était de maintenir la nationalité, j'y parvins malgré les difficultés sans nombre dont j'étais entouré.

La province de Liège était le foyer de toutes les intrigues. On y fomentait des insurrections, on soulevait les ouvriers des mines, on intimidait les magistrats et les habitants par des menaces de pillage. On finissait par protester publiquement et par écrit, sous la direction du conseil communal, contre l'élection de Léopold. Une députation de conseillers provinciaux vint me prier de ne pas faire tirer le canon à cette occasion, dans la crainte, me disait-elle, d'exaspérer les esprits.

Le journal *l'Industrie*, rédigé par M. Teste, m'attaquait journellement. Le parti soi-disant français dominait tous les autres. Il avait tout disposé pour arborer le drapeau tricolore de nos voisins, le jour où la décision du congrès serait connue. L'on désignait déjà les membres d'un gouvernement provisoire, et, j'ose le dire, sans ma fermeté et les mesures que je sus prendre, nous aurions vu éclater une séparation.

Le gouvernement était dans une inquiétude mortelle. Je recevais courrier sur courrier. On vantait mon courage, ma fermeté. On approuvait d'avance toutes les dispositions que je prendrais, m'autorisant à

arrêter et à remplacer les autorités civiles que je jugerais infidèles; enfin, on ne mettait pas de bornes à la reconnaissance.

Je ne demandais pas ces stimulants pour faire mon devoir. Tout ce que je viens de dire est si grave, que je sens qu'il faut en donner la preuve, qui va se trouver dans la correspondance qu'on va lire et qui est, en quelque sorte, l'historique de tout ce que j'ai dit dans son ensemble.

Le colonel Hamesse au Ministre de la guerre.

11 juin 1831.

Dans l'absence de toute police locale, le général avait demandé depuis longtemps l'établissement d'une police militaire avec les moyens de l'entretenir. Le département de la guerre n'a pas cru devoir déférer à cette demande dictée par l'urgence. Ses prévisions viennent malheureusement de se réaliser.

Il n'est informé que d'hier soir qu'il existe un vaste complot tendant à faire arborer les couleurs nationales françaises, que tout est disposé pour que ce dessein soit mis dès demain à exécution.

Ce projet paraît avoir de grandes ramifications, il a cependant été impossible jusqu'à présent de remonter à sa source.

Les autorités civiles ne paraissent pas très disposées à employer des moyens pour prévenir cet acte attentatoire à l'indépendance nationale. Le général vient de les décider à faire une proclamation; il est même encore en ce moment à la régence, d'où il me fait parvenir l'ordre de vous faire ce rapport, en m'envoyant une dépêche qu'il adresse à M. le régent. Décidé à tout employer pour faire respecter le gouvernement établi, à mettre même, s'il le faut, la ville en état de siège, il espère que sa conduite aura votre approbation; cependant il demande que des instructions lui soient envoyées avec toute la célérité possible.

Il aura soin, Monsieur le Ministre, de vous tenir au courant, autant que les circonstances pourront le permettre, de tout ce qui pourra survenir et des moyens dont il aura cru devoir faire usage, si ceux de l'autorité civile venaient à manquer.

Dans tous les cas, il croit devoir vous prévenir qu'il ne peut aucunement compter sur la coopération de la garde civique.

Le général Van der Meere au Ministre de la guerre.

Liège, 12 juin 1831.

Pendant la longue conférence que j'ai dû avoir hier avec les autorités civiles, j'ai chargé mon chef d'état-major de vous faire un rapport sur les événements qui se préparent ici. J'ai écrit, de mon côté, à M. le régent; le péril était imminent et je n'avais pas un moment à perdre pour le prévenir.

La proclamation de la régence a été affichée hier soir, elle a produit un fort bon effet; tout est tranquille et j'espère que l'ordre ne sera pas troublé aujourd'hui; cependant je crois que les projets du parti ne sont qu'ajournés.

Dans tous les cas, j'ai pris mes mesures : je suis entré immédiatement en communication avec le général commandant l'armée de la Meuse, qui s'est empressé de mettre quelques troupes à ma disposition.

J'avais annoncé hier à M. le régent que, pour prévenir le pillage des armes qui se trouvaient chez les fabricants, j'allais les faire acheter pour le compte du gouvernement et transporter à la citadelle. Je n'ai pas eu besoin de faire ce marché qui eût été onéreux à l'État; je suis parvenu à faire consentir les fabricants à remettre leurs armes sous ma sauvegarde.

J'ai la satisfaction de vous annoncer que dès que la régence reconnut le péril dont cette ville était menacée, elle a employé tous les moyens possibles pour faire avorter les projets de subversion que l'on méditait. Je dois à cette occasion vous signaler aussi M. le colonel comte de Looz, commandant la place, dont le zèle et l'activité qu'il met dans ses fonctions journalières ont doublé dans ces moments critiques.

Le général Van der Meere au général Daine, commandant l'armée de la Meuse.

Liège, 12 juin 1831.

J'ai la satisfaction, mon cher général, de vous annoncer que la proclamation de la régence de cette ville, que j'avais provoquée et qui a été affichée hier soir, a produit un bon effet. Je conserve l'espoir que l'ordre ne sera pas troublé aujourd'hui, mais je pense que les desseins du parti contre-révolutionnaire ne sont qu'ajournés et remis à l'issue des négociations du gouvernement à Londres.

Si, contre mon attente et pendant l'absence que vous allez faire, j'avais besoin d'une augmentation de forces ici, je disposerais de celles en infanterie et en cavalerie que vous voulez bien mettre à ma disposition.

Le Ministre de la guerre au général Van der Meere.

(Confidentielle.)

Bruxelles, 2 juillet 1831.

Les questions importantes dont s'occupe en ce moment le Congrès national, mettent les partis en présence et produisent de l'agitation dans quelques esprits. Des communications qui me sont parvenues font mention d'un projet formé par l'Association d'envoyer à Liège des députés qui seraient chargés d'y organiser une résistance formelle au gouvernement ou à l'exécution des dispositions arrêtées par le Congrès.

J'ai cru, Monsieur le général, devoir vous faire connaître cet état de choses, pour que vous redoubriez de vigilance et de fermeté dans le commandement qui vous est confié, à l'effet d'y maintenir l'ordre, la tranquillité publique et la soumission aux lois. J'ai donc l'honneur de vous inviter à prendre les mesures les plus propres à empêcher toute action hostile au gouvernement ou contraire à ses vues, et à me rendre sur-le-champ compte de tous les événements qui pourraient survenir.

Le général Van der Meere au général Daine.

Liège, 5 juillet 1831.

J'ai reçu, par le major de Lagotellerie, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, par suite de la communication à vous faite par le département de la guerre. Malgré les menées sourdes des agitateurs, j'ai lieu d'espérer que rien ne sera entrepris ici contre le gouvernement légalement établi, dont je suis bien décidé à faire respecter les actes. Cependant, par mesure de prudence, je garde ici M. le major, par lequel j'aurai soin, Monsieur le général, de vous tenir au courant de tout ce qui pourrait survenir. Je n'hésiterais pas à avoir mon recours à vous si les circonstances devenaient telles, qu'elles pussent faire craindre pour la conservation de l'ordre public.

Le général Van der Meere au Ministre de la guerre.

Liège, 5 juillet 1831.

J'ai reçu en son temps votre lettre confidentielle n° 1B. M. le capitaine Grast, de mon état-major, que j'ai eu l'honneur de dépêcher vers vous, vous aura rendu compte que j'avais prévenu vos intentions. Comptez, je vous prie, Monsieur le Ministre, que je ne négligerai rien pour faire respecter, dans toute l'étendue de ma division, les actes du gouvernement et y maintenir l'ordre et la tranquillité publique.

Conformément à vos ordres, le commandant de l'armée de la Meuse est entré en communication avec moi ; je conserve ici un officier de son état-major, toujours prêt à lui faire parvenir les demandes que je pourrais être dans le cas de lui faire. Des mesures sont prises pour accélérer nos communications.

Le général Van der Meere au général Daine.

Liège, 6 juillet 1831.

Des troubles commencent à se manifester ici, M. le major de Lagotellerie vous en rendra compte, ainsi que je viens de

lui en donner l'ordre. Comme ce commencement d'agitation pourrait prendre un caractère plus sérieux que celui qu'il présente d'abord, et qu'il est impossible de prévoir les conséquences qui pourraient en résulter, j'estime qu'il serait nécessaire de prendre des dispositions telles, qu'elles puissent aussitôt en imposer au parti qui fomente ces agitations.

Je vous prie donc, Monsieur le général, de vouloir ordonner que des troupes se rapprochent de Liège, de manière cependant à ne pas exciter les soupçons du peuple. Veuillez aussi donner des ordres aux chefs de corps, pour que ces troupes se mettent en mouvement à ma première réquisition.

Le major de Lagotellerie au général Daine.

Liège, 6 juillet 1831 (à minuit).

J'ai l'honneur de vous prévenir que des groupes se sont formés ce soir, sur les neuf heures, à la place Saint-Lambert, et poussaient les cris : A bas les ministres. Ils se sont répandus dans la ville, se grossissant de plus en plus et criant : Liberté ou le drapeau français !

Vers les dix heures, ils se sont portés à l'hôtel de ville; le bourgmestre leur a fait un discours, auquel ils ont répondu en demandant le renvoi des ministres. L'autorité civile a cru prudent de leur offrir d'adresser une protestation dans ce sens à M. le régent.

Une table fut placée sur le perron même de l'hôtel de ville, où chacun venait signer.

Les turbulents s'emparèrent de plusieurs caisses, maltrairent des officiers de la garde civique et parcoururent différentes rues en proférant les mêmes cris et en battant la générale. — La maréchaussée arriva sur la place et fut obligée de se retirer.

J'ai accompagné M. le général Van der Meere à l'hôtel de ville; les autorités civiles s'y trouvaient réunies et paraissaient peu compter sur les dispositions de la garde civique. Elles ont pris la résolution d'envoyer un officier de cette garde et un

membre de la régence porter la protestation du peuple au régent.

M. le général Van der Meere a donné des ordres pour tenir les troupes sous les armes et prêtes à agir au besoin, et il vous prie, mon général, de vouloir bien prendre des dispositions telles, que vous puissiez faire marcher des troupes sur Liège, si un déploiement de forces plus considérables devenait nécessaire pour maintenir la tranquillité publique.

Jusqu'à présent il n'y a rien d'inquiétant, mais d'un moment à l'autre, le mouvement peut prendre un caractère plus menaçant. L'émeute est certainement dirigée par des meneurs qui n'appartiennent pas à la classe du peuple.

Les rassemblements étaient moins nombreux lorsque j'ai quitté l'hôtel de ville, et la nuit sera calme, je pense. Demain matin, j'aurai l'honneur de vous adresser par ordonnance le rapport de ce qui se sera passé, et j'attends vos ordres.

Le Ministre de la guerre au général Van der Meere.

Bruxelles, le 6 juillet 1831.

Des malveillants se sont dirigés sur divers points de notre pays dans l'intention de fomenter des troubles, de semer la discorde et provoquer même des mesures hostiles contre le gouvernement établi; livrer la Belgique à l'anarchie, au morcellement de ses belles provinces, tel est le but que se proposent ceux dont ces perturbateurs ne sont que les émissaires, et qu'ils pourraient atteindre si les vrais amis de la patrie et les autorités chargées de l'honorable devoir de la gouverner ou de la défendre n'opposaient à leurs viles manifestations la vigilance et la fermeté que réclament le maintien de l'ordre public et la dignité de la nation belge.

Veuillez, Monsieur le général, doubler de surveillance et d'activité pour déjouer les trames insidieuses des agitateurs qui agissent dans l'ombre, et prendre toutes les mesures que les circonstances requièrent pour vous mettre en garde contre qui oserait provoquer au désordre, attenter aux lois, ou com-

promettre la tranquillité publique. Je compte sur votre concours, sur vos efforts bien dirigés pour arrêter et réprimer les coupables desseins des perfides ennemis de notre repos et de notre indépendance. Veuillez m'informer par les voies les plus promptes de tous les événements susceptibles d'y porter atteinte, qui pourraient arriver dans l'étendue de votre commandement.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une proclamation de M. le régent, dans laquelle il manifeste sa confiance dans l'armée. J'ai à me persuader qu'elle saura la justifier à toute occasion.

Le général Van der Meere au Ministre de la guerre.

Liège, 7 juillet 1831.

Nota. Je lui relate tous les faits que contient la lettre du major de Lagotellerie, et qu'il est inutile de répéter ici.

Une table fut dressée à la porte de l'hôtel de ville, où les citoyens vinrent signer l'acte de protestation contre les « Préliminaires ». Cette mesure, qui fut approuvée par l'autorité supérieure civile, et que je ne veux pas taxer, calma les esprits.

J'ai aussitôt avisé de ce qui se passait le général Daine, et comme je présimai que les agitateurs n'en resteraient pas à cette première manifestation, je l'ai engagé à faire approcher des troupes, en mettant dans leur mouvement toute la prudence nécessaire pour ne pas éveiller les soupçons du peuple.

D'après un rapport que je reçois à l'instant (dix heures), les ouvriers mineurs de la houillère de Lahaye, qui sont en contestation depuis hier avec leurs exploitants, ne veulent entendre aucune proposition. Ils se portent en foule sur la ville, avec les ouvriers des houillères voisines. Je monte à cheval pour aller m'assurer par moi-même du véritable état de choses, et prendre les mesures que je croirai nécessaires.

Pour m'assurer des mesures qu'avait prises ou que pouvait

prendre l'autorité civile pour réprimer les désordres dont la ville paraissait d'abord menacée, je me rendis à la régence, où je me convainquis de l'inutilité de la garde civique, sur le concours de laquelle nous ne pouvons compter en cas d'événements intérieurs. J'ai appris aussi que M. le Gouverneur civil se dispose à m'écrire pour réclamer la force armée.

Je prends une compagnie d'infanterie et un piquet de cavalerie avec moi, et je me dirige vers l'endroit du rassemblement : je n'y trouvai point de manifestation décidément hostile. Aux premières explications que me donnèrent ces ouvriers exaspérés, je fis retirer mon escorte, j'écoutai leurs plaintes qui n'étaient pas sans fondement. On avait apporté des innovations qui diminuaient le prix de la main-d'œuvre de l'ouvrier. La promesse formelle de m'interposer auprès des concessionnaires pour faire rentrer les choses sur l'ancien pied, apaisa ces gens malheureux, et un peu d'argent distribué à propos les enthousiasma au point qu'ils m'offrirent leur appui si des désordres se manifestaient en ville.

J'ai la satisfaction de vous annoncer qu'à cette heure le plus grand calme règne à Liège et aux environs.

Le major de Lagotellerie au général Daine.

Liège, le 7 juillet 1831.

Ma lettre n° 5 était à peine partie, que le général me fit dire de me rendre à cheval chez lui. Nous allâmes à l'hôtel de ville, où les autorités civiles se trouvaient en permanence : nous les trouvâmes très effrayées; les houilleurs, disaient-ils, étaient en insurrection, avaient formé des barricades, et le détachement de gardes civiques envoyé contre eux avait été forcé de se retirer; ils voulaient, ajoutaient-ils, se porter sur la ville.

Le Gouverneur civil et le Bourgmestre demandaient que des canons fussent braqués sur les ponts pour les empêcher d'y arriver; enfin les circonstances paraissent critiques, etc. (Voir ci-dessus.)

Le général Van der Meere au Ministre de la guerre.

Liège, 7 juillet 1831.

En réponse à votre lettre confidentielle et par ampliation à la communication verbale que vous a faite de ma part le capitaine Grast, je dois vous faire connaître qu'après le départ de cet officier, M. Engelsbach-Larivière est revenu chez moi pour me faire voir une expédition originale de l'ordre du jour n° 10 de l'« Association », dont je joins plus bas le contenu, tel que j'en ai pris copie. M. Larivière chercha à me faire croire qu'il s'était subtilement emparé de cette pièce sur laquelle j'ai reconnu les signatures de MM. Gendebien et Ducpétiaux.

Dans cette visite, M. Larivière a répété ce qu'il m'avait déjà dit dans la première, que les efforts de l'Association étaient inutiles, qu'elle était sans influence morale, et autres propos de ce genre. Je ne puis encore me rendre compte des motifs qu'il pouvait avoir de la déprécier.

Sans police aucune, je n'ai pu faire épier ses démarches et je n'ai aucune notion sur les personnes qu'il a pu voir. Il eût été imprudent de m'en enquérir directement.

Voilà, Monsieur le Ministre, tout ce qu'il m'est possible d'ajouter aux renseignements que j'ai eu l'honneur de vous faire donner sur cet individu, dont le caractère qu'il a pris près de moi, dans le dessein de capter ma confiance, dénote assez le but qu'il se proposait.

N'ayant aucune confiance dans une mission occulte, je fais accompagner M. Larivière à Bruxelles par un de mes officiers, avec l'original de la pièce comme ci-après :

ASSOCIATION NATIONALE.

Ordre du jour n° 10.

On doit soutenir par tous les moyens possibles la majorité ou la minorité du Congrès qui rejettera les propositions basées sur les protocoles.

On connaîtra le résultat le 1^{er} ou le 2 juin au plus tard.

Au premier signal que donnera l'Association, on doit se tenir prêt à agir. Il n'y a que le parfait accord qui puisse faire obtenir une heureuse réussite.

Le Secrétaire,
DUCPÉTIAUX.

Le Vice-Président,
A. GENDEBIEN.

Le général Van der Meere au général Daine.

Liège, 8 juillet 1831.

J'ai l'honneur de vous informer que l'esprit de mutinerie et de révolte que j'étais parvenu à calmer hier parmi les houilleurs, a repris une nouvelle force, et qu'à cette heure, ces ouvriers sont sur tous les points en pleine insurrection. Ces manœuvres extérieures paraissent avoir un but, celui d'attirer mon attention sur elles et de me faire diviser mes forces, tandis que tout est préparé pour des désordres à exercer ce soir.

M. le Gouverneur civil m'apprend à l'instant que des placards ont appelé le peuple aux armes, que le pillage est organisé, les victimes marquées, enfin que tout est disposé pour que le parti mette ici à exécution ses vues subversives.

Dans cet état de choses, je vous prie, Monsieur le général, de faire avancer aussitôt toutes les troupes que vous pouvez mettre à ma disposition. Elles seront reçues à leur arrivée par des officiers d'état-major qui leur assigneront les positions qu'elles doivent occuper.

Ces troupes doivent être rendues ici avant la nuit.

Les Bourgmestre et Échevins au général Van der Meere.

Liège, le 8 juillet 1831.

Les officiers de la garde civique assemblés réclament contre le déploiement des forces qui a lieu ce soir; nous croyons utile à la chose publique d'avoir avec vous une conférence sur cet objet; je désire, Monsieur, vous voir le plus tôt possible; je ne quitterai pas l'hôtel de ville pendant toute la soirée.

Le général Van der Meere au Ministre de la guerre.

Liège, 8 juillet 1831.

(Comme ma lettre au général Daine.)

Je suis obligé de prendre des mesures extraordinaires pour faire vivre les troupes, sans qu'elles soient à charge aux habitants. Je les ai fait bivouaquer sur les principales places de la ville. J'allierai l'économie, autant qu'il me sera possible, aux besoins d'urgence.

Toutes mes mesures sont prises, et je vous prie, Monsieur le Ministre, d'informer M. le Régent que je conserverai ici l'obéissance aux lois et au gouvernement légal.

J'aime à croire que ces mesures seront approuvées.

Le Bourgmestre au général Van der Meere.

Je vous prie, Monsieur le général, d'avoir la bonté de me faire connaître l'heure à laquelle je puis avoir l'honneur d'avoir une entrevue avec vous : elle a, comme vous pouvez le penser, pour objet les explications de ce soir.

Je vous supplie, Monsieur le général, d'avoir la complaisance de différer de faire placarder votre proclamation, jusqu'après l'entrevue que je réclame. Cette demande, Monsieur le général, n'a d'autre but que le bien public; vous me l'accorderez, j'en suis sûr.

Le Ministre de la guerre au général Van der Meere.

Bruxelles, 8 juillet 1831.

J'ai communiqué au gouvernement votre rapport sur les événements tumultueux qui ont eu lieu à Liège; j'ai l'honneur de vous informer que les mesures prises par vous, en cette circonstance, ont été unanimement approuvées.

Chargé de vous exprimer cette approbation, je me fais un devoir d'ajouter que le gouvernement met une entière confiance dans les dispositions que vous jugerez devoir prendre

pour résister aux malveillants et pour maintenir l'ordre légal à Liège, nonobstant leurs machinations.

La conduite de l'autorité civile que vous indiquez nécessite une attention sérieuse et doit même devenir l'objet d'une active surveillance. Ne négligez aucun des moyens que les lois vous permettent de mettre en usage pour assurer la tranquillité et ramener le calme, et pour empêcher l'exécution des projets hostiles au gouvernement ou contraires au bien de l'État.

M. le major Delplace, chargé de vous remettre la présente, vous donnera, en outre, des communications verbales, auxquelles vous pouvez accorder confiance.

Le général Van der Meere au Ministre de la guerre.

Liège, le 9 juillet 1831.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le mander hier, les troupes de l'armée de la Meuse mises à ma disposition sont arrivées successivement et la dernière colonne vient d'entrer en ville. Je les ai distribuées sur les différentes places où elles bivouaquent. Les mesures que j'ai prises ont déjoué les funestes projets que l'on s'apprêtait à mettre à exécution et les fauteurs, se trouvant maîtrisés, ont cherché à exciter le mécontentement des officiers de la garde civique qui m'ont adressé cette nuit leurs plaintes, sur ce que j'agissais sans leur participation.

Il ne m'a pas été difficile de leur prouver que si je ne mettais en mouvement la force citoyenne, c'est parce que j'avais la conviction, d'après les rapports de l'autorité civile et de leur commandant, que je ne pouvais nullement compter sur leur coopération dans les circonstances actuelles. J'ai seulement consenti sur leur demande à ce qu'elle occupât quelques postes, mais j'ai refusé formellement de retirer les troupes des positions qu'elles occupent, positions qu'elles garderont jusqu'à ce que l'ordre ne soit plus menacé.

Grâce au déploiement de nos grandes forces militaires, a

tranquillité règne actuellement partout. Les plus mutins des ouvriers des houillères ont été arrêtés dès hier.

Le même au même.

Liège, 10 juillet.

J'éprouve un grand plaisir à pouvoir vous annoncer que non seulement l'ordre et la tranquillité continuent à régner à Liège, mais encore que l'esprit public paraît s'y améliorer. La nouvelle de la résolution du Congrès, publiée par les deux proclamations que j'ai l'honneur de joindre ici, a produit son effet : elle a rassuré les personnes timorées, qui forment toujours la plus grande masse. Les choses en sont au point que les officiers de la garde civique se disposent à renvoyer de leurs rangs un officier malhonnête et insolent, qui s'est oublié hier jusqu'à nous siffler quand nous parcourions la ville avec le général Daine, pour nous assurer de sa situation.

Une grande parade va avoir lieu à 6 heures, à l'occasion de l'heureux événement qui doit consolider notre indépendance.

Il a été impossible de réunir la garde civique pour assister à cette parade, mais le commandant supérieur de cette garde est venu m'assurer qu'il s'y rendrait avec plusieurs de ses officiers.

Ainsi donc, Monsieur le Ministre, je conserve un espoir assez fondé qu'il ne me restera bientôt plus qu'à vous apprendre le parfait rétablissement de l'ordre dans le chef-lieu de la division que j'ai l'honneur de commander.

Je rouvre ma dépêche pour vous informer que j'ai tout lieu de penser que l'autorité supérieure civile, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir et qui s'était rapprochée de moi dans les moments difficiles, ne l'avait fait que par crainte, eu égard au pouvoir dont j'étais décidé de m'emparer dans l'intérêt du gouvernement. Malgré toutes ses représentations, je fais tirer cent et un coups de canon de réjouissance, pour donner plus de solennité à la parade, en l'honneur de l'élévation de

Léopold, notre roi. C'est au gouvernement qu'il appartient de juger sa conduite. Elle est loin à mes yeux d'être franche et telle qu'on doit l'attendre d'un fonctionnaire revêtu d'une autorité égale à la sienne. Au reste, vous apprécierez, Monsieur le Ministre, les termes de sa proclamation.



XII

Revenons un instant sur l'importance du troisième grand commandement territorial, au moment où le prince de Cobourg est élu roi des Belges, non sans une forte protestation de la minorité du Congrès.

Nous devons l'avouer, il s'en fallait de bien peu que cette minorité ne devînt omnipotente. En effet, que lui fallait-il pour faire triompher son opposition? Une ville importante, où elle eût pu se retirer en élevant autel contre autel; une population dont l'esprit public lui fût acquis; des autorités civiles qui y appuyassent ses opinions; une force civique imposante, organisée et dévouée; une armée indécise qui n'eût rien entrepris contre elle. Rien de tout cela ne lui manquait, comme on vient de le voir. Liège et sa province réunissaient toutes ces conditions. L'association nationale, qui s'était prononcée pour elle, lui assurait de plus une action sur toute la Belgique.

A tous ces éléments de succès que manquait-il donc? L'adhésion d'un seul homme qui, tout en respectant des opinions si considérables, ne crût pas avoir droit d'examen dans cette question qui divisait le Congrès

national. La ligne de ses devoirs était toute tracée. Il resta fidèle et dévoué au pouvoir qui avait placé en lui sa confiance. Sa détermination fit clore la révolution de 1830.

En matière de gouvernement, il n'est pas d'hommes indispensables ; mais dans certaines situations données, et lorsque, pour la chose publique, il y a incertitude, perturbation, danger, alors surgit l'homme nécessaire. Je crois avoir été cet homme dans toute la période qui a précédé le règne de S. M. Léopold 1^{er}.

L'on trouvera peut-être excessive cette prétention de ma part ; au reste, c'est une pensée que je soumets à la réflexion de juges impartiaux.

Je ne fus pas des heureux qui saluèrent la bienvenue du Roi à Bruxelles, le ministre m'ayant intimé l'ordre de ne pas quitter mon commandement. Mes fonctions me tenaient donc éloigné de la capitale, et j'en sentais trop l'importance pour ne pas oublier mes intérêts particuliers, malgré mon vif désir de connaître un prince qui sacrifiait toutes les douceurs de la vie à la noble ambition de faire le bonheur d'une nation qui en échange ne pouvait, de longtemps, lui donner que peines et soucis.

Le roi s'empressa de faire connaissance avec ses provinces. Ce n'est qu'à la fin du mois de juillet que j'eus l'honneur de le recevoir dans la capitale de ma division. Aux premières paroles que m'adressa Léopold, je compris qu'on s'était bien gardé de lui parler des services que je venais de rendre, car un prince aussi spirituel que lui aurait trouvé autre chose à me dire : « Vous êtes bien jeune, général ? — C'est vrai, Sire, je n'ai encore que vingt et un ans de service. »

A peine arrivé, et avant d'avoir pu entretenir Sa Majesté, nous recevons la nouvelle de l'invasion du territoire par l'armée hollandaise, qui rompait l'armistice sans déclaration préalable. Le retour à Bruxelles fut précipité à tel point que, le courrier du roi s'étant allé promener à Chaudfontaine, je donnai le mien pour le remplacer. — Avant le départ, *et en présence du Roi, M. le ministre Lebeau me conféra des pouvoirs illimités*, prévoyant qu'il allait devenir difficile, pour ne pas dire impossible, de me faire parvenir des instructions quelconques. En effet, toutes les communications entre Liège et Bruxelles ne tardèrent pas à être coupées.

Je me servis des pouvoirs qui m'avaient été conférés pour organiser les bataillons de gardes civiques mobilisés, dont je nommai les officiers supérieurs. Je pressai l'arrivée en poste des troupes du Luxembourg. Je réunis et armai les volontaires; bref, je mis toute l'activité possible à improviser des moyens de défense, dans les circonstances difficiles où je me trouvais, sans ordres ni instructions du gouvernement, les communications étant coupées.

Le major de Lagotellerie m'écrit le 5 août, à 9 heures du soir :

« Mon général,

« Le général Daine, se rendant auprès des bataillons qui sont aux prises avec l'ennemi, me charge de vous faire connaître sa position. Les Hollandais sont entrés à Diest et ont forcé un de nos bataillons de quitter Beringhen, qu'ils occupent également. A Helchteren,

ils mettent le feu aux maisons. — Le général demande si vous pouvez réunir la garde civique et la faire marcher sur Hasselt, elle arriverait fort à propos, l'ennemi ne tardera pas à s'y montrer. — Le général concentre ici son armée et occupe des positions où il pourra sans doute arrêter l'ennemi. »

Le Roi, qui s'était mis à la tête de l'armée du centre, avait livré la bataille de Louvain, où nos troupes furent battues et mises en complète déroute. Le prince de Saxe-Weimar, d'un autre côté, était près de Tervueren. Rien ne pouvait plus empêcher la marche triomphale du prince d'Orange sur Bruxelles, mais l'armée française arrivait à notre secours, et allait bientôt forcer l'armée hollandaise à la retraite. En attendant que ces divers événements eussent lieu, voici ce qui se passait de notre côté :

Le 6 août, le général Daine me fait savoir, par mon aide de camp que j'avais envoyé à l'armée pour entretenir mes relations avec elle, que tous les villages des environs étaient épuisés, que son intendant n'avait pu assurer les vivres, et que son armée manquait de pain.

Or, pour bien comprendre ce que je fis alors, il faut savoir que les fournisseurs et livranciers se refusaient à toutes livraisons, tellement la panique était grande, légitimée par la marche du prince d'Orange sur Louvain et celle de Saxe-Weimar sur Tervueren. A Liège même, dont je pus alors apprécier le patriotisme, là où les magistrats joignirent si spontanément tous leurs efforts aux miens, l'écu restait défiant.

Mon intendant militaire me dit qu'il ne pouvait

rien obtenir de nos fournisseurs, à moins que je ne voulusse consentir à m'engager personnellement. Je n'hésitai pas une seconde, et dans cette même journée un convoi de vivres et un corps de troupes partaient pour l'armée de la Meuse.

Si l'on veut bien se représenter le moment où je signai cet engagement téméraire, on conviendra que bien peu en eussent été capables, car c'était signer ma ruine si le prince d'Orange triomphait.

Le 8 au matin, je recevais du commandant en chef de l'armée les lignes suivantes, datées du bivouac de Houthaelen, le 7, à 9 heures du matin :

« Mon cher général,

« Je viens de recevoir par votre aide de camp
« vos communications. Je vous remercie bien sincè-
« rement pour les soins que vous vous êtes donnés
« d'assurer du pain à mon armée, qui en avait le
« plus pressant besoin, et pour l'activité que vous
« avez mise pour faire augmenter mes forces¹. »

¹ A cette même date du 8 août, je trouve dans mes archives une lettre de M. de Brouckere, ministre de l'intérieur, que je cite à raison de son étrange post-scriptum :

Louvain, le 8 août 1834.

Général,

J'ai reçu par courrier votre dépêche de ce jour à 5 1/2 heures de l'après-midi, et je l'ai envoyée au quartier général à Aerschot.

Veuillez m'adresser ici tout ce que vous pourriez apprendre d'important. J'occupe Tirlemont, Louvain et le pays à gauche de ces villes vers Diest.

Le Ministre de l'intérieur, colonel à l'état-major général,

F. DE BROUCKERE.

En toute hâte.

L'île de Java est soumise à un gouvernement belge.

Aussitôt que j'appris que la partie de l'armée de la Meuse qui couvrait Tongres était sans nouvelles du quartier général, je pris sur moi de lui donner des ordres, qui malheureusement ne parvinrent au chef qu'après qu'il eut exécuté un mouvement rétrograde jusqu'aux portes de Liège. Je cours à ces troupes, je relève le moral des chefs, je rends la confiance aux soldats en me plaçant à leur tête, pour aller reprendre le même jour Tongres, qu'on m'assurait être au pouvoir de l'ennemi.

J'arrivai devant Tongres à 8 heures du soir. Là m'attendait le spectacle navrant d'une armée en déroute, son général aux prises avec un sous-officier, qui avait tenté de l'assassiner, et tout un état-major consterné, parmi lequel je ne fus pas peu étonné de voir le général de Faily, notre ancien ministre de la guerre.

La résolution était prise de se retirer sur Liège. Je pris bien vite les devants pour parer aux nouveaux embarras qu'allait me donner une armée en désordre dans la capitale de ma division.

Pour achever cette journée, il fallait pourvoir desuite aux besoins d'une armée qui manquait de tout, prévenir sa démoralisation complète, suite inévitable de la négligence coupable du service des vivres, rendre la confiance au soldat murmurant contre ses chefs, criant à la trahison, et empêcher surtout que la malveillance ne tirât parti de son exaspération pour ruiner le dernier rempart de notre indépendance. Aussi ma première pensée fut-elle de satisfaire largement à son bien-être; ma seconde, de me servir des titres que

j'avais à la reconnaissance des officiers de tous grades que j'avais placés lorsque j'étais au département de la guerre, pour calmer son irritation et lui faire apprécier mes soins. Pas un seul ne me fit défaut. Ces moyens si simples réussirent au delà de mes espérances. Le lendemain, j'étais déjà assuré de mon ascendant sur toute l'armée.

Mais l'intrigue et la lâcheté avaient circonvenu le général en chef.

On tenait des conseils de guerre sans lui, où sa déchéance était agitée; on mit en jeu tous les ressorts pour lui faire résilier son commandement. Je résolus de déjouer tous ces projets.

Ses propres soldats, disait-on, voulaient le fusiller, et, à défaut d'eux, le peuple de Liège devait l'assassiner dès qu'il se montrerait en public.

Le général, abattu par ses malheurs, ayant déjà failli être la victime d'un assassinat, était d'autant plus disposé à ajouter foi à ces odieuses calomnies, qu'elles venaient de lui être confirmées par un de ses vieux camarades, le général retraité Jonkier.

Dès le matin, je passai la revue de toute l'armée au camp de Sainte-Walburge. J'allai ensuite chez le général Daine. Il me raconte le sujet de ses inquiétudes, je m'empresse de le rassurer. « Allons donc! vous ne courez aucun danger. Je réponds de vous sur ma tête. Vous allez de suite monter à cheval avec moi, c'est vous dire que je serai à vos côtés et courrai les mêmes dangers que vous, dis-je en riant, c'est ainsi qu'on déjoue les intrigues, et que vous jugerez par vous-même de l'esprit de votre armée. » Ses officiers

d'état-major, qui n'étaient pas aussi rassurés que moi sur les suites de cette démarche décisive, risquèrent quelques observations, auxquelles le général coupa court en ordonnant ses chevaux.

Après cette revue, où le général fut accueilli par les cris de : « Vive le général Daine » auxquels il était si loin de s'attendre, l'émotion fut grande de voir le vieux soldat, cédant aux élans de son cœur, se jeter dans mes bras en m'appelant son sauveur, et d'entendre ses officiers me dire que je venais de leur donner une grande leçon qu'ils n'oublieraient jamais.

Tandis que je travaillais avec tant de bonheur à réconcilier l'armée avec son chef, on envoyait à mon insu le gouverneur civil de la province chercher à Namur le général Goethals pour remplacer le général Daine. Cette nouvelle n'eût pas plus tôt transpiré, que l'armée qui venait de me juger à l'œuvre résolut de me conférer elle-même l'honneur de la commander. Je répondis aux officiers supérieurs qui vinrent me sonder sur cette résolution, que je sentais vivement tout ce qu'il y avait de flatteur et de séduisant d'être ainsi élevé sur le pavois, mais qu'il n'entraît pas dans mon caractère de profiter du malheur d'un ami que j'aurais eu l'air de servir pour le mieux dépouiller ; que je restais convaincu que l'expérience du général était indispensable à l'armée, dans l'incertitude où nous étions des événements. « Si ce sont là vos seuls motifs de refus, me répondit un officier placé trop près du général pour ignorer sa pensée, je vous réponds que le général Daine ne nous quittera pas, et

qu'il restera près de vous. » Alors le colonel Hamesse, mon chef d'état-major, prenant la parole et s'adressant à moi : « Général, permettez-moi de vous faire observer que le Roi vous a lui-même confié un commandement et des pouvoirs que vous ne pouvez pas abandonner sans ses ordres. » Ces paroles, trop raisonnables peut-être, mirent fin à cet entretien, d'où dépendait toute ma destinée, comme on le verra plus tard.

Le quatrième jour depuis son arrivée, l'armée pleine de vie et d'espérances, partait de grand matin pour reprendre l'offensive et, se dirigeant sur Saint-Trond, elle allait rejoindre l'armée du Roi. Elle fit sa jonction malheureusement trop tard; la bataille de Louvain avait été perdue la veille, ce qui fit dire au Roi que si j'avais accepté le commandement, l'armée de la Meuse aurait fait sa jonction avant la bataille.

J'en suis arrivé à l'époque où se terminent les services réels que j'ai rendus à mon pays, sous les quatre formes de gouvernement par où la Belgique a passé dans l'espace d'une année, savoir : conseil de résistance, gouvernement provisoire, régence, monarchie constitutionnelle.

Je l'avoue sans rougir, je m'attendais aux plus grandes récompenses, à tous les honneurs auxquels un gentilhomme peut prétendre, lorsque, sortant de l'égoïsme ordinaire de sa caste, il se met corps et biens au service de sa patrie, cause où il avait tout à perdre et rien à gagner. Ainsi, au moment où je me prononçais si ouvertement l'ami, le défenseur du peuple, mon père, de la première chambre des états généraux, président de l'ordre équestre de la Flandre

orientale, chambellan du Roi, était à La Haye, exposé à toutes les colères que soulevait l'insurrection belge. Il eût pu très bien se faire que l'amitié dont l'honorait le monarque n'eût pas été une sauve-garde suffisante.

Eh bien ! au lieu des flatteuses espérances dont se berçait mon imagination, qu'on juge de ma stupéfaction en recevant un ordre de déplacement pur et simple, sans le plus petit mot de remerciement, sans la moindre allusion aux événements qui venaient de se passer. J'étais blessé dans mon amour-propre, bafoué par les partis que j'avais comprimés, qui triomphaient de ma disgrâce et qui se vantaient de l'avoir provoquée. J'étais plus que puni, j'étais insulté avec une légèreté inconcevable. N'y avait-il pas de quoi donner le vertige ?

J'avais donc rêvé mon importance politique de ces quarante derniers jours, que le ministère grandissait encore à mesure que grandissait la situation ? La missive du 8 juillet ne contenait donc que ces paroles banales qu'on adresse, sans conséquence, au premier venu ?

Le ministre disait : « Je me fais un devoir d'ajouter que le gouvernement met une entière confiance dans les dispositions que vous jugerez devoir prendre. » Je croyais avoir répondu à cette confiance *en assurant l'élection du Roi*, malgré la vive opposition des autorités civiles et du peuple. Ce n'était donc rien que d'avoir engagé ma fortune pour nourrir une armée de douze mille hommes, et puis d'avoir promptement su réorganiser cette armée ! L'on voit que j'étais dans

une profonde erreur, tout cela ne valait pas la peine d'un souvenir!

La paix se fait le 14 août; le 19, les grands commandements sont supprimés; le 20, M. Ch. de Brouckere, le nouveau ministre de la guerre, me relègue au commandement de la plus insignifiante de mes deux provinces, celle du Limbourg, avec un village pour capitale, car Maestricht restait à la Hollande.

Je demande pardon d'ennuyer le lecteur par cet exposé de mes griefs, mais je tenais à établir d'une manière incontestable que je n'ai pas manqué, par mes actes ultérieurs, de reconnaissance envers le roi Léopold, qui n'a jamais rien fait pour moi, et à qui j'aurais été heureux de devoir quelque chose. En prenant les rênes du royaume, il m'a trouvé général-major, exerçant les fonctions de lieutenant général, à la tête du commandement le plus important, le plus hérissé de difficultés, et lorsque le sort de la patrie dépendait de mes capacités et de mon intelligence. Pour premier acte, il m'a fait descendre de ce haut rang pour me donner un poste inférieur à mon grade, et bon seulement pour des inutilités.

J'aime à croire que si M. de Brouckere avait mis sous les yeux du Roi ma correspondance avec son prédécesseur et avec M. le Régent, il en eût été autrement; mais les meneurs s'étaient déjà entendus pour m'écarter. Les hommes du lendemain avaient circonvenu le Roi; et puis, avec le règne de Léopold surgissait une politique nouvelle. Il fallait faire oublier son essence révolutionnaire. On pouvait en recueillir les fruits, mais il eût été de mauvais goût de récompenser

les mains habiles qui les avaient cultivés. Les royautés se doivent des ménagements entre elles pour se réserver dans l'avenir des moyens de rapprochement. De là vint la préférence donnée aux hommes qui n'avaient pas la conscience chargée de trop grandes actions, sur lesquelles il fallût jeter le voile de l'oubli. Le moment était venu d'oser me payer d'ingratitude. J'avais été beaucoup trop en évidence pour qu'on pût m'accepter. Je m'étais rendu impossible.

Nonobstant ces raisons, que j'étais alors incapable de comprendre, tellement mon éducation politique était peu formée, je crus, dans ma simplicité, qu'il suffisait d'une explication loyale avec mon souverain, pour éclairer sa religion surprise sans doute par les faiseurs. A cet effet, je me rendis à Bruxelles, et demandai une audience. Il me fut répondu que le Roi était trop occupé pour me recevoir!!

L'étiquette de cour observée pour les hauts grades est de recevoir immédiatement, ou à très courts délais. Sortir de cette règle est une marque évidente de disgrâce ou de mécontentement à laquelle il n'est pas permis de se tromper.

Ce ne fut que vingt-cinq jours après qu'il me fut possible d'approcher de Sa Majesté et de l'entretenir de ce qui s'était passé, avec la modestie que doit mettre à parler de lui l'homme dont la conduite est de notoriété publique.

Le roi me fit l'honneur de me dire qu'il savait que je m'étais conduit en vrai chevalier, et que si la guerre éclatait de nouveau, je pouvais être assuré qu'il réclamerait mes services. C'était me faire com-

prendre qu'en attendant je lui ferais plaisir d'aller planter mes choux. Je me le tins pour dit et je pris un congé illimité, abandonnant la place aux *saltimbanques de toutes couleurs*.

Comme je n'avais plus rien à ménager à ce moment, je déclarai hautement ma façon de penser dans une correspondance avec le ministère et M. Charles de Brouckere.

J'étais profondément froissé de l'humiliation infligée à notre armée, à mes collègues, à moi-même, et cela au bénéfice d'étrangers qui venaient récolter les fruits de nos labeurs sans avoir participé au travail, et qui ne valaient certes pas mieux que nos compatriotes.

AU ROI.

Bruxelles, 15 novembre 1831.

SIRE,

Lorsque Votre Majesté se rendit aux vœux des Belges en venant régner sur eux, je ne fus pas au nombre des heureux qui saluèrent sa bienvenue. Mes fonctions me tenaient éloigné de la capitale, et j'en sentais trop l'importance pour ne pas y sacrifier mon intérêt particulier, joint au vif désir que j'avais de connaître un souverain qui sacrifiait toutes les douceurs de la vie pour le bonheur d'une nation qui, en échange d'un si grand sacrifice, ne pouvait de longtemps lui donner que peines et soucis.

Confiant dans la conduite que j'avais tenue depuis le commencement de la révolution, je m'attendais à être présenté à Votre Majesté sous des auspices avantageux. Je crains qu'il en est autrement, puisque je ne puis avoir l'honneur d'approcher de Votre Majesté.

J'ai indirectement appris que les autorités civiles de Liège s'étaient plaintes de mon administration. Si c'est à cette circonstance que je dois la défaveur qui paraît peser sur moi, je viens vous solliciter, Sire, de vouloir écouter avec bonté le récit de ma conduite, depuis le commencement de la révolution.

Les deux premiers jours, on me vit risquer ma vie pour sauver les propriétés publiques et particulières. Je fus appelé au conseil de la garde bourgeoise, en qualité de major, honoré de la confiance et de l'estime de M. le baron d'Hooghvorst. Depuis cette époque, je figurai en première ligne dans tous nos événements politiques. Jamais on ne me vit abuser de l'ascendant que j'avais acquis sur le peuple, je m'en servis toujours pour le ramener à des sentiments de modération.

Quelques jours avant l'attaque de Bruxelles, je fus nommé par acclamation commandant en chef des gardes mobiles; j'acceptai avec la condition expresse que le conseil resterait assemblé sous la présidence de M. le baron d'Hooghvorst; mais je fus abandonné par tous, et je m'empressai de résilier un commandement qui de fait n'existait plus. Je revins à Bruxelles avec MM. Van de Weyer, Gendebien, Niellon, Chazal et quelques autres, accompagnés des populations que nous avions soulevées pour voler au secours de Bruxelles. Le 25, nous étions au nombre des combattants; le 26, je commandais toute notre aile gauche.

Le Gouvernement provisoire me nomma colonel d'état-major, et quelques jours après, je fus appelé à former, en ma qualité, le personnel du département de la guerre. Sans aide, sans documents anciens, je parvins en peu de jours à former la division la plus intéressante du ministère, dont je restai le chef jusqu'au moment où Bruxelles, menacée de nouveaux désordres, eut besoin d'un gouverneur ferme et populaire. On m'offrit de me charger de cette tâche délicate, en me nommant général de brigade. J'acceptai et empêchai peut-être une contre-révolution. Sous le ministère de M. le comte d'Hane, une nouvelle émeute populaire, dans laquelle le conseil des ministres m'empêcha de déployer les moyens que j'avais pour la réprimer, me força de donner ma démission de gouverneur du Brabant, ne voulant pas être témoin paisible de pareils excès.

Le 20 avril, je fus nommé gouverneur militaire de la province de Liège, et le 21 du même mois, commandant de la troisième division territoriale. C'était une époque où la nation était le plus divisée d'opinions sur les moyens qui devaient la rendre heureuse; à Liège, en général, on ne la concevait telle qu'orangiste ou française. Ma mission était de maintenir la nationalité, et je pus m'assurer promptement que le gouvernement comptait peu de partisans dans cette ville.

Avant mon arrivée à Liège, l'autorité était de toute faiblesse, je m'occupai promptement à lui donner le sentiment de sa force, et la forçai dans quelques occasions à montrer de l'énergie. Un jour qu'on menaçait de pillage et d'incendie, je me rendis avec mon état-major à la maison de ville, et repré-

sentai à MM. les bourgmestre et échevins que s'ils ne savaient prendre les moyens qui étaient à leur disposition pour faire rentrer le peuple dans le devoir, je serais forcé de déclarer la ville en état de siège. Dans deux heures, leur dis-je, je désire savoir votre décision. Vous devez vos conseils au peuple, faites-lui une proclamation, qu'il s'aperçoive que ses magistrats marchent dans le même sens que moi. Ces Messieurs m'ont sans doute conservé rancune de cette journée. Cependant je dois convenir que depuis, j'ai toujours trouvé l'autorité municipale parfaitement disposée à me seconder, mais craintive dans les moyens à employer.

Lorsqu'il s'agit de l'élection de Votre Majesté, la province de Liège témoignait hautement son opposition. Le foyer de toutes les intrigues était à Liège. Le parti soi-disant français dominait les autres, et tout était disposé pour arborer le drapeau tricolore français, le même jour que la décision du congrès serait connue. On me fit faire la proposition de me mettre à la tête de ce mouvement. Le gouvernement était dans une inquiétude mortelle, je recevais courrier sur courrier. On vantait mon courage, ma fermeté, on approuvait d'avance toutes les résolutions que je prendrais, m'autorisant à arrêter et faire remplacer de suite les autorités supérieures civiles que je jugerais infidèles : enfin, dans les moments du danger, j'étais un dieu.

La garde civique était de toute nullité, je la savais même disposée en grande partie à
Parmi les diverses difficultés que m'élevèrent les conspirateurs, je regarde la révolte des houilleurs comme celle sur laquelle ils comptaient le plus pour atteindre leur but. Au lieu de diviser mes forces en envoyant des troupes loin de la ville, je m'y rendis de ma personne et calmai ces gens qu'on avait exaspérés à dessein en leur donnant quelque argent, et leur faisant quelques promesses. La régence, tremblant de voir déborder en ville cette espèce d'homme qu'elle craint beaucoup, me combla de remerciements d'avoir si promptement étouffé cette émeute, s'engagea à faire respecter mes promesses, et le même jour, une députation de propriétaires de houillères vint me remercier de les avoir sauvés du pillage et de l'incendie. Le danger passé, on me reprocha d'avoir transigé avec des hommes qu'il fallait anéantir, disait-on.

Je m'étais mis en communication avec le général Daine, qui avait mis quelques troupes à ma disposition, et par l'intermédiaire de M. le major De Lagotellerie, je le tenais au courant de ce qui se passait, lui ayant de son côté pris ses mesures, en échelonnant son armée sur la route de Liège.

Alors un journal, l'*Industrie*, entièrement orangiste sous la domination française, se déchaîna contre moi de la manière la plus révoltante, en disant que je voulais protéger l'élection de Léopold par les baïonnettes. Je ne vis en cela que le désespoir d'un parti comprimé et bien près d'être vaincu.

Le parti insurrectionnel de Liège comptait sur la ville de Verviers, qui la première devait lever l'étendard de la révolte et le planter à Liège. Un gouvernement provisoire devait y être organisé, les membres étaient déjà nommés. Je prévins tous ces complots en faisant occuper la ville militairement. Après l'acceptation des préliminaires, M. le gouverneur civil fit une proclamation qui fut vantée à Liège, et sévèrement condamnée dans le reste du pays. Lors de l'élection de Votre Majesté, les autorités civiles vinrent me solliciter de ne pas faire tirer le canon, dans la crainte d'exaspérer les esprits. Je n'en tins aucun compte, je fis tirer les 101 coups de canon, et tout le monde me parut satisfait.

Depuis ce moment, je ne trouvai plus d'opposition. On ne pensait plus qu'à faire oublier le passé, et tel que j'ai vu déclamer contre mes mesures de prudence s'empressait alors de courir au devant de Votre Majesté pour lui vanter sans doute son dévouement et calomnier le serviteur fidèle qui, tranquille à son poste, attendait son souverain avec la conscience d'un homme qui n'a fait que le bien.

Lors de nos malheureuses journées d'août, je rendis encore de grands services à l'armée de la Meuse, en déployant une activité et des moyens d'exécution qu'on ne me contestera sans doute pas. En deux jours je mis le général Daine en état de reprendre l'offensive, et refusai de prendre le commandement en chef qu'on vint m'offrir, ne voulant pas profiter du malheur d'un général qu'on trompait sur sa position.

Lorsque, par arrêté royal, Votre Majesté eut supprimé les quatre grandes divisions territoriales, je vis avec peine que j'avais en partage la plus mauvaise des deux provinces de la division que j'avais commandée avec quelques succès. Je vis des colonels beaucoup mieux partagés que moi qui m'attendais à des récompenses, au moins si j'en devais juger par une dépêche du Ministre, en date du 8 juillet 1831, qui s'exprime ainsi :

« J'ai communiqué au gouvernement votre rapport sur les événements
« tumultueux qui ont eu lieu à Liège, j'ai l'honneur de vous informer que
« les mesures prises par vous en cette circonstance ont été unanimement
« approuvées. — Chargé de vous exprimer cette approbation, je me fais un
« devoir d'ajouter que le gouvernement met une entière confiance dans les
« dispositions que vous jugerez devoir prendre pour résister aux malveil-
« lants et pour maintenir l'ordre légal à Liège, nonobstant leurs machina-
« tions, etc., etc. »

Je suis bien persuadé que Votre Majesté, en me nommant gouverneur du Limbourg, ne s'attendait pas à affliger un homme qui, trop jeune pour occuper un poste sédentaire, eût désiré plus d'activité : mais on vous trompe

sur mon compte, je n'en doute pas, Sire. Ma carrière militaire ne date pas de la révolution, j'ai 22 ans de service, j'ai passé par tous les grades et suis un élève des écoles spéciales militaires de France, sous l'Empire

Le général de brigade,
C^{te} VAN DER MEERE.

Bruges, le 29 avril 1823.

Au Ministre de la guerre.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je vois par les journaux qu'une nouvelle nomination d'officiers généraux étrangers va avoir lieu. On parle de brigades à donner, c'est un signe qu'il y en a de vacantes. Donc j'en réclame une de la justice du gouvernement, comme enfant du pays, comme homme qui a sacrifié ses intérêts et risqué sa tête pour opérer un changement dont les résultats sont l'ordre de choses établi aujourd'hui, comme militaire ayant fait dès ma tendre jeunesse une étude particulière de mon métier, comme récompense des services que j'ai rendus pendant un an : 1^o comme chef du personnel de la guerre; 2^o comme général-gouverneur du Brabant; 3^o comme commandant la troisième division militaire, — ayant dans tous ces postes bien mérité de la patrie : enfin comme soldat ayant 23 ans de service et ne craignant pas d'être mis à l'épreuve. Voilà, Monsieur le Ministre, quels sont mes titres; veuillez les peser dans votre sagesse et ne pas condamner à l'inactivité, dans des jours de combats, un homme qui se sent la force de faire encore beaucoup pour son pays.

J'ai l'honneur, etc.

Le Général de brigade,
C^{te} VAN DER MEERE.

Bruges, le 3 mai 1822.

Au Secrétaire général de la guerre.

Je vous rends grâce de votre aimable lettre, et vous remercie bien sincèrement des bons sentiments que vous m'y témoignez. Je n'ai jamais douté des bonnes intentions du comte de Mérode à mon égard, mais à quoi cela me mène-t-il? je ne suis pas un pécheur qui attend la rémission de sa faute : je suis un homme qui demande au gouvernement de l'activité de service, parce que je crois que l'on n'a rien à me reprocher. Si l'on ne m'en

donne pas, on me doit une réponse, avec la raison qui me prive de servir dans mon grade mon pays. — Qu'on y réfléchisse bien, je ne suis pas un de ceux dont la politique a été douteuse. Je n'ai jamais essayé de trahir mon pays : je ne lui ai rendu que de bons et loyaux services. Est-ce à 36 ans qu'on prend ses invalides ? non sans doute. Je ne reconnais pas au gouvernement le droit de me déshonorer aux yeux de la nation ! et c'est me déshonorer de me laisser dans l'inactivité, lorsque la patrie a besoin du courage et du talent de ses enfants. Ne pas placer aujourd'hui un général belge qui a ses facultés physiques et morales, c'est lui dire : Nous nous défions de vous, ou bien vous ne savez pas votre métier. Il est ou traître ou ignorant. Ne voilà-t-il pas une belle alternative ? C'est cependant la véritable position où nous place la nomination de généraux étrangers à la tête de nos brigades... Moi et toute l'armée, je n'en doute pas, auraient vu avec plaisir à la tête de nos divisions des hommes habitués à manier ces sortes de masses. Là, il s'agit de grandes opérations qui tiennent à une science qu'il n'est pas donné à un chacun d'apprendre. Peut-être manquons-nous de ces sortes d'hommes, donc rien de plus juste que de les emprunter à une puissance amie. Quant aux autres grades, nous n'en avons pas besoin, je dirai même nous n'en voulons pas. Une des principales causes de la révolution fut l'accaparement des places par nos frères du Nord ; l'avons-nous faite pour les donner à nos frères du Midi ? Alors nous méritons l'épithète dont les Français nous ont gratifiés en tout temps

Combien je déplore l'aveuglement de nos gouvernants ! ils abattent au lieu de relever le courage des enfants du pays. Ils préparent des siècles d'humiliation à un peuple de braves qui combatta vaillamment, mais qui d'avance se voit enlever sa gloire, car les étrangers ne manqueront pas de s'attribuer ses succès. Dans des circonstances pareilles, je ne garderai pas le silence : je connais trop le respect que je dois au gouvernement, je n'y manquerai pas, mais je n'accepterai jamais le cachet honteux qu'on veut empreindre sur nos fronts. Puissent mes collègues sentir aussi vivement que moi cette fatale blessure à l'honneur national !

Le Général de brigade,
C^{te} VAN DER MEÈRE.

Bruges, le 3 mai 1832.

A Monsieur le colonel de Brouckere, aide de camp du Roi.

MONSIEUR LE COLONEL,

Je viens récemment de m'adresser au ministère de la guerre pour obtenir de l'activité, mais il paraît, d'après une réponse officieuse qu'on m'a faite, qu'il me reste peu d'espoir de réussir. Cependant j'ignore le motif d'une pareille disgrâce. Elle a commencé sous votre ministère, serait-ce trop exiger de votre complaisance de vous demander, Monsieur le Colonel, la raison qui m'ôte l'honneur de servir ma patrie ? est-ce incapacité qu'on me suppose, ou bien ai-je fait quelque faute dont on me fasse un mystère ? Il y aura vraiment de la charité de votre part à m'éclairer.

Lorsque vous étiez ministre de la guerre, j'avais au moins un espoir flatteur, puisque vous m'aviez donné votre parole d'honneur, qu'au premier coup de canon j'aurais un commandement. Il y avait là de quoi faire patienter un cœur belge ; aussi vous n'avez pas eu à vous plaindre de mes importunités. Mais aujourd'hui, que vous avez quitté un ministère que vous occupiez dignement, que devient cette parole ? Sera-ce un général étranger à notre nation qui prendra intérêt à mon sort ? Un ministre belge m'ayant frappé de nullité, en serai-je relevé par un général français qui ne connaît en rien mes antécédents ? cela n'est pas probable. Telle est cependant la position dans laquelle me place votre retraite du ministère.

J'aimais à voir dans la parole que vous m'aviez donnée, la preuve que vous me jugiez capable, puisqu'au jour du danger vous m'avez promis un commandement à l'armée. Aujourd'hui on me refuse une brigade pour en donner plusieurs de vacantes à des étrangers ! Je vous demanderai, Monsieur de Brouckere, si c'est le fait d'une bonne politique de rejeter les services d'un Belge qui a couru la chance de porter sa tête sur un échafaud pour rendre son pays libre, qui a, dans son grade de général, occupé des postes importants et a eu le bonheur, dans des circonstances épineuses, de bien mériter de la patrie ? Cet homme doit-il être la victime du caprice ou de l'intrigue ? Je vous le demande en conscience, Monsieur de Brouckere, le Belge est-il tombé si bas qu'on lui refuse jusqu'à l'occasion de prouver ses connaissances ? Quant aux miennes, elles ont été développées aux écoles spéciales militaires de France, où il plut à l'Empereur de m'envoyer à l'âge de 13 ans. Là, j'appris rudement mon métier, et à l'âge de 16 ans, j'en savais, en fait de manœuvres, beaucoup plus que quantité de généraux du jour. Capitaine à l'âge de 18 ans, je fus distingué par les généraux Tindal, Tripe et Van

Geen, et désigné par eux pour diriger l'instruction des officiers de mon régiment. Dix-sept ans qui se sont écoulés depuis cette époque m'ont-ils fait désapprendre un métier que j'ai commencé si favorablement? n'est-il pas plus naturel de supposer qu'excité par un premier succès, j'ai continué mes études militaires en embrassant le vaste champ de la grande tactique, science spéciale de l'officier général. J'aurai, en outre, l'honneur de vous faire observer que dans les armées françaises on faisait un cas particulier des officiers sortis des écoles militaires : Napoléon ne douta jamais de leurs capacités. N'est-il pas pénible qu'avec de pareils antécédents je sois réduit à me vanter moi-même, non pour décrier ou supplanter mes collègues, mais pour me mettre au même niveau qu'eux ?

Vous appréciez le motif qui me fait entrer dans ces détails, en réfléchissant, Monsieur le Colonel, qu'il m'importe de vous éclairer, puisque c'est sous votre ministère qu'a commencé la formation d'une armée régulière, dans laquelle je n'ai pas été compris, sans doute par faute d'envieux qui vous auront induit en erreur ; car je ne puis supposer de votre part aucun motif particulier de m'en vouloir. Votre position près du souverain peut me rendre de grands services, et j'aime à croire que vous ne laisserez pas échapper l'occasion de remplir la parole que vous m'avez donnée comme ministre, en m'appuyant de manière à la rendre héréditaire. Outre mon intérêt particulier, un amour-propre national me guide ; il me peine de nous voir ravalés aux yeux des autres nations, et il me tarde de prouver ce dont nous sommes capables.

Veuillez recevoir, etc.

C^o VAN DER MEERE.

Bruxelles, 6 mai 1832.

GÉNÉRAL,

Indépendamment de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je viens, conformément à votre désir, manifesté à M. . . . de lire une autre lettre adressée à M. De Brouckère où vous paraissez blâmer indirectement du moins l'admission de deux généraux étrangers dans l'armée belge. Comme je suis charmé que chacun m'exprime son opinion, je développe la mienne sans détour, et je ne crains pas de vous dire que si les généraux Langermann et Magnan portent la cocarde belge, ce n'est que par suite de démarches et d'instances réitérées de ma part auprès du Roi. Je m'applaudis de ces démarches, parce que je les crois approuvées par la nation, qui paye les frais énormes d'une armée nombreuse, non pour ses

intérêts privés, mais pour l'honneur de la liberté du pays, qu'un amour-propre national puéril a suffisamment compromis dans le mois d'août. C'est en fabriquant qu'on devient ouvrier et l'art difficile du commandement supérieur ne s'acquiert, sauf quelques rares exceptions, que par la pratique et l'expérience. Magnan, l'un des officiers les plus considérés de l'armée française, a quatre ans de grade de colonel et vient de faire brillamment la campagne d'Alger. Langermann, général breveté par le gouvernement de la Pologne, sous la présidence du prince CZARTORISKI, a conquis l'estime d'une armée malheureuse que l'Europe admire. Qui parmi nos soldats n'obérait avec plaisir à celui qui a commandé bravement les Polonais jusqu'à leur dernier combat? Si vous avez, général, comme je n'en doute pas, fait une étude sérieuse de l'art militaire, ne devez-vous pas vous réjouir de voir entrer dans nos rangs des hommes qui ont eu l'occasion de montrer leur courage et leur capacité sur de nombreux champs de bataille?

J'en viens au regret que vous témoignez de votre existence inactive. Sur ce point comme sur tout autre, je vous parlerai franchement. Après les événements du mois d'août, le commandement de la province du Limbourg vous fut offert : transitoirement pourvu d'un poste plus important, vous préférâtes le repos à une place qui n'était pas de votre goût. Elle était belle encore! ne perdons pas de vue le passé. N'oublions pas ce qu'il en coûte aux plus braves chez tous les peuples pour arriver aussi haut. C'est une brigade que vous voulez. Mais le bien du service permet-il de vous la confier dès aujourd'hui? Cette mesure serait-elle favorablement accueillie? Je n'entreprendrai pas de résoudre des questions qu'il ne m'appartient pas de décider. Ministre de transition, les ordres exprès du Roi ont seuls pu me faire accepter une tâche provisoire, rendue nécessaire peut-être par la retraite subite de celui que je voyais avec plaisir chargé du portefeuille de la guerre. Telles sont dans toute leur sincérité générale les observations d'un patriote qui ne réclame rien pour lui-même, qui apprécie vos services et vous offre l'expression cordiale des sentiments et de la considération avec laquelle il a l'honneur, etc., etc.

C^{te} FÉLIX DE MÉRODE.

Bruges, 8 mai 1832.

Au Ministre de la Guerre.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière en date du 6 courant, je ne me permets d'y répondre qu'après avoir longtemps médité son contenu qui développe sans détour votre opinion sur les nominations d'officiers étrangers au service belge. J'ai le regret de ne pas être d'accord avec vous,

Monsieur le Ministre, sur la manière d'envisager l'honneur national de notre pays, puisque c'est à vos instances répétées près du Roi, que des officiers étrangers viennent prendre la place des nationaux. Cet aveu me fait voir combien vous êtes persuadé que les chefs belges sont peu capables de remplir les fonctions de leur grade. (Je parle de ceux dont on n'a pas essayé les capacités.) Dans ce cas, c'est un grand malheur pour la nation de devoir payer des hommes inutiles. Vous attribuez à leur incapacité nos désastres du mois d'août. Ha ! Monsieur le Comte, lorsque vous m'honorez d'une pareille confiance, je serais bien coupable si je ne cherchais à vous faire revenir d'une opinion aussi fausse. Ce n'est ni à l'armée, ni à ses chefs qu'on doit adresser des reproches pour les fautes d'août, mais bien à ceux qui, chargés de la former, n'ont montré dans cette tâche difficile que bien peu d'aptitude. Aujourd'hui tirer de nos malheurs la conséquence que nous sommes des ignorants, est une injustice d'autant plus forte que l'organisation actuelle de cette armée prouve que les matériaux épars pour la former existaient en Belgique, et qu'il ne manquait qu'un ministre éclairé pour savoir les réunir. En cela, M. De Brouckere a montré un talent qui lui a acquis des titres à la reconnaissance de l'armée, en lui préparant des succès, et à celle de la nation, en lui rendant le sentiment de sa force. Ma louange est d'autant plus impartiale qu'en non-activité, dès son entrée au ministère, je n'ai reçu aucune faveur de ce ministre.

La bonne instruction que notre armée a acquise en si peu de temps prouve donc que nous avons des chefs instruits, des hommes capables d'organiser et de commander, qui pour la plupart n'étaient, il est vrai, que capitaines avant la révolution : mais ils avaient 15, 16 et comme moi 17 ans de grade, et ils prouvent tous les jours que la fortune avait été injuste à leur égard. Comment, au reste, veut-on que cela soit autrement dans un pays où l'on n'a pas eu l'occasion depuis dix-sept ans de faire la guerre ? Est-ce notre faute si nous n'avons pas pu exécuter devant l'ennemi des manœuvres que nous connaissons aussi bien que les premiers tacticiens, peu importe de quel pays ils nous arrivent ?

Plusieurs généraux qu'enfanta la révolution française n'avaient ni notre âge, ni notre expérience; cependant ils illustrèrent et leur nom et les armes de la nation. Pourquoi n'aurions-nous pas la noble ambition de croire qu'il est aussi parmi nous des hommes dont le génie n'attend que l'occasion pour contribuer à la gloire de son pays ?

Sans doute, Monsieur le Ministre, c'est en fabriquant que l'on devient ouvrier; aussi nous avons eu le temps de gagner la maîtrise depuis vingt-trois ans que nous fabriquons. Permettez-moi donc de douter que l'armée

accueille défavorablement un général belge, homme pur de la révolution qui lui donnerait bien vite la mesure de ses capacités comme manœuvrier, et qui du reste a quelques droits à sa reconnaissance; car c'est moi qui, comme chef du personnel de la guerre, lui fis obtenir ses compagnies d'élite, et les chevrons pour ses anciens militaires. Une foule d'officiers me doivent leur grade; j'ai été utile à tous autant que je l'ai pu avec justice: chacun sait que j'étais au service du plus petit comme du plus grand; pourquoi donc craindrais-je d'être mal venu au milieu de ceux à qui je n'ai fait que du bien? Mais ce n'est pas de moi qu'il doit être question dans cette lettre; tout entier à la cause de l'armée, je ne m'en suis écarté un instant que pour répondre à la demande que vous me faites l'honneur de m'adresser, et que par délicatesse vous n'avez pas voulu résoudre. En prenant sa défense à la face de l'Europe, je ne crains pas d'être démenti par elle. Sans doute elle recevra avec obéissance les chefs étrangers qu'on placera à la tête de ses brigades, parce qu'elle connaît la première qualité du soldat: mais on ne doit pas en tirer la conséquence qu'elle voit avec satisfaction l'humiliation dont on couvre ses chefs: humiliation qui un jour retombera sur elle et sur la nation, en fournissant une page à l'histoire qui apprendra à la postérité notre insuffisance.

Vous me faites l'honneur de m'apprendre quels sont les titres de MM. Magnan et Langermann, au grade qu'ils viennent d'obtenir; croyez, Monsieur le Ministre, que je respecte trop le caractère de ces généraux pour diriger particulièrement sur eux ma critique: je ne conteste pas des talents que je n'ai pas été à même d'apprécier. Un ancien militaire de quelque nation qu'il soit a droit à mes égards, et si j'avais l'honneur de les connaître, je réclamerais leur amitié tout en leur tenant le même langage qu'à vous, Monsieur le Ministre. S'ils sont bons patriotes, comme j'aime à le croire, ils apprécieront ma pensée mieux encore que je ne puis l'exprimer, car j'ai plus de patriotisme que d'éloquence.

Veillez, Monsieur le Ministre, excuser ma franchise; c'est celle d'un homme qui aime trop son pays pour voir avec indifférence la marche des choses, qui dorénavant saura se taire pour ce qui le regarde personnellement, car vos doutes ont dissipé les miens; je me souviendrai à l'avenir que je dois oublier ce que j'ai fait, ce que j'étais depuis et pendant la révolution, pour ne me rappeler que ce que j'étais auparavant.

Le Général de brigade en non-activité,

C^{te} VAN DER MEERE.

Bruxelles, 11 mai 1832.

GÉNÉRAL,

Je ne répondrai que peu de mots à la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. C'est que des idées aussi exclusivement nationales que les indiquent vos observations, n'existent nulle part. L'ancienne armée polonaise de trente-quatre mille hommes, exercée avec le plus grand soin depuis quinze années, n'était assurément pas inférieure à la nôtre; cependant elle a accueilli, de la manière la plus cordiale, les étrangers qui sont venus grossir ses rangs. Elle les a accueillis dans les grades supérieurs avec une sorte de préférence; car c'est en Pologne même que le général Langermann a obtenu son brevet et le commandement d'une brigade. Or, je pense qu'une campagne illustrée par les succès d'une faible nation contre un État de 40 millions d'hommes, met dans une position militaire particulièrement avantageuse *en tout pays*, les hommes de guerre qui ont échappé à tant de périls et de dévouement. Il n'en résulte aucun déshonneur pour les officiers appartenant à des contrées plus heureuses qui jusqu'à ce moment ont échappé à des crises aussi terribles. L'avancement chez nous a été très rapide; c'est un fait. Il n'a pas eu lieu sur un champ de bataille, c'est un autre fait. Les connaissances stratégiques et la présence d'esprit au milieu des combats n'ont point eu par conséquent l'occasion de se développer en Belgique. Faut-il renoncer, dans son intérêt, à l'expérience et à la gloire acquise par les défenseurs de la cause de la liberté, qui ne sont point nés dans nos provinces? Telle est la seule réflexion que j'aurai l'honneur de vous soumettre de nouveau, en vous priant de recevoir l'assurance des sentiments patriotiques et de la considération distinguée de votre très humble et très obéissant serviteur.

C^{te} FÉLIX DE MÉRODE.

Bruxelles, 12 mai 1832.

MONSIEUR LE GÉNÉRAL,

J'ai été tellement absorbé ces jours derniers, que je ne sais me rappeler si j'ai répondu ou non à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; dans le cas de la négative, je vous prie de recevoir mes excuses; dans le cas contraire, excusez ma distraction.

Depuis le 7 mars, je suis devenu étranger à ce qui se passe au ministère de la guerre; non seulement je n'ai pas voix au chapitre, mais j'ignore complètement ce qui se fait, et à plus forte raison le pour et le pourquoi.

Je sais, général, que beaucoup d'officiers se sont fait une autre idée de ma position, et je suis aise de pouvoir vous dire la vérité.

Quant à ce qui me regarde personnellement, je dois vous faire observer, général, que je n'ai jamais eu l'idée de vous faire essuyer une disgrâce ; le commandement d'une province frontrière, bien que le séjour n'en soit pas très agréable, n'est pas une disgrâce en temps de guerre.

Veillez, etc.

DE BROUCKERE.

Aujourd'hui que l'âge a mûri notre expérience, que la vieillesse a calmé nos passions, nous aurions mauvaise grâce d'attribuer au Roi tout le mal qui nous a été fait. C'est plutôt à ceux qui avaient accaparé son esprit que nous devrions en vouloir ; car, étranger à notre pays, à nos familles, à nos jalousies, à nos petites guerres intestines, son jugement devait nécessairement flotter dans l'incertitude et l'indécision lorsqu'il s'agissait d'individualités.

De toute la cour, il n'y avait que le comte d'Aerschot, grand maréchal du palais, qui fût réellement mon ami ; aussi je conservais pour lui la plus haute estime.

Si le prince Léopold, qui lisait à Londres avec avidité tout ce qui se publiait en Belgique avant son élection, s'est formé sur mon compte une opinion défavorable d'après les attaques violentes du journal *l'Industrie*, rédigé par M. l'avocat Teste, qui fut plus tard ministre de Louis-Philippe, je ne pouvais m'étonner qu'il m'eût pris pour un *sacripant*.

A propos de M. Teste, j'ai oublié de citer une anecdote qui le concerne. C'était au moment où le prince d'Orange envahissait le territoire et s'avavançait

rapidement sur Bruxelles. M. Teste, qui soutenait les intérêts de la maison d'Orange, mais pour pouvoir mieux nous attaquer dans son journal *l'Industrie*, se couvrait des couleurs françaises et me fustigeait quotidiennement. Mon libéralisme ne s'en plaignit jamais, seulement lorsque les événements se compliquèrent des péripéties d'une guerre, qui ne tournait pas à notre avantage, je ne pouvais sans danger laisser un journal tromper l'esprit public.

J'envoyai quérir M. Teste par un de mes officiers, et je ne doute pas qu'il n'en fût un peu effrayé. Sa toilette était celle de l'homme qui veut plaire; culotte courte, bas de soie, jabot de dentelle; bref il ne manquait que l'habit de cour et l'épée.

Après lui avoir fait prendre place sur le sofa, je lui dis d'un ton sévère : « Savez-vous, Monsieur Teste, que je suis fort mécontent de vous. Vous vous permettez d'écrire des choses que je ne puis plus tolérer.

— Mais, mon général, veuillez me les indiquer, j'ignore encore... Si vous vouliez bien vous expliquer. Et puis vous voudrez bien comprendre que les exigences du journalisme nous placent parfois dans de grands embarras.

— Allons, allons, Monsieur Teste, soyons francs entre nous, les excuses n'iraient pas à votre indépendance. Je ne vous ai pas fait venir ici pour vous acheter ni pour me plaindre du parti que vous tirez de ma personne; celle-ci vous appartient. Mais vous annoncez de fausses nouvelles, et en cela je vous arrête, car je n'entends pas qu'on alarme le peuple en le trompant. »

Je prends alors son dernier numéro et lui montre l'article que j'incriminais. Il protesta de sa bonne foi, en me nommant son auteur qui se trouvait être une autorité civile.

« Eh bien, Monsieur Teste, je vais vous mettre dans l'impossibilité de recommencer. »

M'adressant alors à mon aide de camp : « Veuillez, Monsieur, appeler le colonel Hamesse. »

Oh ! alors, j'aurais parié que M. Teste se voyait déjà sur la route de la citadelle, et je me faisais un malin plaisir de son inquiétude.

« Colonel, dis-je à mon chef d'état-major, dès qu'il parut, je vous présente Monsieur Teste, à qui je donne l'entrée de mes bureaux, soit de jour, soit de nuit. Vous aurez la complaisance de lui communiquer toutes les dépêches officielles, afin qu'il soit à même de puiser à bonne source. »

En reconduisant M. Teste jusqu'à la porte de mon salon, je lui dis tout bas : « Avouez, mon cher Monsieur, que je vous joue là un bien méchant tour. »

En homme d'esprit, il me remercia, profita de ma permission et ne se permit plus jamais le moindre écart.

On a bien raison de dire que l'avenir est un grand maître qui découvre les choses les mieux cachées. Quand le Roi institua son ordre, en décembre 1834, le ministre, disait l'arrêté, se fit aider d'une commission d'officiers généraux, pour s'entourer de toutes les lumières dans un travail aussi délicat. Ne voilà-t-il pas qu'il se trouva tout d'un coup deux cent soixante-douze individus qui avaient mieux mérité que moi d'être créés chevaliers !

Mon étonnement était à son comble. Je pris toutefois la liberté de soumettre au Roi, en audience particulière, quelques observations respectueuses sur ce travail ministériel auquel, par un oubli volontaire, manquait depuis deux ans le rapport de la division que j'avais commandée. En effet, comme je l'ai déjà dit, en jetant un voile sur le passé, on se délivrait du poids de la reconnaissance, on effaçait les traces d'une position élevée dont il fallait rendre désormais les prétentions ridicules. Mais la Providence, qui sait déjouer les trames les mieux ourdies, inspira au Roi le désir de connaître ce qu'on lui avait si bien caché, et je fus décoré de ses mains, au palais, avec ce considérant dans l'arrêté royal :

« Voulant récompenser les services que le général comte Van der Meere a rendus pendant qu'il commandait à Liège et notamment le zèle qu'il a déployé à l'époque des hostilités du mois d'août 1831, et les mesures qu'il prit alors pour fournir aux besoins de l'armée de la Meuse et la mettre promptement en état de reprendre l'offensive. »

Ce brillant considérant ne confirme-t-il pas tout ce que j'ai raconté sur cette époque de ma carrière? Cet acte de la volonté royale prouve aussi que Sa Majesté était restée étrangère aux mauvaises dispositions envers moi de cette coterie de cour qui avait pactisé pour se partager ses faveurs.

Malgré l'affectation de MM. les tripoteurs de faire fi de mes services, depuis que le royaume jouissait des douceurs de la paix, ne voilà-t-il pas qu'une fois encore le pouvoir se croit forcé d'y recourir pour

calmer un soulèvement populaire, excité avec maladresse et que ses faibles mains ne pouvaient plus arrêter. J'étais toujours, comme l'aurait dit d'Arlincourt, l'homme des tempêtes.

Les propriétés du prince d'Orange avaient été mises sous séquestre. Les chevaux de son haras, restés à son château de Tervueren, allaient être mis en vente. Ses amis saisirent cette occasion pour donner au prince une preuve de bon souvenir. Ils firent, pour leur rachat, circuler une liste de souscription que publia un journal resté fidèle à sa cause. Ceci se passait en avril 1834.

A cette démonstration paisible on opposa le vandalisme, on lâcha « Picard », expression pittoresque de mon ex-collègue de 1830, Fleury-Duray, c'est-à-dire le peuple, pour piller, dévaster et brûler les propriétés des imprudents signataires.

Déjà les hôtels du prince de Ligne, des comtes d'Oultremont et de Béthune, les ateliers des carrossiers Jones, Tilmont et bien d'autres, sont livrés au pillage. Le Roi, pour le faire cesser, sort à cheval du palais. Le peuple y voit un encouragement et pille alors au cri de « Vive le Roi. »

On commença à s'apercevoir que le peuple prenait trop de goût à la chose, car on ne joue pas impunément avec cet instrument dangereux. Il fallut donc employer des moyens de rigueur qui ne répondirent pas à l'attente du gouvernement.

Lorsque ces nouvelles me parvinrent à la campagne, où je vivais retiré, je fis seller un cheval et je courus à Bruxelles. Dès que les ministres apprirent mon

arrivée, ils m'appelèrent au conseil, et on décida que je devais immédiatement prendre le commandement des troupes. Le général baron Évain, ministre de la guerre, rédigea un ordre qui se ressent de la précipitation avec laquelle il fut écrit :

« Le général Van der Meere prendra le commandement d'une colonne pour dissiper les rassemblements et rétablir l'ordre.

« Ordre aux officiers d'obéir aux ordres de M. le général Van der Meere. »

Le Ministre, directeur de la guerre,
Baron ÉVAIN.

J'observai que les troupes, étant déjà placées sous les ordres du lieutenant général Hurel, il était de nécessité absolue de le prévenir pour éviter un conflit de pouvoir.

On l'envoya chercher au palais du roi. Il fit répondre qu'il déjeunait. Cette réponse fit bondir M. Nothomb sur sa chaise : « Est-ce qu'on déjeune un jour comme aujourd'hui ? Messieurs, nous sommes en nombre. Prenons une décision sans attendre. »

Pressé de nouveau d'accepter le commandement des troupes, je dis au baron Évain que je voyais très embarrassé :

« Général, veuillez aller vous-même au palais, informer le roi et le général Hurel de la décision du conseil et du plan que je propose, qui est de partager Bruxelles en trois commandements, dont je me réserve celui de la ville haute, et d'agir partout où ma présence sera nécessaire. Donnez les deux autres au général

Nypels et au colonel de Brouckere. Priez le général Hurel de mettre à notre disposition les troupes dont nous aurons besoin. »

Tout cela fut exécuté à la lettre. Le Ministre, de retour du palais, me remit la lettre de service comme suit :

« Bruxelles, 6 avril 1834.

« Monsieur le général,

« Je m'empresse de vous informer que le gouvernement vous donne le commandement de la 1^{re} et de la 6^e section de la ville de Bruxelles. Vous vous mettrez à la tête des troupes qui occuperont ce quartier, et vous aurez à agir avec promptitude et énergie partout où des désordres auront lieu ou partout où la tranquillité publique sera menacée.

« Vous me rendrez compte d'heure en heure de l'état de la tranquillité du quartier auquel vous êtes préposé, ainsi que du résultat des mesures que vous avez prises.

« *Le ministre de la guerre,*
« *Baron ÉVAIN.* »

L'ordre fut promptement rétabli, les journaux firent mon éloge, et je fus particulièrement flatté de la démarche de M. Lebeau, chef du cabinet, qui vint chez moi me faire des remerciements au nom du conseil des ministres, en ajoutant que le Roi se réservait de me témoigner lui-même sa satisfaction. C'était trop pour si peu, aussi les choses en restèrent là, et je retournai à la campagne.

M. Lebeau m'avoua confidentiellement que mes

attentions pour une femme mariée faisaient un mauvais effet à la cour et arrêtaient les bonnes intentions du pouvoir. Il est vrai que ma liaison avec une belle insulaire n'était pas cachée, mais n'avait jamais nui à mes devoirs. Que dire à une objection si frivole? Était-ce M^{lle} d'Orléans, notre bonne, notre vertueuse reine Louise, que mes amours scandalisaient? Non vraiment, elle se contentait d'être sévère pour elle-même, mais était pleine d'indulgence pour ce qui se passait, hélas! autour d'elle. Qui aurait osé taxer le Roi de rigorisme? C'était donc la cour proprement dite qui se faisait collet-monté, au son de la trompette de cette coterie qui, ne pouvant nier mes services ni attaquer mon patriotisme, avait recours à une tactique de malice et de méchancetés pour attaquer ma vie privée. Il fallait à tout prix m'empêcher d'être apprécié du maître.

Tout cela ne me fit pas perdre l'amour de mon état, et je lui consacrai en études sérieuses le temps d'une oisiveté forcée. Il fallait bien occuper par des chimères mon esprit fatigué des réalités.

Un jour que je livrais avec mes soldats de plomb une grande bataille, je fus surpris, au beau milieu de la mêlée, par la visite d'un ami, officier distingué et très instruit, — mais pourquoi ne nommerais-je pas le major Capiaumont, — à qui j'allais être redevable d'un nouveau genre de célébrité? Sans lui, il est probable que je n'aurais jamais donné jour au travail que j'ébauchais pour mon instruction particulière. Il me persuada que je ne devais pas garder pour moi seul ce qui pouvait aider à la science et aux bonnes idées

que l'on commençait à avoir sur les camps. Je remaniai donc mes ébauches de manière à leur donner une forme didactique plus compatible avec son nouveau but et je publiai, en 1837, le *Recueil des grandes manœuvres d'armées*.

Au grand étonnement de bien des gens, car on n'est jamais prophète dans son pays, mon ouvrage eut du succès au delà de nos frontières. En France, le *Spéctateur militaire* lui accorda une mention honorable. Les rois, les princes, les généraux célèbres me complimentèrent. Le général Jomini, ce Nestor de la science, voulut aussi m'encourager dans la carrière, il m'écrivit un charmant billet pour me proposer un échange avec son dernier ouvrage; Mgr le duc d'Orléans, avec cette délicatesse du parfait gentilhomme, me priait d'accepter son chiffre, en souvenir, disait-il, du plaisir que lui avait fait mon ouvrage. La reine d'Espagne m'envoyait un ruban de commandeur. Mon souverain fut le dernier à me complimenter.

A mon retour du Brésil, vingt et quelques années après cette publication, le hasard me met sous les yeux une brochure sur la sixième conférence tenue en 1862, au comité de la guerre, à Paris, où mon nom figure avec quelque valeur¹; ce souvenir du monde militaire m'a été bien précieux :

« Il est difficile, dit le général Van der Meere, d'affirmer qu'une formation est toujours bonne ou toujours mauvaise, mais du moins on conviendra qu'il est de règle incontestable que, pour l'offensive, il faut un mode qui réunisse *mobilité, solidité et impulsion*, tandis que pour la défensive, il

¹ Voir *Étude sur les manœuvres d'infanterie*. Conférence sur les carrés, par E.-T. Paris, librairie militaire Dumaine, 1864.

faut la solidité réunie au plus de feux possible. » Et, dans son opinion, si on n'a pas une cavalerie supérieure, et si on manœuvre sur un terrain uni et propice aux charges de l'ennemi, l'ordre le plus favorable à l'offensive sera un carré long, par régiment ou par bataillon, dont les grands côtés seront parallèles au front de bataille.

« L'emploi de cet ordre de combat aura pour effet de produire moins de flottement dans la marche qu'avec une troupe déployée, et d'inspirer plus de confiance dans l'attaque, en ne laissant aucune inquiétude pour la défensive.

« Le général Jomini est plus précis en ce qui concerne les grands carrés.

« Le carré par régiment, dit-il, est le meilleur pour la défensive et le carré par bataillon pour l'offensive. On peut, selon les circonstances, former les régiments en carrés longs, pour obtenir un plus grand front, et présenter plus de feux du côté où l'ennemi est censé devoir venir. »

« Dans un ouvrage intitulé : *Grandes manœuvres d'armée*, le général Van der Meere développe la pensée de Jomini et enseigne les différentes méthodes à employer pour exécuter des carrés composés de plusieurs bataillons. Il expose ensuite un système de carré de son invention, auquel il donne le nom de *carré belge*. »

Cette même année, j'eus le malheur de perdre mon respectable père qui, resté fidèle à ses principes de légitimité, n'en prenait pas moins part à tout ce qui arrivait de bon ou de fâcheux à l'héritier de son nom. Cette perte me faisait millionnaire quelques années trop tôt, car je n'avais pas encore acquis les qualités du conservateur. Aussi les faiseurs d'affaires profitèrent de mon inexpérience. Des amis peu délicats abusèrent de ma faiblesse à les obliger. C'est en vain que, pour fuir les luttes politiques, je courus chercher à Paris la distraction qui m'était nécessaire après tant d'années d'une vie si agitée, les ennemis de mon repos vinrent m'y trouver, pour m'entraîner dans un projet auquel, avec un peu de bon sens, je devais rester étranger.

On savait que j'étais mécontent, et c'est là-dessus qu'on fonda l'espoir de me faire entrer dans un complot dont j'aurais la direction. D'un autre côté, le parti républicain, dans la personne de son chef, m'offrait son appui : j'étais ainsi entraîné, par un enchaînement de circonstances qui jettent trop souvent les esprits les plus sages hors de toute limite de modération, à regretter d'avoir prêté les mains à l'établissement d'un pouvoir qui avait méconnu mes bonnes intentions. C'était me laisser aller, il faut bien l'avouer, à une vengeance bien coupable, car jamais pouvoir ne fut plus sage, plus respecté au dedans comme au dehors, que celui de Léopold I^{er}.



X

La Belgique a commencé l'ère de 1830, riche de son industrie, de ses produits, de son haut commerce, de sa marine, de ses colonies. Elle est sortie de sa révolution triomphante pour jouir de son indépendance, avec une partie de son industrie détruite, sans haut commerce, sans marine, sans colonies et sans aucuns débouchés.

Depuis, abandonnée, repoussée par ceux-là mêmes qui l'avaient précipitée dans la voie révolutionnaire, elle fait de vains efforts pour trouver une issue qui lui permette de lier ses intérêts commerciaux à ceux d'autres nations; et, pour elle, c'est une question d'existence! Plus son mouvement industriel a été rapide, plus il va lui créer de problèmes redoutables et sérieux, pour un avenir peut-être très prochain. Ce grand atelier qui doit étouffer dans l'accroissement immense de sa production, s'il n'a un grand marché, ne peut, me suis-je toujours dit, trouver son salut qu'en sacrifiant tôt ou tard sa nationalité, soit à la France, soit à la Hollande.

Les chances de la première hypothèse sont éloignées,

car sitôt qu'il fut question en haut lieu qu'un traité de commerce avec la France porterait les douanes françaises aux frontières de la Prusse, ce qui certes eût été une quasi-réunion, les ministres des puissances étrangères, à Paris, déclarèrent que son exécution serait un *casus belli*.

Dans la seconde, le sacrifice se présente moins complet. Il ne s'agit plus de fondre sa nationalité dans celle d'une autre nation; le roi Guillaume était trop désireux de recouvrer nos riches provinces pour ne pas accepter des conditions. Quant à la diplomatie, elle n'avait rien à y voir.

Les conséquences de notre nationalité m'inspiraient des craintes, et j'avoue que je m'en expliquais assez librement, sans y attacher toutefois la moindre importance; c'est à cette cause cependant que j'attribue les confidences que me firent des hommes politiques qui, comme moi, se trouvaient à Paris en 1839.

L'un d'eux, M. Max Delfosse, ami intime de M. Van Gobbelschroy, ancien ministre du roi Guillaume, me dit, un jour que nous rassemblions nos souvenirs, comme je viens de le faire plus haut : « Le parti orangiste n'a fait que des fautes, le Roi comprend bien aujourd'hui qu'une restauration sur l'ancien pied était impossible : erreur que les chefs du parti maintiennent, en sacrifiant à leur ambition les intérêts de son fils; qu'il fallait sortir de cette voie en s'adressant aux patriotes, avec lesquels il était tout disposé à s'entendre.» M. Max Delfosse m'engagea à voir son ami, le confident des pensées du Roi, pour m'assurer de ses intentions.

Il m'apprit aussi que les opinions de M. De Potter étaient tellement modifiées, qu'il regardait un arrangement avec la Hollande comme le seul qui pût tirer la Belgique du mauvais pas dans lequel elle se trouvait, et m'engageait aussi à voir notre célèbre compatriote.

Je vis ce dernier, qui s'expliqua franchement sur les illusions de son parti et sur la nécessité d'une réunion avec la Hollande, mais à des conditions bien débattues d'avance, son opinion étant que la Belgique s'administrât elle-même, avec ses états, son armée, ses tribunaux, son gouverneur général, sous une même dynastie. Quant aux intérêts généraux des deux peuples, on conviendrait du mode de les régler plus tard.

M. De Potter attachait un grand prix à la loi électorale qu'il voulait étendre et, autant que je puis en appeler à mes souvenirs, il me parla aussi du suffrage universel.

M. Van Gobbelschroy ayant témoigné quelques scrupules de voir M. De Potter, il promit d'écouter la personne qu'il choisirait. Cette mesure de prudence fut acceptée et il désigna son ami, le baron de Colins, colonel d'artillerie au service de la France, mais Belge d'origine. M. Max Delfosse le mit en rapport avec l'ancien ministre.

Plusieurs conférences eurent lieu, auxquelles je n'assistai pas; j'appris seulement que l'on comptait sur ma caisse pour expédier, à La Haye, une personne capable d'expliquer au Roi et au prince héréditaire les projets, et de pénétrer leurs intentions. M. Max Delfosse avait été choisi comme réunissant la confiance des deux partis, orangistes et patriotes, ayant donné

des garanties, à l'un, par sa conduite en 1830, à l'autre, par la modération et le bon sens de ses opinions; il avait de plus la confiance de M. Van Gobbelschroy.

M. De Potter mit la dernière main à son projet de constitution, que M. Van Gobbelschroy porta lui-même à La Haye, pour le soumettre à l'approbation du Roi et revenir avec les pouvoirs nécessaires pour donner mission d'agir, le moment venu.

M. De Potter s'attendait à de nombreuses objections. S'il avait demandé beaucoup, c'était pour mieux conserver les fruits de la révolution, qu'aucun de nous, patriotes, n'eût voulu perdre; aussi Guillaume se montra-t-il facile sur les faits accomplis, mais ne promettait que l'examen sur les questions trop avancées.

Je convins avec M. De Potter qu'il préviendrait ses amis politiques, comme il le jugerait à propos. M. Van Gobbelschroy devait m'accréditer près du parti orangistes. Il fut enfin convenu que l'on garderait un profond secret sur les conventions arrêtées avec la maison d'Orange. A moi seul appartenait le mot d'ordre. (*Ce mot n'a jamais été donné, et pour cause, comme on le verra plus tard.*)

Je crois inutile d'allonger mon récit de détails minutieux jusqu'à mon retour à Bruxelles, en 1840, où je me mis en rapport avec le parti orangiste pour connaître ses intentions.

Ce n'est que vers le 15 septembre 1841 que j'appris que des intelligences avaient été ménagées dans presque toutes les villes, de manière à pouvoir provoquer un soulèvement général aussitôt que Bruxelles aurait

donné l'exemple. On avait décidé de choisir un des jours des fêtes de septembre comme offrant un prétexte naturel aux grandes réunions, sans inquiéter le pouvoir.

C'était le 25 septembre au soir que devait éclater le mouvement, lorsque, dans la matinée de ce jour, vers les 11 heures, on m'annonça la visite d'un étranger. C'était M. Grégoire, conseiller d'État en service extraordinaire et confident de S. M. Guillaume II, pour tout ce qui concerne la Belgique: « Je viens en toute hâte, « pour vous prier de suspendre l'exécution de votre « entreprise. Il a fallu une circonstance bien impé- « rieuse pour que le Roi m'envoyât si précipitamment « vous arrêter dans ce que vous alliez faire pour lui; « mais il y va de sa couronne de Hollande. Vous savez « que les Hollandais sont opposés à la réunion; le « budget n'est pas encore voté; si des troubles éclatent « ici dans ce moment, le Roi sera accusé d'y avoir mis « la main, on lui refusera tout, et il se verra dans des « embarras dont il n'ose envisager les conséquences. « Je dois vous déclarer qu'à partir de ce moment il « n'est plus pour rien dans cette affaire. »

En moins de deux heures de temps, le contre-ordre général était connu, et les députés des villes informés que Bruxelles ne bougeait pas. Tout fut retiré et brûlé, toutes traces de la conspiration disparurent.

Après le récit si simple des événements que je viens de dérouler aux yeux de mes lecteurs dans toute sa vérité, est-il encore permis de supposer un seul instant que des projets arrêtés au moment même de leur exécution par la volonté expresse du prince pour

qui ils avaient été conçus, puissent jamais être continués ou repris dans un avenir même éloigné? Non sans doute, la logique s'y oppose. Ainsi la conspiration a bien *été étouffée* le 25 septembre, sans commencement d'exécution.

Ce ne fut qu'à 9 heures du soir que des bruits vagues d'agitation dans le peuple parvinrent à la cour. Le général Dominique Nypels, entre autres, fut envoyé aux informations, et se convainquit, en parcourant la ville, que la plus grande tranquillité régnait partout. Je le vis sur la place de la Monnaie et je l'entendis témoigner son étonnement de la mission dont on l'avait chargé.

Alors la conspiration change de terrain : abandonnée par nous, elle est reprise et continuée dans le bureau particulier du ministère de la guerre. Muni des seuls renseignements que purent lui fournir des dénonciateurs, hommes de bas étage ignorant jusqu'au motif qui les faisait agir, il inventa des propos, des démarches, il créa un arsenal, fit fondre des boulets, alla jusqu'à se déguiser, pour en presser l'exécution. Il dut aussi tromper ses collègues, car je repousse l'idée de croire qu'un ministère tout entier se soit prêté à une si odieuse jonglerie. Lors donc que le ministre de la guerre eut rassemblé un corps de délit de sa fabrication, capable de nous compromettre, il dénonça la plus ridicule des conspirations.

L'on sait, comment, plus tard, cité par nous à comparaître comme témoin, voyant que ses intrigues allaient être mises au jour, il se rendit justice lui-même en se brûlant la cervelle. Puisse-t-il avoir obtenu là-haut le pardon que je lui ai accordé ici-bas!

Je fus arrêté le 30 octobre, c'est-à-dire trente-cinq jours après que la vraie conspiration avait cessé d'exister, et tandis que j'étais uniquement occupé d'intérêts agricoles et industriels, mon ambition ne visant qu'à doter mon pays d'une nouvelle province. Les vastes travaux que j'avais entrepris sur mon domaine de Postel, le chemin de fer en voie d'exécution jusqu'aux portes de la ville de Turnhout, que je faisais établir à mes frais, devaient, dans un temps rapproché, fixer l'attention du gouvernement et des spéculateurs sur les immenses ressources que renferme la Campine. Et c'est au moment où mes capitaux sont le plus engagés que la conspiration Buzen vient me prendre à la gorge et préparer ma ruine.

Que dirai-je maintenant d'un procès où la justice fut égarée, la magistrature trompée? Tous les chefs d'accusation contre moi furent abandonnés par M. De Bavay, avocat général, à l'exception d'un seul, celui d'avoir donné de l'argent à un M. Crehen pour acheter des canons, ce qui n'a pas même pu être prouvé.

Je ne cherche ni à émouvoir, ni à remuer les consciences, mais je ne puis laisser échapper l'occasion de déclarer publiquement que j'ai supporté les frais énormes de cette affaire sans en être remboursé, et qu'aucun de ceux que je sauvais (en prison), par mon silence et par ma bourse, ne m'a jamais aidé en rien.

Lorsque j'eus l'honneur de saluer, à Londres, en 1844, le comte de Chambord, ce prince daigna me témoigner sa sympathie, et me dit dans le courant de la conversation : « Mais au moins on vous fait une

« belle pension à l'étranger? — Hélas! Monseigneur,
« on m'y laisse mendier mon pain; la politique le veut
« ainsi, comme preuve qu'on n'a pas eu de rapports
« avec moi. M'indemniser, me rembourser seulement
« mes avances serait se compromettre. On fait appel
« à mon beau caractère, à ma fermeté pour supporter
« ces nécessités nouvelles. Vous comprenez combien il
« devient commode au parti tout entier de se sou-
« mettre à ces hautes convenances. » Le prince résuma
sa pensée en un seul mot : « Infamie! »

Ce fut donc M. Victor Delcour, juge d'instruction de l'arrondissement de Bruxelles, qui m'arrêta, ainsi que le général Vandermissen, chez le peintre Verwée, le 30 octobre, et nous fit écrouer à la prison des Petits-Carmes, où déjà se trouvaient MM. le major Parys, Vandevallé et quelques autres dont j'ai oublié les noms. On nous mit au secret le plus rigoureux.

De toutes les personnes arrêtées, deux seulement pouvaient éclaircir en tous points l'accusation, le général Vandermissen et moi. Quelques autres eussent pu commettre des indiscrétions graves, mais tous supportèrent cinquante-deux jours de secret sans faire le moindre aveu.

La chambre des mises en accusation n'envoya en cour d'assises que les deux généraux, le major Parys, Crehen, Van Laethem, Parent et un soldat. Tous les autres furent mis hors de cause.

Incertains du courant auquel nous nous laisserions aller, que de mauvais moments ont eu à passer ces hommes qui appartenaient à la conspiration! Qu'il dut être long pour eux ce supplice de six semaines! Aussi

de quel poids ne furent-ils pas soulagés, lorsqu'une fois libres de communiquer avec nous, ils apprirent que notre résolution était arrêtée de ne compromettre personne!

Deux moyens se présentaient à la défense : tout avouer ou tout nier.

Pour le premier, les Orangistes désignaient comme mon défenseur M. Van Huffel, le plus éloquent avocat du barreau. C'eût été transformer la cour d'assises en champ de bataille politique, continuer ouvertement et sous la protection des lois la lutte arrêtée au 25 septembre; c'était nous poser d'une manière noble et chevaleresque, tout en donnant la preuve irrécusable que nous nous étions arrêtés avant l'exécution. Mais c'était aussi compromettre Guillaume I^{er} et Guillaume II, c'était faire encombrer les prisons d'hommes de tous rangs, de la noblesse, de la finance, de l'industrie, c'était remuer la Belgique jusque dans ses fondements.

Je représentai à ces Messieurs, en conférence dans ma cellule, que cette défense, toute brillante qu'elle dut être, et qui m'allait si bien, était en opposition avec le message de M. Grégoire; que ce serait donner aux Chambres hollandaises des armes contre le Roi, qui m'avait fait connaître le côté critique de sa position, dans un moment suprême, en faisant appel à ma prudence, et devait toujours compter sur ma fermeté. Que, pour mon compte, je sacrifiais mon amour-propre à ces hautes considérations.

Je m'arrêtai donc au second moyen.

A celui-là, il me fallait un défenseur sans couleur

politique. Il nous plaçait évidemment dans une fausse position, car, en laissant à mes adversaires le champ des conjectures, tout restait douteux sur notre compte et promettait à la malveillance les suppositions les plus erronées. Notre confiance était bien dans la certitude qu'il n'existait aucune preuve contre nous et qu'en définitive nous ne pouvions être condamnés, puisqu'il n'y avait jamais eu commencement d'exécution. Mais qu'il m'a fallu de courage pour accepter ainsi la honte, le ridicule d'une affaire qui n'était plus marquée qu'au coin de la folie!

Les assises s'ouvrirent à Bruxelles le 28 février 1842, présidées par M. De Page, assisté de MM. les conseillers Dupont, Vandeneynde, de Lannoy et Van Camp. M. De Bavay, avocat général, remplissait les fonctions d'accusateur public.

La salle des séances avait une mise en scène toute particulière; au milieu, sur une plate-forme peu élevée, se voyaient deux petits canons de cuivre, montés sur leurs affûts, entourés de sabres, fusils et autres vieilles ferrailles; à côté un panier rempli de boulets et de boîtes à mitraille. Le ministre de la guerre avait bien fait les choses, pour impressionner le jury.

Quant à ces canons, que je n'avais jamais vus, voici leur histoire : Lors des fêtes préparées en 1830 pour célébrer l'anniversaire de Guillaume I^{er}, l'artificier du roi, pour celle qu'il se proposait de donner sur les étangs d'Etterbeek, avait commandé par son beau-fils, Crahen, deux canons, chez un fondeur à Anvers. Le 24 août, une sourde fermentation redou-

blant à chaque instant, l'autorité eut peur; l'on annonça que les fêtes étaient indéfiniment remises, *à cause du mauvais temps*. Le 25 et 26, le peuple brûla tous ces préparatifs, ainsi que l'hôtel du ministre Van Maenen. L'artificier, M. Beaumont, ne prit pas livraison des deux canons, mais Crehen, connaissant leur existence, alla les acheter, en septembre 1841, probablement sur les conseils du ministre Buzen, dont il était l'agent et l'espion. Il s'était fait arrêter avec nous pour pouvoir jouer le rôle de dénonciateur et jouir du bénéfice attaché à ce rôle.

Revenons à la séance du 28.

Au premier banc, le général Van der Meere, en uniforme, avec l'écharpe, et sans épée.

Le sous-intendant Parys, aussi en uniforme, avec l'écharpe; les sieurs Vandersmissen, négociant, Parent et Crehen.

Au second banc, M^{me} Vandersmissen, l'ex-général son mari, les sieurs Verpraet et Van Laethem.

Les défenseurs sont MM. Vanderton et Theyssens, pour le général Van der Meere. — Derons, pour le général Vandersmissen. — Roussel, Vanderton et Theyssens, pour le major Parys. — Jamar, pour le sieur J.-H. Vandersmissen. — Heynderick, pour Crehen. — Orts fils, pour le sieur Parent. — Jules Bartels, pour M^{me} Vandersmissen. — Jamar et Orts fils, pour le sieur Van Laethem.

A 10 heures, M. De Bavay prend la parole et s'adressant au jury, il dit :

« Vous avez compris, Messieurs les jurés, que les accusés sont tous traduits devant vous sous l'accusa-

tion générale de complot contre la sûreté de l'État. Cette accusation générale plane sur tous les accusés. Outre ce premier fait, il y a des faits particuliers à plusieurs d'entre eux.

« Ainsi l'accusation prétend que Crehen, dans le but de renverser le gouvernement, a acheté des canons; elle prétend que Van der Meere s'est rendu complice de ce crime en fournissant l'argent nécessaire pour le commettre.

« Il fallait, pour le service de ces pièces de canon, des sacs à étoupilles, des sacs à charge, des lances à feu. L'accusé Crehen a fait ces achats, il en est convenu, et l'accusation se fondant sur la déclaration de Crehen, qui a avoué avoir fait ces commandes par ordre de Van der Meere, prétend que Vandermissen est complice de ce crime qui *avait évidemment pour but un complot contre la sûreté de l'État.* »

« Messieurs les jurés, vous comprendrez toute la gravité de l'accusation que nous venons de soutenir devant vous. Un journal de cette ville, qui ne dissimule pas ses sympathies pour les accusés, a cherché, dans un article que je pourrais vous lire, à rapetisser, à ridiculiser même l'accusation. Si nous n'avions à vous montrer que deux pièces de canon, on pourrait peut-être dire encore, comme le disait Crehen dans son premier interrogatoire, qu'il ne s'agissait que de donner des fêtes à *Tivoli*; mais quand nous vous montrerons, en outre, la poudre et les boulets, vous comprendrez qu'il ne s'agissait pas de donner des fêtes.

« Il faut raisonner par l'*hypothèse* où se trouvaient

placés les accusés, ils préparaient leur coup de main, bien persuadés que le gouvernement ignorait leurs préparatifs et, un jour, le feu se serait trouvé mis au magasin à fourrages, et pendant que la population, que la garnison auraient été réunies sur le lieu du désastre, le massacre et le pillage se seraient montrés dans les rues de Bruxelles, et la répression de l'autorité surprise aurait peut-être été difficile et longue. »

Ainsi l'accusation prend pour base l'*hypothèse* et les aveux d'un mouchard, employé par le ministre Buzen, pour trouver le moyen de s'attaquer à nous. Il est inutile d'en dire davantage, le lecteur en a vu assez pour comprendre ce qu'allait devenir ce procès de tendance.

« Le dénouement inattendu du complot monstre, dans lequel la place des accusateurs et des accusés semblait si étrangement intervertie, avait été prévu dans notre ville depuis quelques jours. On rapporte qu'un membre de la magistrature, que nous pourrions nommer, l'avait annoncé publiquement au café des Arcades. C'était, disait-il, M. le président Le Page qui lui avait fait cette confidence. Ainsi donc, le verdict du jury était connu avant que celui-ci se fût prononcé légalement. Ainsi donc l'on avait compté les votes du jury et l'on avait pu triomphalement clore les débats. Il ne faudrait plus s'étonner alors de la rapidité avec laquelle MM. les jurés ont résolu les 141 questions qui leur avaient été soumises. Cependant, nous le disons, il nous répugne de croire à un pareil dédain de tout principe de justice, et nous préférons supposer gratuitement que le messenger officieux de la pensée confidentielle de M. le président de la cour d'assises de Bruxelles s'est, ou mal expliqué, ou qu'il aura été mal compris. »

(*Messageur de Gand.*)

« En attendant l'issue du pourvoi en cassation, les condamnés politiques n'ont qu'à se louer des égards dont ils sont l'objet aux Petits-Carmes. Ils reçoivent librement les visites du dehors dans leurs cellules, mais on n'introduit que les personnes agréées par eux. MM. Vandersmissen, Van Laethem et Verpraet occupent les trois cellules de la pistole donnant sur la

cour de la dette, et M. Van der Meere, une chambre donnant sur la grande cour d'entrée de la prison. »
(*Le Lynx.*)

« On assure, dit le *Globe*, qu'à la suite des débats dont le complot du 29 octobre a été l'objet, le titre de baron a été offert à MM. de Page et de Bavay, l'un président des assises, l'autre avocat général, auteur du réquisitoire. M. de Page a obstinément refusé la distinction qu'on voulait lui offrir, et son refus a entraîné nécessairement celui de M. de Bavay. »

Extrait du *Siècle*, 2 avril 1842 :

Le *Siècle*, après avoir rapporté la condamnation dans l'affaire du complot, fait les réflexions suivantes :

« Le ministère public avait averti le jury qu'il pouvait, sans crainte de faire couler le sang, répondre affirmativement aux questions entraînant la peine de mort, le gouvernement étant résolu à user du droit de grâce. La défense a qualifié comme elle le devait ce procédé sans excuses, s'il n'est pas sans exemples.

« Le procès a occupé 23 séances. L'avocat général s'est surtout attaché à établir que le gouvernement n'avait point employé d'agents provocateurs ; ses agents ont été seulement *révélateurs* ou *endormeurs*. Il a paru triste à tout le monde que les agents du gouvernement, quelques dénominations qu'il convienne de leur donner, appartenissent tous à la profession militaire.

« Il est rare que les procès politiques apportent quelque force aux gouvernements. Cependant une absolution eût été plus profitable au cabinet belge que l'arrêt qui est intervenu. Il demeure, en effet, prouvé par cet arrêt que des hommes considérables par leur position personnelle et leurs relations ont pensé qu'il était possible, facile même, de renverser le trône élevé en 1834. Puisque le gouvernement connaissait d'avance le complot, il eût fait plus sagement de le dissiper en l'éventant, que de le suivre pas à pas jusqu'à la cour d'assises. »

Lynx, 6 avril 1842 :

« Nous venons de parcourir le mémoire justificatif de M. le général comte Van der Meere ; et il en est résulté pour nous la conviction que si cet officier général a embrassé et servi la cause de la révolution, il est loin d'en avoir approuvé les excès ; qu'il a au contraire, dans les circonstances les plus difficiles, notamment en 1834 et 1834, fait tous ses efforts, employé tous les moyens à sa disposition, moyens trop faibles à la vérité, pour s'opposer au désordre et réprimer les scènes de pillage et d'incendie. »

Après ma condamnation et les commutations successives, je ne quittai pas la prison des Petits-Carmes, où je gagnai le typhus des prisons, qui me conduisit bientôt aux portes du tombeau. Ma sœur obtint de cette Reine, qui mérita si bien pendant sa vie d'être appelée la mère des malheureux, que je fusse transféré à l'hôtel de feu ma mère, que j'avais eu le malheur de perdre pendant ma détention.

Après l'évasion du général Vandersmissen, qui répéta celle de M. de la Valette, je fus réintégré, encore convalescent, en prison, et lorsqu'il fut question de la signature du traité définitif avec la Hollande, je reçus l'offre d'obtenir ma liberté à certaines conditions.

J'avoue que je reçus ces ouvertures avec une joie d'enfant, d'autant plus grande, que les secousses que je venais d'éprouver coup sur coup me laissaient moins de force pour résister au désir de recouvrer ma liberté. M. le vicomte Desmanet de Biesme, mon beau-frère, fut l'intermédiaire entre le pouvoir et moi. — Une lettre fut rédigée, discutée, corrigée de la main de M. Nothomb; ma coopération se borna à la copier.

Tout fut calculé dans cette lettre pour porter coup et me laisser l'initiative de toutes les conditions qui me sont imposées par le pouvoir. — Bannissement perpétuel, et promesse de *quitter l'Europe*, pour ne jamais y revenir! Le dernier héritier d'un grand nom, dont les ancêtres ont pendant plus de cinq siècles rendu des services au pays, en est banni à tout jamais par le décret suivant :

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur, chargé par intérim du ministère de la justice,

Avons arrêté et arrêtons :

ART. 1^{er}. La peine à subir par ledit Auguste-Louis-Nicolas, comte Van der Meere, est commuée en celle du bannissement perpétuel.

ART. 2. Notre Ministre susdit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné au château de Laeken, le 23 février 1843.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur chargé par intérim du département de la justice.

NOTHOMB.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du ministère de la justice,

DE CRASSIER.

Vous l'avouerai-je, je n'ai jamais cru, pour ce qui me regarde, au sérieux de cet engagement formidable, pris sous les verrous, qui, me dit-on, devait servir de précédent politique chez nos voisins, pour obtenir la même chose d'un détenu d'une autre importance que la mienne. Mais le refus de l'illustre prisonnier de M. Guizot fit que je fus lancé en pure perte comme ballon d'essai sur les côtes hospitalières du Brésil.

À l'époque de la guerre de Crimée, en 1854, me trouvant à Londres, je reçus de Sa Grâce le duc de Newcastle, ministre de la guerre, l'invitation de lui communiquer mes idées par écrit sur les moyens d'augmenter les forces de l'armée anglaise dans l'Est.

Désireux de prendre part à cette guerre et d'en retirer quelque gloire, je lui proposai d'organiser une légion étrangère d'une force de 10,000 hommes, que j'aurais recrutée et organisée, et dont j'aurais eu le commandement. Les Anglais avaient éprouvé de grandes pertes, et l'on recherchait les moyens de les combler. Une assez longue correspondance s'engagea entre le ministère de la guerre et moi. La chute du duc de Newcastle et l'avènement des whigs au pouvoir firent échouer ce projet.

Ma première lettre est datée de Calais, 1^{er} décembre 1854, comme suit :

Milord Duc,

« Je m'empresse de répondre au désir de Votre Grâce, en mettant par écrit la proposition que je voulais lui développer verbalement.

« Elle consiste dans le plan de lever au service de l'Angleterre une légion étrangère, dont j'aurais le commandement, forte de 10,000 hommes qui ont servi et pourront entrer en campagne dans trois mois.

« Cette légion sera composée de 7,616 fantassins, 970 cavaliers, 1,037 artilleurs et génie, 419 officiers et 18 bouches à feu.

« Il serait inopportun d'entretenir Votre Grâce des voies et moyens que j'ai à ma disposition, avant que ma proposition ne soit acceptée en principe; alors seulement je demanderais d'être mis en rapport avec les personnes que Milord Duc désignerait pour la mise à exécution : mon travail étant tout prêt.

« A part l'amour de ma profession, qui me fait

désirer d'associer mes connaissances et mon énergie au grand mouvement militaire qui se prépare partout, j'ai l'esprit frappé que la question de corps étrangers ne peut être méditée trop tôt, et je m'appuie du raisonnement suivant :

« L'Angleterre, dans la guerre qui l'occupe, avec ses alliés, contre la Russie, doit avoir une force militaire en rapport avec sa puissance. Le théâtre de cette guerre s'étend aux deux hémisphères, quoique celui des opérations soit borné pour le moment en Crimée. L'armée, si belle, si forte par son dévouement et son courage, n'a qu'un nombre limité de soldats faits; nombre très inférieur à la grandeur de l'entreprise. Faire décimer même par la victoire ce noyau précieux, c'est compromettre l'avenir, et le gouvernement anglais est trop sage et trop prudent pour s'y exposer.

« L'Angleterre doit avoir : 1° une armée d'opérations assez forte pour supporter les chances des combats; 2° une armée de réserve échelonnée dans ses places de la Méditerranée; 3° une armée pour garnir son intérieur et parer aux éventualités de la politique.

« De ces trois conditions une seule est possible aux dépens des deux autres, car pour remettre l'armée en Crimée sur un pied imposant, il faudra disposer non seulement de toutes les troupes échelonnées dans la Méditerranée, mais encore de quelques régiments de milice. L'armée de réserve et celle de l'intérieur n'auront donc que des miliciens et des recrues, qu'on enrôle en ce moment. Ainsi, pour peu que l'armée d'opérations soit de nouveau affaiblie à force de victoires, ses

vides ne sont remplis que par des troupes à qui le temps aura manqué pour s'instruire, et quel que soit l'esprit guerrier qui anime une nation, il est dangereux pour l'honneur de ses armes de trop anticiper sur ce temps.

« Au moyen de corps étrangers, on élève à volonté le chiffre de l'armée; ce n'est plus qu'une question d'argent. On peut alors mieux répartir les troupes nationales. On utilise à son profit le zèle et l'ardeur de ces guerriers répandus en Europe qui souffrent de leur inaction; on intéresse plus directement les populations étrangères à sa cause.

« Telles sont, Milord Duc, les réflexions qui m'ont conduit à faire ma proposition à Votre Grâce. J'attendrai ses ordres à Calais.

« Je saisis cette occasion pour assurer Votre Grâce de mes sentiments les plus respectueux.

« Comte VAN DER MEERE. »

J'adressai successivement au duc, qui s'était empressé d'adopter mon idée en présentant un bill à la Chambre des lords pour la formation de corps étrangers, un plan complet de la légion projetée, ainsi que le développement des moyens d'exécution.

Le bill fut rejeté à la Chambre des lords, et lorsque j'eus lu dans le *Times* la discussion, j'écrivis à la hâte une note, dont je ne cite ici que quelques passages, qui ont eu la bonne fortune de faire passer le bill à la Chambre des communes, lord John Russel s'en étant heureusement servi.

« Calais, 16 décembre 1854.

« Milord Duc,

« Il est à regretter que la proposition pour la formation des corps étrangers ait soulevé une discussion pénible dans la Chambre des lords. Il me paraît qu'elle eût dû être appuyée de raisons assez développées pour éclairer la Chambre sur la nécessité de recourir à une pareille mesure pour augmenter les forces de l'armée en Crimée, sans nuire à l'excellence des troupes qui sont sur le théâtre des opérations, et donner le temps à d'autres troupes nationales de se former pour pouvoir rivaliser avec elles.

.....

« S'il est reconnu par les nobles lords qu'il faut au moins six mois pour faire un soldat, combien de temps accorderont-ils pour former ceux destinés à les commander et à les instruire ? Les hommes ne sont rien, mais les cadres sont tout. — Où les trouver ? C'est là où est la vraie difficulté, et il n'en a pas été question dans la discussion.

.....

« L'on comprend qu'en écartant de la discussion le seul argument qui faisait la force de la proposition, celle-ci ait été attaquée dans sa partie faible, avec une animosité et une injustice sans exemple, car personne ne doit supposer qu'il puisse entrer dans l'esprit des membres du gouvernement de S. M. de faire une proposition qui puisse abaisser le drapeau national au

moment où il vient de s'élever si haut. Ils ont voulu seulement satisfaire aux besoins du moment, tout en donnant au courage de la nation le temps de ne pas courir en aveugle les chances du feu de la guerre, ce qui finirait par flétrir leurs lauriers, si une sage prévoyance ne leur donnait le temps nécessaire à se constituer d'une manière solide, pour pouvoir affronter avec le même succès que leurs prédécesseurs un ennemi qui n'est pas à mépriser.

« Comte VAN DER MEERE. »

Le duc me fit écrire, le 4 janvier 1855, la lettre suivante :

« *War departement.*

« Sir,

« I am directed by the Duke of Newcastle to acknowledge the receipt of your letter of the 3^d inst^t and to convey to you his best thanks for your communication which will receive all the attention which it deserves.

« I have the honour to be

« Sir,

« *Your most obed^t servant,*

« R.-R.-P. CLINTON. »

Le secrétaire général m'écrivait en date du 16 janvier 1855, comme suit :

« *War departement.*

« Sir,

« I am directed by his Grace the Duke of Newcastle to acknowledge the receipt of your communication

dated the 23rd december last, proposing a scheme for the organization of an army of 10,000 men and I am to convey to you his Grace's thanks for the trouble you have been so good as to take upon the sujet, and I am to state that your plan will receive his Grace's best attention.

« I am

« Sir,

« *Your obedient servant,*

« G.-C. MUNDY. »

Je voyais bien par ces lettres que mes projets étaient pris en sérieuse considération; mais, ne voyant rien de positif à mon égard, j'écrivis à lord Clinton pour le prier de me dire confidentiellement ce que je pouvais espérer.

Je reçus de lui cette courte réponse qui prouve qu'on pensait à me donner un commandement.

« *War departement.*

« Sir,

« I beg to acknowledge the receipt of your letter of the 22^d inst^t to which I regret that I am unable to give a definite answer. — Your name is recorded amongst those of the candidates for employment in the foreign Legion, and should your desire be gratified, you will no doubt shortly hear of the mode in which your services have been accepted.

« I have, etc., etc.

« R.-R.-P. CLINTON. »

Cette lettre ne me laissait plus de doutes sur l'inten-

tion du ministre de la guerre de m'employer, mais, comme dit le musulman, il était écrit que toutes mes peines n'aboutiraient à rien. — En effet, le duc de Newcastle, abreuvé de dégoût tant par les attaques de la presse que par celles du parlement, résigna sa charge et se retira découragé. Lord Panmure, qui lui succéda, me fit écrire qu'il était survenu des circonstances qui retarderaient l'organisation de la légion étrangère; qu'on avait pris bonne note de ceux qui avaient sollicité d'y être employés, et qu'on leur donnerait avis le plus tôt possible si leurs services étaient acceptés ou refusés.

Ainsi, j'avais eu l'honneur de voir agréer par le ministère anglais une idée dont il se servit pour proposer et obtenir du parlement la formation de corps étrangers, mes plans avaient été acceptés avec reconnaissance. — Mon offre de fournir et d'organiser une légion de 10,000 hommes avait été prise en sérieuse considération, et, certes, je ne devais pas m'attendre à être assimilé à un solliciteur ordinaire, et cependant c'est ainsi que me regarda lord Panmure. C'en était assez : je ne pensai plus au service anglais.

Au mois d'août 1870, lorsqu'on s'attendait à une attaque immédiate de l'armée ennemie, je lus dans les colonnes du *Paris-Journal* qu'un appel était fait aux étrangers résidant à Paris, pour la défense de la capitale, et qu'une liste d'engagement était ouverte dans ses bureaux. J'allai m'y inscrire, ainsi que mes deux fils aînés.

La liste fut bientôt pleine et permit de former la légion dite « des Amis de la France », composée entière-

ment d'étrangers, s'équipant et s'entretenant à leurs frais.

En assemblée générale, ces messieurs me firent l'honneur de m'élire, malgré mes soixante-quatorze ans, pour les commander.

Je reçus en conséquence du ministre de la guerre ma nomination officielle de commandant en chef de la légion des Amis de la France (avec le grade de chef de bataillon).

Notre corps fut placé sous les ordres de M. l'amiral Cosnier, commandant le 4^e secteur, pour faire le service des remparts.

Le 19 novembre, une partie de ma légion fut mobilisée et mise sous les ordres du général comte d'Exéa, commandant du 2^e corps d'armée, et nous allâmes occuper le camp de Saint-Maur.

Nous formions avec le 3^e de zouaves l'avant-garde de la 2^e armée, commandée par M. le colonel de Fournes.

Je pris part aux batailles de Villiers, le 30 novembre, — de Champigny, le 2 décembre, — du Bourget, le 21 du même mois.

J'ai reçu les lettres suivantes :

« Noizy, le 24 décembre 1870.

« Le général de division, commandant le 2^e corps, prie Monsieur le général Van der Meere de vouloir bien lui envoyer, dès ce soir, un mémoire de proposition pour chevalier de la Légion d'honneur, en sa

faveur, et d'autres mémoires pour ceux qu'il croit devoir mériter une récompense.

« Par ordre :

« *Le capitaine d'état-major, aide de camp,*

« E. LOUIS. »

« Noizy-le-Sec, le 26 décembre 1870.

« Mon général,

« Je suis heureux de vous annoncer que le général d'Exéa a écrit directement au ministre de la guerre pour lui demander pour vous la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Je ne doute pas que cette récompense plus que méritée ne vous soit bientôt accordée.

« Tous ces messieurs de l'état-major ont été bien sensibles à votre bon souvenir et me chargent de vous adresser l'expression de leurs sentiments respectueux.

« Quant à moi, mon général, je vous serai toujours reconnaissant de votre cordial accueil, et serai toujours votre serviteur entièrement dévoué.

« Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon profond respect.

« Votre tout dévoué,

« E. LOUIS,

« *Capitaine d'état-major, aide de camp.* »

Le général Le Flô, ministre de la guerre, n'a pas répondu.

« Vincennes, le 8 janvier 1871.

« Mon général,

« Je suis chargé par le général d'Exéa de vous informer qu'il a adressé au ministre de la guerre une

nouvelle lettre en votre faveur. Il ne doute pas de la réussite de cette demande, et il est persuadé qu'on ne vous oublie pas, mais que les circonstances seules sont cause du retard apporté dans certaines nominations.

« Le général a envoyé au ministre l'état que vous lui avez adressé, et il espère que les services de votre légion seront pris en grande considération.

« Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

« *Le capitaine d'état-major, aide de camp du général d'Exéa,*

« E. LOUIS. »

A Monsieur le général Van der Meere.

Le ministre de la guerre n'a pas jugé nécessaire de donner suite aux demandes réitérées du général d'Exéa.

A quoi dois-je attribuer ce mauvais vouloir de M. le général Le Flô? — On nous assure que certaine légation n'y est pas restée étrangère...

« Ladevèze, le 7 juillet 1871.

Mon cher général,

« Je rentre d'un long voyage que je viens de faire, et je trouve votre lettre.

« Je compte aller à Paris dans le courant de la semaine prochaine, je verrai le ministre, et je saurai ce qu'il y aura à faire pour vous faire obtenir la récompense que vous avez bien méritée.

« Si d'ici là vous pouviez voir le capitaine Louis,

mon ancien aide de camp, il pourrait dès mon arrivée me mettre à même de mener à bien cette affaire.

« Je serais très heureux, mon cher général, de pouvoir réussir et faire récompenser ainsi vos bons services.

« Recevez, je vous prie, mon cher général, l'expression de mes sentiments distingués et affectueux.

« Le général D'EXÉA. »

Aujourd'hui que la bonté de S. M. Léopold II m'a permis de respirer l'air de mon pays, ceux de mes lecteurs qui ont eu, comme moi, à regretter la patrie absente comprendront aussi tout le bonheur que j'éprouve de me trouver au milieu de mes compatriotes, après trente-huit années d'exil, et de pouvoir leur demander un peu de cette amitié et de cette estime dont me favorisaient leurs pères.

FIN.

AVIS DES ÉDITEURS.

On sait combien, sous l'influence du roi Léopold II, certaines idées ont pris un rapide essor, et quel mouvement il a donné aux études géographiques, aux idées de colonisation, soit en Afrique, soit dans toute autre partie du monde. Un volume, récemment publié, les *Souvenirs* du général baron Lahure, et qui est fort lu en ce moment, a traité cette question, qui rentre par beaucoup de points dans le cadre que l'auteur s'est tracé.

Le général Van der Meere, militaire comme lui, Belge comme lui, et qui, comme lui encore, a passé une partie de sa jeunesse dans les colonies hollandaises, qui de plus a vu le Brésil dans son âge mûr, qui même a été consulté sur ces grands intérêts par l'empereur don Pedro, a écrit là-dessus des pages intéressantes. Nous croyons que le public les lira avec plaisir, car il accueille avec faveur tout ce qu'on lui en dit, et nous nous sommes résolus à présenter en appendice les études de l'auteur sur ce sujet.

APPENDICE.



En 1859, l'empereur Don Pédro II visita ses provinces. Pendant son séjour à Bahia, j'eus l'honneur de lui être présenté par mon ami l'amiral de Lisboa. Sa Majesté, ayant appris que je m'étais beaucoup occupé de colonisation, me demanda de lui faire un rapport sur les moyens de coloniser le Brésil.

Je m'empressai de répondre à cette invitation de la manière suivante :

RAPPORT A SA MAJESTÉ IMPÉRIALE DON PÉDRO II.

Bahia, le 5 novembre 1859.

SIRE,

Votre Majesté Impériale a daigné m'autoriser à lui soumettre mes idées sur la colonisation européenne au Brésil, et a bien voulu recevoir déjà quelques notes rédigées à la hâte. Aujourd'hui, pour répondre de mon mieux à cette haute faveur, je viens, avec un plan tout entier, traiter cette question comme elle est, et comme il me paraît qu'elle devrait être.

Je supplie Votre Majesté de ne voir ni vanité, ni présomption dans la liberté avec laquelle j'exprime des opinions basées sur mes convictions, mais le seul désir de lui plaire et d'être utile au pays.

La nécessité de coloniser le Brésil étant reconnue et passée en principe, nous n'avons plus à nous occuper que des moyens d'y parvenir, en entrant dans cette voie d'un pas ferme et soutenu.

Ces 'moyens présentent à l'examen deux systèmes bien tranchés : celui de livrer la colonisation à la spéculation particulière, avec le secours du gouvernement, ou celui de coloniser par l'action directe du gouvernement.

PREMIER SYSTÈME.

Si les grands propriétaires du sol étaient entrés dans la pensée gouvernementale, en saisissant tous les avantages qui devaient résulter pour eux d'un pareil projet et du parti qu'ils auraient pu en tirer, ils auraient donné une grande impulsion au mouvement d'émigration désiré ; mais ils ont manqué de confiance en eux-mêmes et ont toute l'apparence de ne savoir et de ne pouvoir utiliser leurs immenses possessions, parfaitement improductives entre leurs mains.

L'expérience des deux dernières années est là pour nous démontrer que l'on ne constitue pas facilement des compagnies sérieuses en Europe, pour des entreprises de cette nature, et qu'en cas de succès, la mise en œuvre entraîne, de plus, des longueurs interminables.

Quant aux particuliers qui s'engagent à faire venir un certain nombre de colons, sans même connaître l'Europe, et dont la ressource serait de s'adresser à ces compagnies qui trafiquent des blancs, à peu près comme on fait des noirs à la côte, cela me paraît tout à fait illusoire, et j'aime à croire qu'ils se trompent eux-mêmes en prenant un engagement dont ils n'ont pas calculé toute la portée.

En effet, le paysan européen ne s'expatrie que par exception comme ouvrier; c'est l'espoir d'acquérir de la terre à bon marché qui seul peut le séduire, tandis que le particulier compte sur lui pour remplacer le travail de la race africaine, ce qui est impossible dans ces conditions. Non seulement il fait un faux calcul, mais il s'expose à nuire au but que s'est proposé le gouvernement, en jetant le discrédit sur la colonisation par l'introduction au Brésil de cette espèce d'hommes dont on ne sait que faire en Europe et qui ne tarderaient pas à y devenir dangereux.

Le bon, le vrai cultivateur ne connaît plus la servitude, il veut transporter avec lui cette indépendance qui lui laisse toute sa liberté d'action et de jugement.

Si les compagnies offrent des garanties plus sérieuses, ne peuvent-elles pas aussi, par maintes causes qu'il serait superflu d'énumérer, faire manquer le succès de la colonisation? Cette possibilité est suffisante pour faire douter de l'efficacité du premier système à résoudre la question. Ce doute a pour conséquence l'inaction, et les esprits mal faits partent de là pour prédire qu'on veut revenir à la traite.

Cependant la publicité, tant en Europe qu'au Brésil,

a posé cette question de colonisation de telle manière, que ne pas marcher, c'est reculer; reculer, c'est sacrifier à la fois le présent, le passé et l'avenir.

En résumé, la spéculation privée ne peut assurer le succès d'une question d'intérêt national que pour autant que son utilité et ses avantages soient passés dans les convictions de tous. Alors il y a concurrence, et les sacrifices que s'impose le gouvernement sont moins onéreux.

Sacrifices financiers.

1° L'État paye en primes 38,000 reis (114 fr.) d'une part, et 20,000 reis (60 fr.) d'une autre, qui font 58,000 reis (174 fr.).

Nota. — Dans tous nos calculs, nous traduisons mille reis par trois francs.

2° Il prête une somme égale à celle émise par les compagnies, sans intérêt pendant cinq ans, remboursable dans les cinq années qui suivent.

Cet intérêt, calculé seulement à 5 p. c., fait en moyenne, pour les dix ans, 7 1/2 p. c. par année. Ainsi une compagnie se formant au capital de 1,000 contos de reis et introduisant 5,000 colons, aura coûté à l'État, en intérêts perdus, une somme

de	reis	750,000,000
En primes.		290,000,000
		<hr/>
Ensemble. . . .	reis	1,040,000,000

3° Supposons qu'il fasse aussi la concession de cinq lieues carrées, c'est-à-dire dix mille hectares, à raison de deux hectares par homme.

Eh bien, en partant de cette base pour atteindre au chiffre de 100,000 colons, on aura dépensé une somme de 28,800,000,000 de reis (60,400,000 fr.) et on aura aliéné sans profit cent lieues carrées de territoire.

Pour qu'on puisse mettre en balance les avantages qu'on a droit d'attendre de tels sacrifices, il faudrait au moins qu'on pût être assuré que tous les engagements pris, que toutes les promesses faites seront fidèlement exécutés; mais comment cela est-il possible, là où il n'y a pas un système uniforme à suivre, là où la spéculation privée tient entre ses mains les destinées de la colonisation, en agissant bien ou mal, selon les capacités et les passions des hommes qu'elle emploiera?

Sur des données aussi incertaines, comment faire un appel à l'émigration européenne? comment rédiger un prospectus qui soit une vérité et qui éclaire individuellement les familles disposées à s'expatrier? Quant à moi, j'avoue que je m'y perds.

DEUXIÈME SYSTÈME.

J'arrive à l'examen du deuxième système qui sert de base à mon plan.

Convenance et intérêt pour le Brésil d'obtenir la colonisation par l'action directe du gouvernement.

Le Brésil, au rebours des nations qui sont trop à l'étroit et dont le territoire ne suffit pas à l'intelligence et à l'activité industrielle d'une nombreuse

population, est dans un état permanent de crise, parce que les éléments conservateurs de sa fortune territoriale se perdent de jour en jour et que, pour satisfaire aux pressants besoins de sa civilisation, il lui manque cette population suffisante, le seul obstacle à la production de toutes ses richesses.

La colonisation directe par le gouvernement se comprend. C'est une grande œuvre exécutée par l'esprit qui l'a conçue et qui ne laisse plus de doute sur son exécution. C'est le moyen le plus sûr d'inspirer la confiance et de s'attirer un puissant concours financier.

Lorsque le gouvernement belge a créé ce magnifique réseau de chemins de fer qui forme le système de communication le plus régulier, le plus complet et le plus puissant qui existe en Europe, il s'est bien gardé de s'adresser à la spéculation privée. On n'eût pas compris les résultats qu'on devait obtenir; on se serait effrayé des périls de l'entreprise, et ce beau progrès de la civilisation moderne ne se serait développé qu'avec lenteur.

Le gouvernement brésilien n'a pas à vaincre de pareils obstacles. Mon plan est aussi simple que facile d'exécution et fait toucher au doigt ses résultats. Si je suis prodigue d'explications, c'est pour faciliter l'intelligence des arguments dont je me sers, appuyés par des chiffres.

La première chose à faire est de bien fixer l'émigration sur ce qu'elle a à espérer en se dirigeant vers le Brésil. A cet effet, un agent spécial sera envoyé en Europe avec des instructions détaillées, et organisera

un recrutement régulier de colons, ainsi que les mesures à prendre pour leur passage, le soin de leur santé. Il devra aussi éclairer la presse départementale. Si la marine de l'État pouvait se charger des transports, ce serait une grande économie. A son défaut, on noliseraient des navires de commerce qui s'en chargeraient, à raison de 150 francs par tête, soit 74,000 reis.

Des nègres du gouvernement seraient chargés, sous la direction d'un ingénieur capable, d'élever les premières constructions en bois sur un plan arrêté. Un intendant ministériel assurerait l'approvisionnement des vivres et objets d'exploitation, en attendant la mise en valeur du sol par le travail du colon. Ces précautions prises d'ensemble sont le premier élément de succès.

Dispositions intérieures de la colonie.

Les terres seront divisées en lots et livrées aux chefs de famille à un prix raisonnable, le gouvernement se réservant la propriété du sous-sol et l'exploitation des bois de haute futaie.

Le colon deviendra débiteur de l'État du prix de son passage, de toutes les avances en nature, du prix de la terre.

Il se libérera en 5 ans en payant la 2 ^e année	1/10
— — la 3 ^e	— 2/10
— — la 4 ^e	— 3/10
— — la 5 ^e	— 4/10

Le colon, débarrassé de toutes entraves, et certain

de pouvoir jouir de suite des avantages attachés à sa propriété, acceptera avec reconnaissance ce mode de se libérer. Ces facilités créées à la colonisation sont pour le gouvernement une garantie supérieure à celle offerte aux travailleurs ; car, une fois constitués débiteurs, les émigrants sont liés par l'obligation civile la plus sévère.

La colonie doit être établie là où des débouchés commodes donneraient à ses produits un accès sur un grand marché.

La variété des cultures et des industries est le principe qui doit prévaloir dans ces nouveaux établissements où chaque coin de terre disponible sera cultivé avec soin.

Le cultivateur européen, sans changer ses habitudes, est assuré de trouver ainsi une large rétribution de son travail, en ne s'occupant que des plantes alimentaires et des céréales qui lui sont connues. Il y joindra le commerce des volailles, beurre, huiles, poissons salés, miel, cire, bestiaux, porcs, moutons, etc.

Tous ces objets sont de première nécessité, et quelquefois rares jusqu'à la disette, et se vendent à des prix exorbitants.

D'après les documents officiels, la consommation de la ville de Bahia et de ses environs monte à 10,000 alquiers de céréales par jour, pour une somme de 4 à 5,000 contos de reis par année. Une colonie située de façon à pouvoir alimenter son marché deviendrait son grenier d'abondance, et, tout en s'enrichissant, ferait baisser les prix et aurait résolu le problème de

la vie à bon marché. Question d'économie politique d'un haut intérêt.

La culture des denrées, dites coloniales, viendra plus tard. En attendant, elle ne consistera qu'en ornementation et agrément pour allées, haies, abris.

Il y aura des travaux d'ensemble qui ne pourront être exécutés que par le gouvernement colonisateur. Il peut seul acquérir ces machines dispendieuses, qui procurent une grande économie de bras et un grand accroissement de résultats dans les exploitations.

La machine dite *Grubber* est destinée à arracher les arbres. Elle les saisit et les abat avec une grande rapidité. Elle a été inventée aux États-Unis et a beaucoup facilité les défrichements. La machine dite *Excavator* fait le travail des tranchées et creuse des fossés.

Les études de niveaux, de pentes, d'écluses, de chutes d'eau, de fossés, de ponts, de chemins; toutes choses qui ne peuvent être laissées au caprice du particulier, doivent être combinées sur un relevé de plan, par l'ingénieur, comme appartenant aux travaux publics.

Ces travaux seront exécutés par les colons qui les prendront soit à l'entreprise, soit comme ouvriers salariés. (Ceci sera expliqué plus loin à l'article Forêt.) Il en sera de même pour les mines, carrières, etc., car il n'est pas douteux que la spéculation industrielle ne tardera pas à se porter là où elle pourra s'aider d'une population ouvrière européenne.

Cette nouvelle manière d'embrasser la colonisation ne peut manquer d'encourager l'émigration et permettra de faire un choix d'individus pris uniquement

parmi les personnes ayant une profession et quelques avances. Je connais des cultivateurs du Morvan, en Bourgogne, disposés à venir au Brésil avec leurs paysans, dès que je leur aurai assuré des terres convenablement situées.

Beaucoup de paysans d'Europe ont deux ou trois métiers. Ils sont par exemple : laboureurs et moissonneurs pendant l'été, tisseurs, forgerons ou cordonniers, quand les autres travaux chôment, et particulièrement pendant l'hiver. Il s'agit ici d'établir dans l'emploi des heures du jour la même division qui a lieu en Europe dans l'emploi des saisons.

De cet état de choses naîtra l'introduction des manufactures des arts et métiers, et le fait qui a fondé la prospérité miraculeuse des États-Unis, même dans le sud, se reproduira au Brésil, par l'emploi de cette population ouvrière qui sait le mieux travailler, qui a plus que toute autre le besoin d'acquérir.

Combinaison financière.

S'il s'agissait d'opérations simultanées, s'étendant sur une vaste étendue du territoire de l'Empire, je dirais qu'une pareille affaire comporte un capital ou crédit de banque de 10,000 contos de reis (30 millions de francs). On aviserait alors à négocier un emprunt, dit de colonisation, en obligations de 100,000 reis, rapportant un intérêt de 9 p. c. et remboursables en trente années au prix de 110,000 reis, et participant chaque année au tirage d'un certain nombre de lots.

Mais, avant de prendre cette extension, il ne s'agit

dans mon plan que d'opérations successives, dont la première serait l'établissement d'une colonie de 5,000 personnes, qui marcherait parfaitement avec un capital de 1,500,000,000 de reis, soit 4,500,000 francs.

On va voir que je fais sortir de ce modeste capital les moyens financiers nécessaires à la colonisation de tout le Brésil, pourvu que les fonds ne soient jamais détournés de leur destination.

EXÉCUTION.

Personnel de l'administration.

Un administrateur général.

Un intendant (chargé de la comptabilité et des paiements).

Un ingénieur civil (directeur des travaux).

Des employés subalternes.

Des colons.

Les colons ne seront envoyés d'Europe que successivement et après qu'il aura été pourvu à leurs abris.

Le premier convoi sera composé d'hommes d'états divers, comme charpentiers, forgerons, maçons, charrons, bûcherons, briquetiers et terrassiers.

Fondation d'une cité.

L'ingénieur fera choix de la localité la plus convenable pour établir la cité, et après l'approbation de l'administrateur général, il fera élever les maisons de l'administration, l'église, les magasins et les maisons d'artisans.

Les rues seront larges et plantées d'une double rangée d'orangers de chaque côté.

Toutes ces constructions bien démarquées sur le terrain, d'après un plan accepté par le ministre de colonisation, on commencera par élever celles destinées aux magasins, comme pouvant servir d'abris provisoires aux premiers colons, qui auront ainsi le temps de pourvoir à leur établissement définitif. Ce mode de procéder aura l'avantage de ne rien permettre d'inutile, ce qui économise le temps et rend le progrès sensible chaque jour. Au fur et à mesure que les fermes seront construites, ces locaux deviendront libres pour les nouveaux arrivés, qui trouveront d'autant plus d'aides qu'ils auront eu de devanciers.

DÉPENSES DE LA PREMIÈRE ANNÉE.

Transports.

Je suppose que l'opération commence le premier mois de l'année.

Janvier. — Le premier convoi sera composé de 50 personnes dont le transport à raison de 150 francs par tête, au change de 400 reis pour 1 franc = 60,000 reis, fait une somme de . . . reis 3,000,000

On mettra un intervalle entre le premier et le deuxième convoi pour donner le temps d'élever les abris. Il en sera de même pour le deuxième et le troisième.

Février. — Rien.

A reporter. . . 3,000,000

Report. . .	3,000,000
Mars. — Ce convoi sera de 100 personnes	6,000,000
Avril. — Rien.	
Mai. — Jusqu'à fin septembre, cinq mois à 100 personnes par mois. . . .	30,000,000
Octobre. — 150 personnes	9,000,000
Novembre et décembre. — A 100 personnes par mois	12,000,000
Ces mille colons auront coûté de transport	reis 60,000,000

Constructions.

Les constructions en bois se font rapidement et coûtent peu. Ainsi une maison rustique pouvant contenir 10 personnes, y compris son mobilier, se construit en huit jours et revient à 75,000 reis. Ces maisons suffisent aux premiers besoins de la colonie; le luxe arrivera plus tard et sans effort.

Les 100 maisons auront coûté une somme de reis 7,500,000

Les maisons principales, église, magasins, ateliers. 10,000,000

Ensemble. reis 17,000,000

Matériel.

Machines et instruments aratoires. reis 35,000,000

Achat de bestiaux, moutons, porcs, volailles. 10,000,000

Barques et embarcations. 12,000,000

Ensemble. reis 57,000,000

Défrichement.

Je ne mentionne ici cet article que pour mémoire ; c'est à l'article Forêt que sera expliqué le mécanisme par lequel on arrivera au défrichement de la colonie.

Nourriture.

A raison de 500 reis par tête, les 1,000 colons auront coûté dans l'année une somme de. reis 80,375,000

Frais généraux.

Un agent spécial en Europe pour le recrutement des colons, éclairer la presse et les populations sur les avantages qui leur sont offerts au Brésil (les frais de voyage à part). reis 4,500,000

Un administrateur général 10,000,000

Un intendant 5,500,000

Un ingénieur 5,500,000

Employés, ensemble 4,500,000

Ensemble. reis 30,000,000

Frais imprévus 15,125,000

Récapitulation des dépenses de la première année.

Frais de transport de 1,000 colons. reis 60,000,000

Frais de constructions 17,500,000

— de matériel 57,000,000

— de nourriture 80,375,000

— généraux 30,000,000

— imprévus 15,125,000

Total général des dépenses de la première année. Ensemble. reis 260,000,000

Voilà 1,000 colons installés en plein travail, et dont le plus grand nombre pourra déjà payer comptant sa nourriture sur son salaire.

A partir de la deuxième année, les dépenses diminueront, tandis que les recettes iront toujours en augmentant.

Dépenses des années suivantes.

Il reste disponible en caisse	reis	<u>1,240,000,000</u>
On supprime la dépense du matériel.		47,000,000
— bâtiments du gouver- nement		<u>10,000,000</u>
Ensemble.	reis	<u>57,000,000</u>
La dépense de la deuxième année sera de	reis	208,000,000
La dépense de la troisième année sera de		208,000,000
La dépense de la quatrième année sera de		208,000,000
La dépense de la cinquième année sera de		<u>208,000,000</u>
Ensemble.	reis	832,000,000
Report des dépenses de la première.		<u>260,000,000</u>
Total des dépenses durant cinq an- nées	reis	1,092,000,000

Dettes créées par les colons (calculées par tête).

Chaque colon doit, savoir :

Transport .	reis	60,000
Nourriture . . .		80,375 l'nn dans l'autre.
Maison		7,500
Bestiaux		10,000
Prix des terres .		150,000 pour un hectare (10,000 m. c.)
Total	reis	307,875 soit fr. 923 62 c.

Comment il se libère.

Il se libère complètement au bout de cinq ans, savoir :

	Reis.		Reis.
Fin de la 2 ^e année 1/10, soit	30,787	pour mille colons.	30,787,000
— 3 ^e — 2/10 —	61,574	—	61,574,000
— 4 ^e — 3/10 —	92,361	—	92,361,000
— 5 ^e — 4/10 —	123,153	—	123,153,000
Par tête. . . .	307,875	par mille. . . .	307,875,000

Je ne m'arrête pas dans les complications de calcul différentiel pour établir le remboursement aux époques fixes de chaque échéance particulière, j'aurais été trop long et moins bien compris. D'ailleurs, je suis convaincu que les colons, pour se libérer, n'attendent pas l'expiration de la quatrième année, ce qui serait plus que suffisant pour rétablir l'exactitude de mes calculs. Une autre considération, et qui n'est pas la moins solide, c'est la dette de nourriture, qui se réduit à zéro au bout de très peu de mois, par la facilité que mon plan donne au colon de gagner de suite un bon salaire.

*Rentrées successives à la caisse, des avances faites
par le Trésor.*

On recevra, savoir :

Fin de la 2 ^e année, des premiers mille colons . . .	reis	30,787,000
— 3 ^e — — — — —		61,574,000
— 4 ^e — des premiers mille colons . . .	reis	92,355,000
— — — des deuxièmes mille colons		30,787,000
— 5 ^e — pour solde des premiers mille colons .	123,153,000	} 123,142,000
— — — pour solde des deuxièmes mille colons.	61,574,000	
— — — pour solde des troisièmes mille colons.	30,787,000	} 215,514,000
— 6 ^e — pour solde des deuxièmes mille colons.	92,355,000	
— — — pour solde des troisièmes mille colons.	61,574,000	} 184,716,000
— — — pour solde des quatrièmes mille colons.	30,787,000	
— 7 ^e — pour solde des deuxièmes mille colons.	123,153,000	} 307,869,000
— — — pour solde des troisièmes mille colons,	92,355,000	
— — — pour solde des quatrièmes mille colons.	61,574,000	
— — — pour solde des cinquièmes mille colons.	30,787,000	
— 8 ^e — pour solde des troisièmes mille colons.	123,153,000	} 277,082,000
— — — pour solde des quatrièmes mille colons.	92,355,000	
— — — pour solde des cinquièmes mille colons.	61,574,000	
A reporter . . .		<u>1,200,684,000</u>

On voit par le mouvement de la caisse qu'elle peut, dès la cinquième année, prêter des fonds à un second établissement à former sur le même pied que le premier, et, par conséquent, coloniser une grande partie du Brésil avec un capital primitif de 1,500 contos de reis.

Mais il me reste à prouver qu'on atteindra d'autres résultats, ce que je ferai en traitant du rapport de l'exploitation des bois et de ce qu'exige le défrichement des terres à vendre aux colons.

C'est en raison de ces grands travaux, qui doivent hâter les résultats que les colons obtiendront de leurs cultures, que j'ai fixé le prix de vente à 150,000 reis l'hectare.

Comme les bénéfices d'exploitation sont énormes, et que j'ai déjà porté en dépense le matériel nécessaire, il ne me reste plus que la main-d'œuvre, dont je suis assuré ; et le paiement de cette main-d'œuvre, économisant mes frais de nourriture, trouve là de quoi exécuter le défrichement, sans charger le budget des dépenses.

Exploitation des forêts.

Dans les forêts vierges, on peut compter en moyenne 50 arbres par hectare propres à la marine et aux constructions, 500 n'ayant que 12 pouces de diamètre et propres à la charpente et à l'ébénisterie ; une foule d'autres, de peu ou point de valeur, dont on pourrait faire de la potasse, du vinaigre, des goudrons.

Pour l'estimation, je me sers d'un document authen-

tique, signé par les premiers courtiers de Londres, et l'offre d'accepter autant de cargaisons qu'on voudra livrer de bois dits de Contrats, de 18 à 22 pieds de long sur 22 pouces d'équarrissage, au prix de 12 liv. st. le load livré à Londres, ou 4 liv. st. 10 s., livré au port où des navires peuvent venir les prendre en les payant comptant.

Le load = 51 $\frac{1}{3}$ pieds cubes anglais.

1,728 pouces cubes = 1 pied cube.

88,704 pouces = 1 load.

La pièce étant de 127,776 pouces cubes, son prix est de 6 liv. st. 9 s. 7 d. Un arbre donne 2 pièces, soit 12 liv. st. 19 s. 2 d. En chiffres ronds, 13 liv. st.

Les frais d'équarrissage sont de 11,000 reis.

— de transport — 5,000 —

16,000 reis par pièce et par arbre font 32,000 reis.

Le prix brut d'un arbre étant de 13 liv. st.,
soit reis 130,000
Les frais étant de 32,000

Le bénéfice net par arbre sera de reis 98,000

Si l'on préfère livrer à Londres, le prix de la pièce sera de 18 liv. st.

Le prix brut d'un arbre sera de 36 liv. st.,
soit reis 360,000
Les frais sur place étant de 32,000

Le bénéfice connu, moins le fret à payer,
sera reis 328,000

Un hectare de forêt, au prix le plus bas, donnera un bénéfice net comme suit :

Pour 50 arbres	reis 4,900,000
— 500 — (à raison de 5,000 reis par arbre).	2,500,000
Bénéfice pour 1 hectare.	<u>7,400,000</u>

Ces résultats cesseront de paraître exagérés si l'on veut bien se représenter que les bois de Iacaranda, du Brésil, et bien d'autres se vendent au poids.

Cette opération, conduite avec intelligence, est d'un succès certain avec la main-d'œuvre qu'on a sur place. Elle donnera aussi un grand mouvement à la marine et au commerce. Aux colons, elle assure un moyen de gagner un bon salaire dès leur arrivée. Au gouvernement, elle donne des garanties de plus, car plus le colon prospère, plus vite il sera à même de s'acquitter.

Je propose donc de faire participer aux bénéfices des bois la colonie tout entière, afin de stimuler le zèle et l'élan de tous.

A cet effet, le gouvernement céderait 25 p. c. des bénéfices nets, répartis comme suit :

- 10 p. c. à l'administration ;
- 15 p. c. aux colons.

Il y a, dans la province de Bahia, aux Ilhëos, une propriété admirablement située, sur les bords d'un lac de 9 kilomètres carrés, qui réunit toutes les conditions nécessaires à l'exécution de mon plan.

Elle a de 5 à 6 lieues carrées, une pêche assez

abondante pour nourrir la population d'une grande ville, un accès facile au port de Ilhëos par la rivière Itahipe, qui peut recevoir des navires de 5 à 600 tonneaux. Enfin, pour débouché, le marché de Bahia. Cette propriété se nomme Madeira, Ponta-Grosse et Buraheim.

Telles sont, Sire, les idées que m'ont suggérées ma reconnaissance et le vif intérêt que le Brésil m'inspire. En soumettant ce travail à l'examen de Votre Majesté, je forme des vœux pour qu'il puisse fixer son attention.

C'est la récompense qu'ose espérer, Sire, le plus humble et le plus respectueux de vos serviteurs.

Comte VANDER MEERE et DE CRUYSHAUTEM.

GOUVERNEMENT INTÉRIEUR DE LA COLONIE.

CONSTITUTION COLONIALE.

« Partout la classe des paysans, lorsqu'elle est convenablement constituée, contribue puissamment à la stabilité, à la force et à la grandeur de l'État. »

Répartition des colons.

Les 5,000 colons seront répartis en groupes :

1° La cité, que nous nommerons le chef-lieu, formera un groupe de 2,000 âmes.

2° Sur un rayon intérieur et à distance d'une demi-lieue l'un de l'autre, six autres groupes formeront chacun un village de 500 âmes.

3° Il y aura autant de routes larges et bien tracées qu'il sera nécessaire pour relier les villages à la cité. Ces routes faciliteront l'exploitation des bois, et les terres qui les longent augmenteront rapidement de valeur.

4° Les villages auront de l'un à l'autre des chemins de traverse.

Cadastré.

Il sera tenu un état des propriétés vendues, comprenant leur plan, leur étendue et leur estimation. Une copie sera délivrée au propriétaire avec l'acte de vente, le tout sans frais pour le colon.

ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE.

Corps municipal.

La colonie ne forme qu'une seule commune.

Le corps municipal se compose du maire, de ses adjoints, et d'un conseil municipal.

Ces fonctions sont essentiellement gratuites et ne peuvent donner lieu à aucune indemnité ni frais de représentation.

1° Le maire est nommé par l'administrateur général.

2° Deux adjoints sont choisis parmi les membres du conseil, par l'administrateur général.

3° Les adjoints continuent à faire partie du conseil.

4° Ils peuvent être révoqués par un arrêté de l'administrateur général.

5° Ils sont nommés pour trois ans et doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis.

6° Les agents salariés du maire ne peuvent être ses adjoints.

Conseil municipal.

7° Le conseil municipal sera composé de douze membres.

8° Les conseillers municipaux sont élus par l'assemblée des électeurs.

9° Sont électeurs tous colons âgés de vingt et un ans.

10° Les conseillers municipaux sont nommés pour cinq ans et toujours rééligibles.

Des assemblées du conseil.

11° Le conseil se réunit de droit le 1^{er} décembre de chaque année, et extraordinairement, chaque fois qu'il est convoqué par le maire.

12° Le maire préside le conseil ; les fonctions de secrétaire sont remplies par un de ses membres, nommé à la majorité à chaque session.

13° Le conseil communal peut délibérer toutes les fois que la majorité des membres assiste au conseil.

14° La dissolution du conseil communal peut être prononcée par l'autorité supérieure.

15° Toute délibération du conseil communal, portant sur des objets étrangers à ses attributions, est nulle de plein droit.

16° L'administrateur général en déclarera la nullité.

Des électeurs.

17° Le maire, sous l'autorisation de l'autorité supérieure, fait connaître, quinze jours à l'avance, à ses administrés le jour fixé pour les élections.

18° Le maire, assisté du secrétaire de la commune, dresse la liste des électeurs, et cette liste est publiée et affichée à la porte de la maison communale.

19° Les électeurs de la cité se réunissent pour nommer six conseillers.

Les groupes séparés se réunissent chacun dans son village pour nommer un conseiller par groupe.

20° Le maire publiera les formalités à remplir dans les assemblées pour que les votes soient valables.

Des attributions du maire.

Le maire est chargé, sous l'autorité de l'administrateur général, de la publication et de l'exécution des lois du pays et des règlements de la colonie;

De l'exécution des mesures de sûreté générale, — du maintien du bon ordre, — de la police communale;

De la conservation et de l'administration des propriétés de la commune;

De l'entretien des biens que la commune recevra en jouissance seulement de l'autorité supérieure;

De la conservation des routes, ponts, écluses, fossés, dont l'administration supérieure aura fait les frais d'établissement;

De la gestion des revenus, de la surveillance des établissements communaux et de la comptabilité communale;

De la proposition du budget et de l'ordonnancement des dépenses;

De la direction des travaux ordonnés par l'administration générale;

De conclure les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux;

De conclure les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisitions, transactions, lorsque ces actes ont été autorisés par l'administration générale;

De représenter la commune en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Le maire prend des arrêtés à l'effet :

1° D'ordonner les mesures locales nécessaires à l'exécution des travaux confiés à sa vigilance et à son activité;

2° De publier les lois et règlements de police intérieure, et de rappeler les colons à leur observation.

Le maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

Lorsque le maire procède à une adjudication publique, il est assisté de deux membres du conseil municipal, désignés par le conseil, et en présence de l'intendant de la colonie, qui aura droit de lever toutes les difficultés qui peuvent s'élever sur les opérations préparatoires de l'adjudication.

Des attributions du conseil.

Le conseil de la commune règle par ses délibérations les objets suivants :

Le mode d'administration des biens communaux ;

Le mode de jouissance et la répartition des pâturages et autres biens qui appartiennent à la commune, ainsi que les conditions à imposer à la partie prenante.

Il vote les impôts communaux et règle leur mode de perception.

Il délibère sur le budget de la commune et, en général, sur toutes les recettes et les dépenses; sur les acquisitions, aliénations et échanges des propriétés communales; sur les projets de constructions, de réparations et tous les travaux à entreprendre; sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Le conseil délibère sur les comptes présentés annuellement par le maire.

Le maire peut être présent, et se retire au moment où le conseil va émettre son vote. Le président adresse directement la délibération à l'administrateur général.

Les délibérations seront inscrites par ordre de date sur un registre coté et paraphé par l'administrateur général. Elles seront signées par tous les membres présents à la séance.

Le conseil recevra les réclamations des colons, délibérera sur leur valeur, et donnera son avis motivé, en les soumettant à l'administrateur général.

Le conseil se réunira, sur l'invitation du maire, et au lieu seulement désigné pour ses séances. S'il en était autrement, ses délibérations seraient nulles de plein droit.

Des dépenses et recettes, et du budget communal.

Les dépenses de la commune sont obligatoires ou facultatives.

Sont obligatoires les dépenses suivantes :

- 1° L'entretien de la maison affectée à la mairie;
- 2° Les frais de bureau;
- 3° Les frais de registres de l'état civil;
- 4° Le traitement du secrétaire de la commune;
- 5° Le traitement des gardes champêtres;
- 6° Les dépenses relatives à l'instruction publique (voir l'article *Instruction*);
- 7° La clôture du cimetière et son entretien;
- 8° L'acquittement des dettes exigibles.

Toutes dépenses autres que celles-là sont facultatives, à l'exception toutefois de celles pour le service de santé et l'hôpital, comme il sera dit à ces articles respectifs.

Les recettes se composent :

- 1° Du revenu des biens dont dispose la commune;
- 2° Du produit des contributions communales, les seules que le colon aura à payer;
- 3° Du produit des expéditions des actes administratifs et des actes de l'état civil;
- 4° Du produit des dons et legs et de toutes autres recettes accidentelles.

Le budget de la commune, proposé par le maire et voté par le conseil communal, est définitivement réglé par arrêté de l'administrateur général.

Le conseil communal peut porter au budget un crédit pour dépenses imprévues.

Tant que les revenus de la commune ne seront pas suffisants pour subvenir aux dépenses obligatoires, l'administration générale y pourvoira et s'entendra avec le maire pour le mode de remboursement de ce crédit extraordinaire.

Comptabilité de la commune.

Toute la comptabilité sera tenue par le secrétaire communal, qui sera en même temps le receveur des contributions.

Il ne peut rien payer sans un mandat du maire, qui seul peut en délivrer.

Il poursuit la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues.

Il acquittera les dépenses ordonnancées par le maire.

Les dimanches après la messe, il lira sur la place publique, à haute voix, les arrêtés et mesures que le maire, sur l'autorisation de l'autorité supérieure, devra communiquer aux colons.

De l'état civil.

La commune tiendra le livre matricule des habitants de la colonie. Il sera déposé au secrétariat.

Elle enregistrera les naissances, les décès, et dressera les actes mortuaires.

Elle enregistrera les mariages consacrés par l'Église, comme la loi brésilienne les reconnaît.

Gardes champêtres.

Les gardes champêtres sont les agents de la force publique. Ils font des rapports au maire, sur les désordres qu'ils sont à même de connaître; apaisent les difficultés, les disputes, préviennent les malheurs et exécutent les ordres que le maire leur donne.

Ils n'oublieront jamais que le maintien du bon ordre et la surveillance des intérêts publics n'exigent pas des formes rudes et vexatoires.

De l'instruction.

Pour assurer aux enfants des colons une bonne éducation, la commune fonde une école où l'instruction est gratuite.

1° Le traitement du maître d'école est porté au budget communal ;

2° Le maître d'école est à la nomination de l'administrateur général.

3° Il doit être à même d'enseigner le portugais, et il serait à désirer qu'on choisît un Brésilien sachant le français.

4° Les enfants reçoivent au catéchisme, dirigé par le curé, l'instruction religieuse.

Religion.

La chapelle ou l'église est desservie par le curé assisté de deux vicaires.

Le curé et ses vicaires seront Européens et colons.

Les colons s'imposent extraordinairement pour suffire aux frais du culte.

L'église est un édifice colonial.

La maison du curé est communale.

Hôpital et pharmacie.

Tout membre de la colonie, sur une ordonnance du médecin, est transporté à l'hôpital.

L'hôpital est propriété coloniale.

La pharmacie sera fournie de tous les médicaments connus et des instruments de chirurgie les plus nécessaires aux accidents des travaux agricoles.

Elle se forme et s'entretient avec le produit d'une contribution personnelle et annuelle de 1,000 reis (3 fr.) que payent les colons âgés de plus de douze ans.

Les médicaments sont délivrés gratis à tous les

membres de la colonie, sur une ordonnance du médecin.

Service de santé.

Il est nommé un médecin par l'administrateur général.

Le médecin a la direction de l'hôpital et de la pharmacie.

Il traite, en cas de maladie, tous les membres de la colonie, et reçoit, à titre d'abonnement, une rétribution annuelle de 1,000 reis (3 fr.) par colon âgé de plus de douze ans.

Des personnes étrangères à la colonie.

Toutes personnes qui voudront habiter sur le territoire de la colonie, pour y exercer une industrie ou un état quelconque, payeront une contribution personnelle à la commune.

Cette contribution cessera du jour que l'étranger sera devenu propriétaire foncier sur le territoire de la commune.

L'étranger devra se soumettre aux règlements et aux lois coloniales et communales. Il jouira, au même titre que les colons, des avantages qui y sont attachés.

Dispositions générales.

Toutes les fêtes civiles et religieuses qu'on célèbre au Brésil, seront également observées dans la colonie.

Amusements publics.

L'administration supérieure concèdera à la commune du terrain destiné à l'établissement de jeux publics, selon le caractère des nationalités.

Ainsi, les Basques auront leur jeu de paume, les Flamands, leur tir à l'arc, etc.

Les colons formeront pour ces jeux des confréries, et feront leurs règlements, qu'ils devront soumettre à l'autorité supérieure.

Jardin botanique.

Il sera créé un jardin botanique où se feront tous les essais d'acclimatation d'arbres et plantes utiles à la vie.

On y donnera des leçons de greffe et de culture, ainsi que l'explication des machines et instruments agricoles, inventés par l'industrie moderne.

Le médecin de la colonie sera nommé le directeur.

Un jardinier en chef, nommé par l'administrateur général.

Marché.

Il y aura un jour de marché par semaine.

Les colons et les étrangers qui occuperont des places au marché pour vendre leurs denrées seront soumis à une taxe légère au bénéfice de la commune.

Le maire de la commune fera le règlement du marché, qui sera affiché à l'endroit le plus apparent sur la place du marché.

Écoulement des produits de la colonie.

L'administration supérieure a dû, dans sa sagesse, prévoir la difficulté pour le colon de transporter ses produits au marché d'une grande ville, car les moyens de transport sont pour lui sinon impossibles, au moins tellement onéreux, que les frais absorberaient une grande partie de leur valeur. De plus, en raison des distances, le fermier perdrait un temps plus ou moins long et toujours précieux pour lui. De ces difficultés naîtrait un état de choses qui anéantirait ses espérances, le dégoûterait et mettrait en question la prospérité de la colonie.

En conséquence, l'administration supérieure a pris les mesures suivantes :

- 1° Elle assure aux colons la vente de ses produits.
- 2° Les produits seront reçus dans les magasins de l'administration, ou à bord de ses embarcations.
- 3° Le nombre, le poids et la valeur constatés, le vendeur recevra un ordre de paiement sur la caisse de l'administration générale.

Établissement des prix.

L'esprit de justice qui guide l'administration supérieure dans toutes les mesures qu'elle prend pour assurer le bien-être des colons, lui fait penser que le prix des denrées doit être débattu et arrêté entre les parties contractantes, d'une manière officielle.

En conséquence :

- 1° Le maire convoquera le conseil communal pour

délibérer sur une mercuriale à établir par saison, pour coter le prix de chaque produit.

2° A cet effet, l'intendant de la colonie, qui représente au conseil l'administration, déposera le tarif de prix sur lequel le conseil ouvrira la discussion.

3° Le tarif, arrêté et signé par le maire et l'intendant, sera soumis à la signature de l'administrateur général, après quoi il sera publié.

4° La minute sera déposée aux archives de l'administration. Une copie restera déposée au secrétariat communal, où les colons pourront en tout temps en prendre connaissance.



CONCLUSION.

Les colons, en venant au Brésil pour faire partie de la grande famille brésilienne, doivent se persuader qu'en vivant sur cette terre, pour jouir de celle-ci et prospérer avec elle, il faut qu'ils sachent concilier la liberté avec l'ordre. Cette liberté doit consister dans la faculté pour chacun d'aller où il veut, de faire ce qui ne peut nuire aux intérêts généraux et particuliers, de travailler selon son aptitude et sa volonté, de défendre et de faire prévaloir ses droits.

Voilà ce qu'il faut admettre comme moyen de vivre en bonne intelligence avec les intérêts vrais du pays qu'il adopte.

Nota. — Mon travail ne serait pas complet si je laissais l'émigrant incertain sur ce qu'il a droit d'attendre du produit de la terre qu'il va acquérir au Brésil.

Il me reste donc à l'éclairer sur le genre de culture qui donne un prix rémunérateur et de prompts résultats.

Les calculs que je donne ci-contre sont basés sur le prix moyen qu'obtiennent les céréales sur le marché de la ville de Bahia.

TABLEAUX RAISONNÉS

sur les cultures variées, avec le calcul de leurs produits par hectare.

Manioc. — Sa racine est traînante. Elle se plante à quatre pieds de distance. On compte 5,475 pieds de manioc sur un hectare de terre bien nettoyé.

Les 1,000 pieds donnent en terre moyenne 45 alquiers de farine.

Les 1,000 pieds donnent le double en terre de première qualité, soit 90 alquiers. (1 alquier = 35 litres.)

Un hectare en terre moyenne donne 247 alquiers à 3,000 reis (9 fr.) l'alquier = 731,000 reis.

Un hectare en terre de première qualité donne 494 alquiers à 3,000 reis (9 fr.) l'alquier = 1 million 462,000 reis.

La cote du jour où j'ai pris la note portait le prix de l'alquier à 4,000 reis.

Le tapioca, fécule du manioc, est coté à 6,000 reis l'alquier.

On récolte le manioc au bout de quinze mois.

Igname. — Sa racine est pivotante, elle se plante à quatre pieds de distance et par morceaux comme la pomme de terre. Chaque morceau donne un igname de 2 à 32 livres pesant.

5,475 racines par hectare.

L'igname se vend au 100, de 15 à 20,000 reis les 100 racines.

54 $\frac{3}{4}$ centaines de racines pour un hectare, à 15,000 reis = 821,000 reis.

54 $\frac{3}{4}$ centaines de racines pour un hectare, à 20,000 reis = 1,095,000 reis.

On récolte dans l'année.

Batate. — Se plante par quartier comme l'igname et rend autant. Son revenu par hectare est le même, mais son usage n'est pas aussi répandu.

Un hectare planté en batate rendra au minimum 1,000,000 de reis.

Haricots. — Trois récoltes dans l'année. 35 alquiers par récolte pour un hectare.

Un hectare à trois récoltes, 105 alquiers par an, à 4,000 reis l'alquier = 420,000 reis.

Maïs. — Deux récoltes dans l'année; se sème en mars et en septembre.

On dit 136 alquiers par hectare, ce qui ferait pour les deux récoltes, 272 alquiers. En Europe, le maïs a rendu par hectare jusqu'à 75 hectolitres, qui en alquiers font 214 $\frac{1}{2}$, à raison de 35 litres par alquier.

Un alquier se vend 4,000 reis (12 fr.).

272 alquiers pour un hectare font 1,088,000 reis.

Riz. — Trois récoltes dans l'année.

Se vend avec son enveloppe 3,000 reis l'alquier.

— nettoyé 6,000 reis l'alquier.

Je ne connais pas le rendement par hectare.

Légumes. — Se vendent un prix fou; exemple :

Un chou se vend au marché 160 reis (53 cent.).

Cinq carottes se vendent au marché 40 reis (13 cent.).

On cultive si peu nos légumes d'Europe, qu'ils restent à des prix fabuleux.

Blé. — Les lieux où on le cultive au Brésil donnent des récoltes plus belles qu'en Europe. Le seigle existe dans la province de Minas. Il n'est pas douteux que l'orge et le froment réussiront de même.

Vigne. — Elle vient très bien, le raisin est beau et bon. La peau est épaisse comme celle du raisin de Portugal.

Mûrier. — Vient dans toute espèce de terre, et donne en quelques mois des feuilles à nourrir les vers.

Mamonier. — Croît spontanément, donne un fruit succulent et une huile d'éclairage blanche et limpide.

Cacaoyer. — Il produit au bout de trois ans, mais il n'est en plein rapport qu'au bout de cinq ans. Durant ces cinq années, le terrain est rempli par des cultures intermédiaires, maïs, manioc, haricots, etc.

Isolément, un arbre donne de 14 à 20 livres de cacao.

Dans une plantation, la moyenne varie en raison du soin qu'on y apporte, de 4 à 8 livres par arbre. En prenant le premier chiffre, 1,370 cacaoyers par hectare donnent 5,472 livres à 3,000 reis l'aroba (32 livres).

Pour un hectare, 171 arobas à 3,000 reis = 513,000 reis.

Un ouvrier suffit à la culture de deux hectares.

Caféier. — Se plante en quinconce comme le cacaoyer; dans les colonies hollandaises, on protège les carrés de plantations par trois rangées de bananiers et l'intérieur par des cultures intermédiaires.

1,370 caféiers par hectare, à 2 1/2 livres de café par arbre, soit 107 arobas.

107 arobas à 6,000 reis = 642,000 reis.

Un ouvrier produit 2,000 livres par an.

L'arbre est en plein rapport au bout de cinq ans.

Citronnier. — On fait deux récoltes dans l'année, qui ne donnent ensemble guère plus de 26 arobas par hectare, à 8,000 reis l'arobas = 208,000 reis.

Tabac. — Il se plante à deux pieds de distance, et l'on fait dans l'année des cueillettes successives sur la même plante, qu'on calcule d'une demi-livre par plante, ce qui fait, pour un hectare, 350 arobas, à 5,000 reis = 1,750,000 reis.

Cette culture demande de l'engrais. Des planteurs prétendent obtenir une livre par plante d'une culture soignée.

Sucre. — Cette culture en grand n'est pas abordable pour le colon européen, mais en petite culture, il obtiendra des résultats bien supérieurs à ceux qui existent dans les Engenhos.

Il a donc besoin du secours de l'industrie, et celle-ci ne sera pas la dernière à comprendre qu'en plaçant une usine au centre des cultures, elle aura à moulin toutes les cannes de la colonie, qui, sans elle, seraient une production nulle pour le cultivateur.

L'industriel serait pour la canne au Brésil, ce que le meunier est pour le blé en Europe.

Ce mode établit la séparation de la culture et de l'industrie.

Chacune vise au perfectionnement et la denrée doit en retirer les avantages suivants :

1° Économie sur les frais de culture, qui, divisés, se réduisent à peu de chose.

2° Économie de frais de fabrication, l'usine n'ayant besoin que d'un nombre limité d'ouvriers, qui seront employés à d'autres travaux à l'époque où elle chôme.

3° De grands frais ne chargent plus la marchandise, elle pourra mieux soutenir la concurrence sur les marchés. Son bénéfice sera plus assuré et répandra une aisance qui ne sera pas factice.

4° Il y aura moins d'incertitude sur les récoltes, car si en grande culture on est exposé à tout perdre, l'on sait qu'en petite culture on peut parer, jusqu'à un certain point, aux intempéries des saisons.

Un hectare de cannes donne 13,500 livres de sucre ou 422 arobas.

422 arobas à 4,200 reis l'arobas = 1,772,000 reis (5,316 fr. 20 c.).

Supposons partage entre la culture et l'industrie, ce serait pour chacune un résultat superbe.

L'industriel à ce compte ferait une fortune colossale.

Que de chances pour un cultivateur européen de tirer parti de son bien! Peu importe la culture qu'il adoptera, toutes lui donnent l'assurance de se libérer de sa dette en devenant propriétaire, et par la mise en valeur d'un seul hectare. Que sera-ce donc lorsqu'il aura une ferme de 15 à 20 hectares.

Extrait du Constitutionnel du 1^{er} novembre 1859.

Je reproduis ici un article d'un des grands journaux de Paris, parce qu'il m'a frappé sous le rapport de la coïncidence qu'il a avec la manière dont j'ai envisagé

la colonisation au Brésil, par l'action directe du gouvernement.

Cet article est intitulé : « Projet de mettre en culture 9,000,000 d'hectares de terres incultes et landes.

« Nous avons dit que l'expérience avait révélé tout
 « ce qu'il y avait de pratique dans le plan de l'empe-
 « reur. On peut, en effet, citer un grand exemple :
 « c'est celui que nous fournit l'honorable initiative
 « prise par l'administration supérieure dans les landes
 « communales de la Gascogne. 408,940 hectares de ces
 « landes, restées incultes, inhabitées, insalubres, ont
 « été assainies et fertilisées ou sont en voie de l'être.
 « Il a fallu assurément, pour entreprendre et pour
 « suivre ce gigantesque travail, le bras puissant de
 « l'État, les ressources du Trésor public, le concours
 « intelligent de hautes capacités scientifiques. Une loi
 « en a fait une vaste entreprise d'utilité publique, et
 « l'État a marché d'un pas ferme et sûr, triomphant
 « de difficultés qui eussent arrêté bien souvent des
 « efforts particuliers. »

Abeilles. — Elles peuvent donner une fortune au colon qui les mettrait en ruches.

Parti à tirer du maïs. — Importance de sa culture, révolution qu'il doit produire dans la nourriture au Brésil, panification égale au meilleur pain de froment, manipulation simple et facile, commerce important.

Je terminerai mes avis à l'émigrant au Brésil en lui parlant du maïs sous le rapport du parti qu'on peut en tirer, et du bien qu'il est appelé à répandre dans les classes les plus infimes de la société.

La production du maïs est immense, sa culture est suivie à la fois dans les deux mondes. Au Brésil, dans la province de Minas-Geraes, on préfère le maïs au manioc. Dans la province de Bahia, son grain ne sert qu'à la nourriture des animaux.

N'est-il pas désolant de voir le progrès des choses utiles se frayer leur voie avec tant de lenteur après la découverte importante de M. Betz, meunier français. Il a tiré du maïs, par des procédés aussi simples qu'ingénieux, une farine des plus nutritives qui fait un pain excellent, des semoules qui rivalisent avec celles de riz, et dont on fait des potages délicieux.

La boulangerie de Paris s'est empressée d'utiliser cette précieuse invention. On fabrique des biscuits de mer qui se conservent indéfiniment, des pâtisseries sèches, des vermicelles supérieurs par leur bon goût et leur légèreté.

On peut juger par là quel intérêt l'Amérique méridionale a à voir le maïs devenir pour l'homme une nourriture saine et en même temps nutritive.

Il ne s'agit pas de faire du pain de pur maïs, mais de se servir d'un mélange convenable de farine, de seigle, de méteil ou de froment et de maïs, pour fabriquer un pain qui réunisse toutes les conditions désirables.

Un kilogramme de farine de froment, première qualité, produit en pain cuit 1^k.290.

500 grammes de farine de maïs (procédé Betz) et 500 grammes de froment, produisent en pain cuit 1^k.445.

Recette d'un bon pain de ménage. — On prendra deux

tiers ou moitié de farine de maïs, et un tiers ou moitié de farine de seigle, de méteil ou de froment. Une fois le mélange fait dans le pétrin, l'on mettra pour 80 kilogrammes, 1 1/2 kilogramme de levain conservé, sans addition de farine de maïs, autant que possible. On se servira d'eau à 28 ou 30 degrés, suivant la saison, et l'on pétrira d'abord le tiers ou la moitié de la farine en levain en ayant soin que la pâte ne refroidisse pas et qu'elle lève bien. Ce n'est que six à huit heures après que l'on pourra pétrir le reste de la farine avec de l'eau au même degré. Le pain devra conserver une chaleur tempérée, et il faudra le bien laisser lever pour pouvoir le mettre cuire au four, où il restera le même temps qu'on y laisse le pain de seigle ou de froment.

Si l'on veut obtenir un pain plus léger, on devra laisser tremper la farine ronde de maïs dans de l'eau huit ou dix heures avant de faire la pâte.

Je recommande donc de se procurer des moulins du système Betz.

Comte VANDER MEERE.



107 arobas à 6,000 reis = 642,000 reis.

Un ouvrier produit 2,000 livres par an.

L'arbre est en plein rapport au bout de cinq ans.

Citronnier. — On fait deux récoltes dans l'année, qui ne donnent ensemble guère plus de 26 arobas par hectare, à 8,000 reis l'arobas = 208,000 reis.

Tabac. — Il se plante à deux pieds de distance, et l'on fait dans l'année des cueillettes successives sur la même plante, qu'on calcule d'une demi-livre par plante, ce qui fait, pour un hectare, 350 arobas, à 5,000 reis = 1,750,000 reis.

Cette culture demande de l'engrais. Des planteurs prétendent obtenir une livre par plante d'une culture soignée.

Sucre. — Cette culture en grand n'est pas abordable pour le colon européen, mais en petite culture, il obtiendra des résultats bien supérieurs à ceux qui existent dans les Engenhos.

Il a donc besoin du secours de l'industrie, et celle-ci ne sera pas la dernière à comprendre qu'en plaçant une usine au centre des cultures, elle aura à moudre toutes les cannes de la colonie, qui, sans elle, seraient une production nulle pour le cultivateur.

L'industriel serait pour la canne au Brésil, ce que le meunier est pour le blé en Europe.

Ce mode établit la séparation de la culture et de l'industrie.

Chacune vise au perfectionnement et la denrée doit en retirer les avantages suivants :

1° Économie sur les frais de culture, qui, divisés, se réduisent à peu de chose.

2° Économie de frais de fabrication, l'usine n'ayant besoin que d'un nombre limité d'ouvriers, qui seront employés à d'autres travaux à l'époque où elle chôme.

3° De grands frais ne chargent plus la marchandise, elle pourra mieux soutenir la concurrence sur les marchés. Son bénéfice sera plus assuré et répandra une aisance qui ne sera pas factice.

4° Il y aura moins d'incertitude sur les récoltes, car si en grande culture on est exposé à tout perdre, l'on sait qu'en petite culture on peut parer, jusqu'à un certain point, aux intempéries des saisons.

Un hectare de cannes donne 13,500 livres de sucre ou 422 arobas.

422 arobas à 4,200 reis l'arobas = 1,772,000 reis (5,316 fr. 20 c.).

Supposons partage entre la culture et l'industrie, ce serait pour chacune un résultat superbe.

L'industriel à ce compte ferait une fortune colossale.

Que de chances pour un cultivateur européen de tirer parti de son bien! Peu importe la culture qu'il adoptera, toutes lui donnent l'assurance de se libérer de sa dette en devenant propriétaire, et par la mise en valeur d'un seul hectare. Que sera-ce donc lorsqu'il aura une ferme de 15 à 20 hectares.

Extrait du Constitutionnel du 1^{er} novembre 1859.

Je reproduis ici un article d'un des grands journaux de Paris, parce qu'il m'a frappé sous le rapport de la coïncidence qu'il a avec la manière dont j'ai envisagé

